



HAL
open science

Projets et usages urbains. Fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain

Jean-Yves Toussaint

► **To cite this version:**

Jean-Yves Toussaint. Projets et usages urbains. Fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Géographie. Université Lumière - Lyon II, 2003. tel-00473722

HAL Id: tel-00473722

<https://theses.hal.science/tel-00473722>

Submitted on 16 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

habilitation à diriger des recherches

projets et usages urbains

fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain

présentée par
jean-yves toussaint

coordonnateur
yves grafmeyer, professeur

autres membres du jury
michel bassand, professeur
annick germain, professeure
daniel pinson, professeur
marion segaud, professeure
monique zimmermann, professeure

université Lyon II

EPFL Lausanne
INRS-Urbanisation Montréal
IAR-université Aix-Marseille
université du Littoral Côte d'Opale
INSA de Lyon

soutenance : INSA de Lyon le 19 décembre 2003

à Gabriel Toussaint (1913-2003)

Ce travail n'aurait pu être conduit à son terme sans tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à m'y encourager,

aussi, merci

à Agnès Bussy œuvrant de son côté aux sciences historiques, sous le même soleil, le même été,

à Sylvie Juliers pour le bon génie, sa patiente re-lecture commentée et son indéfectible soutien,

à Jacques Baillé pour le poids des mots et l'invitation scientifique,

à Monique Zimmermann pour sa confiance et sa patience face à mes doutes, mes hésitations, mes énervements...

à Marcus Zepf pour les affres conceptuels...

à Chantal Berdier, Henri Botta, Jean-Michel Deleuil, Françoise Picard, aux doctorants, bref à tout le laboratoire Développement Urbain pour leur soutien, aux génies de l'Orient, Ghassan Aïcheh et Mohamed Al Dbiyat pour le rappel à l'existence du monde, ses œuvres et ses maux...

à Jérôme Goze pour le rappel aux mondes des praticiens,

aux amis d'ici, Florence, Jean, Jacqueline pour l'assistance gastronomique,

à Gabrielle, Luce, André, Marc, Françoise, Luc, Alexandra, Frédéric...

à l'INSA et surtout aux collègues du département Génie Civil et Urbanisme qui considèrent indispensable que soient produits des recherches et des enseignements relevant des sciences de l'homme et de la société dans le monde de l'ingénierie (pourvu que cela dure...),

à l'INSA et à Lyon II qui ont fait en sorte que ce travail soit soutenu dans les locaux de l'INSA

un remerciement tout particulier à Yves Grafmeyer qui a accepté de coordonner ce travail malgré mes atermoiements, mes incertitudes, mes retards...

sommaire

avant-propos	5
introduction	13
le domaine d'objet	15
la situation du problème.....	19
le renouvellement des pratiques d'aménagement	19
séparation entre fabrication et usage	22
deux univers pragmatiques	23
l'énoncé du problème	26
de l'aménagement technocentré à l'aménagement anthropocentré, les voix de l'usage	27
productions hors d'usage	29
le projet comme mode de résolution du problème de la fabrication	31
passer d'un univers à l'autre	34
les déclinaisons du problème	38
commande de recherche en sciences sociales par la recherche technologique	38
l'enseignement des sciences sociales en ingénierie	40
l'expérience lyonnaise d'aménagement urbain mise à contribution	41
première partie — fabriquer les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain	47
introduction	49
chapitre 01 — les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain	51
les dispositifs matériels de l'urbain (DMU)	51
dispositif.....	53
dispositif technique	57
dispositifs techniques et spatiaux	59
dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain (DTSU).....	63
espaces publics, espaces privés, espaces privatisés.....	63
les dispositifs techniques et spatiaux comme technique de l'autonomie	67
l'urbain comme virtualité, les dispositifs techniques et spatiaux comme réalité.....	70
les artefacts	74
chapitre 02 — un dispositif technique dans une organisation	79
les conditions de l'observation	80
l'application DEVIS en service	83
les acteurs mobilisés.....	83
l'arrivée du dispositif technique dans les services	85
déception et conception	86
la demande des utilisateurs dans la formation du couple CPU / CPI	90

deux visées sur un même objet	93
chapitre 03 — soigner les espaces publics et panser les usages	95
trois principes d'observation	96
chronologie des projets et base de données	97
observations directes et dispositif photographique	100
des dispositifs techniques et spatiaux hors d'usage.....	103
la rue par où le scandale arrive	105
les mobiliers émergences de réseau	107
l'espace public comme ensemble de dispositifs techniques et spatiaux appropriés non appropriables	108
le recouvrement de la puissance publique	111
des dispositifs techniques et spatiaux hors d'usage, le cas de la privatisation de l'espace public.....	111
la réduction des espaces urbains publics, la réduction des publics	113
la puissance publique contre les puissances privées	116
une politique d'aménagement centrée sur les espaces publics.....	118
l'objet de la commande d'espaces publics	119
penser l'espace, soigner les usages	121
ranger la ville, ranger les gens	123
deuxième partie — projeter pour fabriquer	129
introduction.....	131
chapitre 04 — chronologie d'un projet d'aménagement	133
les conditions de l'observation	133
les entretiens	133
les traces	135
l'usage	135
le projet de la Part-Dieu, les prémices	136
1957-1964, la cité résidentielle	138
1964-1967, le centre directionnel	139
1967-1980, le centre commercial et la gare TGV.....	142
la société des Centres Commerciaux et le centre commercial	143
l'éclatement du centre culturel et la disparition du jardin public.....	146
la Société Nationale des Chemins de Fer et la gare de la Part-Dieu	147
la chronologie du Plan et les conditions de l'irréversibilité	149
chapitre 05 — doctrines et projections	153
retour sur la doctrine fonctionnaliste, hypothèses sur les fins qu'elle sert.....	155
le procès en fonctionnalisme de l'édification de la Part-Dieu.....	159
le Plan : projections et traductions	162
chapitre 06 — le mode projet	167
généralités, les acteurs du projet	168
l'agenda du projet d'espace public.....	169
les préalables	170
la programmation	171
l'offre en conception	174
la constitution du jury et le choix d'un maître d'œuvre	175
conception et circulation des Plans	176
la réalisation	179

la mobilisation des acteurs <i>dans</i> et <i>par</i> le projet	181
les acteurs mobilisés <i>dans</i> le projet	182
les acteurs mobilisés <i>par</i> le projet	183
troisième partie — utiliser, fonctionner, fabriquer	187
introduction	189
chapitre 07 — l'assemblée des experts, l'assemblée des profanes	191
l'assemblée des experts	192
séparer les expertises pour mieux critiquer	192
l'assemblée des experts constituée en collectif d'énonciation	194
l'assemblée des profanes	197
contre l'usage, la prédiction scientifique... ..	198
dispositifs d'écoute des publics et des utilisateurs	200
l'impossible assemblée des profanes	205
démocratie dialogique dans le projet, démocratie représentative hors du projet	206
chapitre 08 — fonctionner et user	209
représenter le public en fonctionnant	210
la voix de l'autoroute	211
user des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain	214
user, pratiquer	216
user	217
user, fonctionner	219
pratiquer c'est user	222
chapitre 09 — user et fabriquer, deux univers d'action	225
deux univers d'action pour un même objet	225
le type et la commutation, conjectures sur la conformation des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain	226
la commutation, conjecture sur l'articulation entre usages, formes et techniques	228
un premier état des rapports entre l'univers des usages et l'univers des techniques de la fabrication	229
la condition d'usage	230
la condition de fabricant	231
deux univers, les mondes un et deux	233
fabricants et utilisateurs, une visée commune	236
les intercesseurs et l'apparition du destinataire, un second état des rapports entre l'univers des usages et l'univers des techniques de la fabrication	237
l'apparition de l'intercesseur	237
l'apparition du destinataire	238
conclusion	241
bibliographie	251

avant-propos

La vie en ville requiert l'usage et la fabrication d'un vaste ensemble d'objets. Ce travail a pour ambition de contribuer à la production de connaissances sur le statut et sur le rôle de ces objets fabriqués dans l'activité sociale urbaine. Ces objets nécessaires à la vie en ville constituent ce qui sera ici appelé *dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain*. Ce domaine d'objets relève des activités d'aménagement urbain, d'urbanisme, d'architecture et de génie civil. Il comprend aussi bien les immeubles de logements ou de bureaux, les monuments et les fontaines, les «équipements»..., les rues, les places, les voies, les trottoirs et les quais, les bordures des trottoirs, les caniveaux, les places de stationnement et les dispositifs de paiement (lorsque ces places sont payantes), les parkings, les plantations, les pelouses et les jardins, les bacs à sable, les bancs..., que les réseaux d'alimentation en eau potable, les réseaux d'assainissement, le téléphone, l'alimentation en électricité, en gaz, en information (câblée)... ainsi que les mobiliers émergences de réseaux, la signalisation lumineuse, les transports en commun, en site propre ou non, en surface ou en sous-sol, etc. Ce domaine est formé de biens et de services. Même si la liste ne peut être exhaustive, ce domaine comprend un nombre fini d'objets, ceux à la fabrication desquels oblige la vie en ville.

Henri Lefèbvre [1968, p. 64] pensait la ville comme une *projection de la société sur le terrain*. Les conséquences de cet énoncé ont profondément marqué le programme de la sociologie urbaine. Ce programme s'est intéressé aux rapports qu'entretiennent l'espace représenté et l'espace social (les rapports entre l'espace perçu, conçu et l'espace projeté, construit), ou encore, selon les catégories forgées par Henri Raymond, les rapports qu'entretiennent l'espace de représentation (les théories, le dessin et les instruments de la représentation) et la représentation sociale de l'espace¹ (l'espace de l'effectuation des pratiques sociales). Les modalités de la projection deviennent centrales dans ce programme : la ville incarne la société, l'espace en inscrit l'ordre. La *ville* comme ensemble de dispositifs techniques et spatiaux (comme «œuvre») constitue le substrat matériel (la base matérielle selon la langue de l'époque — 1968) de *l'urbain* défini comme réalité sociale. «[...] les rapports entre *la ville* et *l'urbain* devront se déterminer avec le plus grand soin, en évitant la séparation comme la confusion, la métaphysique comme la réduction à l'immédiateté sensible. La vie urbaine, la société urbaine, en un mot *l'urbain* ne

1- H. Lefèbvre parle de «représentation de l'espace» [1968, p. 169]. Je reprends ici les catégories utilisées par H. Raymond [1984, p. 20 et suivantes].

peuvent se passer d'une base pratico-sensible, d'une morphologie. Ils l'ont ou ne l'ont pas. S'ils ne l'ont pas, si *l'urbain* et la société urbaine se conçoivent sans cette base, c'est qu'on les perçoit comme des possibilités, c'est que les virtualités de la société réelle cherchent pour ainsi dire leur incorporation et leur incarnation à travers la pensée urbanistique et la connaissance : à travers nos "réflexions". S'ils ne les rencontrent pas, ces possibilités dépérissent ; elles sont vouées à disparaître. *L'urbain*, ce n'est pas une âme, un esprit, une entité philosophique.» [H. Lefèbvre, 1968, pp. 56-57]. La ville est, pour ainsi dire, une conséquence de l'urbain.

La ville comme ensemble de dispositifs techniques et spatiaux prend le statut d'œuvre. Elle est l'incarnation de la réalité sociale. La société et le terrain sont deux entités bien distinctes et la première commande au second : mais une société existe-t-elle en dehors d'un terrain ? Et le terrain est-il seulement le projet de la société ? H. Lefèbvre faisait remarquer que l'incarnation était aussi un rapport au «possible». L'incarnation permettait une version plus opportuniste du «terrain» en lui donnant un rôle actif, celui de producteur d'opportunités d'action et non plus seulement le rang de moyen d'action. Mais ce point de vue, semble-t-il, a été largement sous-estimé au profit de la dette du terrain à l'égard de la société. La ville est-elle incarnation de la société ? Est-elle seulement une œuvre déposée au temps présent par l'histoire sociale urbaine ? D'un côté, la ville en ses dispositifs techniques et spatiaux qui relèvent des processus sociaux de fabrication ; de l'autre, l'urbain en ces processus sociaux d'appropriation et d'usage qui relèvent de l'activité sociale. Ce postulat de l'«incarnation» a pu, en bien des occasions, limiter la possibilité de s'interroger sur le rôle des dispositifs techniques et spatiaux dans l'activité sociale : ces dispositifs participent-ils *de* l'activité sociale ou participent-ils *à* l'activité sociale ?

La ville n'est pas seulement une œuvre. «[...] l'espace n'est pas qu'une surface d'enregistrement parfaitement neutre, une sorte de double naturel de la vie sociale» prévient Yves Grafmeyer [1994, p. 24]. La ville ne transcende pas l'action en lui imposant un cadre et des *patterns*, en la soumettant par avance à sa dérisoire vanité¹. La ville est aussi environnement de l'action et, en tant qu'œuvre, action sur un environnement. L'action dont il est question ici est comprise dans sa duplicité : elle est toujours à la fois individuelle et collective. L'action de chaque individu engage la réaction de tous les autres (puisqu'elle modifie l'état du monde ou, pour le moins,

1- L'ombre de l'Ecclésiaste plane toujours sur l'action et je ne résisterai pas au plaisir de la citation : « / Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, vanité des vanités, et tout n'est que vanité / Que retire l'homme de tout le travail qui l'occupe sous le soleil ? / Une race passe, une autre lui succède ; mais la terre demeure ferme pour jamais / Le soleil se lève et se couche, et il retourne d'où il était parti ; et renaissant du même lieu / Il prend son cours vers le midi, et tourne vers le nord. L'esprit tournoie de toutes parts, et il revient sur lui-même par de longs circuits / Tous les fleuves entrent dans la mer, et la mer n'en regorge point. Les fleuves retournent au même lieu d'où ils étaient sortis pour couler encore. Toutes les choses du monde sont difficiles : l'homme ne peut les expliquer par ses paroles. L'œil ne se rassasie point de voir, et l'oreille ne se lasse point d'écouter / Qu'est-ce qui a été autrefois ? C'est ce qui doit être à l'avenir. Qu'est ce qui s'est fait ? C'est ce qui se doit faire encore / Rien de nouveau sous le soleil, et nul ne peut dire : Voilà une chose nouvelle, car elle a été déjà dans les siècles qui se sont passés avant nous / On ne se souvient plus de ce qui a précédé ; et de même les choses qui doivent arriver après nous seront oubliées de ceux qui viendront ensuite / [versets 2-9].

l'actualise). L'action collective n'a guère de sens si elle n'est pas rapportée à chaque individu qui l'effectue. C'est même pour cette raison que chacun doit se coordonner (ou être coordonné) aux autres pour agir de conserve — c'est du moins la plus petite leçon à tirer de la critique sociologique des visions collectivistes de Taylor et de ses épigones (critique qui a donné naissance à la sociologie des organisations).

La ville serait à penser comme un environnement *dans* l'action. La signification de la ville (en ses parties comme en sa totalité), le sens que prend cet environnement ne sont pas immanents : ils sont entièrement soumis à l'action, c'est-à-dire, à ce qui, pour l'action, est ressource (information) dans cet environnement¹. Ainsi, l'œuvre urbaine saute au yeux d'un observateur cultivé, s'il fait du tourisme ; le même, tout cultivé qu'il soit, dans *sa* ville, au volant de *son* auto, a toutes les chances de ne percevoir dans l'œuvre qui s'impose à lui que l'information nécessaire à sa conduite — elle se détache de l'œuvre qui n'est plus qu'un itinéraire, un outil sémiologique (c'est-à-dire un ensemble devenu cohérent de dispositifs techniques et spatiaux disséminés dans l'espace au service de la conduite automobile). L'ontologie de la ville serait plurielle. Elle varie avec l'action qui la mobilise. L'apparence urbaine est toujours autre dans la succession des temps de l'action, dans la juxtaposition des temporalités de l'action — le jour, la nuit, le matin, le soir, dans l'alternance des saisons, selon qui l'emprunte, qui la regarde, qui l'utilise, qui s'y affaire, qui en jouit. La ville varie, toujours différente. En cela, l'espace n'est pas une scène, un théâtre ou un moyen où se déroule l'action : il en est l'instrument.

Fabriquer, fonctionner et user, en les inscrivant dans trois temporalités, définiraient les modalités d'existence des objets constituant le monde et, dans ce monde, ceux constituant les espaces urbains. *Fabriquer* est le temps consacré à la commande, à la conception, à la production puis à la réalisation (de la mise en vente comme marchandise ou de la mise à disposition d'un équipement à son public) ; *user* est le temps de l'appropriation ou de la possession, de l'utilisation et du service, de la pérennité et de l'obsolescence ; *fonctionner* est le temps d'existence des objets (le mode d'existence même). Le fonctionnement des objets fabriqués est ce qui rend à leur usage une certaine pérennité. Le fonctionnement est aussi l'horizon technique et économique de la fabrication : ce par quoi l'objet peut constituer une valeur d'usage en inscrivant la possibilité d'un usage et, ce faisant, constituer une offre sur le marché des biens et des services.

Fabriquer un feu de signalisation (un «feu rouge»), par exemple, implique la mobilisation de commanditaires, d'industriels, de sous-traitants, assumant la conception, la mise en production, la vente. Son fonctionnement implique sa

1- Cf. les travaux de James J. Gibson sur les questions relatives à la perception et à la construction de l'environnement (notamment, e1986, *The ecological approach to visual perception*, non traduit en français). Cf. pour une synthèse rigoureuse, l'article de Philippe Rochat, Edward S. Reed, 1987, «Le concept d'*affordance* et les connaissances du nourrisson».

coordination avec une cohorte d'autres objets fabriqués, la mobilisation des techniques électriques, informatiques, des automatismes (pour les plus compliqués), etc. ainsi que la mobilisation des agents de maintenance (et peut-être même un service ou une entreprise chargés de la maintenance et de l'entretien). En user implique la mobilisation de conduites multiples, celles des automobilistes, des piétons, voire, accessoirement, des représentants des forces de l'ordre ou de la sécurité civile (qui ont des droits d'usage particuliers) : ce sont toutes ces modalités qui sont ajustées pour qu'au vert s'arrêtent les piétons et démarrent les automobiles, qu'à l'orange tous hésitent sur la conduite à tenir et improvisent une nouvelle graduation, de l'«orange juste» à l'«orange bien mûr» et qu'au rouge s'inverse le mouvement —sauf pour les forces de l'ordre ou de la sécurité civile qui, usant de puissants klaxons, annulent l'injonction des signes lumineux.

L'exemple *ad hoc* du feu rouge pourrait laisser entendre que «fabriquer», «user» et «fonctionner» s'articulent en une série linéaire de causalités : le feu de signalisation sert à la régulation de la circulation ; il est commandé, conçu, produit et vendu pour cela et, s'il fonctionne, il s'use en conséquence. Sauf que l'articulation n'est pas sans défaut. Le fonctionnement peut parfois n'être pas à la hauteur des promesses faites lors de la réponse à la commande (les pannes, une fiabilité douteuse, le choix d'automatismes ou de logiciels incapables de s'ajuster aux changements de la circulation, etc.). Mais ce type de désarticulation est celui des plus faciles à observer. Les feux de signalisation peuvent également donner lieu à des comportements inattendus. Cela peut aller de la décision de quelques-uns de s'affranchir de la contrainte de la régulation en «grillant» allègrement les feux rouges. Il en est d'autres qui choisiront de jouer (mi jeu, mi rentabilisation de leur temps de circulation) en traquant, à force d'observations, l'onde verte, le fin du fin étant d'obtenir la vitesse optimum permettant d'arriver juste au moment du déclenchement du feu vert en jouant sur le seul levier en leur possession, celui de la vitesse de leur véhicule. Ceux-là pousseront parfois le vice jusqu'à tenter l'onde verte même quand les agents de régulation en auront décidé autrement (notamment en désynchronisant certains feux de manière à lutter contre l'augmentation des vitesses des automobilistes). D'autres, pour des jeux plus risqués, s'aventureront à prendre le vert comme départ donné à une compétition parfois effective, souvent imaginaire, transformant la rue en arène de leurs habiletés. Et d'autres encore s'amuseront à des jeux plus audacieux et non moins risqués comme celui pratiqué par quelques motards et qui consiste à s'aligner le plus loin possible d'un feu de signalisation puis d'attendre, après que le feu est passé au vert, le dernier moment possible pour démarrer en trombe en passant avant l'orange, le dernier parti étant le vainqueur : jouer pour une tournée au bistrot plus loin ou simplement pour montrer son intime connaissance des capacités de sa machine ou encore pour faire le plein d'adrénaline, et le plus souvent, les trois ensemble... Le feu rouge devient l'un des atouts dans plusieurs jeux : il constitue des opportunités d'action.

C'est à cette possibilité d'envisager comme des offres en pratiques sociales les aménagements et les dispositifs techniques et spatiaux qu'ils ordonnent, que m'a conduit le travail de recherche que je mène avec mes collègues de l'équipe Développement Urbain¹ et, tout particulièrement avec Monique Zimmermann². Est-il possible de penser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain comme des *instruments* de l'activité sociale —ou plus exactement de l'activité sociale urbaine ? La ville et les dispositifs techniques et spatiaux qui la constituent comme telle sont alors posés comme des équivalents —à un autre niveau de l'activité sociale— de *l'outil* pour le travail, ou encore de *l'instrument* pour les activités techniques et scientifiques. Autrement dit, l'activité sociale serait-elle exclusivement à rapporter aux comportements humains ? Comment, dans ce cas, s'y inscriraient les comportements des machineries et des artifices de toutes sortes et de tous ordres qui peuplent le monde en le rendant habitable ? Que dire, entre autres exemples, de l'automobile dans les déplacements urbains ? Que dire des activités sociales qu'elle rend possibles ? La sociologie urbaine rejoint ici un problème plus général en sociologie, à savoir celui du statut des dispositifs techniques, ou encore celui des artefacts dans l'analyse des faits sociaux. Que peut-on dire de la forme d'un abri-bus, des dispositifs de signalisation et des objets qui l'encombrent (bancs, panneaux d'affichage, affichettes, poubelles, etc.) au regard des modalités par lesquelles s'organise l'attente du bus, se définissent les attitudes convenables qui signifient que celui qui attend n'attend pas autre chose que le bus ? Quel statut accorder au trottoir dans la «rencontre», dans le «lèche-vitrine» ?

La question n'est pas bien nouvelle, ni des plus innovantes. Déjà, en 1973, Ivan Illich s'inquiétait de la *convivialité* des techniques mobilisées par les sociétés industrielles. Ce mot, *convivialité*, a fait florès en urbanisme, en architecture et en sociologie urbaine : aucune situation digne d'intérêt qui ne soit conviviale. Et de se mobiliser pour trouver les recettes de la convivialité. Le mot s'est rapidement déplacé des techniques et de leurs artefacts aux gens, de la table garnie et de la chaleur du foyer, à l'assistance bavarde et devenue chaleureuse. La convivialité y a perdu de sa force pour n'être plus qu'une qualification de l'«animation» urbaine, c'est-à-dire rien de bien important.

La sociologie des sciences a également ouvert largement la voie en posant l'existence de réseaux formés non seulement par l'interaction d'humains avec d'autres

1- Ce laboratoire, «Développement Urbain», est membre constituant de l'Unité Mixte de Recherche 5600 du CNRS «Environnement Ville Société». Il est hébergé dans une grande école d'ingénieur, l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Lyon dans le département Génie Civil et Urbanisme. Ce laboratoire assure les ressources en recherches de l'enseignement en urbanisme dispensé auprès des élèves ingénieurs de ce département. Il est constitué d'enseignants chercheurs de différentes origines —sciences pour l'ingénieur, architecture, sociologie, géographie— regroupés aujourd'hui dans les deux sections du Conseil National des Universités 19 (sociologie et démographie) et 24 (aménagement de l'espace et urbanisme).

2- Docteure Ingénieure Génie Civil, Docteure es Sciences, Professeure en Aménagement et Urbanisme, responsable de l'Equipe de Recherche «Développement Urbain».

humains, mais aussi par l'interaction d'humains avec des non-humains, par l'interaction de non-humains avec d'autres non-humains¹. «[...] L'idée bizarre selon laquelle la société pourrait être entièrement constituée de relations humaines reflète cette autre idée, non moins bizarre selon laquelle les techniques pourraient être entièrement faites de relations non humaines. Dans les deux cas, nous avons affaire à des personnages, des délégués, des représentants, des «lieutenants» (c'est-à-dire ceux qui tiennent un lieu pour le compte d'un autre), certains figuratifs, d'autres non figuratifs ; certains humains, d'autres non humains ; certains compétents, d'autres incompetents. Voulez-vous vraiment couper dans cette riche diversité de délégués et créer artificiellement deux monceaux de déchets, «société» d'un côté et «technologie» de l'autre ? Vous le pouvez, certes, mais alors vous ne comprendrez plus rien ni aux choses ni aux personnes. Autant séparer dans une bataille d'un côté les corps nus de ceux qui se battent et, de l'autre, l'entassement des armures et des armes.» Bruno Latour, [1993, p. 70].

Sans vouloir forcément déshabiller l'armure pour habiller les corps, ce sont les dimensions de l'activité sociale (urbaine) qui sont ici interrogés en prenant au sérieux (c'est-à-dire comme des variables pertinentes des comportements sociaux individuels et collectifs) les dispositifs techniques et spatiaux qu'elle mobilise et qui, d'une certaine manière, la constituent. Après tout, ce qui se tient entre les convives, avant même qu'ils ne se parlent, avant même qu'ils ne soient convives, c'est la table. C'est la table qui, située entre eux, les constitue en convives, les obligeant à certains comportements, les autorisant sous conditions à d'autres, leur interdisant tous les autres : «—Tiens-toi bien à table, s'il te plaît !» est avant tout injonction faite à l'enfant de se conformer à ce à quoi la table sert. Dans le même temps où la table constitue les convives, le mode d'être des convives institue la table en lui accordant une valeur, sa valeur d'usage, qui implique de s'y bien tenir. «[...] Vivre ensemble dans le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde, comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes.» Hannah Arendt, [1963, p. 92].

Ce n'est donc ni la table, ni ce que font les convives qui est intéressant, mais ce en quoi la table sert ce que font les convives et qui nécessite la table... Autrement dit, ce qui est intéressant, c'est l'institution de la valeur d'usage ainsi que les modalités par lesquelles l'usage des objets fabriqués participe aux échanges sociaux.

1- «[...] Parler d'«humains» et de «non-humains» ne permet qu'une approximation grossière qui emprunte encore à la philosophie moderne cette idée stupéfiante qu'il existerait des humains et des non-humains, alors qu'il n'y a que des parcours et des envois, des tracés et des déplacements.» Bruno Latour, [1993, p. 35].

introduction

le domaine d'objet

Le domaine des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain comprend une grande variété d'objets fabriqués. La fabrication de ces objets implique une multitude de secteurs d'activité ; elle est toutefois assujettie, pour aller vite, à quatre modes d'action sur l'espace : l'aménagement urbain, l'urbanisme, l'architecture et le génie civil. L'aménagement urbain, l'urbanisme et l'architecture pourraient grossièrement s'entendre comme les différentes échelles optimum pour aborder la ville, pour l'organiser, l'aménager (ou la «ménager» [Michel Marié, 1989]). Le dernier, le génie civil, se distingue en se situant (par les professionnels qui s'en revendiquent) du côté de l'ingénierie et de la technique.

L'aménagement constituerait l'abord le plus haut et le plus global aussi [Pierre Merlin, Françoise Choay, 1988]. L'histoire du vocable urbanisme en rend la définition plus chaotique. Forgé au milieu du XIX^{ème} siècle par Idelfon Cerdà, il s'agissait de construire l'outillage d'une maîtrise rationnelle du développement urbain — voire, dans les ambitions originales de Cerdà, une maîtrise scientifique de l'urbanisation. L'urbanisme se constitue contre l'architecture en lui soustrayant toute légitimité à penser la morphologie urbaine : «Pour donner une idée de l'urbanisation sur le plan de la science, nous dirons que ses éléments constitutifs sont les logis, que sa raison d'être est la réciprocité des services, et que ses moyens sont les voies communes, c'est-à-dire l'usage commun.» [I. Cerdà, e1979 (1867), p. 145]. A la différence de la pratique architecturale de la ville (l'embellissement des villes), l'urbanisme ne consiste plus à penser seulement l'organisation spatiale et l'agencement des parties de la ville, mais à penser cet agencement dans son rapport à la société et surtout dans son rapport aux conflits sociaux. L'urbanisme «se pose aussi comme l'un des facteurs qui contribuent à l'édification d'une communauté démocratique.» [Léonardo Benevolo, 1963, p. 53].

La dimension scientifique de l'urbanisme est très contestée. L'urbanisme est une «théorie normative des formes urbaines» [Yves Grafmeyer, Joseph Isaac, 1990, p. 24]. «[...] On tiendra pour acquis, qu'en dépit de ses prétentions, le discours de l'urbanisme demeure normatif et ne peut ressortir que médiatement à une quelconque pratique scientifique : son recours licite et justifié aux sciences de la nature et de l'«homme» est subordonné à des choix éthiques et politiques, à des finalités qui n'appartiennent pas seulement à l'ordre du savoir.» [F. Choay, 1980, p. 10]. L'urbanisme moderne serait l'«expression naïve d'une prétention de planifier directement et tout à la fois, l'espace urbain, les forces économiques et la vie sociale elle-même.» [François Grether, 1989, p. 59]. Ce qui distingue l'urbanisme de la

géographie urbaine, c'est le fait de vouloir changer quelque chose dans la ville, d'opérer sur le monde pour en changer l'état [Jean-Paul Lacaze, 1989, p. 33]. Cette dimension opérationnelle qui lui octroie plutôt le statut d'une technique, dévalorise ses prétentions scientifiques, sans pour autant conférer aux urbanistes une légitimité aussi solide que celle que confèrent les techniques du génie civil aux acteurs qui peuvent s'en réclamer. Dans ses dimensions opérationnelles, l'urbanisme s'entend comme «étude de la structure, de la coordination et du contrôle de l'usage du sol [...] dans le développement des villes» [Pierre George, 1970]. Il lui revient l'établissement des plans d'occupation des sols ou encore les plans d'affectation des sols dans le cadre d'opérations d'urbanisme. L'urbanisme tend à la réglementation (règlement d'urbanisme). En bref, dans ses dimensions opérationnelles l'urbanisme intéresse les échelles intermédiaires entre l'aménagement urbain et l'architecture : le quartier, l'espace public, l'affectation des sols. D'autres échelles peuvent être revendiquées, comme celles des déplacements, des transports ou encore des réseaux...

L'architecture, avec le génie civil, constitueraient l'échelle d'intervention la plus fine. «L'architecture, c'est le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés dans la lumière». «L'architecture c'est "mettre en ordre". Mettre en ordre quoi ? Des fonctions et des objets. Occuper l'espace avec des édifices et avec des routes. Créer des vases pour abriter les hommes et créer des communications utiles pour s'y rendre». Dans ces deux définitions de l'architecture (attribuées à Le Corbusier) tout, ou à peu près, est dit : entre la nostalgie artistique et l'optimisme technique béat se situe difficilement l'architecture, cet «art d'organiser l'espace» (définition d'Auguste Perret¹).

A partir du XIX^{ème}, les changements radicaux des mouvements d'urbanisation provoqués par l'industrialisation, notamment l'émigration vers les villes, ont modifié le programme de l'architecture. Face à ces changements et surtout aux problèmes qu'ils posent (notamment la crise du logement²) ainsi qu'à l'«urgence» des solutions à mettre en œuvre, l'architecture ne pouvait plus être pensée pour un petit nombre de favorisés ; désormais, il lui fallait subvenir, en son domaine, aux besoins du plus grand nombre. Son programme s'est, en quelque sorte, inversé : moins de monumentalité et plus de logements³, moins de beauté (d'art) et plus d'utilité (technique et hygiène) ; non plus la rareté, mais la quantité, non plus la satisfaction des attentes d'un groupe social particulier, mais la satisfaction des attentes

1- Ces définitions sont extraites de l'ouvrage de Philippe Boudon [1971], *Sur l'espace architectural, Essai d'épistémologie de l'architecture*, p. 10.

2- cf. par exemple, Friedrich Engels [e1957], *La question du logement*.

3- cf. Raymonde Moulin et alii [1973], *Les architectes*, notamment p. 26.

conjuguées et différentes de l'ensemble des groupes sociaux —y compris ceux qui ne peuvent pas commander de l'architecture et auxquels l'Etat doit pourvoir¹.

Le génie civil apparaît comme l'activité la plus technique. Ce domaine de l'ingénierie consiste pour l'essentiel dans la mécanique appliquée à la construction des bâtiments et des grands ouvrages. Il inclut une grande variété d'objets tels que : le gros œuvre et les fondations des bâtiments ; les ponts, viaducs et tunnels, désignés habituellement comme ouvrages d'art ; les barrages, quais, écluses, digues et jetées, et autres constructions hydrauliques ; l'ossature porteuse des constructions industrielles, usines, réservoirs, grandes canalisations ; les terrassements et les chaussées, etc., auxquels il faudrait sans doute ajouter, les matériaux (nouveaux ou de recyclage), les fluides et l'hydrologie appliquée à la ville, la thermique, etc.

Ces différents modes d'action sur l'espace, succinctement évoqués, concourent à ordonner la ville. L'aménagement, l'urbanisme, l'architecture ou le génie civil contribuent à l'organisation de l'environnement urbain. Cette organisation *coordonne* une foule d'objets fabriqués qu'il convient de faire *coopérer* (d'«aligner» dirait Nicolas Dodier, [1995²]).

Il faut absolument que, de la centrale électrique au branchement de cet ordinateur avec lequel je travaille, soit assurée une coordination de l'ensemble des dispositifs techniques mobilisés pour produire, transporter, contrôler et compter l'électricité ; coordination qui intègre également tous les dispositifs techniques dépendant de l'électricité. Autrement dit, l'organisation de la ville est aussi et surtout le fait de la coopération d'un ensemble de dispositifs techniques et spatiaux. Sans doute après Jean Baudrillard [1968] et bien d'autres encore, pourrais-je dire que ces dispositifs techniques et spatiaux «font système».

Mais cette position conduit généralement à ouvrir la porte au golem. Le système a tendance à se fermer, comme le piège sur la proie et les fabrications humaines à se retourner contre leurs créateurs. L'organisation des objets fabriqués comprend cette dernière virtualité³. Le pire est toujours à venir... L'organisation des objets fabriqués contient d'autres virtualités plus optimistes. Le système des objets est un monde

1- les analyses de L. Benevolo sont plus optimistes quand il définit le programme de l'architecture moderne : «[...] : l'industrie s'est fixé pour objectif de permettre à tous les hommes de bénéficier des mêmes avantages matériels par une production en quantité suffisante d'objets d'usage courant et de services ; de la même façon l'architecture moderne doit répartir équitablement entre tous les hommes certains avantages culturels, qui étaient auparavant distribués, hiérarchisés selon les différentes classes sociales ; elle peut donc être définie comme «un programme de redistribution des biens artistiques» répondant aux exigences de la société moderne.» [L. Benevolo, 1960, p. II.]

2- notamment lorsqu'il parle d'organisations planifiées (au sens de la sociologie des organisations), pp. 103-110.

3- Voir le résumé du chapitre «Le phénomène technique» de Jean-Pierre Sérís [1994] : «Au terme de cette analyse, la technique nous apparaît comme : un système qui nous doit tout, mais dont nous ne nous reconnaissons pas les auteurs, et auquel nous ne pouvons pas échapper ; un complexe de normes et de valeurs qui ne peuvent venir que de nous, mais que nous n'avons pas conscience d'avoir institué nous-mêmes ; une évolution ou comme une succession aléatoire de révolutions, plutôt que comme une histoire vraiment humaine. L'histoire de nos productions pourrait-elle ne pas être notre production ?» p. 102.

soumis à des lois, des règles, des normes et des valeurs (qui ne sont pas toutes marchandes et qui peuvent être aussi celles du perfectionnement et de l'habileté) ; en ce sens, on peut dire de ce monde qu'il est disponible, prévisible, fiable : son comportement nous est assuré (tout du moins suffisamment pour qu'il ne soit que rarement l'objet d'inquiétude, pour que nous puissions *présumer* son comportement). Il suffit que l'eau n'arrive plus au robinet pour comprendre non pas combien nous sommes dépendants du tuyau et des machineries hydrauliques, mais pour concevoir combien nous sommes confiants dans la stabilité de leur fonctionnement, dans l'infinie possibilité de répéter nos gestes quotidiens, d'assumer nos habitudes, d'assurer nos routines, de les rendre presque à un état de nature. Ce qui est dangereux dans cette histoire, ce ne sont pas les objets fabriqués mais l'action. L'action implique une réaction puis des réactions, déclenchant par là même des processus qui mêlent humains et objets fabriqués, réactions (collectives, individuelles) des humains et réactions des objets fabriqués. L'action, en ce sens, enchaîne ses conséquences et, ce faisant, ceux qui y participent.

Il est vrai que ce domaine d'objets fabriqués que constituent les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain s'impose à tous et impose des contraintes à tous. Il s'agit d'objets fabriqués par des mains humaines ou, de plus en plus souvent, à l'aide de dispositifs exosomatiques avec lesquels les humains prolongent et démultiplient leurs mains. Mais si nous sommes bien les auteurs des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, il n'en reste pas moins qu'ils nous imposent leur fonctionnement. C'est même d'ailleurs pour cela que nous les inventons : si je veux me déplacer plus vite qu'à pied, je suis bien obligé 1/ de renoncer à l'usage habituel (naturel ?) de mes jambes ; 2/ d'accepter de pédaler ou d'accélérer (et de freiner) ; 3/ pour ce faire, d'apprendre à faire du vélo ou à conduire une auto ; 4/ d'apprendre aussi le fonctionnement des rues et des routes, des feux de signalisation, des passages protégés, du stationnement, etc. ; 5/ d'accepter alors de me soumettre au fonctionnement de mes nouvelles jambes. Mes nouvelles jambes ne sont pas que des prothèses, contrairement à la crainte coutumière que suscitent les avantages techniques qui se doivent toujours d'être payés de quelques punitions —il en va toujours ainsi de fricoter avec le diable et ses machineries. Mes nouvelles jambes n'impliquent aucunement le renoncement à mes jambes (naturelles) et à leurs bons et loyaux services. Au contraire, les dispositifs techniques et spatiaux les prolongent, les démultiplient, les transforment en roues et en routes et élargissent ainsi mon rayon d'action... Et mes deux jambes (naturelles) se voient octroyées de nouvelles fonctions, en plus de celles que j'ai apprises tout au long de la période d'élevage où mes parents et autres instructeurs m'ont montré tous les avantages que je pouvais en tirer. Elle sont devenues bielles pour le vélo et, quand je suis en auto, poussoirs pour l'accélérateur, leviers de sécurité sur le frein, ressorts à l'embrayage.

La contrainte peut donc être forte et l'obligation à l'égard des objets fabriqués très grande, sans doute même, à proportion de la dette du service qu'ils rendent, c'est-à-

dire du respect que nous leur devons, eu égard aux attentes que l'on est en droit d'avoir sur leurs comportements. Il est vrai que le domaine d'objets fabriqués que constituent les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain à la disposition de chacun (au moins virtuellement) ne peut être susceptible d'usages singuliers ou de modifications individuelles délibérées. Je ne peux pas faire fonctionner chez moi d'appareils électriques non conformes, hors normes (non coordonnés) sans déclencher une véritable catastrophe, une rébellion du réseau et un refus très net de coopération. Le domaine d'objets fabriqués, comme organisation, serait à la disposition de tous, au même titre que la langue qui permet l'échange, à condition d'user des mots et des formes communes à tous. En cela, le domaine d'objets fabriqués constitue un fait social et relève des choses dont peuvent s'occuper la sociologie et le sociologue.

la situation du problème

L'intérêt porté ici à la fabrication et aux usages des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain est sans doute tributaire des conditions actuelles de l'urbanisation en Europe, notamment en France (exemplairement à Lyon). L'attente en matière d'action politique ne peut plus se satisfaire de quantités de logements construits, de kilomètres de voies «rapides», «express», d'«évitement», de «contournement» et autres «pénétrantes», pas plus qu'elle ne se nourrit de la réalisation des réseaux d'alimentation en eau potable, électricité ou même de télécommunications. L'aménagement urbain, l'urbanisme, l'architecture et le génie civil ne suffisent plus à constituer le fonds des promesses politiques en matière de compensation sociale et culturelle au développement technique et économique.

le renouvellement des pratiques d'aménagement

Si nous nous en tenons aux discours des praticiens de l'aménagement, élus politiques ou techniciens, «faire» la ville n'est plus à l'ordre du jour. Les dernières tentatives engagées en ce sens, entre 1930 et 1990, ont laissé des traces suffisamment traumatisantes pour qu'on n'y ait plus songé pendant quelques décennies, bien qu'à chaque menace de croissance, les responsables politiques puissent être conduits à s'interroger sur les modalités des extensions urbaines nécessaires pour accueillir, en quasi-urgence, la main-d'œuvre au sein des bassins d'emploi en pleine expansion. C'est typiquement ce qui s'est passé, pour la ville de Saint-Nazaire en France, lors de la dernière grande croissance : «En avril 1999, ils étaient 6 000 sur le site des Chantiers. Un an plus tard, ils sont 10 000 à travailler à la construction des paquebots. Et 2 000 devraient encore arriver d'ici un an. Seuls ou en famille, les

nouveaux arrivants viennent du Havre, de Cherbourg, de Pologne, de Suède, de Finlande, de Grèce... Leur arrivée, qui ne passe pas inaperçue à Saint-Nazaire, a mobilisé tout le monde pour organiser leur accueil» [Ville de Saint-Nazaire, 2000]. Hors d'Europe, dans les pays à forte croissance, «faire» la ville est plus que jamais d'actualité. La *tabula rasa* n'a pas vraiment disparu, hier l'Europe, aujourd'hui l'Asie, demain... L'avantage de ces méthodes d'urbanisation c'est qu'elles engendrent d'elles-mêmes les marchés de substitution : le marché des rénovations, des réhabilitations, du renouvellement urbain, un vrai cercle vertueux.

Reste que les villes européennes aujourd'hui tendent moins à s'étendre qu'à se «reprandre». Il n'est plus question de vouloir «faire» la ville mais bien plutôt de la «refaire», de la «reprandre», de la «repriser»¹. Il faut aujourd'hui s'accommoder de la ville existante en l'accommodant. L'urbanisation n'y est plus l'extension indéfinie de ses limites. Elle y est surtout réaménagement de l'«existant»². Cette situation implique sans doute en grande partie les grandes modifications des doctrines d'urbanisme qui ont quelque succès aujourd'hui : notamment celles afférentes au «projet urbain», à l'aménagement centré sur les espaces publics ou encore au «renouvellement urbain». Ces nouvelles doctrines se caractérisent par la place faite à l'*urbain*. Il est vrai qu'intervenir sur l'existant, c'est intervenir généralement sur des lieux déjà construits et souvent déjà habités. L'urbain y est déjà constitué en histoire et tout aménagement intervient alors non plus comme projection d'une façon de vivre à venir, celle de l'«homme nouveau», mais comme façon de vivre déjà là, avec laquelle il faut composer (au double sens même du terme, à savoir produire une composition spatiale en composant avec les habitants).

Il ne faudrait pas en tirer trop vite la conclusion que les acteurs politiques et économiques en état de décider du destin des villes européennes se soient enfin convertis à l'esthétique urbaine et que, tombés sous le charisme de quelques architectes-paysagistes et sous le charme de leur grimoires, ils se soient soumis aux canons de la beauté architecturale et de l'académie d'architecture... Ce serait aller vite en besogne. Ces conversions sont très intéressées et donc très raisonnables. Elles ont pour origine sans doute les pare-feux aux luttes urbaines des années 1960-1980 [François Tomas, 1995 ; 1998]. Ces conversions visent l'adhésion des urbains

1- Dès 1971, Pierre Mayet, rapporteur de la Commission des Villes pour le VI^{ème} Plan, réclamait une politique du tissu urbain existant [cité par Olivier Piron, 2003, p. 11.] Mais il faut attendre 1997-2001 pour que cette perspective devienne une véritable politique d'aménagement urbain et de planification urbaine, notamment le vote de la loi Solidarité Renouvellement Urbain le 13 décembre 2000.

2- En France, l'orientation politique de l'aménagement urbain depuis une dizaine d'années maintenant est au «renouvellement urbain». Il est attendu de cette nouvelle direction de l'administration de la ville une forme d'embranchement de l'urbanisation et du développement durable. Ainsi, les récents appels d'offres de recherche du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement : «Concevoir l'existant. D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers» en 1999, ou encore «Renouvellement Urbain Développement Durable des quartiers et qualité environnementale du bâti existant» en 2000. Par ailleurs, l'un des six programmes finalisés du PUCA porte sur «les méthodes du renouvellement urbain».

aux projets d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture et par-delà sans doute, aux desseins économiques, sociaux, politiques et culturels de la société urbaine et industrielle. Ce dessein n'est pas exempt d'alternatives : il se peut bien qu'il faille choisir entre la «ville égalité» et la «ville marché» comme a pu l'affirmer avec beaucoup de conviction Edmond Hervé, maire de Rennes¹. L'image est saisissante et la formule propre à départager clairement les valeurs engagées dans les pratiques institutionnelles d'aménagement : le maire de Rennes insistait sur ce qui lui paraissait être l'alternative devant laquelle sont placés les responsables politiques et économiques en Europe aux prémices de ce millénaire : s'assujettir au modèle Nord-Américain de développement ou défendre le modèle européen, c'est-à-dire choisir entre deux modèles de répartition des richesses issues de l'industrialisation.

Les acteurs politiques et économiques du développement ont dû faire face aux luttes urbaines et à leur lente dégradation en «flambées de violence» en «émeutes» dans les années 1980-1990 (c'est-à-dire en luttes sans véritable direction politique) en particulier dans les «banlieues» —c'est-à-dire, le plus souvent dans le sanctuaire spatial de la modernité architecturale et urbanistique... Contre mauvaise fortune, et faute de pouvoir faire bon cœur —le réalisme l'interdit— ces acteurs politiques et économiques ont découvert (ou redécouvert) les externalités positives que constituent économiquement les espaces urbains et, plus généralement, le patrimoine urbain «de qualité» c'est-à-dire celui capable de signifier l'univers urbain². Cette façon renouvelée de penser l'administration de la ville n'exclut pas et ne limite pas l'activité technique et les ambitions urbanistiques ; au contraire même. Mais, il n'est plus possible de penser la ville idéale et de penser, ce faisant, apporter (ou imposer c'est selon) le bonheur à ses habitants. Il faut agir avec doigté, en tenant compte des contraintes urbaines et parmi toutes ces contraintes, celle que représente la capacité des habitants à s'opposer, à résister, à adhérer, à soutenir les desseins politiques et économiques qui orientent les transformations de la ville³.

Autrement dit, le mouvement actuel de l'urbanisation, tout du moins en Europe, aurait engagé une forme de redéfinition du «mandat» des acteurs de l'aménagement urbain.

-
- 1- Réflexion dans le cadre des débats organisés à Rennes sur la question du projet-urbain (9-10 juillet 2002) pendant les journées de travail «Action projet urbain et nouvelles cultures urbaines» de l'Atelier Cultures Urbaines IFA-PUCA, notes personnelles.
 - 2- par exemple à Lyon : «[...] nous ne voudrions pas manquer cette occasion qui se présente aujourd'hui du fait du changement fondamental de regard sur la voiture et de l'entrée dans une société nouvelle. Face aux nouvelles données dont nous sommes conscients (la montée des solidarités, la fin de la consommation permanente...), il faut que la conception de la ville en tienne compte et s'adapte.» Propos tenus par Henry Chabert, alors vice-président du Grand Lyon, délégué à l'aménagement et au développement urbain [Grand Lyon, 1994, p. 33].
 - 3- Olivier Chadoin, Patrice Godier, Guy Tapie, [2000] confirment ces orientations de l'aménagement. Dans une note p. 78, ils reprennent les propos d'un responsable de projet qui est typique des discours qui fleurissent au sein des projets contemporains : «[...] Aujourd'hui les gens sont capables d'un véritable engagement à propos de leur ville [...]. On est face à des gens que l'on ne peut pas prendre pour des ignorants». Un acteur du projet «Paris-Bercy», [2000, p. 78, note 34].

séparation entre fabrication et usage

Deux mondes se font face : ceux qui «conçoivent la ville», qui l'«organisent», qui «décident», qui «fabriquent» ; ceux qui «y vivent» et «la vivent», qui «en usent», qui «y consomment», qui s'«y activent» et qui «y meurent». D'un côté, les acteurs qui, au sein du projet, commandent, conçoivent, réalisent ; de l'autre, un public qui siffle, s'exprime bruyamment, manifeste, conteste, s'indigne, approuve. Les nouvelles conditions d'urbanisation, le fait surtout d'intervenir sur de l'existant en le «reprenant» et non plus en le détruisant, ont engagé de nouveaux rapports entre les acteurs mobilisés au sein des projets d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture et les publics concernés par les aménagements. La concertation depuis les années 1990 ainsi que les expériences de participation des années 1970-1980 ont tenté de redéfinir les rapports entre acteurs du projet et publics impliqués par les aménagements. Ces tentatives d'alliance, de contact, de «proximité» mettent en évidence l'ampleur de la séparation des deux mondes que constituent celui du projet (le monde de la fabrication) et celui du public (le monde des usages).

Ces tentatives semblent désespérées. La commande d'aménagement, d'urbanisme et même d'architecture et plus encore de génie civil peut-elle être l'expression des habitants, des citoyens, des usagers, des utilisateurs, bref une émanation du public ? Est-ce même une question possible ? Oui, sans doute, puisqu'elle fait même l'objet de réglementations spécifiques sur l'obligation de concertation. Reste que la commande d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture et de génie civil relève de l'activité de professionnels. Ces professionnels ont à charge d'exprimer les besoins, les attentes et les éventuels *desiderata* des populations concernées par les espaces projetés. La maîtrise d'ouvrage à qui revient la commande (c'est même ce qui définit le statut de maître d'ouvrage) est constituée, par exemple en aménagement urbain, des élus politiques de la cité, des fonctionnaires des collectivités territoriales (administratifs et techniques) concernées ; les élus ou les fonctionnaires s'adjoignent bien souvent les services de bureaux d'études spécialisés (bureaux d'études en sociologie ou en communication, programmiste, économiste, etc.), ceux de conseillers qui auront pour mission, entre autres, d'évaluer les besoins, de définir des programmes d'action. Ces différents acteurs sont, chacun à leur façon, mandatés ou délégués par la cité pour aménager son environnement, pour le fabriquer.

Ce mandat des acteurs mobilisés au sein des projets d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil, renvoie à la difficulté de toute représentation. L'exemple très pragmatique des relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans la pratique de la réhabilitation des logements sociaux est, à cet égard, très parlant. Les maîtres d'ouvrage (offices et sociétés HLM en particulier) éprouvent des difficultés à s'organiser pour produire des «logements adaptés à leurs clients», aux «demandes et aux pratiques des locataires» [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999]. Le problème est d'autant plus redoutable qu'il ne s'agit pas

de constructions neuves mais de réhabilitation, c'est-à-dire justement d'interventions sur de l'existant, du déjà habité. Les locataires, les clients sont des inconnus — au sens même du problème que doivent résoudre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre au sein des projets de réhabilitation. Dans ce cas particulier, les locataires ont un représentant (le maître d'ouvrage) qui délègue à un maître d'œuvre les modalités de satisfaction du service qu'ils sont en droit d'attendre en signant le bail de location.

L'échelle des projets joue également un rôle important dans cette différenciation de la commande et de l'usage. Plus l'échelle est grande, plus il est difficile de définir le type de destinataire visé. L'aménagement d'une place centrale d'une agglomération millionnaire peut impliquer non seulement les riverains, mais aussi l'ensemble des habitants de l'agglomération en question, ainsi que l'ensemble de ceux qui, occasionnellement (tourisme, affaire, etc.) s'y déplacent — ces habitants occasionnels qui fondent souvent la renommée et la gloire de l'agglomération peuvent être eux aussi directement visés par les aménagements. Les intérêts de tous ces publics avérés ou potentiels peuvent être divergents, antagonistes, complémentaires et donner lieu à des conflits d'usage : l'animation de la place peut être une nuisance pour un riverain, le complément indispensable de l'agrément du site pour un touriste, la bonne affaire du commerçant, parfois celle des dealers et des prostitué(e)s et par conséquent, un lieu trouble et que la police doit surveiller, etc.

La question de la représentation du public s'impose à mesure que l'aménagement reprend la ville sur elle-même (pour reprendre une expression des doctrines du renouvellement urbain). Les difficultés de cette représentation qui renvoient à la séparation entre l'univers de la fabrication et celui l'usage mettent en lumière l'opposition entre deux univers pragmatiques : fabriquer, user.

deux univers pragmatiques

L'activité de projet viserait à prescrire des usages, à les inscrire et, plus exactement, à en inscrire quelques-uns aux dépens d'autres. Ces variations des inscriptions peuvent relever de difficultés proprement techniques : par exemple, les usages de l'eau (notamment les usages ludiques) sur les bord des grands fleuves peuvent impliquer des contradictions techniques insurmontables en termes de sécurité. Mais ces variations peuvent être délibérées et relever de décisions quant au type d'usage attendu sur un lieu : vouloir une rue commerçante relève de ce type de décision sur les signes inscriptibles dans l'espace aménagé. L'écart entre les inscriptions et la réalité des usages semble constituer l'un des problèmes majeurs des acteurs mobilisés au sein du projet.

Ainsi, l'usage, par les amateurs de sports de glisse, des bordures élevées et des bancs qui inscrivent, par exemple, la place de la République de Lyon dans la perspective

d'une rue commerçante, relève de ce type de conflit entre usage prescrit et usage réel. Ce conflit oppose une rue commerçante (proprement dessinée pour mettre en scène l'activité de chalandise) et une ville à prendre (chaque élément du dessin devenant ici une opportunité de jeu —une opportunité ludique pour parler comme les architectes-urbanistes ou les paysagistes). Cet usage hors des attentes prescrites dans les aménagements peut dégrader et altérer plus rapidement que prévu les bordures en beau granit gris clair et les bancs de la ligne Wilmotte¹.

Un phénomène du même ordre pourrait être observé place des Terreaux, toujours à Lyon, où l'absence de bancs publics «manifeste», sans toute trop clairement, une opposition à certains usages de la place —voire l'éviction pure et simple d'un certain nombre d'usagers, les plus démunis, les plus pauvres ou les plus rebelles qui trouvent refuge, par une sorte d'ironie, sur les marches de l'Hôtel de Ville, sur celles du palais Saint-Pierre ou encore à l'entrée de la galerie marchande. Dans ce cas, les comportements sociaux de certains habitants s'inscrivent en opposition aux attentes inscrites dans l'espace. Peu importe d'ailleurs que quelqu'un, dans le projet de la place des Terreaux, ait véritablement pensé et imposé cette stratégie d'éviction de ces habitants singuliers ; il se trouve que l'aménagement de la place renvoie à cette présomption : d'une certaine façon même, l'absence de banc la «confirme».

Ces exemples élargissent les conflits d'usage entre les différents publics : ceux qui se disputent les bancs, les uns pour s'y reposer ou pour manger, pour s'y asseoir et deviser, les autres pour y dormir ou y boire à satiété, pour s'y aimer et s'y embrasser ; ceux qui se disputent la rue —les commerçants, les piétons, les automobilistes, etc. Les conflits entre usages prescrits et usages réels se superposent aux conflits entre les différents groupes sociaux qui s'opposent autour des règles d'usage des dispositifs techniques et spatiaux. Ainsi, les riverains, les habitants de la ville, ceux de la banlieue, de cette banlieue-là et de telle autre, les touristes, sont tentés de faire valoir leurs usages comme usages communs en usant de manière différenciée des dispositifs techniques et spatiaux.

Les conflits entre les usages inscrits dans les aménagements urbains et les pratiques observables recoupent pour partie les conflits d'usage entre les publics dans la mesure où certains utilisateurs sont en état de faire valoir leur pratique de l'espace urbain au sein du projet. Mais le conflit entre usages prescrits et usages observables renvoie à un problème plus général semble-t-il au sein des sociétés industrielles. En effet, dans les conditions de la production industrielle, la plus grande masse des objets fabriqués ainsi que les services s'adressent à un marché. Le problème consiste donc moins à répondre à une demande avérée qu'à faire une offre escomptant une demande... Les objets et les services sont constitués en offres sur le marché. Le

1- Wilmotte étant le designer de la ligne de mobilier urbain retenue dans les aménagements des espaces publics lyonnais.

comportement de ces objets et services permet de tester¹ la validité de l'offre et permet toutes les conjectures possibles sur la capacité de chaque objet fabriqué ou de chaque service à être adéquat à un usage. Ce test permet, en retour, de concevoir des adaptations et des évolutions possibles de l'objet ou du service, voire une stratégie d'évolution des objets et des services pour préserver l'adéquation aux usages qu'ils autorisent de manière à conserver ou à augmenter des parts de marché.

Sans doute, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain ne se soumettent pas facilement à ce type de test. Ils ne sont pas produits en masse, même si justement ils sont produits pour des masses d'utilisateurs. Les ponts, les immeubles, les autoroutes urbaines ou les boulevards urbains relèvent plus de la production à l'unité et du «sur mesure» que de l'industrie de grande consommation, même si ces ouvrages consomment de grandes quantités de produits industriels². Reste que leur existence s'impose aux publics au même titre (mais sans doute pour d'autres raisons) que les autres produits. Ceci explique sans doute le rôle essentiel de la maîtrise d'ouvrage dans ces domaines particuliers de fabrication : elle représente des besoins, des demandes, des nécessités qui s'imposent à tous : besoins d'infrastructures, de constructions, d'espaces aménagés pour la vie en ville. Ces aménagements, les types et les formes des dispositifs techniques et spatiaux s'imposent de moins en moins pour «embellir» la ville, pour manifester la puissance des princes et des gouvernements, c'est-à-dire aussi pour la cité, pour le bien commun. Ils s'imposent de plus en plus pour satisfaire au développement économique devenu pour ainsi dire, «chose publique» (*res publica*) —depuis que l'économie justifie toutes les orientations politiques et sociales des gouvernements des Etats et même des collectivités territoriales et des villes. L'activité économique s'impose comme un fait, comme une donnée intangible ou de nature, force immanente à toute action, presque un tabou.

Dans cette orientation économique de l'activité d'aménagement, le rapport des usages inscrits aux usages observables prend un sens tout à fait particulier : il s'agit d'anticiper les comportements sociaux (individuels et collectifs) et de les orienter selon une fin —la rue est résidentielle ou animée et selon, implique des comportements différenciés qui ont un impact assez direct sur le rendement des investissements fonciers (par exemple). S'intéresser aux «clients», aux utilisateurs», aux «usagers», aux «habitants», aux «citoyens», etc., s'intéresser à leurs

1- Il existe des méthodes pour tester les produits avant leur entrée en production ; ceci dit, le seul test irrécusable est celui de la part de marché que prend le produit une fois lancé sur le marché.

2- Ils permettent surtout d'en détruire beaucoup. La plupart de ces dispositifs constituent des infrastructures. Typiquement, le cas de la route ou, en urbanisme, de la voirie : la voirie permet de faire rouler des automobiles, qui usent des carburants et des produits consommables (pneus, mécanique, carrosserie, etc.). Les carburants comme la production d'automobiles et de consommables génèrent des taxes qui permettent d'augmenter et d'améliorer les infrastructures routières, qui permettent d'augmenter le nombre de voitures, qui sont plus nombreuses à s'user, etc. — c'est le fameux cercle magique de l'asphalte cité par Gabriel Dupuy [1978, pp. 231-236] —notamment la restitution du schéma de l'*Asphalt Institue Quartely*, [1966, p. 231].

comportements sociaux (individuels et collectifs) et même parfois à leur psychologie d'utilisateurs, et vouloir les incorporer dans la production des objets (par le biais des connaissances produites sur les comportements, mais aussi directement par le biais de la concertation, voire de la participation), c'est admettre *de facto* qu'il est bien question de produire *pour eux*, mais *pas à leur demande*.

Dans cette façon de procéder, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain se distinguent de moins en moins de la masse des productions industrielles. Dans cette formulation du problème de l'usage, il est acquis que le «public» n'est pas le sujet de la production mais bien l'objet : il est ce qui s'oppose, ce qui résiste à la production et, par conséquent, ce qu'il faut réduire. Cela vaut globalement pour l'entreprise de production de biens de consommation ou de services, mais cela vaut également pour l'ensemble des secteurs d'activités ici visés et cela, malgré ses spécificités.

Autrement dit, l'expression de la commande, des besoins en aménagement, en urbanisme, en architecture et en génie civil est exceptionnellement le fait des bénéficiaires des ouvrages¹. Il est ainsi beaucoup plus facile de savoir *pour quoi* s'instaure un projet d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil que de se prononcer sur le *pour qui*. *Ce qui* est situé hors du projet. *Qui* commande aux objets fabriqués et aux services proposés est très différent, presque étranger à *qui* en use. L'un et l'autre n'appartiennent pas aux mêmes *univers pragmatiques*. De cette manière, pourrait s'entendre le fait que sont disjoints, séparés, ceux qui fabriquent et ceux qui usent, l'attente des fabricants en matière de comportements sociaux individuels et collectifs des destinataires de leurs ouvrages et l'attente des publics à l'endroit du fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux qui leur sont octroyés.

Dans cette perspective, l'usage serait le *problème* de la fabrication.

l'énoncé du problème

L'usage étant le *problème* de la fabrication, les modalités de résolution qui ont pu être testées ne manquent pas. Ces modalités ont d'abord engagé un processus technocentré : c'est l'utilisateur qui est le problème des systèmes techniques. Depuis maintenant une vingtaine d'années, avec le procès du fonctionnalisme, ces modalités s'engagent sur la voie d'un processus anthropocentré, les systèmes techniques se mettant dès lors au service de l'utilisateur.

1- Ce type de rapport direct existe encore —quoique sous des formes très altérées— en architecture, entre un client et son architecte. Mais c'est aussi à l'échelle la plus petite (en terme géographique) du problème que j'essaie d'examiner.

de l'aménagement technocentré à l'aménagement anthropocentré, les voix de l'usage

Les acteurs mobilisés au sein des projets d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil ont souvent été tentés de travailler à modifier les comportements des destinataires de leurs ouvrages. Il a souvent été question d'éduquer, d'informer ou, encore mieux, de communiquer et, au pire, de contourner les résistances aux changements, à l'innovation, en imposant les changements plus ou moins par la force —généralement celle des bulldozers pour la plus visible— ou en limitant l'offre et, par conséquent, les choix possibles pour les plus discrètes. L'architecte Fernand Pouillon accusera, à plusieurs reprises et de façon très argumentée, les industriels du béton armé de s'entendre pour imposer ce matériau de construction contre tous les autres —contre la pierre, la brique ou la terre— dans le logement notamment, sans que les gains ne soient jamais vraiment prouvés, si ce n'est pour les industriels du béton eux-mêmes [F. Pouillon, 1968 ; 1988]. Ce programme «éducatif» est en partie réussi : il a fallu apprendre que, sur une autoroute, le sens de l'orientation n'avait pas d'utilité, que pour tourner à gauche, il fallait prendre à droite ; que les plafonds des habitations étaient à 2,50m de hauteur et pas plus ; que les salles de bains n'ouvraient pas sur l'extérieur ; que l'odeur des gaz d'échappement étaient l'odeur de la ville comme le bruit des moteurs en est la musique. Bref, comme diraient les ergonomes, longtemps la fabrication est restée technocentrée.

Dans la fabrication technocentrée, le sens donné aux objets fabriqués par les utilisateurs constitue, au mieux un aspect résiduel, au pire un risque pour la pérennité des dispositifs techniques, qu'il convient, par conséquent, de protéger de l'imprévisibilité des pratiques sociales [Pierre Rabardel, 1995, pp. 18-20]. Ce type d'approche est loin d'avoir disparu, même si les progrès de l'ergonomie cognitive lui opposent une approche anthropocentrée ; c'est-à-dire «[...] une perspective à dominante *anthropocentrique* où l'homme occupe une position centrale depuis laquelle sont pensés les rapports aux techniques, aux machines et systèmes. Cette option place l'activité de l'homme au cœur de l'analyse et, de ce fait, permet d'opérer le renversement nécessaire pour pouvoir parler des choses en fonction des hommes» [*ibid*, 1995, p. 20]. L'approche anthropocentrée ne résout pas la disjonction entre le public et les fabricants. Elle propose de meilleures méthodes pour se saisir de l'usage, accéder à l'usager et le faire parler des choses utiles à la production des objets qui lui sont destinés.

Il s'agit, en aménagement urbain, en urbanisme et pour partie en architecture de remettre l'habitant au centre du projet, d'imaginer des conceptions «centrées utilisateurs», bref de capter les attentes du public, de lui faire valoir des attentes possibles. Ainsi, par exemple à Lyon, «l'aménagement doit être représentatif, de la manière la plus fine possible, des attentes de la population. Il doit prendre en compte toutes les dimensions qui forment l'environnement du projet, à savoir, les

dimensions historique, sociologique, culturelle, fonctionnelle, morphologique... Il revient au chargé d'opération de diriger cette élaboration qui s'appuie nécessairement sur des spécialistes en fonction de la spécificité des lieux aménagés —recours à des historiens par exemple.» [Jean-Louis Azéma, 2001, p. 193].

Pour remettre le public, l'utilisateur, l'habitant au centre du projet, une multitude de dispositions ont été prises à partir des années 1980 pour s'assurer de l'attente des populations¹ : observation des pratiques sociales² sur les espaces aménagés existants et constitution d'indicateurs d'usage à incorporer dans les projets d'aménagement ; processus de consultation pour recueillir les vœux des habitants ; livre d'or mis à la disposition en même temps que les plans d'aménagement pour solliciter les remarques et les doléances ; création de maisons du projet pour organiser une concertation de tous les instants avec le public concerné par les aménagements projetés et en chantier ; observation des réactions des habitants face aux espaces rendus disponibles par les aménagements récents, etc. Plus généralement, ces méthodes encouragent la concertation, voire, pour les stratégies les plus audacieuses, la participation.

Toutefois, cette volonté de fabrication «centrée sur les utilisateurs», voire «anthropocentrée» ou encore cette volonté de concertation dans le cas de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et même du génie civil, peuvent prendre un tour paradoxal. Chercher à capter les attentes des habitants pour produire des aménagements qui expriment finement ces attentes revient implicitement à faire l'aveu qu'il pourrait en être autrement : que l'on saurait produire des aménagements et des constructions qui n'y satisferaient pas, qui seraient, d'une certaine manière, comme hors des usages. Ce serait même parce que cette possibilité de fabriquer des objets hors d'usage est avérée qu'il devient nécessaire d'y remédier par des méthodes adéquates. C'est ainsi que le législateur a dû prendre des dispositions légales ou incitatives pour incorporer les usages dans les processus de conception des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain : par exemple, le processus de normalisation dimensionnelle dans les logements sociaux depuis la fin de la seconde

1- Dans le cadre de son Diplôme d'Etudes Approfondies sur l'expérience lyonnaise, Sophie Vareilles [2001] a recensé pour la période qui court de 1990 à 2000 plus d'une trentaine de dispositions. Six d'entre elles sont des dispositifs normalisés encadrés nationalement par des textes de lois ; les autres sont des dispositions *ad hoc* ou informelles [cf. également, JY. Toussaint, S. Vareilles, M. Zimmermann, 2003, p. 11].

2- Toujours pour l'expérience lyonnaise, selon JL. Azéma, directeur du service Espaces Publics du Grand Lyon, «[...] Le service des Espaces Publics fait presque systématiquement appel, aujourd'hui, à un bureau d'études spécialisé en sciences humaines pour la réalisation d'enquêtes et d'observations sur le terrain. Ce volet sciences humaines constitue la clef de voûte du programme : il met, dès le départ du processus d'aménagement, les usagers et les habitants au cœur du projet. il comprend plus précisément : 1) une analyse des pratiques sociales ; 2) un repérage et une typologie des différents publics fréquentant l'espace ; 3) une analyse du vécu de ces différents publics ; 4) une explicitation des attentes des divers usagers ; 5) une explicitation des attentes et besoins des responsables locaux (élus, techniciens...), des commerçants et des autres usagers professionnels de l'espace. Selon l'importance de l'opération, le coût des études en sciences humaines se situe entre 12 000 et 18 000 €.» [JL. Azéma, 2001, p. 193].

guerre mondiale¹ [Bernard Huet, Michèle Lambert, Jean-Yves Toussaint, 1992]. La Loi Solidarité Renouvellement Urbain serait la dernière intervention en ce sens².

productions hors d'usage

Pour les secteurs d'activité qui nous intéressent ici, les années 1980 auraient été celles d'une prise de conscience de cette possibilité paradoxale. Ainsi à Lyon : «Dans la continuité d'une prise de conscience amorcée au début des années 1980, un constat clair a été dressé à la fin de cette même décennie sur l'état général des espaces publics de l'agglomération [Lyon] et sur les causes de cette situation. Celle-ci était caractérisée par des aménagements de piètre qualité à la fois du point de vue des usages et du point de vue formel. Ces aménagements obéissaient essentiellement à des logiques techniques pures, permettant de répondre avant tout aux besoins fonctionnels liés à un seul mode de déplacement, la voiture particulière. Ils étaient souvent l'objet d'interventions successives, par strates, indépendantes les unes des autres, débouchant sur des contradictions d'usage, des espaces vides de sens qui n'étaient plus des lieux supports de vie sociale. Les aménagements se dégradèrent malgré la qualité paysagère exceptionnelle des sites de l'agglomération, malgré la richesse et la diversité culturelles rencontrées dans les villes de l'agglomération, dans les quartiers, malgré les traces de la mémoire d'une histoire toujours présente.» [JL. Azéma, 2001, p. 185].

Autrement dit, des services techniques entiers, des collectivités, des administrations, des entrepreneurs, bref, ce qui se compte de plus intelligent, de plus affûté, de plus expert et de plus organisé dans notre société, peuvent aussi produire des aménagements et des constructions *hors d'usage*. Comment croire alors que ce soit une «erreur», un «fait accidentel», le fait de quelques incompétences ? Cette manière de déplacer le problème n'est pas seulement un jeu logique un peu absurde et amusant pour des chercheurs en mal de sensations problématiques. Cette possibilité paradoxale me rappelait cette drôle d'observation faite à l'occasion d'une recherche vieille d'une dizaine d'années sur le logement social en France [B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992]. Cette recherche mentionnait la possibilité de

1- ainsi les règlements incitatifs sur le dimensionnement des pièces dans les logements sous financements publics, les minima et les seuils fixés par la normalisation —systématisés techniquement par la modulation et la coordination dimensionnelle nécessaire à la fabrication industrielle— sont-ils directement conçus par rapport aux fonctions assignées à chaque pièce et à chaque élément selon un modèle de comportement d'un individu-type placé dans une situation non moins typique : situation qui intéresse la «vie familiale», le «loisir», le «manger», le «dormir», etc. ; situation que le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), en 1958 avec le *REEF (II) 58*, s'applique à décrire, cf. chapitre 8, «Adaptation à la vie familiale».

2- et l'ensemble des lois relatives à l'obligation de concertation notamment : loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ; loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Sur l'obligation de concertation : loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre des principes d'aménagement. art.1 ; loi n°91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville. art. 4.

fabriquer des logements comme «des cotes mal taillées» [p. 101]. Ces logements sociaux produits selon les méthodes industrielles de fabrication étaient habitables au sens fonctionnel du terme : ils étaient «fonctionnels», mais ils n'étaient que cela. Il leur manquait «quelque chose» —ce quelque chose que leur reprochaient les habitants.

En étudiant l'évolution des formes et des dispositifs techniques constituant les immeubles de logements sociaux et les logements sociaux entre 1924 et 1988, l'hypothèse d'une réduction du problème de l'habiter aux dimensions techniques s'est imposée : la rationalisation spatiale des logements et des immeubles tendrait à s'orienter de moins en moins d'après les conditions d'usage et de plus en plus d'après les conditions techniques de réalisation, voire, plus radicalement, d'après les conditions des techniques financières mises en œuvre dans la fabrication. Un changement s'est imposé avec les réformes de 1958¹ visant, en France, la modernisation de l'outil de production dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Les conditions techniques et économiques ont sans doute toujours été déterminantes. La nouveauté résidait dans le fait que les conditions techniques et économiques étaient devenues non plus seulement des conditions nécessaires, mais des conditions suffisantes : la valeur économique des espaces ne s'est plus constituée à partir de ce qu'il était possible d'y faire. Désormais, ce qu'il est possible de faire dans un logement dépend absolument du prix au mètre carré de plancher. Le prix au mètre carré détermine tout à la fois les potentialités fonctionnelles et les possibilités d'appropriation (par le biais de l'accession à la propriété ou par le biais de la location).

Du reste, les discours sur la nécessité d'éduquer les habitants à de nouvelles façons d'habiter, récurrents dans cette période (et encore tenus aujourd'hui) témoignent toujours en faveur de cette hypothèse : il ne s'agit pas de produire des logements selon des façons de vivre et d'habiter, mais de réformer les façons de vivre pour rendre à ces logements² leur valeur d'usage. En ce sens donc, et pour continuer à jouer des mots, il était possible de produire des logements *hors d'usage*. C'est ce dont témoigne la recherche de méthodes qui, dans le projet, assureraient une meilleure adéquation entre les aménagements et les attentes de ceux qui en usent.

1- Décret du 31 décembre 1958 «Urbanisme, HLM, Crise de logement» —décret n°58 1463 du 31/12/58 connu aussi sous le nom de «textes Sudreau», du nom du ministre de l'Équipement et du Logement de l'époque : création des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) ; ces zones doivent pouvoir recevoir un minimum de 500 logements ; mise en place de la procédure «Rénovation urbaine» ; création d'une commission de la vie dans les Grands Ensembles. [cf. Jean-Marc Stébé, 1998].

2- Sauf à les détruire, ce qui est devenu l'une des possibilités offertes aujourd'hui à partir des politiques de renouvellement urbain.

le projet comme mode de résolution du problème de la fabrication

Si l'usage constitue le problème de la fabrication, le projet pourrait constituer la modalité de résolution du problème, chaque fois posé, à chaque nouvelle production. Les mots «projet» et «usage» font partie du lexique habituel des discours communs, doctrinaires ou scientifiques relatifs à la ville et à l'urbain. Ils ne sont pas, toutefois, l'exclusive du domaine de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, de l'architecture et du génie civil. De l'économie, à la sociologie des organisations (et du travail) en passant par le management, la gestion ou la communication, «projet» et «usage» sont les mots communs aux discours tenus sur la façon contemporaine de fabriquer, de produire. Bien peu d'activités échappent au *projet* et rien qui ne puisse se fabriquer sans escompter un *usage*. En cela, les domaines d'activité de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, de l'architecture ou du génie civil ne font pas exception à la règle. Rien qui ne puisse se faire pour aménager la ville en sa totalité ou en ses parties qui n'échappe à la «notion moderne de projet» ni au «management stratégique urbain»¹.

Le dictionnaire² définit le projet comme «image d'une situation, d'un but que l'on pense atteindre». Le mot «projet» en appelle au virtuel, à ce qui dans l'avenir n'est qu'en puissance. Il renvoie au rapport qu'entretiennent l'*actuel* et le *virtuel*. Toujours en suivant l'histoire des mots, *projet* serait en latin (*projectio, projectum, projicere*) ce que *problème* est en grec (*problêma, proballein*) : jeter en avant, jeter devant³. Ainsi pourrait être reprise la remarque de Gilbert Simondon [e1989] sur le fait que si un problème est chose lancée devant, le résoudre «c'est pouvoir l'enjamber, c'est pouvoir opérer une refonte des formes qui sont les données mêmes du problème» [p. 144] : «[...] La résolution des véritables problèmes est une fonction vitale supposant un mode d'action récurrente [...] : la récurrence de l'avenir sur le présent, du virtuel sur l'actuel.⁴» Le projet, en ce sens, serait une modalité d'expression de «la faculté que possède le vivant (selon les catégories de G. Simondon) de se modifier en fonction du virtuel» ; ce serait même, une expression du «sens du temps» [p. 145].

Cette définition n'est pas très éloignée des positions avancées par Pierre Vérillon [2002] lorsqu'il considère que le terme problème «renvoie à une réalité qui s'interpose inopinément entre un projet et sa réalisation.» [p. 1]. Il fait en cela le même constat que celui de G. Simondon sur la dimension temporelle des

1- selon le lexique du «néo-urbanisme» [François Ascher, 2001, pp. 78-80].

2- Josette Rey-Debove, Alain Rey (dir.), 2001-2002, *Le Petit Robert de la langue française*, CD-ROM version 2,2, éd. Dictionnaire le Robert, Paris.

3- Alain Rey (dir.), 1998, *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, éd. Dictionnaire le Robert, Paris.

4- G. Simondon opposait ici le vivant à la machine de manière à poser la responsabilité des humains vis-à-vis des machines (l'homme comme témoin des machines) dans une critique de l'injuste procès fait à la «technique» par la «culture» —pp. 144-147.

«problèmes». Il ajoute cependant une dimension spatiale (en se situant sur un versant psychologique cette fois) dans la mesure où tout sujet se trouve *devant* un problème ou *confronté à* ou *face à* un obstacle qui s'intercale entre lui et le but poursuivi et qui l'empêche de l'atteindre. P. Vérillon et G. Simondon se situent tous les deux par rapport aux modalités problématiques de l'action, à savoir, ce qui, agissant au présent, établit un avenir : «Ce peut être un obstacle matériel qui interrompt une progression ou entrave un plan —ainsi à l'origine *problema* désignerait, entre autres significations [Fabre, 1999], le bouclier c'est-à-dire ce qui intercepte et bloque le coup porté. Ce peut être aussi une question, une interrogation, un doute qui surgit et exige impérativement une réponse, et l'on peut penser à l'énigme que le sphinx adresse au voyageur, interrompant celui-ci dans son trajet.» [P. Vérillon, 2002, p. 1]. Le «problème», c'est ce qui, dans l'espace et le temps, interrompt un trajet, une action. Le projet pourrait se définir alors comme une modalité de l'enjambement, ce qui permet de chercher dans le virtuel, le moyen de contourner les difficultés et les obstacles dressés par le présent devant l'action. Le projet, en ce sens, consisterait donc en un mode de recherche de solutions à des problèmes.

Selon Jean-Pierre Boutinet [1993], le terme «projet», dans cette acception¹, est d'invention récente [p. 23]. Il trouve à s'établir dans le domaine de la production et de la fabrication à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, quand il s'est agi d'introduire de nouvelles façons de faire et d'agir, de s'organiser et de répartir les ressources organisationnelles de l'activité productive. C'est en tout cas ce que semble sceller la norme AFNOR X50-105² : «Un projet se définit comme une démarche spécifique, qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir. Un projet est défini et mis en œuvre pour élaborer la réponse aux besoins d'un utilisateur, d'un client ou d'une clientèle et il implique un objectif et des actions à entreprendre avec des ressources données.» [AFNOR, 1994, p. 18]. Ce que précise le *Dictionnaire de management de projet* : «Parmi quelques dizaines de définitions, plus ou moins cohérentes, nous avons adopté la suivante : Le *projet* est un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et pour la réalisation desquelles on a identifié non seulement un début, mais aussi une fin. On distingue souvent le *projet* «ouvrage», dont la finalité est d'obtenir un résultat considéré pour lui-même (par exemple, ouvrage d'art, bâtiment, usine, navire, déménagement) et le *projet* «produit», dont la finalité est la mise au point d'un produit, qui fera par la suite l'objet d'une production répétitive, destinée à un marché (par exemple, automobile, électroménager, produit chimique ou pharmaceutique). Le premier est aussi appelé «projet d'ingénierie» ou «projet client»

1- JP. Boutinet [1993], qui se situe sur le versant psychologique de l'action, insiste sur «la double essence du projet» : «celle d'un ordre à évincer, celle d'un ordre à faire advenir, l'un et l'autre, fruit de cette absence fondatrice que tout désir exprime.» [p. 16].

2- AFNOR, 1991, fascicule de documentation X 50-105 *Le management de projet — Concepts*, pp. 15-28.

(car il est destiné à un client unique), et le second, «projet de développement» ou «projet marché.» [AFITEP, 1996, p. XIII].

Le projet a envahi la fabrication et rien ou presque de ce qui se fabrique n'échappe au projet. La norme est sans équivoque : «L'environnement des entreprises est de plus en plus évolutif ; la durée de vie des produits se réduit ; toutes les sociétés sont amenées à élaborer de plus en plus souvent des produits ou des services nouveaux, donc des projets d'investissements neufs ou des projets de modification de l'outil de production, le plus souvent accompagnés de projets de réorganisation et de projets de logiciels, etc.» [AFNOR, 1994, p. 18]. Le domaine d'application de la norme est des plus vastes : «toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur domaine d'activités ; tout le personnel impliqué dans un projet quels que soient leur niveau hiérarchique et leur discipline (pour exemple : architecte, acheteur, ingénieur, dessinateur, planificateur, comptable, consultant, responsable marketing ou commercial, ...)» [*ibid.*, p. 18].

La réponse à un besoin ainsi que les modalités pour y parvenir constituent le problème que doit résoudre le projet. Le projet vise la réponse à un besoin et il permet d'y parvenir en assurant le passage d'un mode d'action à un autre : de la fabrication à l'usage — si, par usage, sont entendues les modalités par lesquelles les produits, les objets fabriqués sont utilisés (les produits sont impliqués dans une ou plusieurs actions, tels que les outils ou les instruments), sont détruits (les produits disparaissent dans l'activité de consommation, ils ne subsistent plus alors que sous la forme du *déchet*), sont usés (les produits sont soumis à une maintenance, à un entretien pour pallier leur usure, ainsi en va-t-il par exemple des machines confiées aux soins vigilants des ouvriers de maintenance). Le projet s'interposerait entre deux façons de faire : *faire* l'ouvrage (fabriquer, produire, œuvrer), *faire avec* l'ouvrage (utiliser, consommer, user).

De part et d'autre du projet, s'opposeraient deux mondes : celui de la fabrication qui intéresse le fonctionnement des objets fabriqués ; celui de l'usage qui intéresse le comportement des individus aux prises avec les objets. En quelque sorte, deux mondes et deux temporalités se feraient face : d'un côté, le monde et le temps de la fabrication ; de l'autre, le monde et le temps de l'usage. Le projet permettrait d'anticiper le second pour organiser le premier. De cette manière, *le projet résoudrait le problème de la fabrication qui serait le rapport du fonctionnement à l'usage des objets fabriqués*. Le projet permettrait de trouver des solutions au problème de l'usage dans la fabrication en assurant une forme de correspondance entre deux grands ensembles axiologiques : l'un qui relève de la fabrication et qui règle le comportement (le fonctionnement) des objets ; l'autre qui relève de l'usage et qui règle les comportements sociaux (individuels ou collectifs) quand ils mobilisent des objets.

passer d'un univers à l'autre

Ce passage d'une axiologie à une autre est d'abord un problème des acteurs mobilisés au sein du projet d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil —acteurs que je regroupe sous le vocable de «praticiens» pour simplifier le propos. Les praticiens sont confrontés au *comment faire* : comment faire pour proposer des aménagements, des constructions, des ouvrages qui soient en adéquation avec les attentes de la population ? Comment passer des mots de la commande à des dispositifs techniques et spatiaux, de l'observation des usages aux mots de la commande, etc. ? Comment évaluer les réalisations¹ ? La question est opérationnelle ; il s'agit d'ailleurs moins de trouver des solutions *ex nihilo* que de perfectionner celles qui existent, d'optimiser des solutions éprouvées, de ne pas prendre du retard en s'embourbant dans les routines de savoir-faire qui ne sont plus interrogés : «Enfin, le pari a réussi de maintenir une recherche formelle de qualité en assurant une prise en compte des usages toujours plus forte, toujours plus conséquente. Le passage d'une culture d'espace public à une culture de la concertation et de la communication devient l'enjeu de ces prochaines années.» [JL. Azéma, 2001, p. 198].

C'est en partant de cette pragmatique du projet qu'au laboratoire, nous avons constitué nos terrains de recherche². Il ne s'agissait pas pour nous³ de répondre au *comment*, de nous substituer de quelque manière que ce soit aux praticiens en considérant, sur la foi de la recherche, que nous disposions d'un aplomb suffisant. Il n'a donc jamais été question d'appréhender le problème de l'usage dans la fabrication sous l'angle d'un quelconque conseil ou d'une quelconque entreprise normative. Ce n'était ni attendu, ni surtout demandé ; il existe d'autres officines et d'autres experts pour le conseil. Il était bien attendu un point de vue scientifique, c'est-à-dire des conjectures et des hypothèses sur les engagements des acteurs mobilisés au sein des

-
- 1- «A terme, il est prévu que chaque réalisation sera l'objet d'une évaluation. Celle-ci s'appuiera sur les pratiques dont les espaces réaménagés sont l'objet. Elle les confrontera aux volontés initiales et aux objectifs intermédiaires retenus dans les programmes. La généralisation de cette démarche implique de prévoir, dès la phase de programmation, les conditions de mise en place du dispositif d'évaluation en privilégiant le point de vue des bénéficiaires des aménagements : les habitants, les usagers et, plus généralement, les citoyens dans toute leur diversité.» Bruno Voisin expose ici le point de vue défendu au sein de l'agence d'urbanisme de Lyon [B. Voisin, 2001, p. 149]
 - 2- Commande de recherche et d'études émanant du Plan Urbanisme Construction et Architecture du ministère de l'équipement et d'autres, notamment sur la fabrication des espaces publics, de la Communauté Urbaine de Lyon : entre 1998-1999, une recherche sur les relations entre la maîtrise d'ouvrage et les architectes du PUCA [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999a] ; entre 2000-2003, une recherche du PUCA sur l'expérience lyonnaise d'aménagement des espaces publics [cf. synthèse de ce travail, Jean-Yves Toussaint, Sophie Vareilles, Monique Zimmermann, 2003]. Une série d'études sur l'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon réalisée entre 1996 et 2000. Ces études ont donné lieu à un rapport synthétique [cf. D. Chaumard, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 2000].
 - 3- Le «nous» renvoie au collectif auquel j'appartiens et que, d'une certaine manière, je représente dans ce travail assumé par un seul auteur... Le «nous» ici utilisé n'est pas celui d'une quelconque majesté, mais celui d'une dette : ce que je dois dans cette contribution à «mon» laboratoire.

projets et sur ceux des publics dans les espaces aménagés qui puissent informer les praticiens (et non les guider) sur leurs activités et leurs effets.

Autrement dit, selon une méthode que nous avons essayé de consolider et surtout de défendre, au fil de nos expériences de recherche, les questions pratiques sont le point d'amorce des questions de recherche : produire des hypothèses et des conjectures pour répondre aux questions pratiques n'est possible qu'au terme d'un échange d'informations entre praticiens et chercheurs. La question pratique adressée aux chercheurs permet de questionner légitimement les praticiens sur les connaissances et les conjectures qu'ils mobilisent eux-mêmes pour agir. De cette manière, deviennent également accessibles les *raisons* des acteurs, raisons qui deviennent questions de recherche : qui agit ? pour qui ? et surtout pourquoi ? C'est en explicitant ces raisons (les « bonnes raisons » pour retenir la leçon de Raymond Boudon [2003]) que la recherche peut participer à l'information des acteurs (cf. schéma 01). Soit, pour ce qui concerne nos problématiques : qui fabrique quoi ? pour qui ? Pourquoi le choix de ces dispositifs techniques et spatiaux et non pas d'autres ?

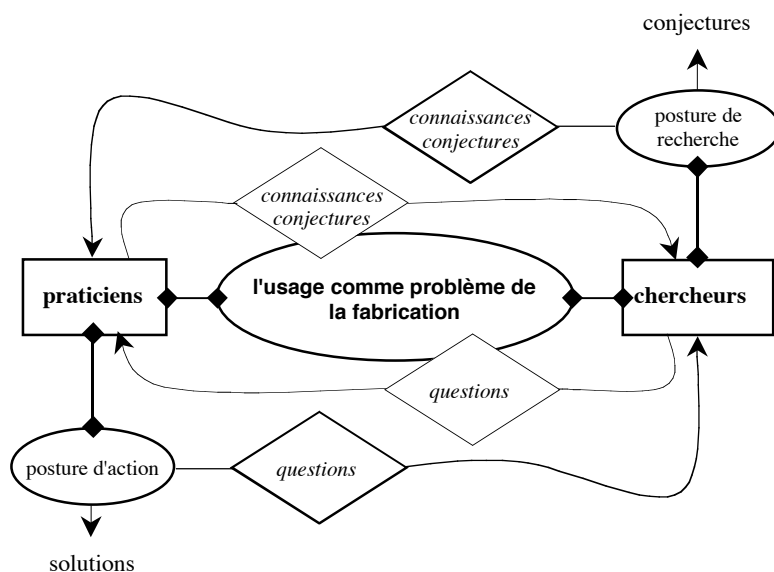


schéma 01 — «cercle vertueux» de la recherche développement¹

Mais revenons à notre problème, à savoir l'usage comme problème de la fabrication et le projet comme mode de résolution du problème. Les solutions apportées, les aménagements, les constructions, les ouvrages ont souvent été observés sous leurs apparences technocentriques. La disjonction entre les deux univers pragmatiques de la fabrication et de l'usage, entre les fabricants et les publics (une autre formulation du problème) est souvent observée comme se faisant au détriment de l'univers

1- reprise d'un schéma utilisé dans une communication sur l'intérêt scientifique de la recherche développement en sociologie et qui reprend l'essentiel de ce que nous défendons comme pratique de recherche [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1997].

pragmatique de l'usage. La relation entre les deux mondes serait comme asymétrique, au profit des fabricants.

En fait, cette disjonction est souvent interprétée (voire «expliquée») à partir de l'instrumentalisation sociale ou politique des techniques : la technique constituée en instrument de domination. Ces interprétations associent généralement l'instrumentalisation sociale des techniques à l'instrumentalisation sociale des sciences¹. Il serait sans doute plus juste de parler d'instrumentalisation politique des techniques et des sciences puisque que cette instrumentalisation vise les rapports de domination nécessaires au maintien et à la reproduction de l'ordre social des sociétés industrielles. C'est typiquement le cas des analyses de Gabriel Dupuy [1978] sur les effets des développements techniques en urbanisme ou encore, bien que de manière très différente, le cas des analyses de Michel de Certeau [e1990, p. 78] qui reprend à son compte l'hypothèse de Michel Foucault d'une «technologie du pouvoir»² fondée sur des procédures panoptiques³. L'un et l'autre de ces auteurs rapportent l'aménagement⁴ et les connaissances scientifiques ainsi que les techniques qu'il mobilise aux contingences de la domination technocratique.

Ce rapport de la technique à la domination est séduisant et en effet, j'ai été séduit. Sans précaution, j'ai repris l'idée de John Kenneth Galbraith [e1989] d'une technostructure à qui je faisais jouer le rôle d'une puissance organisatrice de l'espace assumant la «*domination légale rationnelle à travers l'activité organisatrice des espaces de son territoire*» [JY. Toussaint, 1996, pp. 84-85]. Cela m'a paru quelque temps une explication non seulement plausible, mais satisfaisante. J'imagine sans difficulté que la séduction de ces thèses est d'autant plus efficace qu'elles sont promptes à cultiver le narcissisme du technicien, du scientifique et, par conséquent, de l'homme (ou la femme) de pouvoir qui sommeille en chaque enseignant(e)-chercheur(e)...

Mais les spéculations sur ce rapport ne soutiennent pas bien l'épreuve de l'usage, à savoir l'épreuve de l'observation de la vie des dispositifs techniques et spatiaux en particulier et de la vie des aménagements en général. Quand l'observation ne porte plus sur les attentes qui ont constitué les fins pour lesquelles ils ont été conçus, mais sur ce que les destinataires en font. Ce faire, généralement, déçoit les attentes des

1- Ainsi, Gabriel Dupuy [1978], dans son analyse des rapports entre technique et urbanisme, s'appuie sur les thèses développées par Jürgen Habermas [e1993], *La technique et la science comme «idéologie»*.

2- notamment, *Surveiller et punir. Naissance de la prison* [M. Foucault, 1975].

3- Les techniques d'observation telles qu'elles fondent l'«administration panoptique» et la «discipline contemporaine» [M. de Certeau, e1990, p. 145].

4- plutôt la «ville planifiée» pour M. de Certeau [1990, notamment p. 143], lequel incrimine «la coupure que les institutions scientifiques ont produite entre langues artificielles d'une opérativité régulée et parlars du corps social» : «[...] Cette ligne de partage, d'ailleurs changeante, demeure stratégique dans les combats pour accroître ou contester les pouvoirs des techniques sur les pratiques sociales. Elle sépare les langues artificielles qui articulent les procédures d'un savoir spécifié et les langues naturelles qui organisent l'activité signifiante commune.» [p. 20].

fabricants¹ — il peut aussi positivement surprendre² mais, dans tous les cas, il ne les satisfait pas — au sens où il n'y a pas de juste adéquation entre les attentes et les faits. Une fois réalisés, les aménagements et les dispositifs techniques et spatiaux qu'ils agencent deviennent des instruments de l'activité sociale. Du coup, deviennent observables d'autres formes d'instrumentalisation sociale de la technique.

C'est donc un peu tardivement dans nos travaux que nous avons retenu l'autre leçon de Michel de Certeau [1990] quand il observe que les usagers «bricolent», «rusent», «braconnent» ou encore «perruquent», quand il conçoit la possibilité d'une *tactique* qui s'oppose à la *stratégie*. Les destinataires des aménagements sont en état de «manipuler» ce qui leur est destiné. La question est alors de savoir «ce qu'ils fabriquent» avec les objets qui sont fabriqués pour leur compte. Un exemple trivial peut illustrer ce propos. Il a trait aux tactiques de stationnement des automobilistes qui s'opposent aux stratégies de planification des techniciens de la voirie et aux stratégies de contrôle de la maréchaussée : les automobilistes sont tellement rusés qu'il est extrêmement compliqué de planifier les tournées de contrôle des policiers municipaux³. Lesquels policiers acceptent mal la position dans laquelle les fraudes des automobilistes les constituent en contremaître du service de gestion du stationnement payant — et surtout, de la société d'économie mixte gérant l'ensemble des parkings (payants) qui observe comme déloyale la concurrence des stationnements payants sur voirie que la porosité des contrôles rend sinon gratuits du moins peu payants et donc très attractifs...

Cet exemple rend sans doute raison aux approches technocentriques qui considèrent que l'attitude des utilisateurs est toujours problématique : le «facteur humain» est la cause des malversations techniques... Mais cette position est aussi l'aveu de l'échec, l'aveu de l'impuissance à maîtriser la destination des objets fabriqués ; ce qui, il est vrai, déçoit souvent les concepteurs (architectes ou ingénieurs) soucieux de la perfection de leurs œuvres, soucieux aussi de l'efficacité de leurs conjectures (et de leur reconnaissance aussi). L'usage comme problème de la fabrication peut alors se traduire en deux énoncés problématiques : *Qu'est-ce que «fabriquent» exactement les fabricants quand ils fabriquent des dispositifs techniques et spatiaux ?* Cette question est symétrique d'une autre question, déjà formulée par M. de Certeau⁴ : *Qu'est-ce que peuvent bien «fabriquer» les publics avec les objets fabriqués qui leur sont destinés ?*

-
- 1- entendu par là, l'ensemble des acteurs mobilisés pour la réalisation des aménagements ou d'un dispositif technique et spatial.
 - 2- ainsi en est-il de la fameuse «appropriation» qui est à la réalisation des «espaces publics» ce qu'est la «prise» pour la mayonnaise...
 - 3- découverte faite au détour d'une modélisation de l'efficacité du contrôle du paiement effectif des véhicules stationnés sur la voie publique en zone payante [Jens-Martin Gutsche, 1996 ; Sylvain Charlier, Jens-Martin Gutsche, 1997].
 - 4- à propos des images distribuées par la télévision, [p. XXXVII et pp. 52-57].

les déclinaisons du problème

Les problèmes engendrés par la disjonction entre fabricants et publics constituent un thème qui se décline au sein une multitude d'activités et, pour ce qui nous intéresse ici, au sein de la recherche et de la formation.

commande de recherche en sciences sociales par la recherche technologique

Cette disjonction acquiert une portée plus générale dans les programmes de recherche appliquée relevant des sciences pour l'ingénieur. Ces programmes de recherche rendent désormais obligatoire la justification des retombées économiques et sociales des résultats attendus¹. Les recherches technologiques doivent justifier pour ainsi dire de l'utilité économique et sociale de leurs objets et surtout de leurs résultats ; ceci, qu'il s'agisse des programmes de recherche européens ou des programmes nationaux ou régionaux. Mais cette utilité ne peut plus être justifiée par la seule promesse technique de cette utilité : elle doit être justifiée par des arguments rationnels et probants relevant des conjectures des disciplines des sciences sociales et économiques.

Les chercheurs en sciences pour l'ingénieur se voient dans la quasi obligation de s'associer (pluridisciplinarité oblige) à des chercheurs en sciences sociales et économiques. Il est attendu de cette pluridisciplinarité la réduction de l'incertitude (pour reprendre le vocabulaire utilisé par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, [2001]) quant à l'intérêt socio-économique de l'investissement de recherche. Mais ce n'est pas seulement de cet aspect dont il est question. Bien qu'important, il est concurrencé par la nécessité de mieux cerner les conséquences sociales et économiques des risques inhérents aux développements techniques. Le fameux développement durable n'est jamais que la tentative bavarde sans doute, mais la tentative tout de même, de concilier développement technique et développement social. Autrement dit, avec cette idée de développement durable, est posée, ou plutôt reposée, l'hypothèse d'un lien entre le progrès social et les développements techniques, scientifiques et économiques ; lien mis à mal par quelques catastrophes écologiques, par la collusion, toujours plus évidente, des intérêts économiques et des intérêts scientifiques et par les changements de régime de l'économie (les «crises» à répétition).

Cette forme de commande de recherche adressée aux sciences sociales par la recherche technologique ne fait qu'«approfondir» le problème. Il s'agit là de relier

1- et cela directement dans les propositions de recherche (réponses aux appels d'offres, ou soumissions aux programmes européens ou nationaux).

deux univers sociaux, celui de la technique et celui de la société, comme si ces deux mondes étaient disjoints et que la technique échappait à la société et pouvait même s'établir contre elle... Dans ce contexte, l'apport d'une connaissance sur le rôle des dispositifs techniques dans l'activité sociale devient intéressant. Ce n'est pas sans risque non plus. La tentation est toujours présente d'instrumenter les sciences sociales et économiques sommées de donner des résultats probants sur les performances adaptatives de la société ainsi que sur la capacité de cette dernière à absorber les innovations techniques et les nouveautés scientifiques. C'est ainsi que se font jour de grandes espérances relativement à la naissance d'une véritable *human engineering* ; naissance très attendue à la direction générale des Stratégies Industrielles du ministère de l'Industrie [Ministère de l'Industrie, 1995¹].

Cette commande de recherche en sciences sociales et en économie issue de la recherche en sciences pour l'ingénieur tend à s'orienter ces dernières années sur les questions relatives à l'*acceptabilité sociale* des innovations technologiques et des orientations de la recherche scientifique (tout particulièrement dans les domaines de la biotechnologie mais pas exclusivement). Ce qui se traduit en ce qui nous concerne, en tant que laboratoire de sciences sociales immergé dans un département de Génie Civil et Urbanisme d'une école d'ingénieur, par des demandes en recherche sur les modalités d'acceptabilité de nouveaux matériaux notamment ceux issus du

1- *human engineering* dont le programme est ainsi défini :

«Il n'y a plus de marchés protégés où l'offre impose ses choix et ses contraintes. C'est donc une priorité pour les entreprises que de mieux cerner la demande des clients et utilisateurs, d'anticiper leurs comportements et même leur évolution dans le temps. La préoccupation n'est évidemment pas nouvelle, mais elle est plus impérative et peut recourir à de nouveaux outils.

Si la demande à caractère professionnel peut s'exprimer avec une certaine rationalité selon les critères techniques, il n'en va pas de même pour la demande des ménages. Les entreprises doivent s'attacher à en comprendre les ressorts et, lorsqu'elles s'adressent au consommateur, privilégier les critères d'usage. La conception du produit et le marketing doivent donc prendre en compte les facteurs d'ordre culturel, psychologique ou symbolique.

Les entreprises sont ainsi amenées à recueillir des quantités considérables d'information sur les consommateurs : caractéristiques individuelles, préférences exprimées en réponse à des questionnaires, comportement d'achat, etc. Diverses techniques de traitement (ingénierie linguistique, réseaux neuronaux) sont mises en œuvre pour analyser ces données et, en particulier, mieux cibler les clients potentiels d'un produit.

Un domaine nouveau, parfois appelé «*human engineering*», est en train de se constituer. Son objet est l'analyse des perceptions et du comportement humain dans le contexte de la vie quotidienne, de façon à améliorer la facilité d'usage et la convivialité des produits. Il est, par nature, interdisciplinaire et doit faire le lien entre la psychologie, l'ergonomie, le design, les méthodes de conception...

De premiers travaux dans cette voie ont été engagés, par exemple, sur la modélisation du comportement humain par l'industrie aéronautique et l'automobile, mais ceux-ci traitent encore surtout de réactions physiologiques. Une autre approche est la métrologie sensorielle qui permet de corrélérer le vécu du consommateur avec des propriétés physiques mesurables, ce qui facilitera le pilotage de la chaîne de fabrication ou permettra de définir un produit plus adapté à des attentes qui s'expriment difficilement. Ce champ de recherches est naissant et les premières applications restent limitées. Il est encore nécessaire de rassembler beaucoup de données, de mettre au point les méthodes de mesure et d'organiser une approche plus systémique pour appliquer les résultats des études de base au développement de produits.

D'une manière générale, le marketing reste passablement démuné dans le cas d'un produit nouveau s'écartant du connu et de l'existant. C'est ainsi qu'une grande incertitude subsiste sur le contenu souhaité des nouveaux services de communication. Des expérimentations sont nécessaires. Les sciences humaines et sociales sont encore très insuffisamment mises à contribution par les entreprises.» [Ministère de l'Industrie, 1995, p. 32].

recyclage des déchets, sur les techniques nouvelles ou réputées «alternatives» ou, plus couramment, sur l'acceptabilité sociale d'ouvrages de Génie Civil, ainsi que sur l'acceptabilité sociale du risque (risque technologique, risque «naturel» renforcé par l'urbanisation tel que les risques d'inondation). Ces commandes de recherche visent très directement les phénomènes dits de résistance à l'innovation ou de résistance à l'introduction de nouveautés, voire plus généralement de résistance aux projets d'aménagement — parmi ces résistances, le très illustre «NIMBY¹». Ces résistances qui renvoient au rapport entre les dispositifs techniques rendus disponibles par la recherche technique et scientifique et les dispositifs techniques acceptables ne sont qu'une dérivée du problème de l'usage dans la fabrication. Le problème est également prégnant dans les stratégies d'enseignement des formations en ingénierie.

l'enseignement des sciences sociales en ingénierie

Les écoles d'ingénieurs attendent beaucoup de l'intégration, en leur sein, d'enseignements en sciences sociales et en économie. Mais les difficultés surgissent vite lorsqu'il s'agit de définir ce qu'il est «utile» d'enseigner des sciences sociales. Ainsi est-il particulièrement difficile de maintenir et de faire valoir l'intérêt des enseignements en épistémologie, en sociologie des organisations, en sociologie urbaine et en urbanisme (pour ce qui nous concerne). Tout comme échouent généralement les tentatives d'introduire, dans la formation des ingénieurs, des enseignements rigoureux en histoire des techniques et de la technologie ou encore des enseignements de philosophie des techniques.

La difficulté principale porte sur le mode d'instrumentalisation des contenus de connaissance propres à ces disciplines². Il est souvent attendu une «culture», quelque chose qui ressortit de l'ouverture d'esprit et qui réfute, d'une certaine manière, la scientificité des sciences sociales au profit d'une «culture générale» dont personne ne sait trop ce qu'elle est (oscillant entre le café de philosophie, l'art et l'acquisition de l'assurance nécessaire pour accéder aux mondanités par les humanités...).

L'instrumentalisation critique des contenus de connaissance des sciences humaines est le plus souvent découragée (à la fois par les attentes des étudiants et par celles des «collègues») au profit d'une maîtrise de l'action (réelle, supposée ou fantasmatique). En fait, les attentes en matière d'apport des enseignements en sciences sociales portent essentiellement sur la connaissance des meilleurs moyens de limiter les incertitudes liées à l'humaine présence dans les dispositifs techniques.

1- *Not in my backyard* (pas dans mon jardin).

2- la difficulté tient également à la rareté des enseignants compétents en ces domaines particuliers, faute aussi d'une orientation des formations universitaires vers ces «sciences» jugées trop peu utiles et, par conséquent, sans débouchés professionnels...

La maîtrise étant mesurée au degré de prévisibilité des comportements, la pertinence des enseignements est mesurée à la capacité d'apporter des solutions possibles à des problèmes supposés «éternels» (la nature humaine) et qui concourent à réduire l'humaine condition à la seule résistance au changement, au progrès, à l'innovation, à l'organisation, etc.

Ces attentes orientent les contenus de connaissance enseignés vers les outils de maîtrise —management, conduite de projet, gestion, droit, «entrepreneuriat»¹— et non vers un appareil critique capable de former non plus à l'«humaine nature», mais à l'humaine condition, c'est-à-dire à l'action, à la responsabilité et au discernement. Autrement dit, l'utilité octroyée à ces enseignements est fondée sur l'hypothèse qu'une connaissance des déterminations des comportements sociaux et des modalités de ces déterminations permettrait de réduire les incertitudes des comportements sociaux (individuels et collectifs) à la fois sur le plan organisationnel (forte demande en outils de management) et sur le plan de l'usage (forte attente à l'égard d'une «technique sociale» permettant de disposer de «données» sociales²).

Le risque est toujours grand de corroborer l'amertume de Max Horkheimer et de Theodor W. Adorno quand ils notaient les défauts de la pensée contemporaine : «[...]. Une pensée qui, depuis l'astucieux Ulysse jusqu'aux naïfs PDG, est entraînée à se limiter aux problèmes d'organisation et d'administration, s'accompagne nécessairement d'un rétrécissement de l'intellect que l'on peut constater chez les grands de ce monde dès qu'il ne s'agit plus pour eux de manipuler les humbles.» [e1974, p. 51].

l'expérience lyonnaise d'aménagement urbain mise à contribution

Ces considérations autour de la fabrication et de l'usage des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain s'appuient en grande partie sur l'expérience lyonnaise en aménagement et en urbanisme. Ceci ne relève pas d'un choix méthodologique particulier mais plutôt d'opportunités de recherche —et tout particulièrement du financement des recherches. Une grande partie des travaux de recherche et des

-
- 1- et faire en sorte de cultiver moins le goût d'entreprendre et des responsabilités que celui de créer des entreprises, de disposer des subventions publiques et de se familiariser avec le métier de «chef d'entreprise»...
 - 2- ce qui peut expliquer parfois le succès des techniques d'enquêtes et de questionnaire : elles permettent d'extraire des données traitables parce que considérées comme légitimement objectivées —de plus, elles sont informatiquement traitables —les très fameuses «analyses multicritères»— ce qui en rend l'objectivation intraitable.

informations sollicitées dans ces considérations intéresse l'agglomération de Lyon¹. Ce terrain présente toutefois de nombreux avantages.

Il s'agit d'une agglomération importante (selon les comptes, elle passe pour la seconde ou la troisième agglomération française). Le Grand Lyon (nom de l'agglomération) rassemble 55 communes et constitue un territoire de 50 000 hectares. La population s'élève à 1 200 000 habitants. Son administration mobilise 4 300 fonctionnaires pour un budget annuel de 1,105 milliard d'euros (chiffre de l'année 2002).

L'histoire urbaine récente (soit depuis la seconde guerre mondiale) y est très représentative des évolutions du développement urbain en France. La réalisation de 2 607 logements à Bron-Parilly en 1954 inaugure, en province, la politique des grands ensembles. En 1963, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement Régional définit et retient huit métropoles d'équilibre dont la métropole «Lyon-Saint-Etienne-Grenoble». Le 1^{er} janvier 1969, la communauté urbaine de Lyon est créée : «Grand Lyon». C'est l'une des quatre premières communautés urbaines (avec Bordeaux, Lille, Strasbourg) créées par la loi du 31 décembre 1966 pour remédier au décalage entre l'organisation administrative et l'évolution géographique des agglomérations. C'est aussi l'une des toutes premières villes à connaître des difficultés majeures avec ses banlieues. Les plus célèbres (et les plus célébrées aussi...) sont les incidents des Minguettes à Vénissieux en 1981 et ceux du Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Verin en 1990. En 1981, les Français découvrent à la télévision les rodéos automobiles —plus de 250 automobiles sont détruites en l'espace de deux mois aux Minguettes.

Ces quelques événements et ces quelques dates pour justifier de l'intérêt et de la représentativité de l'urbanisation lyonnaise. Cependant, c'est moins cette histoire que la politique d'aménagement engagée par l'agglomération dans les années 1990 qui a alimenté ces considérations sur les usages et les activités d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture et de génie civil. Cette politique centrée sur la requalification des «espaces publics» passe, sinon pour un modèle, du moins pour un exemple².

La stratégie d'aménagement centrée sur la requalification des espaces publics mise en œuvre à Lyon après les élections municipales de 1989 constitue une expérience riche d'enseignements sur le renouvellement des doctrines en aménagement et sur les manières d'édifier la ville en administrant la cité. En effet, les fins par lesquelles procèdent ces aménagements ne se limitent pas à l'administration des territoires

1- le Grand Lyon a participé au financement de recherches développement, tout particulièrement au sein de la Délégation Générale au Développement urbain, le service des Espaces Publics. Une autre source de financements (appel d'offres généralement) émane du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Plan Urbanisme Construction Architecture.

2- Cette politique a été fortement influencée par l'expérience de Barcelone dans les années 1980.

urbains, pas plus qu'elles ne s'enferment dans la seule volonté d'embellir la ville. Elles ne sont pas non plus réductibles à une démarche de marketing urbain qui définirait *a priori* la mise en scène la plus attractive pour les entreprises à haute valeur ajoutée et les catégories sociales que ces entreprises entretiennent¹. Les différents protagonistes associés aux aménagements des espaces publics lyonnais s'accordent généralement pour considérer que toutes ces fins sont subordonnées à l'action politique.

L'expérience d'aménagement lyonnaise centrée sur la requalification des espaces publics est significative d'une évolution (d'une révolution ?) dans les doctrines et les modes d'aménagement : cette évolution s'appuie sur l'instauration —ou la restauration ?— du primat de l'action politique dans les modalités de l'urbanisation². A Lyon, la «politique d'espace public», comme il est d'usage de dire, se présente comme une alternative à un urbanisme embourbé dans les règlements techniques et administratifs de l'urbanisation. Dans cette manière de poser le problème de l'aménagement, la légitimité politique se confronte très directement aux légitimités techniques, administratives et économiques : qui gouverne à l'activité d'édification ? Pour servir quelles fins ? C'est en ce sens, semble-t-il, qu'il faut entendre les discours politiques quand ils affirment la prééminence du global sur le local, du général sur le sectoriel. Ces discours visent la partialité des acteurs techniques, administratifs et économiques. Ils dénoncent leur incapacité à définir le contexte de leurs actions en dehors des activités qu'ils servent, leur tendance à poser leurs fins particulières comme fins opposables à toutes les autres.

Le statut de la rue, posée politiquement comme «espace public», illustre parfaitement les données du problème. Cette rue ne peut pas se réduire à la gestion des flux et se résoudre dans des équations empruntées directement à la mécanique des fluides. La rue n'est pas un fleuve d'automobiles encombré de piétons. Elle est

-
- 1- Même si je peux reconnaître avec Christophe Betin [2001] que ces dimensions existent. Cependant, contrairement à lui, je ne pense pas que l'on puisse faire une analyse en affirmant la capacité des administrations des cités, y compris de la taille de l'agglomération de Lyon (et surtout justement à cause de sa taille) à penser et à fabriquer des espaces dans des desseins limpides et dans une maîtrise parfaite. C'est surestimer, à mon sens, la capacité de la maîtrise organisationnelle de la réalité sociale (c'est croire en la possibilité de *big brother* sans le dire vraiment —mais 1984 est passé et George Orwell n'est plus là pour nous raconter des histoires et nous faire peur !). C'est souvent, en conséquence, mésestimer la capacité de réaction des groupes sociaux ; groupes sociaux et individus posés comme mineurs et agis —ce qui n'est pas sans avantages pour le chercheur, c'est vrai. Enfin, c'est totalement ignorer la capacité de provocation des espaces aménagés, provocation dont la maîtrise est souvent l'enjeu de l'aménagement ou, pour reprendre le langage de Ch. Betin, l'enjeu des productions idéologiques. Heureusement, généralement, rien ne se passe comme c'était prévu et tout arrive cependant. Et, pour notre plus grand bonheur, tous les cerveaux ne se laissent pas intoxiquer par les idéologies et toutes les critiques n'opposent pas une idéologie à une autre. Elles peuvent parfois, ces critiques, s'opposer en actes et, de cette façon, contre-faire ou produire des contrefaçons... cela s'appelle aussi résister. Enfin, il peut même arriver que les fonctionnaires et les techniciens soient de bonne foi et que les élus politiques pensent sérieusement (au moins de manière intéressée) au bonheur de leurs électeurs.
 - 2- Pour Annie Boyer, Elisabeth Rojat-Lefebvre [1994, p. 15], l'enjeu strictement politique de l'aménagement des espaces publics ne fait aucun doute : «[...], l'aménagement des espaces publics constitue un enjeu urbain majeur de nature à la fois politique, économique, sociale et spatiale».

aussi et surtout un bien en partage et, en ce sens, un bien commun. Ce serait ce dernier statut qui, en formant les moyens de l'échange et, par conséquent, en provoquant et en multipliant les mobilités des gens et des biens, causerait les flux qu'il convient effectivement de réguler ; encore faut-il que la régulation ne soit pas une fin en soi ou qu'elle privilégie un mode de déplacement parmi tous les autres modes possibles.

Si l'on se réfère à quelques-unes des justifications des politiques d'aménagement centrées sur la requalification des espaces publics, cette critique de l'activité technique renvoie généralement à deux conjectures. La première pose l'incapacité de l'activité technique à dépasser l'analyse fonctionnelle des situations urbaines qui n'autorise que des solutions contingentes aux problèmes de développement urbain (optimisation de la circulation et des flux, focalisation sur les contraintes et servitudes des réseaux, etc.). La seconde conjecture met en évidence le déficit démocratique des décisions en matière de fabrication des espaces urbains ; décisions réservées plus souvent aux experts qu'aux personnels politiques et jamais ou presque aux destinataires des aménagements jugés mineurs et incapables d'approches désintéressées.

Dans le cas de la ville de Lyon, cette approche s'est traduite par deux types d'action : 1) une importante activité organisationnelle qui, entre 1990 et 1995, permet de séparer radicalement les activités de maîtrise d'ouvrage et les activités de maîtrise d'œuvre. Cette dernière est totalement externalisée et les services de la communauté urbaine réorganisés en ce sens. Cette réorganisation passe pour être un franc succès et un modèle d'organisation pour les projets d'aménagement ; 2) une intense activité de concertation avec les destinataires des aménagements —activité de concertation qui ne cesse, depuis 1990, de multiplier les expériences avec des fortunes très diverses. De cette manière ont pu être réglés les rapports entre activité technique et activité politique, entre pratiques techniques et pratiques démocratiques : les responsables politiques et techniques justifient (et justifient toujours) cette approche du projet pour une meilleure prise en compte des usages dans la conception des espaces publics.

Ce type de justification, qui n'est pas une exclusivité lyonnaise, met en lumière un ensemble d'actions visant à subordonner les fonctionnements des dispositifs techniques aux usages, à subordonner les normes techniques d'action aux normes politiques d'action. De manière générale, les justifications des politiques d'aménagement centrées sur les espaces publics dissimulent mal, dans leur préoccupation organisationnelle et idéologique sur la place de l'activité technique et des techniciens, une grande inquiétude sur le risque de voir les usages, les normes sociales et les normes d'action politique subordonnés aux contraintes techniques. Ces justifications reconduisent bien souvent dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture, l'habituelle dualité opposant la technique et la société. L'inscription de cette dualité dans les discours sur la pratique de

l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture est relativement consistante ; suffisamment en tout cas pour alimenter la critique des méthodes d'aménagement, et les propositions alternatives telles que l'aménagement concerté, la critique des formes organisationnelles du projet en aménagement, en urbanisme ou en architecture. Cet ensemble critique qui participe aujourd'hui à former la notion de «projet urbain» est d'autant plus consistante qu'il participe à qualifier le pouvoir politique (sa capacité à orienter le destin urbain), le pouvoir technique (la capacité à trouver des solutions pour réaliser ce destin) et les relations nécessaires entre ces deux formes de pouvoir. Ainsi, derrière les slogans sur la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage [politique] forte, se cache généralement la critique de la «technocratie», c'est-à-dire de la faiblesse d'une maîtrise d'ouvrage politique entièrement fondue dans l'activité technique.

Dans la stratégie d'aménagement centrée sur les espaces publics, la disjonction entre fabricants et publics est posée comme problème à résoudre. Elle est, pour ainsi dire, à la source de notre questionnement. C'est donc en partant de ce terrain, l'agglomération lyonnaise, que j'ai été conduit avec mes collègues de l'Equipe Développement Urbain et tout particulièrement avec M. Zimmermann à formaliser un certain nombre d'éléments qui pourraient constituer les prémices d'un *modèle* tentant de rendre compte des rapports entre fabrication et usage en prenant appui sur une expérience de l'aménagement urbain. Ce modèle consiste essentiellement en une mise en ordre de réflexions et d'observations produites au sein du laboratoire depuis 1994, date de mon arrivée. Cette mise en ordre qui ne peut pas prétendre à la généralisation même si elle est visée —les moyens de mes (de nos) recherches ne le permettent pas— a pour ambition d'alimenter les conjectures sur les rapports entre ces deux activités sociales que sont «fabriquer» et «user».

Pour construire cette formalisation, je me propose de revenir sur l'enchaînement des éléments qui la constituent : 1) ce que recouvre l'appellation «dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain» ; 2) le projet comme forme prise par l'organisation de la fabrication en vue de résoudre le problème de l'usage ; 3) après quoi, je reviendrai sur les conditions de fabricant et d'utilisateur et sur l'orientation des relations entre ces deux univers de l'activité sociale que sont la fabrication et l'usage. Cette tentative de formalisation des rapports entre fabrication et usage s'appuie pour une grande partie sur l'expérience lyonnaise d'aménagement de ces 50 dernières années. Cette expérience n'est pas ici constituée en corpus, mais c'est à propos de ces aménagements et au fil des recherches relatives aux aménagements des espaces publics lyonnais (mais sans exclusive) que se sont forgés la plupart des linéaments d'une thèse qui reste à faire sur l'aménagement comme l'une des modalités de conception et de production des *instruments* de l'activité sociale et tout particulièrement de l'activité sociale relative à l'urbain, à la vie en ville : les Dispositifs Techniques et Spatiaux de l'Urbain comme *Instruments de l'Activité Sociale Urbaine*.

**première partie — fabriquer
les dispositifs techniques et
spatiaux de l'urbain**

introduction

Trois chapitres pour tenter de définir ce que sont les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. L'appellation «Dispositif Technique et Spatial de l'Urbain» (DTSU) qui a fini par remplacer celle de «Dispositif Matériel de l'Urbain» (DMU) s'est fixée dans une problématique qui abordait la question de l'aménagement urbain, de l'urbanisme, de l'architecture et du génie civil sous l'angle de la «réalité urbaine» telle que définie par H. Lefèbvre [1968] en opposition à la «réalité industrielle». En observant la réalité urbaine, il s'agissait d'observer la ville comme agencement de dispositifs techniques et spatiaux et non plus simplement comme l'issue d'une planification ou la mise en œuvre de doctrines urbanistiques ou architecturales. Ces agencements consistent en une multitude de processus de réification des comportements sociaux (individuels et collectifs) qui, se «fixant» dans des objets, fixent des valeurs d'usage : soit, pour prendre un exemple trivial, la réification de l'injonction «ralentissez» dans la fabrication d'un «gendarme couché» à l'approche d'une sortie d'école. Le gendarme couché vient arbitrer entre des pratiques contradictoires, celles de la voirie, comme espace de l'automobile et celles de la rue comme espace des piétons. Son installation en travers de la rue renvoie à l'agencement déjà existant d'objets fabriqués qui constituent, en tant qu'agencement d'offres en pratiques, des possibilités conflictuelles d'agir dans la ville (y marcher, y rouler) qu'il convient d'aménager.

La définition des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain fait l'objet des développements du chapitre 01. Les dispositifs techniques et spatiaux constituent la réalité urbaine. Leur existence ne dépendrait ni des plans, ni des doctrines urbanistiques ou architecturales ; elle dépendrait, en revanche, de l'ensemble des organisations qui peuvent légitimement constituer «la vie en ville» en ressources, c'est-à-dire en services à rendre et en objets à produire. De cette manière, l'observation des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain constitue un moyen d'échapper aux jugements normatifs sur la mise en œuvre des doctrines urbanistiques et architecturales. Mais surtout, elle permet de prendre en compte un autre niveau encore trop peu observé en sociologie urbaine : le niveau technique et ce que ce niveau technique doit au processus de division du travail et à sa radicalisation dans les sociétés industrielles urbaines. Il semblerait que le

développement technique soit coextensif aux formes «organiques» de la solidarité —telle que l'a définie Emile Durkheim. L'approche par les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain a fourni l'opportunité d'une problématique reliant «réalité urbaine» et «vie en ville» en partant de l'activité technique dans le cadre de la société industrielle urbaine qui se caractérise par la radicalisation de la division du travail et par l'extraordinaire développement du sens de l'organisation (qui paraît être le corollaire de la division du travail). Dans cette perspective, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain se présentent comme les artefacts de la solidarité, c'est-à-dire comme les moyens techniques et spatiaux des liens organiques qui rendent possibles, tout à la fois, la plus grande autonomie des individus (spécialisation) et la plus grande dépendance de chacun aux autres (complémentarité des spécialistes).

Après quoi, le chapitre 02 présente la réception d'un logiciel informatique dans l'un des grands services techniques de la Communauté Urbaine de Lyon. Ce dispositif, privé de dimension spatiale à proprement parler, se situe à l'extrême limite du domaine des objets fabriqués mobilisés dans les projets d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil. Mais de ce fait même, il présentait l'avantage de constituer une sorte de réduction —un modèle réduit— des dispositifs techniques et spatiaux visés, offrant ainsi une opportunité d'observer très directement les modalités par lesquelles un objet fabriqué devient (ou ne devient pas) un instrument, en l'occurrence ici, un instrument de travail. L'histoire du logiciel a permis d'explorer le statut de l'utilisateur dans la fabrication, notamment en phase de conception.

Dans le troisième chapitre, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain seront observés comme inscription des usages : leurs agencements peuvent valoir comme expectation des comportements des publics qui en useront. Les «espaces publics» consistent dans une multitude de dispositifs techniques et spatiaux dont l'agencement est délicat : en effet, ces dispositifs ne forment pas un espace public par leur simple contiguïté. Ils peuvent aussi former des espaces hors d'usage —ou, pour le moins, hors des usages urbains. C'est dans le dessein de modifier radicalement ces agencements que, depuis la fin des années 1980, a été déployée à Lyon une politique d'aménagement urbain centrée sur les espaces publics. Cette politique vise à «corriger» les effets des aménagements essentiellement technocentrés et réputés incapables de former les instruments de la vie en ville. Les responsables politiques notamment ont dessiné dans leur programme d'aménagement un certain nombre d'attentes sur les façons de vivre en ville, que seuls de nouveaux agencements des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain devaient, non pas produire, mais permettre. En ce sens, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain constituent autant de prescriptions des comportements sociaux (individuels et collectifs).

chapitre 01 — les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain

L'intitulé «dispositif technique et spatial de l'urbain» était, à l'origine, une commodité pour désigner les objets fabriqués auxquels nous nous intéressions. Il s'agissait de regrouper dans un même plan d'observation l'ensemble des objets fabriqués nécessaires à la «vie en ville». La voirie, les espaces publics, les traditionnels espaces verts de l'architecture moderne, les transports, les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, les systèmes de signalisation ou encore les systèmes informatiques de gestion du patrimoine urbain (tels que les Systèmes d'Information Géographique —SIG) ainsi que les constructions (comme ensembles techniques et spatiaux liés à l'habitat et aux activités, etc.) représentent autant d'exemples de dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Ces dispositifs participent à l'établissement de la ville en la constituant tangiblement en *artifice*, en *monde objectif* et, de ce fait, disponible à l'ensemble social urbain.

les dispositifs matériels de l'urbain (DMU)

L'appellation «dispositif technique et spatial de l'urbain» remplace un autre intitulé : «dispositif matériel de l'urbain». En fait, à l'origine (entre 1994 et 1996), nous avons concentré nos observations sur les productions propres aux activités de l'ingénierie en génie civil, en architecture, en urbanisme et en aménagement. L'intérêt que nous portions aux productions liées à ces activités nous a conduits à les envisager sous l'angle de leur «matérialité»¹. L'exemple de la rue a pu ainsi servir de point

1- cf. Henri Botta, Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, 1995, «Production des dispositifs matériels de l'urbain. Réflexions autour d'une modélisation», M. Zimmermann, JY. Toussaint, 1995, «Le projet urbain, une stratégie de connaissance sur la ville», M. Zimmermann, JY. Toussaint, 1996, «Projet et processus de conception dans l'activité d'édification urbaine», JY. Toussaint, 1996, «Le collectif d'énonciation de l'espace. Hypothèses sur les modalités de professionnalisation dans la production contemporaine de la ville»

d'ancrage à notre propos¹ : de sa chaussée à ses trottoirs, de ses caniveaux aux réseaux qu'elle dissimule dans ses dessous, des constructions aux mobilités qu'elle autorise (ou interdit), la rue se constitue comme un ensemble d'objets fabriqués, de dispositifs matériels n'ayant d'autres finalités et ne pouvant s'entendre autrement que par rapport à la façon de «vivre en ville» ; c'est-à-dire en sorte que cette façon de vivre rende la rue indispensable et nécessaire, utile.

L'utilité de la rue se perd dans la nuit des temps. De la rue des premières villes, quelque part entre Ur, Uruk et Jéricho, aux rues de la Rome antique en passant par celles du Moyen-Âge, pour en arriver à nos voiries contemporaines, se manifeste la refondation de l'utilité sociale qui réforme et transforme la rue. Ainsi, par exemple, en va-t-il de la position du caniveau dans la rue : cette position a modifié la forme de la rue à mesure que les pratiques de propreté et d'hygiène qui, dans l'histoire, évoluent en disparaissant et réapparaissant, se sont opposées, superposées et associées aux pratiques de mobilité.

En quelque sorte, en pensant «dispositifs matériels de l'urbain», nous pensions à la *matérialisation* d'un ensemble de pratiques sociales. Autrement dit, un ensemble de pratiques sociales cohérentes —celles relatives aux usages urbains— trouvait à se traduire (à se matérialiser) dans un ensemble d'objets fabriqués (eux-mêmes disposés de manière cohérente, eu égard aux usages desservis). Inutile de préciser que par ensemble de pratiques sociales cohérentes n'est pas entendu un ensemble de pratiques sociales harmonieuses débarrassées de tout conflit ; bien au contraire, et ce d'autant que les conflits sont institués, voire même ritualisés. La rue, de ce point de vue, est assez exemplaire de ces investissements conflictuels : du quotidien de la mobilité des personnes devenant tour à tour et à l'occasion, piétons, automobilistes, livreurs, promeneurs, en passant par les fêtes, le carnaval, les manifestations politiques et la Révolution, il y a place dans la rue pour tous les registres de la mobilité et de la rencontre sur le mode conflictuel. La même chose peut être dite de l'agencement des objets fabriqués dans les dispositifs matériels eux-mêmes : leur cohérence n'est pas exempte de conflits, de dysharmonie. La rue offre le spectacle perpétuel de l'ouverture de tranchées qui cassent, déchirent, sans apparentes anticipations, le bel ordonnancement de la chaussée et de ses trottoirs et apparaissent navrantes au citadin occupé à esquiver les pièges ainsi tendus à ses pieds...

Cette terminologie pose à l'usage quelques problèmes, à commencer par celui du rapport à la matérialité qui nous a vite encombrés. Dans le domaine des objets fabriqués regroupés sous l'intitulé «dispositifs matériels de l'urbain», certains n'étaient pas forcément *matériels*. Le domaine des objets fabriqués nécessaires à la vie en ville implique aussi des objets tout à fait «immatériels» ou dont les supports matériels sont des «invisibles» tels que la production ou la diffusion d'information

1- repris ici pour l'essentiel d'une communication faite en 1996 [M. Zimmermann, JY. Toussaint, 1996].

(ainsi des Systèmes d'Information Géographique¹). Ce domaine englobe aussi les systèmes de collecte de déchets qui sont, avant d'être des objets matériels, des organisations et des «services», les systèmes de signalisation lumineuse ou encore les applications informatiques nécessaires au calcul des devis des tranchées dans le cadre des activités de la direction de la Voirie —dont l'étude d'ailleurs nous conduira à changer définitivement l'intitulé de notre domaine d'objets. Après avoir tenté de tordre notre premier intitulé², nous avons choisi d'adopter celui de *dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain* qui s'avérait plus compatible avec nos observations et qui permettait de rendre compte d'un plus vaste ensemble d'objets fabriqués pour la vie en ville. Ce dernier intitulé distingue les objets fabriqués, ou encore les objets techniques, des formes sociales d'organisation qui constituent le fonctionnement de ces objets en ressources. Les dispositifs techniques ne peuvent s'entendre sans les dispositifs organisationnels correspondants (c'est-à-dire sans les dispositions sociales correspondantes). Cette correspondance constitue les *dispositifs techniques en artefacts*.

dispositif

Le vocable «dispositif» en appelle à l'arrangement, à l'agencement, au montage, de différentes pièces, de différents objets déjà fabriqués, déjà existants, relativement à une fin, à une stratégie. Patrick Charaudeau [1997] définit le dispositif comme «manière de penser l'articulation entre plusieurs éléments qui forment un ensemble structuré de par la solidarité combinatoire qui les relie³». Annabelle Klein et Jean-Luc Brackelaire [1999], s'inspirant des travaux de Jean Gagnepain [1982, p. 152], notent que «le dispositif, c'est la fabrication d'une combinatoire d'opérations techniques abstraites groupées "en vue d'une tâche que leur combinaison précisément a pour but de déterminer". Ce processus de fabrication, propre à l'homme, est dit technique (et non en lui-même logique, social ou moral) parce qu'il

1- Abdelkader Berrouachedi, à cette époque doctorant au sein du laboratoire sous la direction de M. Zimmermann, mettait en péril notre domaine d'objets en analysant le système de gestion de la voirie urbaine et les «systèmes d'information à composante informatique» mis en place à cet effet [A. Berrouachedi, 1998]. Il mettait en évidence la restriction que nous opérons à partir de la «matérialité» des objets ; matérialité qui est effectivement devenue encombrante !

2- Ainsi cette définition quelque peu tordue mais ultime : «Sans en faire le détail, je partirai ici de la production de ce que j'appellerai les *dispositifs matériels de l'urbain* —entendu par là, ce qui constitue la ville en sa matérialité et en ses objets, y compris immatériels, tels les services, qui servent d'une manière ou d'une autre la «vie en ville» («l'urbain»). La production de ces dispositifs relève de l'activité plus générale d'aménagement (sous forme d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagements tels que l'aménagement urbain, l'aménagement local, l'aménagement régional ou encore l'aménagement du territoire).» [JY. Toussaint, 1996, p. 84.].

3- cité par Alain Flageul, 1999, «Télévision : l'âge d'or des dispositifs, 1969-1983», p. 123.

s'agit de gestes ou d'opérations (et non essentiellement de représentations, d'interactions ou d'attitudes par exemple, même si celles-ci peuvent être utilisées ou produites par un dispositif) [...]» [p. 70]. Daniel Peraya [1999, p. 153], partant de la définition du dictionnaire, retient qu'«un dispositif se constitue d'un ensemble de moyens mis au service d'une stratégie, d'une action finalisée, planifiée visant à l'obtention d'un résultat.» C'est ce régime de signification, notamment sa dimension technique, plus pressentie d'ailleurs que dûment interrogée, qui est à l'origine de l'adoption du vocable «dispositif» pour qualifier le domaine des objets fabriqués nécessaires à la vie en ville.

Concept ou notion, le statut scientifique de «dispositif» n'est pas assuré. C'est ce qui ressort d'un colloque organisé en 1998 sur le statut et la valeur heuristique de ce «mot-valise» [Geneviève Jacquinot-Delaunay, Laurence Monnoyer, 1999, p. 10]. Les 19 contributions issues de ce colloque et qui ont fait l'objet du numéro 25 de la revue *Hermès*, en 1999, ne permettent pas vraiment de décider de ce statut. Mais ce n'est peut-être pas le plus important dans cette somme. En fait, ces contributions font valoir l'étroite relation existant entre l'usage du vocable «dispositif» et l'analyse de l'activité technique. Les dispositifs sont fatalement techniques : sur les 19 contributions, 13 incriminent d'une manière ou d'une autre *la technique*, 2 ne font pas mention de la technique mais parlent de *technologie*, et une ignore la technique et la technologie, mais se réfère aux *machines* (les «machines abstraites»). Dans le discours des sciences de l'homme et de la société, le dispositif aurait même la particularité de se rapporter au procès fait à la technique pour ses effets (négatifs) sur l'organisation sociale. Ce serait même la dette de ce discours à l'endroit de l'œuvre de M. Foucault, et tout particulièrement à l'endroit de son ouvrage *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Ainsi, sur ces 19 contributions, 9 reviennent sur le rôle de M. Foucault dans l'acception du vocable «dispositif» dans le lexique des sciences de l'homme et de la société.

Le recours au vocable «dispositif» ne va pas donc pas sans poser quelques problèmes dans la mesure où il participe à désigner les basses besognes de la technique. Depuis M. Foucault [1975], le *dispositif*¹ semble renvoyer à l'immixtion de la technique et du pouvoir. «[...] Le dispositif foucauldien s'applique en effet sur le corps de l'individu et par là sur son esprit, mais il reste extérieur ; il produit de la subjectivité, mais n'est pas produit par la subjectivité. L'insistance sur le côté «pouvoir» normalisateur du dispositif le rend malveillant et inamical. S'il produit du savoir, celui-ci est immédiatement retraduit, réinvesti en pouvoir.» [André Berten, 1999, p. 35]. Les dispositifs tendent alors à désigner un domaine d'objets

1- Ceci dit, en 1958, dans une critique au moins aussi forte, la technique est déjà *dispositif* dans la traduction française de la conférence de Martin Heidegger [e1995] «La question de la technique» : «[...] La fabrication et l'utilisation d'outils, d'instruments et de machines font partie de ce qu'est la technique. En font partie ces choses mêmes qui sont fabriquées et utilisées, et aussi les besoins et les fins auxquels elles servent. L'ensemble de ces dispositifs est la technique. Elle est elle-même un dispositif (*Einrichtung*), en latin un *instrumentum*.» [p. 10].

malveillants et inamicaux, aux pouvoirs normalisateurs invétérés. Les dispositifs inspirent la méfiance à l'égard de la technique et des formes de rationalité qu'elle engage (notamment la rationalité instrumentale). Les dispositifs stigmatisent l'enfer moderne et les errements de la société industrielle.

L'usage fait ici de «dispositifs» (techniques et spatiaux de l'urbain) ne relève pas tout à fait de ce registre. La question des rapports entre la technique et le pouvoir paraît incontournable et l'immixtion de la technique et du pouvoir un fait incontestable, au point même qu'il pourrait être intéressant de s'interroger sur ce qui différencie technique et pouvoir. Je fais l'hypothèse (mais il faudrait engager des travaux plus précis pour la vérifier) que pouvoir et technique sont deux manières de dire le même : «le faire». Le faire serait inhérent à la technique comme au pouvoir. Peut-il même exister un pouvoir qui ne serait rien d'autre que pouvoir ? Dire de quelqu'un qu'il peut n'est pas en dire grand chose : en revanche, l'étendue de son pouvoir se mesure à ce qu'il peut faire et surtout à ce qu'il peut faire faire. Le pouvoir, si l'on retient la leçon de la sociologie des organisations, est une relation, relation asymétrique certes, impliquant des contraintes, mais relation tout de même. A ce titre, elle implique une réciprocité entre ceux qui sont dans cette relation. La relation de pouvoir, comme sans doute toute relation, tient surtout par ceux qu'elle sert (et fatalement, par ceux qu'elle dessert) pris dans les fins que tous poursuivent ce faisant. Ainsi en est-il typiquement de l'organisation et de l'action collective. Il est par ailleurs possible de s'entendre avec B. Latour pour considérer que cette relation peut impliquer des humains et des non-humains : le pouvoir sur les objets, le pouvoir par les objets ou être dans le pouvoir des objets relèvent aussi du quotidien de l'activité sociale sous toutes ses formes. Le pouvoir serait à la réalité instituée ce que la technique est au réel, au donné : une manière d'objectivation. Plus généralement, l'un et l'autre discerneraient «dans le réel brut ce par rapport à quoi on ne peut rien, et ce par rapport à quoi un faire est possible» [Cornelius Castoriadis, e2003].

Ceci pour dire que la question de la malveillance des dispositifs me paraît une question mal engagée, en particulier parce qu'elle ne vise pas l'intelligibilité des situations, mais le jugement sur les situations (en cela, cette question serait même éminemment technique !). L'orientation des critiques à l'encontre des techniques et du pouvoir n'est pas sans rappeler, dans les tréfonds d'une mémoire évanouie, le prix incommensurable de la violence fondatrice de la cité, celle de Caïn l'agriculteur, le sédentaire et le créateur de la première cité terrestre qui tue son frère le pèlerin Abel. Cette faute permet à Saint Augustin¹ d'opposer la cité terrestre à la Cité de Dieu, le sédentaire au pèlerin, la matière à l'esprit : «Il existe [...] deux cités différentes et contraires, celle des hommes vivant selon la chair, celle des hommes vivant selon

1- Qui, citoyen romain, relève la proximité de ce thème avec celui de la fondation de Rome : le meurtre de Remus par son jumeau Romulus —Livre III [vol. 1], livre XV, §V [vol. 2].

l'esprit, je pourrais dire aussi celle des hommes qui vivent selon l'homme, celle des hommes qui vivent selon Dieu.» Saint Augustin, livre XIV, §IV [p. 151, vol. 2]. «[...] Je parlerai donc aussi de cette cité de la terre, maîtresse des peuples asservis, dominée à son tour par sa passion de dominer ; [...]» [*ibid*, livre I¹]. Dans cette opposition, il n'y pas de salut sur terre et le génie de Prométhée est toujours déployé du côté de la violence, de l'oppression, du mal.

La mer et le désert, en l'état, sont hostiles et bien plus malveillants que nombre de dispositifs. Dans ces deux univers, la disposition d'eau douce, par exemple, est absolument nécessaire et les dispositifs pour la produire et surtout la conserver comptent au nombre des conditions de lutte contre l'hostilité ambiante. Ils impliquent, en conséquence, pour chacun (humain) qui veut jouir de ces univers, qui veut s'y déplacer en toute liberté, de se plier aux exigences de ces dispositifs et plus même, de se mettre en leur pouvoir. La technique se situe au cœur de la lutte contre l'adversité et l'hostilité de l'environnement humain et de l'environnement naturel. En attestent l'histoire des techniques de défense des villes et l'histoire des techniques visant à parer les écarts de comportement des entités naturelles (pluie, vent, fleuve et rivière, soleil, neige, végétaux, etc.). Ils forment le substrat des établissements humains —quasiment au sens de la morphologie sociale [Marcel Mauss, e1999, p. 403]. Les dispositifs techniques, en utilisant, en maîtrisant, en domestiquant les entités de l'environnement naturel, constituent l'établissement humain. En échange de quoi, l'usage de ces dispositifs implique des règles, les règles d'usage. Leur respect quasi absolu est aussi ce qui caractérise la *civilité*, pour reprendre les termes de H. Raymond [1988]. De cette manière sans doute, les dispositifs techniques participent effectivement à «civiliser» et sont, d'une certaine manière, contraignants (ce qui est largement différent de malveillants). En effet, les règles d'usage normalisent les pratiques. Ces règles permettent, entre autres, de sanctionner les déviations de quelques-uns à l'avantage de tous —elles servent sans doute aussi à discerner et à qualifier les déviations. Les règles d'usage peuvent, vraisemblablement, représenter un moyen (stratégique) pour un collectif, ou pour des groupes sociaux, d'imposer leur normes de comportement. Ainsi, des conflits émergent fatalement autour de l'utilisation des dispositifs techniques, autour des égouts, des boîtes à ordures, des portions de voie publique, et de dispositifs encore plus mineurs, comme les machines à laver ou les corbeilles à linge [cf. Jean-Claude Kaufmann, 1992]. Mais ces conflits, ces luttes autour de l'usage des dispositifs techniques «nous imposent l'idée d'un espace *police* ; il y a donc une relation entre l'émergence de la règle, le fait qu'elle s'impose à tous, qu'elle se fait obligation pour le groupe, et l'apparition de la police urbaine, dont l'action n'a ainsi rien à voir avec la violence, sinon qu'elle doit s'imposer à la violence.» [H. Raymond, 1988, p. 6].

1- dans l'introduction du livre I.

L'urbain ne peut exister qu'à travers le renoncement à certaines formes de violence. Dans ce renoncement, l'usage des dispositifs techniques apparaît central. Les philosophes en appellent, à cet endroit, au «bien commun», à ce qui est en partage. Il est donc possible de parler aussi de dispositifs «bienveillants¹». C'est donc ce pouvoir des dispositifs techniques et spatiaux, les renoncements que leurs usages imposent qui m'intéressent ici comme modalité d'émergence de l'urbain, c'est-à-dire l'émergence d'une cité terrestre qui ne soit pas seulement la face obscure de la Cité de Dieu ou de toute autre utopie, qui ne soit pas l'attente de jours meilleurs.

dispositif technique

En substituant «dispositif technique» à «dispositif matériel», il s'agissait aussi de mieux saisir la place de l'activité technique (de la technique) dans l'activité de fabrication et, plus généralement, dans les modalités d'existence de la ville et de l'urbain. La place de la technique apparaît évidente en ce qui concerne le génie civil qui se réclame ouvertement de l'ingénierie. Elle est plus ambiguë en ce qui concerne l'urbanisme, l'aménagement et l'architecture. Pour ce qui est des deux premières disciplines, les revendications scientifiques restent relativement prégnantes et la technique y est souvent minorée et péjorée. L'architecture tend également à péjorer les aspects techniques de l'édification au nom de son appartenance au monde des arts — ce qui, dans la conception contemporaine des arts, est une autre façon de minorer, voire d'ignorer, l'activité technique [JP. Séris, 1994, pp. 245-281]. Je tiens cependant pour acquis que ces disciplines, malgré leur reconnaissance académique², pour certaines d'entre elles, relèvent plus de l'art (au sens traditionnel) et de la technique que de l'activité proprement scientifique. En effet, ces domaines d'activité visent moins l'intelligibilité du monde que sa transformation et, en ce qui nous concerne, son édification.

C'est emboîter le pas à F. Choay [1980]. Il ne s'agit pas, cependant, d'opposer sciences et techniques (la noblesse au tiers-état). Cette opposition n'a pas de sens dans la mesure où les développements techniques contemporains, qui passent pour être extraordinaires au plan historique, tiennent pour l'essentiel à l'irruption massive, depuis le XIX^{ème} siècle, des connaissances et méthodes scientifiques dans l'activité technique : «[...]. Les progrès foudroyants des technologies sont la conséquence de l'entrée en force du scientifique dans le technique» [JP. Séris, 1994, p. 218]. En

1- Sur cette idée de bienveillance des dispositifs (ou plutôt de bienveillance dispositivo), cf. Emmanuel Belin, [1999, pp. 245-259].

2- L'urbanisme relève par exemple de la 24^{ème} section du Conseil National des Universités. Le Génie Civil appartient à la 60^{ème} section (mécanique : génie mécanique, génie civil).

revanche, sciences et techniques se distinguent par leurs visées (par les visées des scientifiques et des techniciens) : l'intelligibilité du monde pour les sciences, la transformation du monde pour les techniques, sachant que toute transformation du monde peut être facilitée par son intelligibilité et que chaque transformation produit de l'intelligibilité. C'est bien cette visée pratique de l'activité technique qui consiste à «créer de la réalité (les artefacts) selon un dessein» [P. Vérillon, 2002, p. 3] que je cherche à saisir dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain.

Pour sérier ce qui est ici entendu par *technique*, je reprendrai à mon compte et en les réinterprétant les caractéristiques de l'activité technique que propose P. Vérillon [2002]. L'activité technique recherche la production d'avantages matériels [*ibid.*, p. 3]. Plus généralement, me semble-t-il, la technique est une recherche d'avantages en créant des effets intéressants à partir de matériaux disponibles dans le réel, voire en les créant. En ce sens, la technique produit de la réalité (des artefacts), c'est-à-dire des effets attendus, prévisibles, infiniment reproductibles (au moins aussi longtemps que socialement utiles¹). L'évolution technique, en ce sens, se mesure en termes d'efficacité : «ça doit marcher», «ça marche» ou «ça ne marche pas» [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1998, p. 22]. Autrement dit, l'enjeu des conjectures sur le plan des savoirs techniques ne consiste pas dans l'établissement d'une vérité mais dans la réussite d'une action. En technique, l'administration de la preuve «c'est que ça marche» [P. Vérillon, 2002, p. 5]. L'activité technique et avec elle, les techniciens, considèrent le monde, ce qui est donné (le réel), comme un ensemble d'objets utilisables, disponibles, prêts à être utilisés dans des combinaisons inédites ou, tout du moins, impossibles sans l'intervention humaine, sans élaboration technique. «La technique crée ce que la nature est dans l'impossibilité d'accomplir» [C. Castoriadis, e2003, reprenant le texte de la *Physique*, B,8, 199 a 15-17²]. Ce qui, pour reprendre les catégories de M. Heidegger [e1995, p. 26], «consiste à commettre le réel comme fonds». Du point de vue technique, le réel est une ressource à exploiter ou un obstacle à vaincre [P. Vérillon, 2002, p. 4].

La technique entretient un rapport actif au monde en provoquant des transformations du réel. La technique, en ce sens, opère des *transformations pragmatiques* [*ibid.*, p. 4], c'est-à-dire des transformations qui visent à produire des états ou des configurations du réel jugés *socialement* intéressants en eux-mêmes pour le profit qu'ils procurent. «[...] La cuisson d'un aliment, la fabrication d'un outil ou d'un abri,

1- M. Mauss [e1999, «Les techniques du corps»] insiste sur ce point en rappelant qu'il n'y a pas de technique sans tradition : «J'appelle technique un acte *traditionnel efficace* (et vous voyez qu'en ceci il n'est pas différent de l'acte magique, religieux, symbolique). Il faut qu'il soit *traditionnel et efficace*. Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition. C'est en quoi l'homme se distingue avant tout des animaux : par la transmission de ses techniques et très probablement par leur transmission orale.» p. 371.

2- Tout en réfutant l'idée d'une activité technique qui serait : a) vouée à l'imitation de la nature ; b) tournée seulement vers l'actualisation des virtualités dans le réel ; c) essentiellement appliquée au *dévoilement* selon la conception défendue par M. Heidegger [e1995, pp. 17-18]. Selon C. Castoriadis, la technique produit de la nouveauté.

la synthèse d'un matériau ou d'un OGM¹ sont des exemples de telles transformations qui confèrent à la matière des propriétés souhaitées et donc une valeur nouvelle. Elles caractérisent les activités techniques. [...] ces transformations produisent des artefacts : la manipulation et le réarrangement pragmatique d'invariants (physico-chimiques, biologiques) aboutissent à des êtres artificiels dotés de caractéristiques inédites mais anticipées.» [*ibid.*, p. 4].

De cette manière, l'activité technique constitue le réel (ce qui résiste dans son intangibilité) et le distingue de la réalité (ce qui peut être manipulé). Ainsi constitue-t-elle, pour chaque société, le domaine du réel qui peut être commis comme fonds : ce serait toute la différence, en agriculture par exemple dans une société donnée, à deux moments de sa temporalité, entre la technique de sélection des plants et celle des OGM : le domaine de ce qui peut être manipulé a étendu son emprise jusqu'à faire disparaître les barrières génétiques qui paraissaient jusqu'alors intangibles. Le simple paysage naturel — objet d'attentions de la part des écologistes, des amateurs et des défenseurs du patrimoine naturel — d'une campagne de la vallée du Doubs en butte à un projet de grand canal (je pense au projet du canal Rhin-Rhône²) pourrait illustrer le propos : il n'a de naturel que ce que les techniques agricoles, les techniques hydrauliques de captage, de canalisation, etc. en ont fait et en feront. Autrement dit, en reprenant le propos de JP. Sérís [1994³, p. 380], la technique finit toujours «par être plus vraie que nature». En fixant l'environnement, en le rendant disponible aux activités sociales, la technique finit toujours par en faire une donnée de l'action, par le naturaliser et le constituer en milieu «naturel» ; ce serait même là sa dimension proprement temporelle.

dispositifs techniques et spatiaux

La dimension spatiale dans l'intitulé «dispositif technique et spatial de l'urbain» était une manière de retrouver la *matérialité* des dispositifs techniques propres à l'urbain. L'espace, de ce point de vue, est sans doute le premier des substrats physiques,

1- Organisme Génétiquement Modifié.

2- cf. Romuald Leclerc, Marcel Maarek, Jean-Yves Toussaint, 1994, sur les rapports entre institutions et territoires observés à travers le couloir de transports coordonnés Rhin-Rhône (canal, train à grande vitesse, autoroute).

3- «La technique procède par sélection, épuration, en détachant et en isolant les séquences qu'elle contrôle, pour en faire ses méthodes et ses instruments, ses modèles, ses paradigmes. Elle utilise les constantes, les rythmes et les propriétés qu'elle révèle successivement dans la nature. La technique individualise les types, par retranchement de l'accessoire, du bruit, du brouillage ; elle dénoue les fils embrouillés. Elle retient l'essentiel, le garantit des accidents, le débarrasse des scories. Cela concerne non seulement les corps (la chimie, la métallurgie, la cuisine) mais les séquences d'événements et d'opérations. La synthèse techniquement opérée fait à point nommé et en connaissance de cause ce que la nature fait quelquefois, ou n'importe quand, ou quand il ne faudrait pas. Elle est «plus vraie que nature».» pp. 379-380.

matériels de la vie sociale urbaine : «[...] Tout espace exploité, habité, parcouru, porte ainsi peu ou prou la marque des activités humaines qui s'y attachent. C'est tout particulièrement vrai de la ville, espace construit par excellence, où se concentre un grand nombre de personnes et d'activités interdépendantes.» [Y. Grafmeyer, 1994, p. 24].

La dimension spatiale ouvre sur les formes, sur le fait que les objets fabriqués ont des formes, prennent des formes. Les utilités, les opportunités pratiques qu'ils offrent sont contenues dans les formes par lesquelles ils apparaissent dans le monde et au public. Sans forcément souscrire aux visées radicales du fonctionnalisme dans l'observation des rapports entre les formes et les usages, il n'en reste pas moins que chaque objet fabriqué apparaît à l'usage sous une certaine forme. Peu ou prou, dans cette apparition se joue (sans doute sur le mode de la symbolisation) l'appropriation à l'usage de l'objet fabriqué : formes pour lesquelles les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain se manifestent concrètement à la pratique sociale, formes qui seraient ainsi le support de projections des pratiques sociales (ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire et que les formes signifieraient).

Pour illustrer ce propos, je reviendrai sur un exemple proposé par Marcus Zepf [1999] dans le cadre d'une analyse de la place publique mettant en évidence l'interdépendance des trois dimensions de l'usage, de la forme et de la fonction : «[...] Pour éclairer ces liens [entre formes, fonction et usage], nous proposons d'imaginer un exemple concret d'une place publique urbaine dont la fonction est celle de la récréation. Dans cette place, nous imaginons la forme particulière d'un banc et nous supposons que ce banc fait l'objet d'un usage exercé par un groupe de jeunes habitants, qui est celui de sauter sur le banc et de glisser sur son bord avec des patins à roulettes. Par rapport à l'usage, cet exemple met en évidence une action (sauter et glisser avec les patins à roulettes) qui influence à la fois la forme (du banc) et la fonction (du banc dans une place à vocation récréative). Cette action influence la forme de telle manière que le matériel du banc portera après un certain temps d'usage les marques de cette action particulière. Cette action empêchera probablement d'autres groupes d'usagers (les personnes âgées, les mères d'enfants, etc.) de s'approprier le banc et la fonction initiale du banc dans une place de récréation sera transformée en objet de pratique sportive dans une place avec beaucoup d'animation ludique. Par sa simple apparence, ce banc peut lui aussi engendrer certaines actions et en exclure d'autres. C'est donc un phénomène de perception qui peut déterminer l'appropriation d'un objet par un acteur. Le flâneur, par exemple, qui perçoit notre banc, délabré par les pratiques de patins à roulettes, décidera peut-être de ne pas s'asseoir ici. Ce banc et, dès lors, la place dans laquelle il se situe, pourraient ainsi modifier la fonction initiale de récréation proclamée pour ce lieu.» [pp. 68-69].

Evidemment, cet exemple «marche» pour autant que la fonction est assignée par d'autres que ceux qui usent. Les amateurs de glisse ont projeté sur le banc une

fonction non prescrite. Ils se sont livrés à un détournement d'usage, à une *catachrèse* selon la terminologie de l'ergonomie cognitive. Ce faisant, la fonction projetée n'étant pas prescrite et n'ayant pas participé à la conformation *technique* du banc, le fonctionnement du banc, sous l'angle de la glisse, a conduit à sa destruction (à son délabrement et, par conséquent, à un changement de forme et à une nouvelle information quant à son utilité). Ceci dit, le réalisme de cet exemple permet de saisir que l'apparition de toute forme, c'est-à-dire de tout objet fabriqué par la place qu'il prend, est aussi une offre en pratiques sociales à travers laquelle chaque objet fabriqué se révèle approprié (ou pas d'ailleurs) à une action (ou ensemble d'actions) individuelle(s) ou collective(s). En ce sens seulement, la ville pourrait être entendue comme projection de la société sur le terrain, non pas projection orthogonale (celle de l'architecte ou celle de l'urbaniste quand ce dernier a appris à dessiner), mais «transfert» d'un ensemble de significations sur les formes urbaines : la distribution des dispositifs techniques et spatiaux dans l'espace urbain, leur distance, leur contiguïté, leur articulation, leur architecture (au sens générique) signifient et laissent augurer en possibilités pragmatiques et en *pouvoir* agir.

La distinction qu'opère H. Raymond [1984] entre espace de représentation et représentation sociale de l'espace permet de rendre compte des modalités selon lesquelles ces formes adviennent. L'espace de représentation est l'espace de toutes les formes non seulement possibles mais aussi imaginables : c'est la toute-puissance du projeteur. «Qu'est-ce qu'un espace de représentation ? On peut dire que c'est tout à la fois un ensemble d'instruments, de pratiques, de symboles et même d'idées qui nous servent à représenter ; que c'est aussi les symboles, idées, etc., que suggère en nous la capacité de représenter ; matériellement, c'est la boutique du marchand d'instruments de dessin ; «spirituellement», c'est la puissance manifestée par le dessinateur. Une table, une feuille de papier, un crayon, voilà les instruments suffisants à la mise en scène de l'espace (du quark au cosmos). Penser l'espace : quel vertige !» [p. 20].

L'espace de représentation résiste à la représentation sociale de l'espace : il résiste en ce qu'il forme (qu'il conforme) le milieu où s'effectuent les pratiques sociales. La représentation sociale de l'espace n'a pas à voir avec les instruments qui permettent de représenter les objets non encore présents¹ ; il consiste dans ce qui est effectuable avec ce qui se présente, ce qui est disponible à l'activité sociale. «[...] nous sommes sûrs qu'il y a représentation quand il y a comportement» assure M. Mauss [e1968, pp. 47-48]. Cette assertion se trouve aussi confirmée² dans le domaine lointain de

1- Pour illustrer ce propos, je reprendrai la célèbre et incontournable formule de K. Marx [e1977] : «[...] Une araignée fait des opérations qui ressemblent à celle du tisserand, et l'abeille confond par la structure de ses cellules de cire l'habileté de plus d'un architecte. Mais ce qui distingue dès l'abord le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche.» [p. 136].

2- cf. également Denise Jodelet, [1993], «la représentation sociale [...] a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement (matériel, social, idéal) et d'orientation des conduites et communications ; [...]» p. 22.

l'ergonomie cognitive, quand il est question de «représentation pour l'action» définie comme «[...] structure informationnelle spécialisée, non universelle, qui se forme au cours de telle action dirigée sur des objets» [P. Rabardel, 1995, pp. 147-148]. Bref, la représentation sociale de l'espace pourrait se rapporter à la définition de «représentation» que donne Max Weber [e1971] pour interpréter l'activité : «[...] quelque chose qui est, pour une part, de l'étant, pour une autre part, du devant-être, qui flotte dans la tête des hommes réels (non seulement les juges et les fonctionnaires, mais aussi le «public»), d'après quoi ils *orientent* leur activité ; [...]» [pp. 12-13]. Les représentations ont, en ce sens, une grande importance causale puisqu'elles sont représentations de ce qui doit être ou au contraire ne pas être [*ibid.*, p. 13]. Autrement dit, elles forment ce qu'il est possible d'attendre de ce qui est présent au monde, choses, objets, autrui.

La représentation de l'espace contient une virtualité démiurgique à laquelle, par ailleurs, bien des architectes et quelques urbanistes (ou maintenant les paysagistes) succombent. «[...] ; certains architectes se voient encore comme les maîtres de l'espace qu'ils conçoivent et réalisent. Ils se voient ou se font voir comme les démiurges capables de mettre en œuvre, dans la société, leur conception et leur définition de l'espace.» [H. Lefèbvre, 1968, p. 172]. Il revient, dira Anne Gotman [1981], «aux architectes la recherche plastique sur l'espace, c'est-à-dire la remise en question des convenances» [p. 62]. Plus généralement, cette virtualité démiurgique n'est pas seulement actualisée par ces professionnels de l'espace de représentation ; elle peut être actualisée par l'ensemble des acteurs mobilisés dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Autrement dit, en étendant la remarque de A. Gotman à l'ensemble des acteurs mobilisés au sein du projet, tout projet, qu'il s'agisse d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil, contient en virtualité (en projet) la remise en question des convenances, c'est-à-dire aussi, la remise en question de la représentation sociale de l'espace. En quelque sorte, le projet pourrait être projet de substituer l'espace de représentation à la représentation sociale de l'espace, c'est-à-dire, projet d'ordonner et de régenter les usages à partir des impératifs de la fabrication.

La forme, et non pas la seule matérialité et la seule technicité, serait donc l'enjeu des rapports ou plus exactement de la lutte, entre fabricants et «publics», des rapports entre d'une part l'espace représenté, celui qui advient dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain et d'autre part les représentations sociales de l'espace par lesquelles ces dispositifs deviennent objets d'usage. De cette manière, la forme serait entre fabrication et usage, le support de projection du sens de l'activité sociale urbaine.

dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain (DTSU)

Si ce n'était une grande prévention à l'égard du concept d'«urbanité» utilisé sans ménagement dans les discours sur la ville depuis les années 1950, il aurait fallu penser dispositif technique et spatial de l'*urbanité* plutôt que de l'*urbain*. *Urbain* et *urbanité* sont pris ici comme deux termes équivalents. Ils se rapportent aux façons des gens des villes. Ces façons, comme toutes façons, impliquent, engagent, instrumentent, discernent, accréditent, etc., des objets fabriqués — ce que H. Raymond [1988, p. 4] désigne comme les «moyens matériels et mentaux de la convivialité». Toujours selon H. Raymond, l'urbanité prend ses caractéristiques essentielles de l'existence du milieu urbain et de ses règles, reliant en cela les façons de faire à l'existence de règles d'usage des moyens matériels (la convivialité). L'urbain, insiste H. Lefèbvre [1968, pp. 89-90], se fonde sur la valeur d'usage.

L'institution de la valeur d'usage, telle qu'elle fonde l'urbain, s'appuierait sur trois grandes instances : 1) la rencontre ou le commerce, le commerce des inconnus et des étrangers, le cosmopolitisme ; 2) l'individuation ou l'individualisation, c'est-à-dire aussi l'institution de la «personne» dans les sociétés industrielles et urbaines (les instances 1 et 2 sont, d'une certaine manière, la même — la société des individus pour reprendre le titre de l'ouvrage de Norbert Elias [e2002] ; 3) les techniques qui constituent les objets fabriqués et, par là même, constituent la ville en moyen matériel de l'urbain.

espaces publics, espaces privés, espaces privatisés

L'urbain serait la rencontre et le rassemblement¹ (ou la simultanété [H. Lefèbvre, 1968, p. 206]) des gens, des produits, des symboles, des œuvres. Cette première instance passe pour la forme canonique de l'urbanité dans la tradition de la sociologie urbaine (ou plutôt de la *sociologie de l'urbain* comme recommande de l'intituler Maïté Clavel [2002, pp. 33-34]). Mais l'urbain ne peut se réduire au mouvement brownien des objets et des gens se télescopant à tout va, en tout lieu, à tout instant. L'urbain est fait de lieux et de temps opposant le mouvement et le repos, la production (ou plutôt le commerce²) et la reproduction, la rue et le foyer, le public et le privé (ou le domestique). L'urbain est aussi l'ensemble des espaces privés ou privatisés, réservés au secret des foyers et des activités productives. L'urbain est formé de l'espace privé qui cerne l'espace public et s'ouvre à lui tout comme l'espace

1- ou encore la *densité* dans les travaux de l'École de Chicago [Yves Grafmeyer, Isaac Joseph, 1990].

2- La production ne se montre plus (relativement aux artisans des villes du Moyen-Âge et de la Renaissance) ; en revanche, c'est le commerce qui s'expose désormais : ses aires de chalandise, les vitrines et les affiches de la publicité mais aussi les modalités de la rencontre dans ses aires (le lèche-vitrine, ou encore la fréquentation des bars, cafés, restaurants).

public contient le bien commun (et particulièrement les réseaux, les dispositifs du transport des gens et des choses) qui innerve l'espace privé. Ainsi se complètent en s'opposant l'architecture et la morphologie urbaine, l'une n'allant jamais sans l'autre.

H. Raymond [1988] tenait l'urbain dans les deux dimensions de la rencontre, la dimension *intra mondaine* et la dimension *extra mondaine* qui correspondent à la différenciation des espaces urbains (publics) et des espaces domestiques (l'habiter). La dimension *intra mondaine* intéresse les règles d'usage des moyens matériels de la convivialité, autrement dit, ce qui est en partage entre tous les urbains et qui constitue les instruments de leur activité. La dimension *extra mondaine* intéresse un autre domaine de la socialisation, celui des groupes d'appartenance, en particulier la famille, mais qui peut s'élargir à l'ethnie, aux groupes partageant les mêmes croyances¹ (religieuses, politiques, etc.). L'habiter dans l'urbain constitue un *refuge*, c'est-à-dire ce qui dans le groupe domestique, y compris dans sa plus petite dimension — l'individu — échappe au public (au contrôle social du public). L'espace domestique ou l'espace privé est la possibilité, dans un monde cosmopolite², de retourner à sa langue, de superposer sa langue maternelle à celle véhiculaire qui domine dans les échanges au sein de l'espace public. H. Raymond [1988] en déduit que l'urbain est le conservatoire des cultures : «l'urbain tient le culturel en l'état» [p. 8]. La rencontre serait une pratique de la pluralité des expériences de socialisation.

Il faudrait, pour que le tableau soit complet, solliciter une troisième dimension de l'urbain : la dimension organisationnelle ou *infra mondaine*. Elle semble absente des descriptions disponibles de la ville ou de la métropole. Elle ne relève pas du *domus*, de la famille et plus généralement de l'espace domestique mais elle n'est pas non plus absolument publique. Elle est collective cependant. Elle se situe à mi-chemin entre la sphère publique et la sphère privée. Elle étend son empire sur l'urbain, annexant ses espaces en les privatisant. A l'espace domestique et à l'espace public, il faudrait ainsi ajouter la multiplicité des espaces privatisés affectés aux organisations : typiquement, la différence entre l'espace privé d'une maison, l'espace public de la rue et l'espace de l'école, de la poste ou du métro. C'est toute la différence entre la rue commerçante et le centre commercial. Les espaces affectés aux bistrotts, aux cafés et restaurants dans le domaine public (les terrasses) peuvent compter parmi les espaces privatisés. Il faut compter au nombre de ces espaces les

1- La «communauté» (au sens domestique du terme comprenant aussi les amis, les relations et obligations privées, etc.) si ce terme n'était pas autaut galvaudé. Dans sa description, H. Raymond semble récuser toute idée de communautarisme. Il s'agit de penser la pluralité des socialisations propres à l'urbain et non pas l'affirmation des appartenances et la compétition intercommunautaire pour la domination d'un mode de vie sur tous les autres. C'est dans cette même perspective de la pluralité des socialisations qui serait le propre de l'urbain (comme individuation singulière) que je tente de m'inscrire.

2- Dans la tradition de la sociologie de l'urbain, depuis l'École de Chicago, il est acquis que le *cosmopolitisme* est l'une des caractéristiques de l'urbain.

espaces dits collectifs, sous juridiction privée, propriétés d'organisations importantes comme c'est typiquement le cas dans les quartiers des grands ensembles (les organismes HLM) ou encore les quartiers d'affaires (les entreprises privées). Il faudrait également parler des mobiliers émergences de réseau installés sur l'espace public en fonction des obligations de fonctionnement des réseaux. Ces réseaux qui constituent les ressources d'organisations légitiment la «privatisation» et «l'organisation» de parties non négligeables de l'espace public selon des intérêts privés (souvent les intérêts du service, qui sont aussi des intérêts collectifs, mais qui n'en restent pas moins privés). Il faudrait aussi compter les grandes firmes de publicité marchande qui privatisent l'espace public et l'espace privé en chaque point stratégique que fournissent ces espaces en formant les lignes de fuite des perspectives urbaines, etc.

A l'espace domestique et public, il faut donc ajouter l'espace privatisé des organisations de tous ordres qui font la puissance des sociétés industrielles *et* urbaines contemporaines. En effet, dans les modes de socialisation propres à ces sociétés, il faut absolument inclure ceux liés à l'activité organisée : non seulement le *travail*, mais la socialisation engendrée (et nécessitée) par toute participation à une activité organisée collective ou à une action collective. L'expérience de socialisation dont il est question dans la dimension *infra mondaine* correspond à l'expérience de l'action collective que la sociologie des organisations tente d'expliquer mais en l'enfermant le plus souvent dans l'étroite perspective des organisations à finalité économique et, plus étroitement encore, dans la perspective de l'Entreprise. L'action collective et l'organisation sont moins souvent décrites comme formes de socialisation que comme moyens pour atteindre des buts, sauf quand il s'agit de concevoir les difficultés des individus mobilisés dans l'action collective à se soumettre aux fins de l'organisation.

Le développement de l'urbain et la puissance des sociétés industrielles tiennent aux organisations et plus encore au *sens* de l'organisation dans ces sociétés. Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain ne sont pas grand chose sans les organisations qui en assument l'existence, de leur conception à leur recyclage en passant par leur maintenance. De même que sont rares les individus qui échappent à l'organisation : ce n'est plus à l'Administration —et aux fichiers de sa police— que les individus n'échappent plus, mais à l'Organisation : cela va de la maternité qui règle l'heure de naissance du nouveau-né puis son agenda et par la même occasion celui de ses parents, jusqu'à la crèche, l'école et l'université, en passant par le travail (action collective par excellence dans le monde industriel) ; pour ceux qui en réchappent (volontairement ou par contrainte), il y a les associations caritatives désormais en voie d'être remplacées par les organisations plus performantes, plus efficaces telles que les organisations humanitaires ou les organisations non gouvernementales. A cet inventaire d'organisations auxquelles nul n'échappe, il faudrait ajouter les entreprises de loisir et de culture qui stimulent l'activité

symbolique de chacun dans ses temps «libres» et lors de sa «retraite», les organisations chargées de la santé et de la solidarité (sécurité sociale, retraite, etc.) et, pour finir, les entreprises des pompes funèbres qui assurent jusqu'au bail de location de l'emplacement dans le cimetière, fixant ainsi le terme du souvenir... La liste est loin d'être exhaustive, suffisante cependant, pour montrer que rien vraiment n'est laissé aux individus, pas le moindre interstice, le moindre abandon, le moindre moyen de ne pas se réaliser comme personne.

Jamais sans doute, la question de l'organisation n'a été posée avec autant de minutie et de science ; jamais non plus, l'organisation n'a été aussi efficace, la soumission à ses normes et ses valeurs, à ses nécessités et ses contraintes, aussi *volontaire* et autant socialement valorisée. Au point qu'il semble possible de penser l'organisation contemporaine comme une forme de *surintégration* des individus dans l'activité sociale à partir de l'action collective. Il ne s'agit cependant pas d'assimiler la société industrielle à l'organisation et de penser cette société comme *surintégré* (selon le terme de Raymond Boudon, François Bourricaud¹, [1982, p. 23]). En revanche, si l'on observe la réalité sociale sur le mode temporel, il y aurait des temps de *surintégration* (la participation à l'activité collective, l'organisation —*infra mondanité*), des temps d'*anomie* (ceux de la présence sur l'espace public —*intra mondanité*) et des temps de *reproduction* (ceux de la présence dans le domaine privé —*extra mondanité*). C'est aussi relativement à cet horizon temporel qu'il faut concevoir l'urbain comme pluralité de socialisation et sans doute, dans la perspective ouverte par Bernard Lahire [1998], concevoir l'urbain comme le lieu et le temps par excellence de l'*hétérogénéité* des principes de socialisation² —c'est-à-dire, sinon la naissance, du moins la possibilité d'un «homme pluriel».

Sur le plan de la réalité urbaine, l'organisation se traduirait par l'extension d'un *espace privatisé*, celui de l'action organisée ou de l'action collective en concurrence avec l'espace public et l'espace domestique. A ces trois espaces, ici départagés par facilité conceptuelle, correspondraient, sur le plan de la socialisation, trois sphères : la sphère publique, la sphère privée et la sphère privatisée. Cette tripartition impliquerait que les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain pris comme ressources soient alloués de manière variable (concurrentielle sans doute) entre ces trois sphères. Ces trois sphères, en redéfinissant la géographie traditionnelle opposant dans la ville l'espace public à l'espace domestique, préservent, pour ainsi dire, l'essentiel, à savoir que les conditions de la reproduction (l'activité privée)

1- Dans l'article «anomie» et à propos de la distinction qu'opère E. Durkheim entre égoïsme et fatalisme pour conceptualiser les deux extrêmes des possibilités d'intégration sociale à savoir, à une extrémité l'*anomie* (pur égoïsme, l'individu s'oriente strictement d'après lui) et à l'autre extrémité la *surintégration* (pur fatalisme, l'individu abandonne sa conduite aux forces qui le dominent).

2- Selon le «théorème» énoncé par B. Lahire [1998] : «[...] tout corps (individuel) plongé dans une pluralité de mondes sociaux est soumis à des principes de socialisation hétérogènes et parfois même contradictoires qu'il incorpore.» [p. 35].

échapperaient toujours au contrôle du public et, inversement, l'activité du public échapperait à la juridiction du privé. Toutefois, la privatisation présenterait le danger de voir les organisations étendre leur juridiction sur l'activité privée et sur l'activité publique : ce qui serait la résurgence d'une forme de socialisation qui a très mauvaise presse, à savoir la collectivisation...

les dispositifs techniques et spatiaux comme technique de l'autonomie

La situation urbaine est une «situation dans laquelle des inconnus se rencontrent quotidiennement» [Richard Sennett, 1979, pp. 107-108]. Cette situation requiert l'existence d'une certaine autonomie des individus, c'est-à-dire l'existence d'individus qui échapperaient à la cohérence d'un milieu de socialisation trop homogène, dont les habitudes et les habitus seraient entièrement construits selon un unique monde social. La cohabitation d'inconnus implique que soit réalisée la pluralité des mondes sociaux : l'urbain, de ce point de vue, offre cette réalité et l'institue même. Il semblerait que la réalité urbaine que constituent tout à la fois l'activité organisationnelle et l'agencement des dispositifs techniques et spatiaux puisse largement contribuer à la conquête de cette autonomie des individus. Cette hypothèse est apparue plausible au détour d'un travail consacré au «handicap».

Ce travail, entamé il y a quelques années déjà, portait sur les handicapés dans l'espace public [Marieke Jullien, 1998]. Il avait été engagé dans le cadre d'une hypothèse selon laquelle le handicap était d'autant plus pris en charge techniquement (appareillé) que l'état d'anomie dans les espaces publics était grand. Cette position s'est avérée difficile à tenir. Rapidement s'est imposé le fait que l'interdépendance entre les individus —la solidarité— était assumée par les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. La solidarité était *appareillée*, c'est-à-dire objectivée (inscrite) dans l'espace public par une série de dispositifs techniques et spatiaux *ad hoc*. L'appareillage technique et spatial du handicap permettait aux handicapés de s'exposer dans l'espace urbain et ainsi, d'être constituants du public et non pas relégués. Cette non relégation ne devait rien au public, si ce n'est l'acceptation d'un appareillage permettant l'autonomie du sujet handicapé sur l'espace public. Ce constat avait pour conséquence de mettre en évidence que l'autonomie constituait une condition de l'apparition des individus en public et, sans doute, la condition de l'usage de l'espace urbain. Ainsi, l'autonomie serait autorisée sur ce mode de la solidarité objectivée.

Ce mode de solidarité n'est pas seulement objectivé dans des dispositifs techniques et spatiaux. Il l'est aussi dans un ensemble d'organisations qui, prenant en charge le handicap, constitue ces dispositifs techniques et spatiaux en ressources. Ce second niveau d'objectivation de la solidarité —dans des organisations— a été plus particulièrement mis en évidence dans la partie du travail intéressant le handicap dit mental. Ce type de handicap reste très faiblement appareillable —la technique, tout

du moins pour le moment, est impuissante et les déplacements des handicapés dans les espaces urbains restent extrêmement limités. Face à cet obstacle, deux positions se dessinent. La première, presque immédiate, consiste à privilégier le conditionnement des sujets handicapés. Mais le conditionnement ne peut être efficace que si l'environnement technique et spatial est stable de manière à délivrer en permanence les signes des séquences d'actions programmées — par exemple, prendre le bus à côté du bâtiment en verre, s'arrêter à l'arrêt de la maison bleue, passer derrière les arbres, etc. Ce conditionnement est intenable en pratique (l'environnement urbain est trop instable) et ne permet donc qu'une apparition fugitive et stigmatisante des handicapés dans l'espace public urbain.

La seconde position consiste à surseoir organisationnellement au handicap, en déléguant non plus seulement à des dispositifs techniques et spatiaux, mais à du personnel spécialisé, la tâche d'assurer l'aide à la *conduite* des handicapés. Ce personnel est chargé d'intercéder auprès du public pour obtenir des ménagements des normes de comportements admissibles pour paraître en public ; ce faisant, il permet aux handicapés de recouvrir une certaine autonomie.

Evidemment, cette relation de l'expérience du handicap dans l'espace urbain est ici expurgée des difficultés concrètes. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de l'appareillage technique et spatial ou organisationnel ni de juger des comportements sociaux dans l'interaction avec les handicapés sur l'espace public. En revanche, cette situation singulière met à l'épreuve les liens sociaux et les formes concrètes de la solidarité ou de l'entraide. Ces formes de solidarité ainsi que la qualité des liens sociaux sont le plus souvent sujets de critiques négatives : les sociétés industrielles contemporaines génèreraient des comportements particulièrement anormaux ; les liens sociaux y seraient particulièrement distendus. Cette critique est même souvent rappelée pour justifier des politiques d'aménagement et tout particulièrement celles qui sont centrées sur la requalification des espaces publics. A la condition de s'épargner les bons sentiments et surtout les attentes un peu idéalistes d'une société aussi harmonieuse et sucrée que celle du monde de Walt Disney, d'autres conjectures peuvent être faites qui sont plus positives même si, effectivement, le public peut se comporter agressivement à l'égard des handicapés apparaissant dans l'espace public. Au sein de ces sociétés, la solidarité, l'entraide, la compassion même, seraient toujours plus objectivées dans un ensemble d'organisations et de dispositifs techniques et spatiaux qui, ensemble, formeraient ce que l'on peut appeler les «artefacts de la solidarité». D'une certaine manière, l'agressivité du public serait d'autant plus grande que ces artefacts seraient défailants et que le handicap ou la limite d'autonomie apparaîtraient en pleine lumière.

La solidarité objectivée dans des artefacts serait, pour ainsi dire, une modalité contemporaine de la solidarité organique déjà décrite par E. Durkheim mais dans

une conjecture nettement moins pessimiste quant aux effets sur les formes des relations sociales¹. Les artefacts de la solidarité constitueraient les instruments de relations sociales défaits des obligations. Le message adressé par haut-parleur aux mal-voyants pour leur signaler les temps de passage aux feux de signalisation ne supplée pas forcément à l'absence d'entraide. En revanche, il libère le passant non-voyant et le passant voyant d'une relation obligatoire : de l'obligation pour l'un de justifier son état de passant singulier ; de l'obligeance pour l'autre d'aider ce passant singulier à traverser la rue. En effet, en l'absence de dispositifs techniques et spatiaux adéquats, le voyant et le mal-voyant se trouvent dans une situation d'interdépendance asymétrique (c'est-à-dire dans une relation de pouvoir) : le voyant et le mal voyant sont complémentaires mais le service que rend le premier au second ne peut être payé en retour (la réciprocité n'est pas possible, surtout depuis que l'on n'attend plus des aveugles quelques éclairages sur l'avenir ou d'intimes connivences avec les âmes) : le passant voyant peut offrir un service que le passant mal-voyant ne peut rendre.

Evidemment, l'autonomie signalée ici est une autonomie *a minima* et la *solidarité* manifestement triviale. Toutefois, cette «expérience» encourage à poser un autre regard sur l'anomie si facilement dénoncée et vilipendée. Derrière la stigmatisation de l'anomie se cache pour partie le fantasme de l'individu libéré du lien social et tout entier livré à ses pulsions, à ses désirs et à une compétition sans frein avec les autres pour les assouvir : c'est-à-dire aussi l'individu bien incapable de se soumettre à l'organisation —ceci expliquant peut-être cela, dans une société dont la puissance tient plus que jamais à l'engagement des individus dans ses organisations. Cette question est bien souvent posée comme la question de l'urbain : «Le problème social est fondamentalement un problème urbain : il s'agit de parvenir, dans la liberté propre à la ville, à un ordre social et à un contrôle social équivalents à ce qui s'est développé naturellement dans la famille, le clan, la tribu.» [Robert Ezra Park, e1990, p. 168].

Si d'aventure mes conjectures relatives à l'autonomie —qui demanderaient plus amples vérifications ainsi que des développements autrement plus serrés— s'avéraient valables, la question de l'ordre social pourrait être posée tout autrement : il ne s'agirait pas de le penser seulement en termes de contrôle social (que ce contrôle soit externalisé ou intériorisé). Il faudrait aussi le concevoir en termes de responsabilité. La responsabilité serait le corollaire de la conquête de l'autonomie [A. Klein, J.L. Brackaire², 1999, pp. 73-74]. A moins de concevoir l'irresponsabilité comme relevant de la nature humaine (ce que certains discours sur l'urbain ne sont

1- *De la division du travail social*, spécialement la préface de la seconde édition, pp. III-IV où E. Durkheim [e1994] fait une description synthétique et très pessimiste de l'état d'anomie engendré par les formes élaborées de la division du travail.

2- qui reprennent les thèses de Alain Ehrenberg, 1995, *L'individu incertain*.

pas loin d'avouer) ou relevant de la psychologie humaine (ce qui revient au même à quelque chose près), la responsabilité des individus (la responsabilité individuelle) définit un certain rapport à autrui et plus généralement au monde et constitue, à ce titre, un fait social : la responsabilité entendue au sens de l'aptitude de l'individu à se voir imputer quelque chose et qui renvoie également à l'activité sociale en définissant un rapport à autrui sur le mode rationnel.

Cette façon de renvoyer l'autonomie à la responsabilité est sans doute une manière réductrice d'interpréter l'autonomie des individus (ou l'individuation), en tout cas au sens où peut l'entendre par exemple C. Castoriadis [1975, notamment, pp. 139-146]. L'étendue de la responsabilité individuelle est sans doute variable selon les situations : elle serait la plus grande dans les situations sociales qu'autorise par exemple l'apparition en public, très réduite dans les situations de participation à des actions collectives. Sans doute d'ailleurs faudrait-il parler de «responsabilité limitée» de la même manière qu'en sociologie des organisations, il est question de «rationalité limitée». Ce déplacement du contrôle social vers la «responsabilité de soi» pour les autres pourrait être une manière plus pertinente de poser la question des conséquences sociales négatives (les formes anomiques notamment) de l'individuation et de l'individualisation en la rapportant, entre autres, à la défaillance des artefacts et au fait que le plus souvent, comme a pu déjà le souligner H. Lefèbvre, il n'y avait pas fatalement correspondance entre la promesse sociale de l'urbain et la réalité sociale de l'urbain.

l'urbain comme virtualité, les dispositifs techniques et spatiaux comme réalité

Selon H. Lefèbvre, l'urbain serait une virtualité : «La ville et l'*urbain*, à notre horizon, se profilent comme objets virtuels, comme projets d'une reconstitution synthétique.» [1968, p. 102]. «Voici donc devant nos yeux, projetés séparément sur le terrain, les groupes, les ethnies, les âges et les sexes, les activités, les travaux, les fonctions, les connaissances. Voici tout ce qu'il faut pour créer un monde, la société urbaine ou l'*urbain* développé. Mais ce monde est absent, cette société n'est devant nous qu'à l'état de virtualité. Elle risque de périr en germe. Dans les conditions existantes, elle meurt avant de naître. Les conditions qui font surgir les possibilités peuvent aussi les maintenir à l'état virtuel, dans la présence-absence.» [*ibid.*, pp. 103-104]. L'urbain est un «concept théorique» [*ibid.*, p. 205]. Il renvoie à la fois à ce qui est de l'ordre de la promesse de la société urbaine industrielle que ne tient pas l'économie capitaliste, et au projet de transformation radicale de la société.

L'urbain ne pourrait dépasser l'état de virtualité —il resterait dans la présence-absence— du fait d'une contradiction ou plutôt d'une disjonction entre le fait matériel (ce qui se projette sur le territoire) et l'urbanité (les façons et manières d'être, l'ensemble des normes, des valeurs, des apprentissages, des comportements

inculqués ou imposés, l'éducation, etc. que présuppose, d'une manière ou d'une autre, la vie en ville). Cette conjecture de H. Lefèbvre s'explique pour partie par les formes de l'urbanisation qui concourent à la réalité urbaine contemporaine. Cette urbanisation s'organise selon deux régimes d'action qui, bien que très différemment, affectent l'agencement et la disponibilité des dispositifs techniques et spatiaux — dispositifs qui participent de la réalité urbaine définie par H. Lefèbvre. Le premier régime relève du mode d'urbanisation des populations ; le second, du mode d'urbanisation des espaces.

La période contemporaine — si nous désignons par là celle qui court sur le XX^{ème} siècle et déborde sur le XXI^{ème} — est une période d'intense urbanisation des populations et ceci dans le monde entier. Ainsi, exemple parmi d'autres, en Corée du Sud, la population urbaine passe entre 1935 et 2000 de 7,0% à 79,6%¹ (sur la même période en France, elle passe de 52,7% à 79,7%). Avec ce mouvement massif d'urbanisation, les villes sont occupées par des populations urbanisées à des degrés très différents. Cette intense urbanisation renouvelle souvent les vieilles animosités qui opposent les gens des villes et les gens d'ailleurs, campagnards, ruraux, nomades et autres barbares. Ainsi, par exemple, la vieille querelle des sédentaires et des nomades décrite par Ibn Khaldûn [e1978] en 1402 pour les villes du Maghreb n'avait jamais été aussi actuelle dans les discours des notables et des responsables politiques, techniques, administratifs et économiques que dans l'Algérie des années 1980 et tout particulièrement dans la vieille et traditionnelle ville de Tlemcen [JY. Toussaint, 1993]. Querelles et débats qui se développaient dans une période de chambardement total où les grandes villes algériennes étaient sens dessus dessous, pleines de «ruraux», de «paysans» qui ne savaient pas «se tenir» en ville, qui n'avaient pas la «façon» et qui étaient tenus pour responsables de la mise à sac de la ville. Les dégâts étaient considérables et irréversibles : les quartiers illicites ou informels — comme celui de Boudghène à Tlemcen — la sur-utilisation des réseaux, des voiries, etc. mettaient en péril le fonctionnement technique de la ville, affectant toutes les activités (santé, économie, administration, protection civile, etc.). Le développement de quartiers nouveaux, illicites ou légaux, avec une rapidité jamais atteinte jusque-là (à peine quelques dizaines d'années), laissait irrésolu le rapport à l'histoire de la ville et à son noyau de population traditionnellement urbaine qui ne pouvait que se sentir, sous le déluge de l'invasion, étrangère dans *sa* propre ville. Dans le même mouvement, le patrimoine urbain ancien, le plus urbain souvent, s'est dégradé — ainsi de la *médina* de Tlemcen ou de la Casbah d'Alger, «taudifiées» (selon l'expression consacrée) et dont les palais n'avaient plus pour seule noblesse que la nostalgie des souvenirs et des livres d'histoire urbaine.

1- Sources : National Statistical Office [NSO, 2001], cité par In Shik Pong, [2003, p. 100.]. Soit pour la Corée du Sud 1,6 millions d'urbains en 1935 pour 36,7 millions en 2000 et pour la France 21,9 millions en 1936 pour 46,6 millions en 1999.

Cette urbanisation massive a transformé radicalement l'usage des milieux urbains disponibles, le rendant bien souvent inhospitalier du fait même que l'usage qui en est fait n'est pas celui pour lequel ces milieux ont été façonnés. Face à l'urbanisation massive, la ville s'est «adaptée». Les responsables politiques, techniques, administratifs, économiques, et tout ce qui compte de notables en état d'orienter la direction des villes, ont eu non seulement besoin, mais aussi intérêt à adapter les villes à ces nouvelles conditions de l'urbanisation.

Ce faisant, une seconde orientation de l'urbanisation est apparue, plus souvent incriminée, qui a consisté principalement dans l'adaptation (ou modernisation) des moyens matériels de l'urbanisation, par la production de nouveaux dispositifs techniques et spatiaux. Cette production s'est faite selon un projet radical de changement urbain. Si j'en crois l'expérience algérienne de planification des années 1980, il s'agissait ni plus ni moins que de projeter l'Algérie, ses gens, ses objets et ses choses, dans la modernité : les moyens matériels de l'urbanisation tout comme l'ensemble des moyens matériels de la société ont été projetés pour une société à venir. L'Algérie, à d'immenses différences près sans doute, ne faisait que reproduire ce qui avait été fait ailleurs, en Europe, en Asie après la seconde guerre mondiale et qui avait produit les sociétés développées ou dites telles.

Le problème, exposé dans une réduction radicale, serait que la réalité urbaine advient d'un projet qui est avant toute chose, projection d'un monde espéré et non pas d'un monde existant. Au mieux, le rapport du monde attendu à l'existant est le plus souvent une «projection statistique» de tendances de l'existant constituées par les «projeteurs» comme caractéristiques de l'existant, les «projeteurs» ne se saisissant que de quelques tendances, les tendances qui les intéressent. Par induction, ils édifient le présent en instruisant l'avenir d'un passé intéressant... Autrement dit, la réalité urbaine, ce qui est édifié, l'est en fonction d'un monde social qui n'existe pas, mais que les «projeteurs» attendent, préparent et ce faisant, tentent d'induire. Dans ce contexte, se serait réalisée, non pas l'urbain, mais une *hétérotopie*, pour emprunter un terme attribué à M. Foucault¹ [e1984], c'est-à-dire une utopie réalisée ; utopie —au sens que F. Choay [1980] lui donne dans la constitution de la pensée urbanistique— qui se réaliserait, qui adviendrait à des échelles temporelles et spatiales incommensurables : c'est-à-dire la production quasi «instantanée» d'infrastructures autorisant une extension sans précédent des territoires urbanisés interconnectés et interdépendants (à l'échelle mondiale même, pour reprendre les

1- M. Foucault, e1984, «Des espaces autres», conférence au Cercle d'Etudes Architecturales, 14 mars 1967. Cité par Philippe Hert, [1999, p. 96] : «Foucault parlait d'hétérotopies pour désigner ce qu'il appelait des utopies effectivement réalisées. Il entendait par là qu'il existe des lieux *réels* pour l'utopie : des lieux hors des autres lieux et pourtant bien effectifs. Ces lieux reprennent et contestent en même temps les autres endroits réels désignés dans notre culture. Parmi ces hétérotopies, on peut citer le cinéma, l'asile, la prison, le *Club Med.*, le cimetière... Il s'agit en somme d'un domaine particulier, bien réel, dans lequel le fonctionnement habituel de la société n'a pas cours, un domaine hors des lieux balisés par nos cultures et notre histoire.»

thèses centrées sur la métropolisation) affectant de manière irréversible les temps longs de l'urbanité.

Peut-on vivre dans une *hétérotopie* ? La question se pose et nous (me) dépasse ici. Elle traverse cependant toute la problématique de la sociologie de l'urbain depuis les années 1950. Le regard porté sur l'habitat et les innovations technico-spatiales¹, les grands ensembles d'habitation, sur les quartiers dits sensibles, sur les rénovations urbaines², sur les quartiers d'affaires ou centres décisionnels (type de la Part-Dieu à Lyon ou la Défense à Paris), sur la mobilité (notamment le monopole du transport individuel), sur les nouvelles formes de distribution commerciale (et tout particulièrement les centres commerciaux constituant les «entrées de villes»), etc. semble suivre à la trace cette césure, cette disjonction entre d'un côté le développement technique, spatial et économique et les forces de socialisation, l'usage, de l'autre.

Dans cette urbanisation, les artefacts de l'urbain seraient pour partie défailants : ils fonctionneraient sur le plan technique et spatial mais sans forcément satisfaire à l'usage. L'urbanisme de dalle dans ces réalisations concrètes est exemplaire de cette défaillance. L'observation des usages de la dalle du quartier de la Part-Dieu à Lyon [D. Chaumard, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999] a mis en évidence la difficulté pour ceux qui l'empruntaient de s'y «retrouver», de nommer leur environnement : ni rue, ni place, ni esplanade, ni parvis, ni sol naturel mais pas vraiment une construction. La difficulté pour les personnes interrogées à nommer cet espace, ses parties et ses étendues, les difficultés observées des habitués pour orienter les passants perdus semblent témoigner d'un espace inerte, ou plutôt insignifiant : un entre-deux, un «non-lieu» pour reprendre hors contexte le concept de Marc Augé [1992].

En étendant la conjecture sur le rôle des artefacts de la solidarité à l'ensemble des artefacts urbains, il serait possible de dire que, n'ayant pas de «sens», fonctionnant sans signifier ou en signifiant mal, ces artefacts ne permettraient pas à chacun qui en use d'assumer sa responsabilité individuelle. En quelque sorte, ces artefacts seraient défectueux parce qu'ils en demandent trop : ils n'autoriseraient pas les routines de comportement, ils ne libéreraient pas les individus d'une vigilance constante, exacerbée (par exemple, trivialement, à la Part-Dieu, pour assurer ses pas sur les dalles disjointes ou mal jointes). Ces artefacts sont défailants parce qu'ils ne savent pas se faire oublier et rappellent constamment à tout un chacun l'obligation dans laquelle il est tenu de les respecter et de se plier à leurs normes de fonctionnement.

Les courants de recherche constitués autour des phénomènes de métropolisation [Michel Bassand, 1997] ou de métapolisation [F. Ascher, 1995] relèvent sans doute

1- cf. par exemple l'ouvrage de Jean-Michel Léger, 1990, *Derniers domiciles connus*.

2- cf. par exemple l'ouvrage de Henri Coing, 1966, *Rénovation urbaine et changement social*.

d'une tentative de redéfinir les contours des rapports entre développement technique spatial et urbanité en redéfinissant les contours d'une morphologie sociale qui serait propre au développement urbain contemporain¹. Mais cette disjonction se traduit à l'échelle de mes observations (de mes observables) par la fabrication d'objets hors d'usage : c'est-à-dire d'objets fabriqués qui, réalisant le projet de la société contemporaine industrielle, sont une réponse à quelque chose qui doit advenir et non pas à ce qui est déjà présent, existant —le sens de ce projet est bien loin d'être tout à fait clair et il reste à l'extraire de la gangue des discours qui le parcourent et tentent soit de le légitimer soit de le délégitimer. Ce travail reste pour partie à faire pour comprendre, selon le programme de C. Castoriadis [1975], le sens de l'altération des sociétés industrielles, c'est-à-dire pour comprendre le sens de la société nouvelle qui surgit et dont il est question qu'elle régisse la planète toute entière en disposant d'un monde presque unifié ou plutôt globalisé...

Par dispositif technique et spatial de l'urbain est visé ce qui est arrivé, qui n'est pas la «réalité de l'urbain» mais qui est «la réalité urbaine» sans doute disjointe de l'urbain. En cela, je ne parle pas de morphologie urbaine, mais bien des instruments de l'urbain tels qu'ils constituent la réalité urbaine contemporaine.

les artefacts

Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain relèvent de ce que la sociologie des sciences —notamment celle qui se fédère autour des enseignements de Michel Callon et de Bruno Latour et du Centre de Sociologie de l'Innovation— entend par «objet technique». Cette approche entend se singulariser de la philosophie des techniques et de l'anthropologie en considérant l'«objet technique» comme résultat socialement construit d'un processus d'innovation [Madeleine Akrich, 1993, pp. 35-36]. «[...] Il s'agit en particulier de montrer que ni des nécessités purement techniques ni l'imposition de certaines formes socio-politiques ne peuvent expliquer la forme prise par les innovations.» [*ibid.* pp.35-36]. Dans cette école, l'objet technique n'est en aucun cas «détachable» des acteurs. Comprendre un objet technique, c'est toujours comprendre quels sont les acteurs qui, du bureau d'études aux financiers, en passant par les entreprises industrielles, les laboratoires scientifiques, jusqu'aux consommateurs, se trouvent intéressés, liés. Ces acteurs ne sont pas suspendus par d'invisibles forces, mais par des règlements, des procédés, des normes, des mécanismes. Enfin, aucun objet n'existe seul : il est toujours partie, élément, composant, associé à d'autres objets techniques.

1- C'est en ce sens que j'interprète la déclaration d'obsolescence du concept de «ville» faite par M. Bassand [1997, p. 24] au profit de celui de métropole.

Les objets techniques renvoient alors à un autre concept de la sociologie des sciences, (dans la version qu'en donne la sociologie de l'innovation), le concept de «réseau» et, plus généralement, de «réseau sociotechnique» : le réseau associant des objets techniques, des objets intermédiaires [Dominique Vinck, 1999]¹ et des acteurs humains. Cette précision, l'humanité rendue à l'acteur, est nécessaire dans la mesure où, dans le réseau sociotechnique, les non-humains (c'est-à-dire les objets, les concrétions techniques et scientifiques) peuvent se concevoir comme des acteurs —à la manière par exemple dont une borne mobile asservie à un système électronique de carte, fermant le passage d'une rue rendue aux piétons, discerne les automobilistes exceptionnels qui ont le droit d'emprunter la rue.

Pour mieux faire le départ entre humains et non-humains, il semblerait que M. Akrich ait introduit la distinction, dans l'action, entre *acteur* et *actant* : le premier renvoie à la condition d'utilisateur (d'une machine par exemple) ; le second à ce qui, dans la machine, est en mesure de traduire les intentions de l'utilisateur dans les limites de ce pour quoi la machine est utilisable. L'actant est ce par quoi l'utilisateur est inscrit dans le fonctionnement. Entre acteur et actant, il y a la *posture*, c'est-à-dire les formes d'attentes possibles et imaginables à l'endroit de l'usage de la machine. La posture est ce qui assure la médiation entre acteur et actant permettant d'inscrire l'utilisateur dans la conception des machines. Toutefois, cette distinction entre acteur et actant ne renouvelle pas la séparation de ce qui serait d'un ordre humain et ce qui serait d'un ordre technique (ou encore l'autonomie des techniques relativement au social). En confondant, dans la catégorie «acteur», humain et non-humain, il s'agissait, d'une certaine manière, de noter l'indiscernabilité dans l'action de ce qui relève de l'ordre du technique, du social et du cognitif.

Les différentes théories des réseaux sociotechniques inspirées par l'école de sociologie de l'innovation nous ont aidés à examiner les objets fabriqués pour la vie en ville. Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain peuvent sans doute être assimilables à des réseaux sociotechniques ; toutefois, ils échappent, dans la description que je tente, à la forme canonique des réseaux sociotechniques. En effet, je continue à distinguer ce qui est de l'ordre de l'objet, c'est-à-dire un ordre de réalité qui s'oppose non pas à un sujet, mais à tous les sujets, comme ce qui est placé entre eux et qu'ils ont en *partage*. Par partage, il n'est en rien question de bons sentiments. Il s'agit de cette partie du réel qui, instituée par la société des sujets (et par conséquent des assujettis), apparaît² et, apparaissant, s'oppose aux sujets et leur

1- cf. notamment D. Vinck, 1999, «Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales».

2- Comme apparaissent les microbes depuis Pasteur. Cette apparition transforme de fond en comble ce qui est la réalité de la santé et de la maladie. Ils se manifestent aussi en repoussant la frontière du visible et de l'invisible (ce qui peut désormais apparaître) et, par conséquent, déplacent les limites de la réalité. D'une certaine manière, en apparaissant dans la réalité sociale, le microbe, une fois accepté (institué pour ainsi dire) comme réalité, oppose aux sujets ce qui

résiste comme réalité. Le partage est ce qui assure pour ainsi dire la *certitude* de cette réalité. Par ce qui s'oppose au sujet, à savoir la réalité, est entendu ce que chacun des sujets ne peut produire tout seul ; et quand, d'aventure, un sujet est en état de produire une parcelle de cette réalité (une découverte par exemple), il lui faut alors en prouver l'existence aux autres : faire en sorte que les autres éprouvent aussi l'apparition¹ (typiquement en technique, le «ça existe puisque ça marche comme vous pouvez le constater par vous-même»). Du reste, la problématique de la sociologie des sciences (selon B. Latour) tourne autour de cette production. Cette problématique embrasse en effet : la production de ce qui n'est pas encore apparu et qui se constitue en «objet scientifique» et qui doit faire les preuves de son existence ; la façon de constituer des preuves d'existence (l'épreuve d'existence faudrait-il dire !) ; la manière de faire apparaître au public ces existants aussi incertains que fragiles, tant qu'ils ne sont pas institués ou plutôt «naturalisés» (devenus «seconde nature» [B. Latour, 1993]).

Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain pourraient en partie s'identifier au «réseau sociotechnique» mais sous la forme des «artefacts de l'urbain» dont il a commencé à être question avec les «artefacts de la solidarité». En effet, dans la plupart des cas, les objets fabriqués et plus encore les dispositifs techniques et spatiaux ne peuvent être utilisés en soi : ils dépendent, pour leur fonctionnement, d'une foule d'autres objets et, de leur fonctionnement propre, dépend le fonctionnement d'autres. Le complexe automobile-voirie est exemplaire de cette situation de dépendance, tout comme, à une toute autre échelle, le moindre grille-pain relié à une centrale électrique ; de même, le moindre promeneur muni d'un téléphone portable devenant une émergence de réseau. Bref, c'est la totalité de l'activité sociale-technique qui est mobilisée dans l'usage de chaque objet et chaque objet est constitué en instrument de cette activité.

Généralement, les complexes d'objets sont aussi et surtout des complexes organisationnels. Les objets, tout comme leurs dispositions, dépendent d'une multitude d'organisations dont ils sont tout à la fois les instruments et les ressources. En quelque sorte et pour aller vite, chaque objet serait à la fois dispositif technique et dispositif organisationnel. Ces deux niveaux, technique et organisationnel, interfèrent. Ainsi par exemple, la requalification de l'espace public dans une grande agglomération comme Lyon, posée comme nouvelle approche en termes de politique urbaine vers la fin des années 1980, a d'abord nécessité, outre un

est décidable quant à ce qui relève de la maladie ou de la non-maladie, de la santé, bonne ou mauvaise, des risques quant à la pratique (ou non) de l'hygiène et de la propreté, de la sexualité, etc.

1- «C'est la présence des autres voyant ce que nous voyons, entendant ce que nous entendons, qui nous assure la réalité du monde et de nous-mêmes ; et si l'intimité d'une vie privée pleinement développée, inconnue avant les temps modernes, donc avant le déclin du domaine public, doit toujours intensifier, enrichir sans cesse, la gamme des émotions subjectives et des sentiments privés, cette intensification se fera toujours aux dépens de la certitude de la réalité du monde et des hommes.» [H. Arendt, 1963, p. 90].

changement politique à la direction des collectivités territoriales, une réorganisation des services techniques de l'agglomération, un changement d'organigramme — notamment une séparation radicale des activités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui a conduit à l'externalisation de cette dernière et à la création d'un service des espaces publics. Depuis ces changements, l'organisation du service des espaces publics, sa position dans l'organigramme et les discussions que cela suscite toujours au sein de la communauté urbaine sont constamment traversées par la disposition des objets fabriqués et des formes d'espace que cette organisation définit comme «constituant» (ou pas) l'«espace public».

La complication technique et organisationnelle des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain serait sans doute une des raisons premières de la limitation des rapports directs entre les fabricants et les publics. Il serait possible de poser que les objets en général et que les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain en particulier existent d'abord «organisationnellement». Ils constituent, en tant qu'instruments de l'activité sociale, dans leur virtualité même —leur programmation, leur conception— dans leur réalisation et dans leur existence, des ressources pour un ensemble d'organisations : entreprises privées à but économique, services publics, collectivités territoriales, administrations, etc. ; organisations qui se constituent autour de ces objets, autour de leur programmation, de leur conception, de leur maintenance, voire de leur destruction (ou de leur recyclage). Les dispositifs organisationnels et les dispositifs techniques seraient concomitants. Nous appelons *artefacts* cette concomitance d'organisations et de dispositifs techniques et spatiaux.

Dans cette dernière caractérisation, plutôt que des réseaux sociotechniques, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain seraient donc des «organotechniques»...

chapitre 02 — un dispositif technique dans une organisation

Au cours d'une discussion de travail au sein de la direction de la Voirie à la communauté urbaine de Lyon, l'un des fonctionnaires présents nous fait part des problèmes qu'il rencontre au sein de son service avec la mise en œuvre d'un logiciel. Ce logiciel, «Devis», a été développé au sein de la Communauté Urbaine de Lyon pour servir la comptabilité de chantiers de voirie au sein de la direction de la Voirie et de la direction de l'Eau (cf. schéma 02). Les utilisateurs, au sein de la direction de la Voirie notamment, nourrissent les pires préventions à son égard. Développé en interne par le service informatique de la Communauté Urbaine¹ (ICARE), le logiciel ne correspond pas à leurs attentes, voire représente une solution régressive par rapport aux outils déjà à leur disposition. Cette idée prévaut pour bon nombre d'entre eux, avant même qu'ils l'aient essayé. Le projet en est alors au stade de la «recette» (cf. schéma 05) c'est-à-dire au test des maquettes de développement. L'embarras de notre interlocuteur est d'autant plus grand qu'il estime qu'un effort considérable de consultation a été réalisé dans la phase de conception du logiciel.

Ces circonstances nous ont donné l'occasion d'observer le moment où un dispositif technique est amené à l'existence dans sa confrontation avec les destinataires humains qu'il a, en sa qualité d'objet fabriqué, pour vocation de satisfaire. En essayant de répondre à la sollicitation de notre interlocuteur, nous avons été en état d'observer l'intégration d'un dispositif technique dans un ensemble préexistant de pratiques sociales (l'activité des fonctionnaires destinataires du logiciel à la direction de la Voirie). L'enquête sur la réception de ce dispositif n'a concerné que les fonctionnaires de la direction de la Voirie. Cette histoire s'organise en trois parties : une note méthodologique rappelant les conditions de l'observation et la situation du problème ; l'arrivée d'un objet fabriqué dans un service et sa capacité à devenir un

1- par la Société d'Economie Mixte ICARE, créée en 1970 «afin d'éviter de créer un service informatique interne dans un domaine où l'évolution des technologies nécessitait une importante mobilité intellectuelle des salariés, une mise en commun des expériences, une mutualisation des compétences. La création d'Icare a permis aux collectivités de se constituer un pôle régional technique indépendant des différents fournisseurs dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication», Cour des Comptes, 2001, *Les communautés urbaines*, Rapport de la Cour des Comptes au président de la République, «Réponse de l'ancien directeur de la SEM ICARE».

instrument dans l'activité du service ; la relation possible entre fabricants et publics, les publics étant ici restreints aux utilisateurs du logiciel. Il s'agit d'un dispositif technique et spatial de petite dimension (un «invisible» au sens spatial du terme) qui fait toutefois partie, non sans difficultés d'ailleurs, d'un ensemble plus vaste constituant le Système d'Information Géographique de la Communauté Urbaine.

les conditions de l'observation

Cette discussion a été suivie d'une commande de la subdivision informatique de la Division Organisation Prestation Générales (VOPG/I) : il s'agissait d'assister le Chef de Projet Utilisateur (CPU) dans l'élaboration d'un plan de communication accompagnant la mise en service de l'application DEVIS. Ce travail a été conduit par trois chercheurs¹. Pour l'équipe de recherche, cette décision d'accepter de conduire ce travail d'accompagnement s'est justifiée par le souci de renforcer les collaborations avec les praticiens des services urbains de la Communauté Urbaine —cette volonté était, par ailleurs, réciproque. Ce type de «recherche appliquée» permet aux chercheurs de confronter leurs conjectures aux réalités du terrain et inversement, fournit aux praticiens l'occasion de confronter leurs propres conjectures aux connaissances réputées objectives (c'est-à-dire désintéressées des soucis internes du service) produites dans l'activité scientifique. Le plan de communication a été fabriqué en associant les chercheurs et les praticiens. Une partie du plan s'est même réalisée au cours des échanges entre chercheurs et praticiens (notamment le chef de projet utilisateur, des utilisateurs, le responsable de la subdivision informatique).

Dans cette expérience, les chercheurs voulaient profiter de l'opportunité ainsi offerte d'observer un dispositif technique au moment de sa mise en service. Mais cela n'était possible qu'à la condition d'accepter de restituer les éléments de ce travail d'objectivation «en direct» (*in vivo*) à un ensemble d'acteurs ayant, quant à eux, la responsabilité du fonctionnement et surtout du *bon* fonctionnement du dispositif technique observé à la fabrication duquel certains s'étaient affairés, et à l'usage duquel d'autres allaient se soumettre. Il s'agissait pour les chercheurs d'accepter une situation «inconfortable» et «risquée». Il est en effet difficile de pénétrer une organisation et tout particulièrement à ces endroits stratégiques où ses membres «font», «fabriquent» : l'«entrée est [toujours] interdite aux personnes étrangères au service» (tout comme le «chantier [est] interdit au public»). Le seul moyen

1- Pierre Bruneau (doctorant), JY. Toussaint et M. Zimmermann. L'intervention d'une équipe de chercheurs dans la mise en place de l'application DEVIS est validée au cours de deux réunions de travail (14 mai 1996 et 10 juillet 1996), les observations devant commencer à la mise en service de l'application, en septembre 1996.

d'observer *in vivo* l'activité de fabrication, et non plus à travers l'enquête au cours de laquelle chaque acteur rapporte sa version des faits, est de réussir à perdre cette identité d'étranger au service.

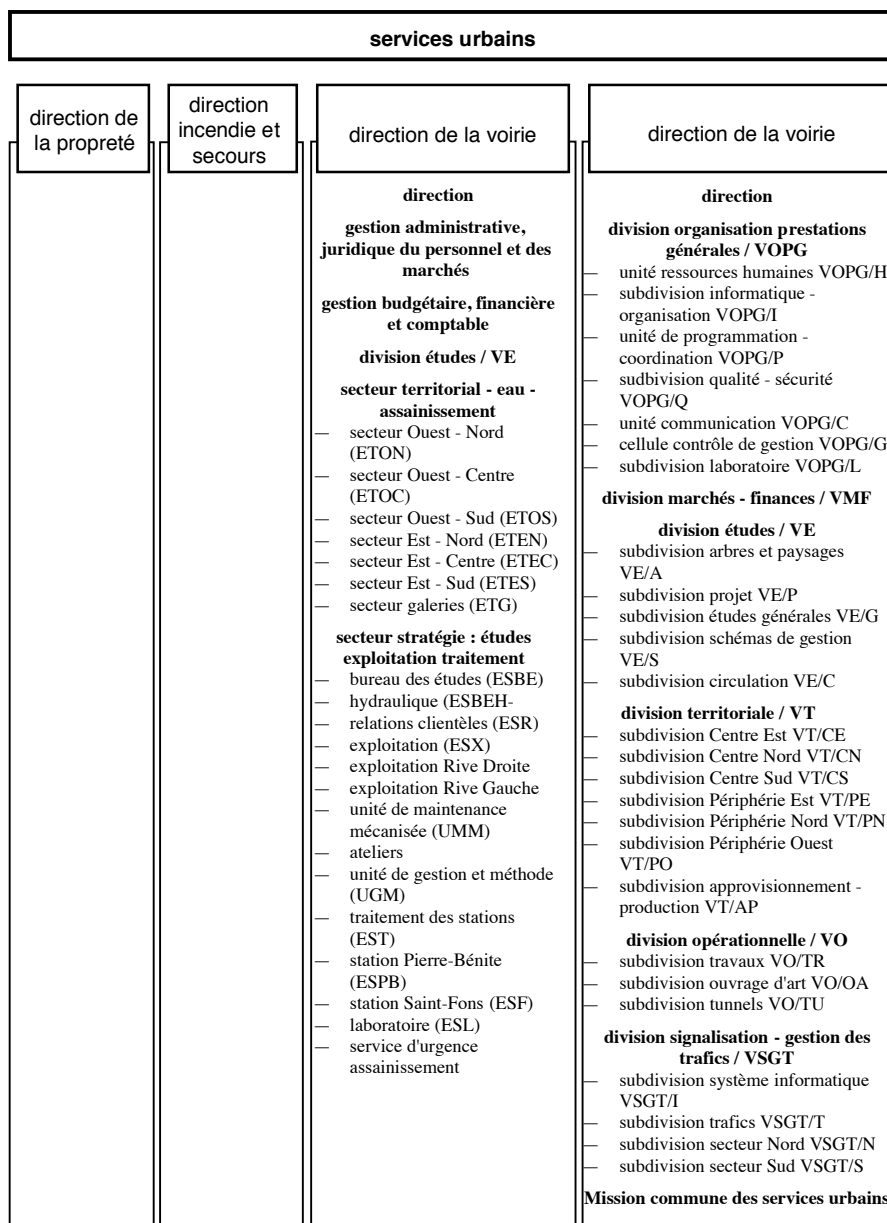


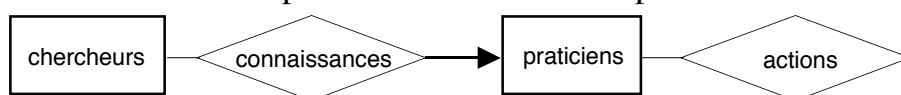
schéma 02 — organigramme des services urbains en 1997

Il ne s'agissait pas, pour les chercheurs, de fournir des solutions, des variantes ou des certitudes quant à l'action à mener. En revanche, ils devaient aider à la genèse de solutions en fournissant un argumentaire à partir de ce qu'ils observaient. Cependant, ils ont découvert qu'ils provoquaient également, parmi les acteurs observés, des argumentaires, leur présence étant interprétée comme celle d'un tiers médiateur. Les chercheurs disposaient d'une légitimité du fait de leur appartenance statutaire au monde scientifique. Il était attendu d'eux une posture critique (notamment une

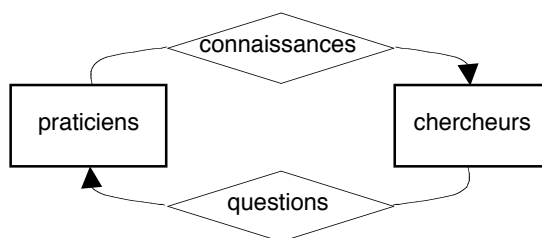
certaine vigilance pour identifier les jugements de valeur, les *a priori*, les préjugés, voire la propension des acteurs à chercher des boucs émissaires, des exutoires, etc.).

Les chercheurs assistaient silencieusement mais ostensiblement (les utilisateurs étaient informés de leur mission) aux séances de mise en service de l'application. Ils devaient ensuite restituer leurs observations et analyses. Ces restitutions étaient faites au CPU en fonction de ses disponibilités en fin de séance, plus généralement au cours de réunions réunissant le CPU, des utilisateurs et le responsable de la subdivision informatique. C'est du reste lors de ces restitutions que les chercheurs ont remarqué qu'ils servaient, un peu comme les bandes au billard, à faire valoir des arguments : des arguments, qui leur étaient apparemment adressés (soit au cours des réunions de mise en service dans les subdivisions, soit au cours des réunions de restitution), étaient aussi des informations à l'adresse des autres partenaires qui, en interne, pouvaient avoir du mal à les entendre... (soit qu'elles circulaient mal, soit que ceux qui les colportaient ne disposaient pas de la légitimité nécessaire pour les faire valoir).

Dans les échanges ainsi constitués entre chercheurs et praticiens, l'intérêt —en tout cas, ce qui a permis de construire le plus grand nombre de conjectures— ne consistait pas tant dans la pertinence des propos des chercheurs (ils étaient plutôt en situation de méconnaissance) que dans l'*impertinence* raisonnée de leurs interrogations sur les rapports entre les dimensions techniques et organisationnelles de la fabrication : *impertinence*, parce qu'ils ne connaissaient pas bien les problèmes et les difficultés auxquels étaient confrontés les praticiens ; *raisonnée* dans la mesure où ils disposaient de grilles d'analyse (d'hypothèses et surtout de conjectures déjà existantes) sur ces dimensions techniques et organisationnelles de la fabrication. L'échange entre chercheurs et praticiens ne s'est donc pas fait dans le sens :



mais plutôt :



schémas 03 et 04 — échanges entre chercheurs et praticiens

Autrement dit, les questions (observations non pertinentes, remarques, etc.) des chercheurs engageaient un travail d'explicitation des praticiens (formulation et explicitation à l'adresse des chercheurs) ; connaissances explicitées qui ont constitué l'essentiel du matériel extrait de l'observation. Tous les faits qui sont consignés ici sont absolument ressemblants (pour autant qu'ils puissent l'être) avec des faits, des

personnes et des actions ayant existé. Mais la manière de les rapporter ne peut mettre en jeu d'autres responsabilités que la mienne et celles des autres chercheurs qui ont participé à ce travail (dans les documents ici mobilisés¹). Les faits relatés ici ont tous été «vérifiés» par le commanditaire de l'étude ; en revanche, les conjectures sur ces faits sont restées à l'entière discrétion des chercheurs tout en ayant été communiquées au même commanditaire —entendu par là que ces conjectures n'ont pas eu à faire l'objet de «vérifications» par le commanditaire. Leur communication avait pour but son information et la restitution du travail de recherche. Cette précaution est nécessaire dans la mesure où il est bien question de «faire parler» un terrain et non pas de «faire parler d'un terrain».

l'application DEVIS en service

Commandée pour remplacer une ancienne version, l'application Devis devait servir à l'organisation des informations nécessaires à la production des pièces comptables liées à l'activité de chantier de BTP² et aux marchés afférents —notamment les dossiers de consultation des entreprises (DCE). L'usage de cette application devait se substituer obligatoirement à l'ensemble des solutions informatiques adoptées jusque-là —notamment les «bidouillages»³ concoctés par les utilisateurs pour pallier les déficiences de l'ancienne application— ceci afin de récupérer certaines informations relatives aux chantiers de voirie dans le cadre d'une autre application, CHORUS⁴.

les acteurs mobilisés

La conduite de projets informatiques au sein de la Communauté Urbaine fait l'objet, depuis 1994, de procédures formalisées dans un Référentiel de Conduite de Projet (RCP) produit par le service Informatique ICARE. Ces procédures font une large place aux modalités de prise en compte des utilisateurs —ce qui est appelé aussi la *demande utilisateur*. Ce fait apparaît suffisamment original pour que les responsables de la Communauté Urbaine se considèrent comme des pionniers dans

1- JY. Toussaint, 1997, *Notes sur la mise en place de l'application Devis et plan de communication*, rapport EDU/VOPI/I ; JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1998, «La conception d'un artefact, la science en pratique. Conception d'un logiciel au sein d'une collectivité territoriale» ; une reprise partielle de cette communication, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 2001, «De quelques difficultés à prendre en compte les usages dans la conception de produits. Le cas des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain».

2- Bâtiment et Travaux Publics.

3- c'est-à-dire «bricolages» dans le langage du service.

4- application informatique de coordination des travaux de voirie.

le domaine. Ces modalités font une large place à deux protagonistes : le CPU (Chef de Projet Utilisateur) et son *alter ego*, le CPI (Chef de Projet Informatique).

tableau 01 — les acteurs mobilisés au sein du projet (source : RCP [1994])

acteurs	opérationnels	administratifs	abréviations
propriétaire du projet	x	x	CPI : chef de projet Informatique
CPU	x		
CPI	ICARE		CPU : chef de projet Utilisateur
responsable VOPG/I	x	x	
gestionnaire de compte	ICARE	x	DLB : Direction de la Logistique et des Bâtiments
direction concernée par le projet		x	
utilisateur	x		DLB/SSIC : service des systèmes d'information communautaires
directeur du ICARE		ICARE	
analyste	ICARE		ICARE : Société d'Economie Mixte de service informatique
développeur	ICARE		
représentant méthode	ICARE		VOPG/I : subdivision informatique-organisation
directeur de la DLB		DLB/SSIC	
directeur du Centre de données urbaines		DLB/SSIC	
responsable de l'informatique de l'Agglomération		DLB/SSIC	
responsable des études informatiques		DLB/SSIC	
responsable de la production informatique		DLB/SSIC	
responsable de la maintenance	DLB/SSIC	x	
expert technique	x	x	
expert en organisation	x	x	
technicien d'installation	DLB/SSIC-ICARE		
administrateur de données	DLB/SSIC	x	
représentant de la production (système et exploitation)		DLB/SSIC	
formateur		x	

Le CPU intervient à toutes les phases du projet (cf. schéma 05). Il «est le garant, côté utilisateur, du bon déroulement du projet» [RCP, 1994]. Il est désigné parmi les utilisateurs par le Subdivisionnaire Informatique-Organisation (VOPG/I) «en collaboration avec la Direction» [RCP, 1994]. Le subdivisionnaire est assisté dans son choix par le Gestionnaire de Compte qui est membre du service Informatique ICARE. Pour l'utilisateur ainsi choisi, les tâches de CPU viennent en sus de ses activités ordinaires. De son côté, le CPI est un informaticien du service Informatique ICARE. Il est «le garant, côté informatique, du bon déroulement du projet et de l'adéquation du produit final avec les choix effectués en début de projet» [RCP, 1994]. C'est un professionnel placé sous la responsabilité du *Gestionnaire de Compte*. Il intervient à peu près à toutes les phases du projet.

les 7 phases d'un projet informatique au sein de la Communauté Urbaine

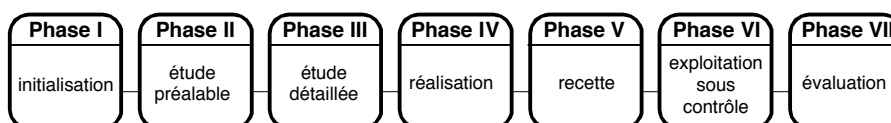


schéma 05 — les phases d'un projet informatique (source : RCP, [1994])

Trois acteurs, déjà mentionnés, interviennent à l'interface entre le suivi technique et le suivi administratif de la fabrication des applications : 1) le *Gestionnaire de Compte*, représentant de la SEM ICARE dispose des moyens affectés au projet ;

2) le *subdivisionnaire VOPG/I* s'assure de la cohérence de l'application avec les Systèmes d'Information et avec les objectifs du service destinataire. Il est le tuteur du CPU ; 3) le Propriétaire du Projet : c'est formellement le maître d'ouvrage et à ce titre, il est le destinataire de l'application. Généralement, il s'agit d'un membre du Comité de Direction dont le service est le plus immédiatement concerné par l'application. Il lui revient d'organiser la mobilisation des utilisateurs autour des objectifs du projet.

Enfin, une série de comités assure formellement le suivi administratif et technique de la fabrication des applications. Le *Comité de Pilotage* effectue les choix et les arbitrages à partir des éléments préparés par le Comité de Projet. Sont permanents à ce comité : les directeurs concernés, le / les propriétaire(s), le / les subdivisionnaire(s), le / les CPU et le CPI ; le *Comité de Projet* contrôle l'avancement du projet, gère les incidents et modifie en conséquence les rythmes du planning, prépare les dossiers à soumettre au Comité de Pilotage. Sont permanents à ce comité : le / les propriétaire(s), le / les CPU et le CPI ; le *Comité de Validation des Etudes (CVE)* initialise le projet et valide la solution retenue à la fin de l'étude préalable (phase II). Sont permanents à ce comité : le Directeur de la Logistique et des Bâtiments¹ (DLB), le subdivisionnaire VOPG/I, le CPU et le CPI.

l'arrivée du dispositif technique dans les services

Lors de la première livraison de l'application Devis, nous avons pu observer les difficultés du CPU à défendre un objet récalcitrant, rétif à se plier aux volontés de l'opérateur, incapable de se montrer sous son meilleur jour devant ses destinataires. Six mois plus tard (à la date de la dernière observation), le fonctionnement de l'application réclamait toujours l'intervention des informaticiens. Une grande partie des défauts est corrigée mais l'application ne suscite pas l'enthousiasme et son utilisation reste marginale. Un an après, certaines subdivisions territoriales ne peuvent toujours pas s'en servir. L'application «ne sait pas» prendre en compte leur mode de calcul spécifique. Enfin, les mises à jour périodiques de la base de données des séries de prix (tous les deux mois) ne peuvent pas être assurées faute d'un poste affecté à cette tâche.

Tout cela n'en a pas moins coûté, selon les modes de calcul², 480 jours informaticiens, 160 jours utilisateurs et presque quatre millions de francs³. Comment en est-on arrivé là ? Aucun de ceux qui se sont penchés sur le berceau de cet être ne

1- Sa direction abrite le service des Systèmes d'Information Communautaires (SSIC)

2- variable selon les sources ; nous avons ici repris une moyenne.

3- ≈ 609 000,00€

veulent endosser les habits de la fée Carabosse, les utilisateurs encore moins que les autres.

Les utilisateurs considèrent qu'ils sont loin du compte, voire que leur «bidouillage» sur des tableurs Excel (Microsoft) était bien plus adapté que ce que leur offre le service Informatique. Ils estiment n'avoir pas été entendus. Ce qu'ils avaient fait valoir comme exigences n'a pas trouvé à se traduire dans l'application Devis livrée. Ils sont déçus.

déception et conception

Cette déception pouvait trouver à s'expliquer par le manque de familiarité des fonctionnaires avec l'outil informatique (cf. tableau 02 et schéma 06). Nous avons dû renoncer à cette piste, puisque sur les 71 utilisateurs théoriques de l'application au sein de la direction de la Voirie, à peine dix fonctionnaires pouvaient être repérés comme absolument réfractaires à l'informatique. Il est vrai que la direction de la Voirie fait partie des directions techniques prestigieuses au sein des services de la Communauté Urbaine. La «culture technique» y est ancienne et les fonctionnaires¹ sont très sensibles à la technicité de leur action. Ces fonctionnaires, en particulier ceux à qui s'adressent les outils informatiques, ont généralement une perception *réaliste* et *juste* des possibilités et des limites de l'outil informatique. On pourrait même parler, à propos de cette perception, de *discernement*.

tableau 02 — typologie des utilisateurs théoriques de l'application Devis (source : enquête préalable, 1993)

type utilisateur	% utilisateurs potentiels	type des utilisateurs	
utilisation totale de l'ancienne application Devis	30%	utilisateurs de l'ancienne application Devis	familiarité avec l'informatique
utilisation des résultats à l'écran — document repris «à la main» et retraité sur application informatique bureautique par le secrétariat	25%		
non-utilisation de l'ancienne application Devis et utilisation d'autres ressources informatiques (Excel)	30%	non-utilisateurs de l'ancienne application Devis	85%
non-utilisation de l'informatique, travail «à la main»	15%		réfractaires à l'informatique 15%
	100%	100%	100%

De plus, au sein de cette direction, l'habitude de travailler sous une ergonomie Apple, réputée pour sa convivialité, a pu rendre les utilisateurs très exigeants ; d'une

1- 580 toutes catégories confondues. On ne compte pas moins de 300 agents de maîtrise et techniciens territoriaux. Les postes de responsabilité sont confiés à des ingénieurs (subdivisions, divisions et direction).

exigence d'autant plus grande par ailleurs que certains fonctionnaires (estimés à 30% —cf. tableau 02) ont appris et mis en œuvre de nouveaux logiciels (notamment des tableurs Excel de Microsoft) pour pallier les déficiences des applications informatiques déjà mises à leur disposition par le service informatique. Enfin, on peut considérer que le développement de l'informatique grand public et la simplification ergonomique de l'informatique professionnelle ont contribué à élever le niveau d'exigence des utilisateurs, c'est-à-dire aussi leur niveau d'utilisation. Autrement dit, la généralisation de l'informatique, l'augmentation générale des niveaux d'utilisation¹, articulées à une solide culture technique ont pu constituer la hauteur d'un attendu que les faibles performances de l'application livrée n'ont fait que décevoir.

Si la déception des utilisateurs n'avait pas à voir avec leur maîtrise de l'outil informatique, il convenait de chercher des explications du côté du cahier des charges tel qu'il se devait de traduire les attentes des utilisateurs. Cette piste nous a permis de constater que les informaticiens n'avaient pas eu seulement à répondre aux usages informatiques des agents territoriaux destinataires du logiciel. Ils devaient répondre aussi à des exigences organisationnelles tout à fait étrangères aux attentes des fonctionnaires, voire contradictoires avec ces attentes. Ainsi l'interdiction de produire des factures a-t-elle fait l'objet d'une spécification particulière dans le cahier des charges de la nouvelle application. Cette spécification apparaissait incongrue dans la mesure où ce n'est pas au client (la Communauté Urbaine) de facturer le service qu'il achète (les travaux sur la voirie). En fait, l'impossibilité d'éditer une facture visait un ensemble de pratiques constituées au fil des années entre les fonctionnaires des subdivisions et les entreprises de travaux.

Les spécificités des chantiers de voirie, la complication des procédures et des modes de paiement ont favorisé des pratiques de facturation et de situation de travaux faites au nom des entreprises de travaux par les fonctionnaires de la direction de la Voirie —en particulier les agents de maîtrise au sein des subdivisions, sous la responsabilité bienveillante des techniciens territoriaux. Autrement dit, le travail de facturation des entreprises a pu être assuré par des fonctionnaires de la communauté urbaine. Les devis permettant d'établir les prix de référence des travaux servaient directement à l'établissement des factures. Ce faisant, la vérification des factures était supprimée tout en étant assurée (le vérificateur et le producteur de la facture étant le même agent).

Cette situation ne semble pas relever de malversations, mais se justifie plutôt par la complication des interventions sur voirie qui rend ardues les travaux de vérification comptable. De ce point de vue, la prise en charge du travail de facturation par les techniciens chargés du suivi des chantiers et de la vérification des travaux réellement

1- ainsi, sans doute, que le recours aux techniques dites «client-serveur» autorisant le partage de dossier et le travail de groupe pour des individus géographiquement éloignés.

effectués simplifie les problèmes. Le retard de paiement constitue une seconde justification. En effet, bon nombre d'entreprises ne dispose pas de système de facturation normalisé. Les factures émises n'étant pas réglementaires imposent de nombreux aller et retour entre les services comptables de la communauté urbaine et ceux de l'entreprise. La normalisation des factures est nécessaire dans le cadre de la vérification de séries de travaux compliqués. Le fait que la source de facturation et de vérification soit unique permet de contourner la difficulté.

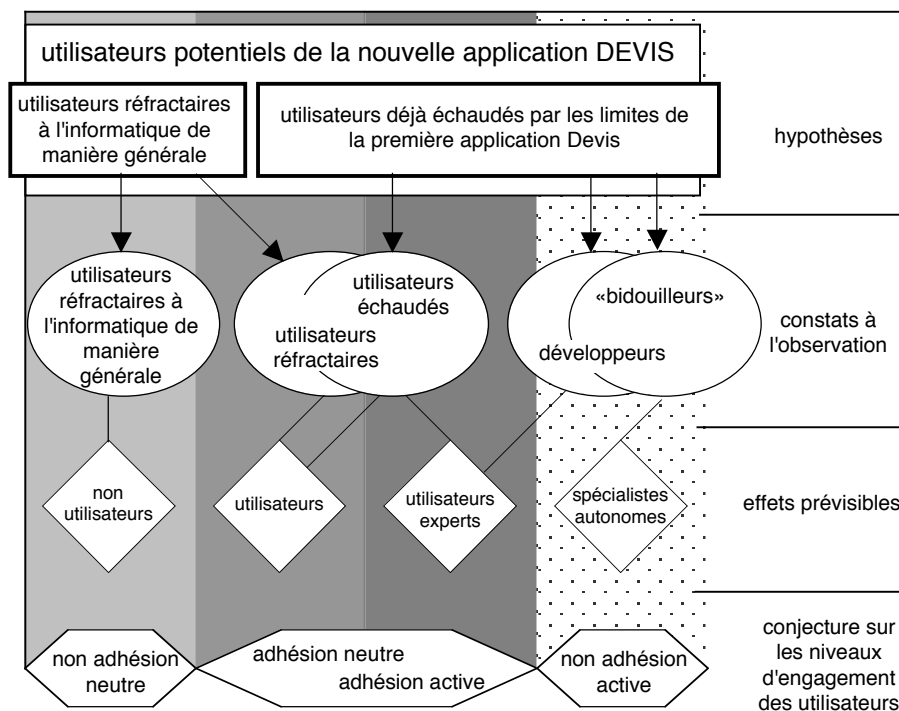


schéma 06 — image synthétique des utilisateurs potentiels de l'application Devis (in, *Notes 1 — mise en place de l'application Devis*, réunion du 11 juillet 1996)

La facturation n'est pas le seul problème qui se pose aux informaticiens. Les entreprises ont également délégué la conduite des travaux aux fonctionnaires de la communauté urbaine. Ces fonctionnaires assurent les fonctions de conducteurs de travaux. Les justifications sont à peu près identiques à celles qui prévalent dans le cas des factures : assurer le suivi, tout en assurant la conduite des travaux, permet de mieux maîtriser la complication des chantiers. Le technicien est, dans ces conditions, à même de contrôler très directement les prestations des entreprises. En fait, la facturation, comme la conduite de travaux assumés par les fonctionnaires, pallient le sous-encadrement des entreprises de réalisation tout en y participant. Les entreprises font ainsi l'économie d'un service de facturation¹ (ou limitent le recours à leur service de facturation) et l'économie d'un conducteur de travaux (ou libèrent ainsi un

1- C'est le cas pour les plus petites entreprises. C'est évidemment beaucoup moins le cas pour les grandes entreprises et les filiales des grandes entreprises qui font l'économie du temps de travail imputé à leur service de gestion et aux chantiers (temps du conducteur de travaux).

conducteur de travaux pouvant être affecté sur des chantiers plus intéressants). Ces économies substantielles, même si elles concernent également la Communauté Urbaine (facilité de travail, simplification des tâches et, d'une certaine manière, contrôle de plus grande proximité) se font très directement à ses dépens : ces activités réalisées pour le compte des entreprises de travaux se font durant les heures de travail des fonctionnaires. La productivité de ces derniers relativement à leur service s'en trouve d'autant réduite. Enfin, ces pratiques ne participent pas à la clarification des relations d'intérêt entre les entreprises privées et le service public.

Sur le plan des usages au sein des services, les fonctionnaires tirent de cette situation des bénéfices importants en termes de prestige, d'autonomie et de reconnaissance. Aucune information de quelque nature qu'elle soit (y compris la rumeur) ne fait état de pratiques occultes et délictueuses. Au risque de passer pour des observateurs naïfs, il semble que les contreparties attendues par les fonctionnaires de la Communauté soient : 1) la reconnaissance d'une expertise (capacité à conduire des travaux non reconnue en interne) qui confère un certain prestige (auprès des ouvriers et auprès des directions d'entreprise du fait de la confiance ainsi accordée) ; 2) un gain important en autonomie par rapport à des situations de travail jugées trop routinières et autorisant peu d'initiatives ; 3) la facturation, quoique relevant des tâches administratives, est d'autant plus acceptable qu'elle permet les relations directes avec les représentants des entreprises de travaux. Outre les réserves que l'on peut émettre sur ces pratiques, elles constituent le quotidien de l'activité d'une bonne partie des fonctionnaires des subdivisions et tout particulièrement des plus actifs (ou productifs) d'entre eux. Le cahier des charges de l'application et la conception de l'application prennent en compte la nécessité de modifier ces pratiques, de participer au mouvement général de clarification des rapports entre les fonctionnaires des services publics et les employés des entreprises privées qui s'intensifie dans les années 1995-1996.

L'application Devis ne contrevient pas à elle seule à ces pratiques plus ou moins licites des fonctionnaires de la Voirie. Le contexte général n'y est plus favorable. La loi MOP¹ exige depuis 1993 une clarification toujours plus grande des relations entre les administrations et les entreprises privées. La récession alors forte dans le secteur des BTP implique un redéploiement de leurs activités sur les marchés existants. Les travaux de voirie représentent pour ces entreprises un volume d'activités de réserve permettant de temporiser les périodes de faible activité. Du coup, les entreprises sont amenées à récupérer les postes permettant d'«occuper» leurs salariés. En quelque sorte, les fonctionnaires se sont trouvés en situation de concurrence pour le travail de facturation comme pour celui de la conduite de

1- Maîtrise d'Ouvrage Publique : décret du 28 février 1973 qui définit très précisément les rôles de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ; la loi du 12 juillet 1985 dite, loi MOP, dont les décrets d'application seront publiés huit ans plus tard, les 29 novembre et 21 décembre 1993.

travaux. Enfin, la conception de l'application Devis s'est engagée dans le cadre plus général d'une politique d'amélioration de la productivité des fonctionnaires de la Communauté Urbaine.

Dans ce contexte, la conception puis la mise en œuvre de l'application Devis ne produisent pas à elle seule les conditions d'une réorganisation du travail au sein des subdivisions. En revanche, elles y participent et, ce faisant elles le rendent patent. Elles le symbolisent même par le fait qu'en modifiant les moyens de l'action des fonctionnaires des subdivisions dans ce contexte de changement de l'environnement de l'action, elles réitèrent pour ces fonctionnaires utilisateurs leur position d'*exécutant*, celle qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Ce rappel est aggravé par ce que ces fonctionnaires perçoivent comme des malfaçons. Ces malfaçons sont perçues comme autant de dénis de leur capacité à l'utiliser, de leur discernement. Elles actualisent leur condition de *mandant* pour tout ce qui intéresse leurs outils et instruments de travail. L'application apparaît aux utilisateurs comme «encore quelque chose qui vient d'en haut», c'est-à-dire quelque chose qui «descend» parce qu'elle «sert en haut». Ce qui reviendrait à dire que, malgré les discours sur la prise en compte de la demande utilisateur, malgré les dispositions procédurales prises en ce sens, les utilisateurs sont en état de subir leur propre exclusion du projet par lequel l'application Devis est advenue dès lors que le cahier des charges qu'ils n'écrivent pas, discrimine les «bonnes pratiques» des «mauvaises pratiques» des utilisateurs¹.

la demande des utilisateurs dans la formation du couple CPU / CPI

Le Référentiel de Conduite de Projet présente le CPU comme une sorte de représentant des utilisateurs. C'est à ce titre que lui est déléguée la maîtrise d'ouvrage informatique. Toutefois, tout se passe comme si le CPU ne disposait que du rôle mais pas des moyens de l'interpréter au sein de la Communauté : un rôle sans statut pour ainsi dire. De plus, sa légitimité ne peut venir des utilisateurs puisque son mandat n'émane pas d'eux : il est choisi parmi eux par la hiérarchie (VOPG) et sous le contrôle de la SEM ICARE (Gestionnaire de Compte). Autrement dit, sa légitimité relève plutôt de sa reconnaissance par ses supérieurs ; en revanche pour représenter les utilisateurs, il est quasiment en demeure de se faire d'abord reconnaître d'eux. Cette absence de légitimité —relativement à ceux qu'il est censé représenter— n'est pas compensée par la reconnaissance de la fonction de CPU.

1- La Communauté Urbaine utilisait à l'époque des faits une technique proche des cercles de qualité pour identifier les dysfonctionnements ou difficultés de ses propres services (il s'agissait des «actions métiers»). Ces actions métiers permettaient à chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, d'engager après accord du groupe de pilotage de ces actions, une action visant l'amélioration de son service. L'action métier qui visait ces questions relatives aux travaux de voirie —l'action «conditions de règlements des travaux»— avait été quant à elle, initiée par le directeur de la Voirie lui-même...

Cette fonction n'apparaît dans le RCP que comme fonction purement technique, mais elle ne bénéficie d'aucune traduction statutaire dans l'organigramme des services de la Communauté Urbaine. Corrélativement, l'exercice de ce rôle constitue une mission supplémentaire par rapport aux fonctions habituelles du fonctionnaire reconnu CPU. Autrement dit, cette mission constitue un supplément de travail qui s'apparente à du «bénévolat» et relève de l'engagement individuel¹...

Cette situation a des effets sur la portée des arguments du CPU. Accepter d'écouter un individu désigné comme CPU au sein des différentes instances et comités est une chose ; la portée réelle et l'efficacité de son discours, la valeur accordée à ses arguments en sont une autre. Si la fonction de CPU n'est pas dotée (bureau, temps définis, salaires ou primes, promotion... et tout autre mode de reconnaissance), les arguments et les énoncés du CPU vaudront concrètement à la hauteur de son statut réel. Comme les CPU sont désignés parmi les utilisateurs, ils sont le plus souvent situés au plus bas de la hiérarchie —techniciens territoriaux ou agents de maîtrise— et leurs arguments ont toutes les chances, alors, de valoir à cette hauteur. Dans les faits, la demande en produits informatiques n'émane pas d'un dispositif d'expression des besoins des utilisateurs au sens où ceux-ci disposeraient de canaux institutionnels pour les faire valoir, mais d'une consultation organisée par la Direction de la Logistique et des Bâtiments (DLB) qui cherche à améliorer l'informatisation des services pour augmenter la productivité des fonctionnaires. Le besoin de l'application Devis s'impose aussi aux utilisateurs et le CPU aura également à convaincre de l'intelligence de ce décret de la hiérarchie.

De son côté, le CPI jouit pleinement de ses prérogatives de maître d'œuvre. Le rôle de CPI incombe aux informaticiens de la SEM ICARE ; il fait partie de leurs tâches ordinaires et, en ce sens, le CPI dispose d'un véritable statut au sein de la Communauté, via la gestion du personnel au sein de la SEM ICARE. Son statut d'expert en informatique et la place que ce statut lui octroie au sein de la hiérarchie lui confèrent naturellement une légitimité qui ne trouve pas d'équivalent parmi les CPU. Cette situation s'aggrave d'autant plus que l'expertise de ces derniers —la connaissance des usages, la formalisation des pratiques des utilisateurs— est peu reconnue. En effet, cette connaissance n'a pas de statut ; à peine peut-elle se revendiquer de l'expérience de celui qui la produit. Elle ne relève pas de canaux comparables à ceux qu'emprunte la connaissance informatique : celle-ci peut justifier de son enracinement scientifique et technique, de l'existence de disciplines officielles (académiques) et légalement identifiées (électronique, informatique), d'une institution (l'université et les centres de recherche) et surtout de diplômes

1- L'intérêt pour les fonctionnaires d'accepter ce type de mission semble être de se faire reconnaître par leur hiérarchie comme comptant parmi les fonctionnaires actifs et mobilisés dans leurs services et attendre de cette reconnaissance des compensations (facilités pour des changements de poste ou d'affectation, facilités pour disposer de meilleures conditions de travail, plus rarement pour faciliter des promotions internes compte tenu des modalités de promotion dans la fonction territoriale qui use abondamment du «concours»).

permettant de classer, dans la pyramide des statuts au sein de la Communauté, les informaticiens en fonction de leur expertise, c'est-à-dire du niveau d'accès aux connaissances électroniques et informatiques disponibles, légalement et dûment

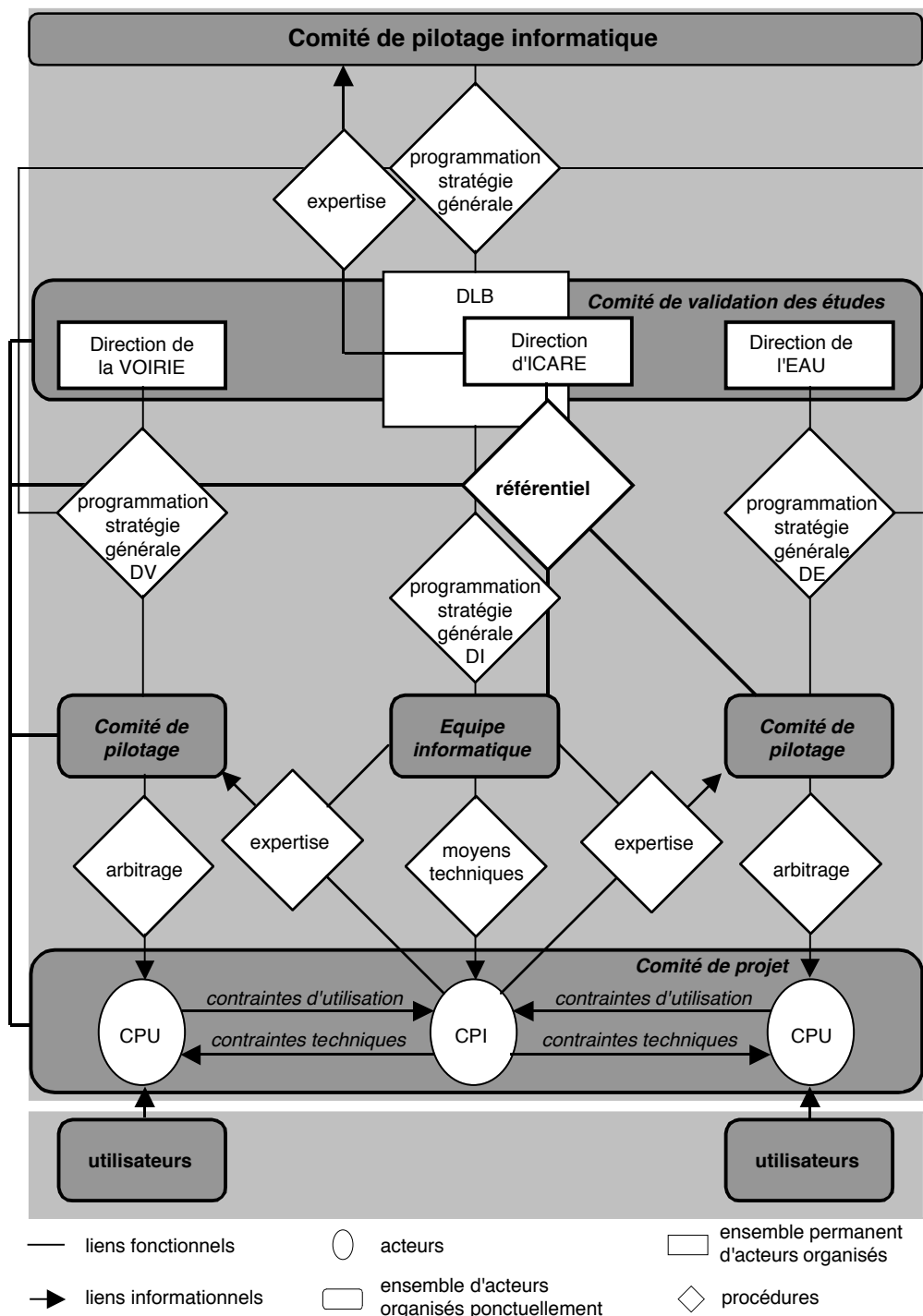


schéma 07 — schéma de l'organisation de la production de logiciels

constaté. A l'inverse, il n'existe pas de diplôme ès-pratique des utilisateurs... Cette connaissance n'est pas fondée en vérité, mais en expérience. Ce n'est pas une connaissance noble. Elle reste particulièrement difficile à formaliser du fait même

qu'elle ne relève pas de pratiques de la connaissance mais justement de connaissances de la pratique...

De plus, la mission du CPI ne se limite pas à la maîtrise d'œuvre. Il dispose, bien que médiatement, de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage. En effet, la SEM ICARE, en tant que ressource interne et expertise informatique, participe à la stratégie d'informatisation de la Communauté Urbaine, via la DLB et ICARE (cf. schéma 07). Ainsi, le CPI, au titre de sa fonction d'informaticien de la SEM ICARE, a pu participer aux choix d'investissement en matière de machines, d'outils de développement, de personnels (recrutements). Il peut donc, dans ses missions de CPI, avoir à en justifier. Enfin, c'est sous la responsabilité de la SEM ICARE et des informaticiens que les règles de conduite des projets informatiques (RCP) sont énoncées et que la production est organisée ; le CPI peut avoir à cet endroit à faire respecter les règles. En bref, le CPI, dans le procès de fabrication des applications informatiques, est le seul qualifié pour contrôler l'adéquation des choix techniques de développement au mieux des intérêts de l'Agglomération, au plus près de la stratégie d'informatisation retenue et défendue au sein de la DLB. Le poids du CPI est donc incomparable à celui du CPU, sachant que de plus, ce dernier joue aussi sa «reconnaissance» auprès de sa hiérarchie directe et sa «renommée» auprès de ses collègues...

deux visées sur un même objet

Cette expérience montre que la commande n'émerge pas d'une demande explicitement formulée par les utilisateurs. Pourtant, concrètement, cette demande pouvait être formulée par des utilisateurs qui avaient eux-mêmes déjà pourvu au manque informatique en trouvant leur propre solution au problème des devis (les «bidouillages» informatiques). Ce sont en réalité les responsables informatiques et la hiérarchie concernée par la programmation et la planification de l'informatique dans les services qui instruisent la demande (ils définissent la nécessité de programmer l'application Devis) et qui instruisent la commande (ils définissent la cible ou les utilisateurs).

Les relations entre ceux qui «programment», qui fabriquent et ceux qui utilisent tendent à se construire à l'avantage des premiers dans la mesure où ceux-ci disposent des moyens de définir la position des seconds —la relation CPI / CPU «reconstruit» et même «figure» cette asymétrie. En quelque sorte, le dispositif technique se trouve ici projeté au double titre de sa finalité (utilisation) et des moyens pour y parvenir (fabrication) par les mêmes acteurs (les fabricants). En radicalisant ce qui a été observé, l'exclusion ou la minoration des utilisateurs permet aux fabricants tout à la

fois de fabriquer le produit, la demande et son utilisation. C'est dans cette dénégation de la compétence à utiliser, dans la minoration de l'utilisateur, que l'«usager» ou le «client» peuvent apparaître. Ils sont une pure abstraction, une rationalisation des utilisateurs —d'ailleurs même sont-ils une réduction, comme on parle d'un modèle réduit. Ainsi, la prise en compte de la demande de l'utilisateur se dégraderait dans l'expectation du comportement de l'utilisateur concret.

Les fonctionnaires de la direction de la Voirie ont «besoin» des ordinateurs que les informaticiens rendent disponibles en les chargeant de logiciels *ad hoc*. Dans le passage d'une commande à la fabrication d'un dispositif technique, les acteurs humains autour du dispositif technique ne seraient pas forcément situés dans le même régime d'attentes.

Si l'usage d'un ordinateur requiert un savoir-faire informatique minimum, il n'a rien à voir avec celui nécessaire pour assumer les tâches des informaticiens. Si pour ses «besoins» —pour son travail— l'utilisateur est bien en état de déléguer la fabrication de logiciels¹, l'usage de ces derniers n'est lié que très médiatement aux informaticiens. *L'usage des ordinateurs et des logiciels relève de l'activité des utilisateurs et des connaissances et des savoir-faire que cette activité mobilise. Cet usage ne peut s'entendre que par rapport aux pratiques professionnelles dans lesquelles les utilisateurs s'insèrent et qui constituent leur appartenance à des groupes, à des milieux². Dans l'opération qui consiste à passer d'une commande d'informatisation de la gestion des devis à l'application Devis, ce que visent le CPU et ceux qu'il représente (et surtout ceux-ci) est un projet de vie dans le service, une façon de travailler, voire un projet de carrière.*

Du point de vue du CPI et des informaticiens, l'application Devis relève du génie informatique, c'est-à-dire d'un savoir-faire lié à la mise en œuvre d'un savoir et de modes opératoires de type scientifique et technique liés au développement de l'informatique et de l'électronique. Pour le CPI et les informaticiens de la SEM ICARE relativement à leur activité professionnelle, l'opération qui consiste à passer d'une commande d'informatisation de la gestion des devis à l'application Devis est *un projet de fabrication, un projet technique d'informatique.*

Dans le projet de dispositif technique, les utilisateurs et les fabricants parlent de la même chose (un dispositif technique, ici l'«application Devis») mais ils ne viseraient pas tout à fait le même objet : pour les uns, c'est un outil de travail ; pour les autres, c'est un logiciel. Autrement dit, le projet qui les mobilise ne «jetterait pas devant» le même problème : trivialement, pour les utilisateurs, il s'agit de problèmes de travail et pour les fabricants, de problèmes informatiques.

1- cela relativement à la division technique du travail au sein de la Communauté Urbaine et à la spécialisation des fonctionnaires.

2- en l'occurrence, dans le cadre de l'expérience ici restituée, le milieu professionnel formé par les fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

chapitre 03 — soigner les espaces publics et panser les usages

Comment aménager la ville pour produire la solidarité, la beauté et l'agrément ? C'est à peu près en ces termes qu'ont dû être sollicités, au début des années 1990, les acteurs mobilisés par la nouvelle équipe politique tout juste élue à la direction de la Communauté Urbaine de Lyon pour réaliser son programme d'aménagement. Le diagnostic met en cause l'encombrement généralisé de l'espace urbain¹. Le fonctionnement des réseaux préside à l'occupation des espaces urbains. Les mobiliers des télécommunications, de la signalisation routière, de l'électricité, du gaz, etc., dont nul ne conteste l'utilité, sont répartis sur l'espace urbain selon les seules contraintes des services. Toutefois, le diagnostic impute principalement le désordre à la quantité de véhicules qui occupent l'espace urbain [Communauté Urbaine, 1990, p. 5]. La solution doit donc s'employer à réduire la pression du transport individuel sur l'organisation de la ville en général et sur l'organisation du centre-ville en particulier. Le centre Presqu'île — c'est le nom du centre-ville à Lyon dessiné par la confluence de la Saône et du Rhône — doit être libéré des automobiles². L'idée d'«espace public» naît, à Lyon, de cette volonté de désencombrer l'espace urbain pour le rendre au public, ou plutôt, aux publics.

L'espace doit autoriser une multiplicité d'usages. Son aménagement ne doit plus privilégier une fonction unique, celle de la mobilité, mais favoriser une pluralité de fonctions — résidentielle, économique, directionnelle, commerciale, culturelle, touristique et ludique, de représentation, de circulation... Cette commande politique vise la restauration du potentiel fonctionnel de l'espace urbain de laquelle il est

1- «[...]». Depuis plusieurs décennies, les espaces publics ont perdu leur usage de lieu de vie publique pour être assimilés à de simples vides reliant les sites bâtis. Ils ont ainsi été «remplis», au fur et à mesure et de façon aléatoire, sous la pression de l'automobile et en l'absence de réflexion sur leur importance ou leur intérêt. Les voies de circulation se sont vu accorder une place démesurée et des éléments hétéroclites ont envahi la ville. Dans les grands ensembles, les espaces publics, n'étant pas considérés comme des facteurs de la vie sociale, ont souvent été négligés ou oubliés après la construction des logements.», «Forger des espaces de vie. Communiqué de presse» [Grand Lyon, b1994].

2 Le Plan du centre Presqu'île est le premier acte à Lyon des grandes orientations d'aménagement centrées sur l'aménagement des espaces publics [Communauté Urbaine, ville de Lyon, 1991, p. 5]

attendu une sociabilité plus riche (relativement aux valeurs politiques qui qualifient cette richesse).

trois principes d'observation

Les faits restitués relatifs aux espaces publics ainsi qu'à la politique d'aménagement centrée sur les espaces publics ont été produits dans le cadre d'une commande de la communauté urbaine qui visait la constitution d'outils d'évaluation des aménagements des espaces publics¹. Ce travail a permis de tester plusieurs méthodes permettant de restituer la réalité sociotechnique des espaces publics. Un terrain extrêmement bien balisé a été retenu — le parcours en centre Presqu'île qui relie trois des places majeures de Lyon (Antonin-Poncet², République, Terreaux). Ce parcours présente l'intérêt de recouper les cinq premières années (1989-1995) de mise en œuvre et de test de la méthode lyonnaise d'aménagement centrée sur les espaces publics.

Les méthodes de recherche ont été construites en posant l'hypothèse selon laquelle l'«espace public», comme artefact de l'urbain, associe l'univers de la fabrication (organisations) et celui du fonctionnement (technique et spatial) à l'univers des usages (comportements sociaux individuels et collectifs). Ces méthodes comprennent, pour l'essentiel, l'analyse de documents d'archive, la construction et la mise en œuvre d'une base de données sur le projet de chaque place, une observation «directe» des trois places sur le mode photographique. A ces orientations méthodologiques, il faut ajouter des essais qui ont «échoué». Un premier essai concernait une tentative d'analyse iconographique mettant en œuvre les outils de l'architecte pour tenter de constituer formellement (spatialement) les espaces publics. Un second essai concernait les procédures d'analyse des modalités de publicité dont les projets d'aménagement avaient fait l'objet pour y déceler la «présentation des usages légitimes» aux publics futurs. Ce second essai portait sur l'analyse d'articles de presse dans une sélection de journaux (locaux et nationaux³).

1- Ce travail s'est achevé en 2000. Le rapport final [D. Chaumard, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 2000] fait la synthèse des méthodes d'observations construites avec des étudiants ingénieurs dans le cadre de leur projet d'initiation à la recherche développement, notamment : Fabrice Berard-Bergery, Aline Plasse, 1998 ; Manar Chaker, Nicolas Vol, 1998 ; Romain Mussano, Line Romdhane, 1998 ; Didier Dincher, 1998 ; Mathieu Blot, Grégory Fraisse, 1998. Cette synthèse rend compte des différentes méthodes explorées, leur intérêt, les difficultés de mise en œuvre, leurs coûts.

2- La place Antonin-Poncet prolonge la place Bellecour (sur la façade Est de cette dernière). La place Bellecour a été ensuite incluse plus tardivement dans les travaux portant sur les espaces publics à l'occasion de sa requalification en 2000. Le laboratoire a pu faire une analyse du livre d'or mis à la disposition du public dans le cadre des pratiques de concertation expérimentées par la Communauté Urbaine, [cf. Giovanni Belgenio, Séverine Brun, Sidonie Guenin, Barbara Coudene, 2000 ; G. Belgenio, 2000].

3- Pour l'essentiel, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Progrès* entre 1986 et 1996.

Dans les deux cas, les méthodes n'ont pas donné les résultats escomptés compte tenu des difficultés de traitement des données acquises. Dans le cas de la presse, 500 articles ont été sélectionnés et explorés, mais leur masse rendait difficile une exploitation systématique¹. La difficulté était de même nature pour l'enquête iconographique, dans la mesure où il était difficile d'observer les éléments de la production iconographique comme autant d'«objets intermédiaires» [D. Vinck, 1999] circulant entre les acteurs. Il fallait pour cela disposer des archives iconographiques comportant la trace de ces circulations (corrections, notes, etc.), apposées sur les documents (plans, bordereaux et lettres d'accompagnement, rapports, etc.) par les différents acteurs. Des matériaux ont été accumulés dans ce sens, mais il est impossible de se faire une idée de ce qu'ils représentent dans la masse des documents en circulation. En effet, tous les documents ne sont pas conservés et les modalités de destruction ou de conservation semblent plus hasardeuses que véritablement méthodiques.

chronologie des projets et base de données

Une chronologie des projets Antonin-Poncet, République et Terreaux [Frédéric Tripiana, 1997] a été restituée à partir d'un travail sur les archives effectué au sein du service Espaces Publics de la Communauté Urbaine. L'auteur de cette chronologie avait pour directive de relever, pour chaque projet, toutes les traces constituant un événement. Était considéré comme événement tout énoncé impliquant soit un dispositif technique et spatial (un objet fabriqué ou sa figuration iconographique) soit un acteur (personne, groupe, institution, organisation). L'événement ainsi constitué servait à l'auteur des chronologies de mode de sélection des items à sélectionner dans l'ensemble des documents disponibles (rapports, courriers, notes, plans, etc.) et non classés. Chaque événement devait être à la fois temporellement situé (chronologie) et contextualisé (énoncé)². Le contexte pouvait être l'énoncé recopié *in extenso* ou un *résumé* laissé à la discrétion de l'auteur. Le résumé pouvait inclure des citations placées entre guillemets et rapportées à leurs auteurs. En règle générale, le résumé était utilisé pour des énoncés longs, bien que des énoncés longs aient pu être retranscrits intégralement quand ils apparaissaient de première importance — tels que les cahiers des charges ou certaines délibérations du conseil de communauté ou des divers comités organisés au sein des projets.

Cette chronologie a été abondamment utilisée dans les diverses analyses faites sur les espaces publics (compréhension de la commande, de l'organisation de la

1- La saisie automatique s'est révélée plus difficile que prévue et très coûteuse en temps (saisie automatique à partir d'un scanner, permettant de disposer de fichiers de texte traitables).

2- l'auteur des chronologies, à l'occasion, devait, sous réserve d'y être expressément autorisé par la direction du service des Espaces Publics, faire des copies de certains énoncés.

fabrication ou encore des pratiques de concertation). Cette chronologie a également donné lieu à la construction d'une base de données dont l'exploitation devrait permettre de modéliser le projet d'aménagement : en permettant de reconstituer les configurations d'acteurs et les configurations des dispositifs techniques et spatiaux pour les mettre en relation¹ ; en comparant la situation des trois projets de place. L'organisation de la base de données est acquise (cf. schémas 08abc). Le travail de saisie permettant de transposer la chronologie dans la base de données est en cours. L'organisation de la base de données a permis l'élaboration des schémas représentant les phases du projet d'aménagement présentés au chapitre 06.

Le travail d'archive a permis, outre la reconstitution de la chronologie des trois projets Antonin-Poncet, République, Terreaux, d'exhumer une bonne partie des textes d'orientation relatifs à la politique d'aménagement urbain centrée sur les espaces publics. La lecture et l'analyse de ces textes ont donné l'essentiel des connaissances sur les motivations publiques de cette politique.

The image shows a complex data entry form with multiple sections and fields. At the top left, there is a header 'items' with three colored buttons: 'acteurs' (green), 'objets' (yellow), and 'liste' (red). To the right of this header are several input fields: 'fiche' (with a sub-field 'sources'), 'esp. publics', 'fiche page par' (with sub-fields 'fiche', 'page', 'par'), and 'date'. Further right are small boxes for 'T', 'A', 'ΣT', and 'ΣS'. Below this top section, there are more fields: 'organisme', 'nom prénom des acteurs', 'sources mentionnées', and 'sources mentionnées...'. A large section labeled 'arguments' contains a grid of horizontal lines for text entry. On the right side of the 'arguments' section, there is a vertical column of boxes labeled 'verbe'.

schéma 08a — base de données : masque de saisie de la chronologie (version 05.1)

1- Une première tentative en ce sens a été faite à partir du même travail mené en parallèle sur le quartier de la Part-Dieu [Nadiya Karpenko, 2001].

objets-activités		organisme	nom prénom des acteurs	fiche
items	acteurs	organisme	nom prénom des acteurs	.fiche.
		département de l'organisme	fonctions des acteurs	
		département de l'organisme	fonctions des acteurs	

objets incriminés (DTSU incriminés par les acteurs)	objets de projection (Σ des objets incriminés pour projeter les DTSU — plans, rapports, etc.)	phase études <input type="checkbox"/> e c	instruction du marché <input type="checkbox"/> n d
objets incriminés	objets de projection	a01	a28
		activités d'études	choix des procédures <input type="checkbox"/> s pt a29
		études préalables <input type="checkbox"/> les a02	contractualisation <input type="checkbox"/> tua a30
		programmation <input type="checkbox"/> ba a03	montage financier <input type="checkbox"/> e fi a31
		archi urba paysage <input type="checkbox"/> én a04	délaits planning <input type="checkbox"/> pl a32
		ingénierie <input type="checkbox"/> én a04	
		offres en conception <input type="checkbox"/> cc a05	
		documents en circulation	phase de fonctionnement <input type="checkbox"/> bnc a33
		cahier des charges <input type="checkbox"/> arc a06	exploitation <input type="checkbox"/> oitg a34
		programme <input type="checkbox"/> uis a07	maintenance <input type="checkbox"/> itet a35
		esquisses <input type="checkbox"/> APS a08	gestion <input type="checkbox"/> estg a36
		APD <input type="checkbox"/> APD a09	prise en compte des pb de fonctionnement <input type="checkbox"/> p pb a37
		DCE <input type="checkbox"/> DCE a10	
		mise au point de détails <input type="checkbox"/> dint a11	
		Dossiers Plans (si aucune précision) <input type="checkbox"/> si a12	
		phase de réalisation <input type="checkbox"/> e ré a13	concertation avec les destinataires <input type="checkbox"/> ec l a38
		offres en travaux <input type="checkbox"/> en t a14	information directe des destinataires <input type="checkbox"/> ite a39
		chantier <input type="checkbox"/> ant a15	information par la presse grand public <input type="checkbox"/> r pi a40
		contrôle <input type="checkbox"/> ntr a16	enquête socio <input type="checkbox"/> éte a41
		livraison réception <input type="checkbox"/> h ré a17	réunion publique (organisation de la concertation) <input type="checkbox"/> his a42
		prise en compte des pb de réalisation <input type="checkbox"/> des a18	expositions (manifestations) <input type="checkbox"/> mg a43
			votation <input type="checkbox"/> tati a44
		concertation dans le projet <input type="checkbox"/> n d a19	enquête publique <input type="checkbox"/> e p a45
		appel à candidature <input type="checkbox"/> can a20	négociation II <input type="checkbox"/> ciat a46
		analyse critique <input type="checkbox"/> e c a21	contestation II <input type="checkbox"/> stat a47
		cadrage <input type="checkbox"/> dra a22	aménagement provisoire <input type="checkbox"/> ent a48
		information des acteurs <input type="checkbox"/> n d a23	
		demande (information autorisation conseillée ...) <input type="checkbox"/> au a24	
		coordination <input type="checkbox"/> din a25	
		négociation I <input type="checkbox"/> ciat a26	
		contestation I <input type="checkbox"/> stat a27	
	cadres des projections (Σ des cadres institués d'interaction des acteurs mobilisés par le projet, contrat, réunion, etc.)		
	cadres des projections		

schéma 08b — base de données : masque «configuration des dispositifs techniques et spatiaux» (version 05.1)

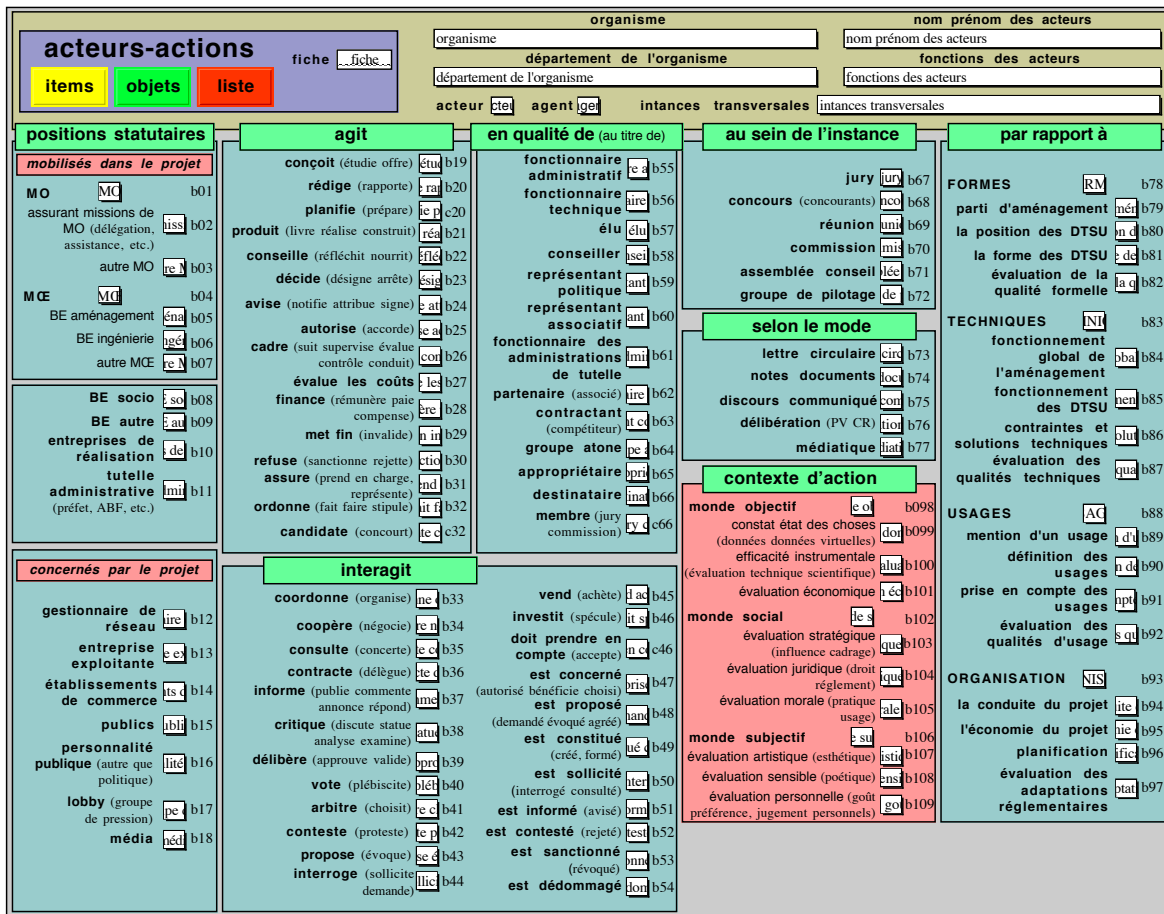


schéma 08c — base de données : masque «configuration des acteurs» (version 05.1)

observations directes et dispositif photographique

«Est-il possible d'appréhender les pratiques des usagers d'un espace public en fonction des caractéristiques techniques et physiques de ce dernier et comment ? Peut-on aboutir à une typologie permettant de connaître les usages possibles d'un espace public à créer ou réaménager ?». Pour répondre à ces deux questions, les chercheurs ont décidé de produire une méthode d'observation permettant de restituer les comportements sociaux collectifs et individuels (seuls observables disponibles sur l'espace public avec les dispositifs techniques et spatiaux). La mise au point de la méthode est partie d'un doute sur la pertinence de méthodes usant des questionnaires ou des entretiens pour disposer de données sur les comportements individuels et collectifs. En effet, un entretien ou un questionnaire demandent du temps à l'enquête et il s'avérait difficile d'arrêter les gens pour les réaliser et ce, d'autant plus que dans certains des secteurs enquêtés, ils étaient déjà harcelés par les enquêteurs des bureaux d'études de marketing.

Le problème consistait surtout à observer ce qui se fait *ici et maintenant*, ce qui se déroule et qui n'est pas forcément objet de discours. En effet, ce qui devait être observé relève en grande partie de la routine, des habitudes, du non-pensé (au sens

où ce qui se déroule n'est pas inconscient mais infra-conscient, laissant libre cours simultanément à autre chose : à l'observation de l'environnement, à la rêverie voire à la méditation, «penser à autre chose», etc.). Il apparaissait difficile d'accéder à la routine, c'est-à-dire à ce qui se passe ici et maintenant qui n'est justement pas un événement (pas mémorable pour ainsi dire) ni l'objet de rationalisation particulière. Ceci ne veut absolument pas dire que les routines ou les habitudes ne sont pas rationnelles, au contraire même. Ainsi passer du point «a» au point «b» en utilisant la diagonale de la place des Terreaux est un choix rationnel qui ne donne pas forcément lieu à une théorie rationnelle du parcours ; de même, le fait que cet itinéraire puisse s'infléchir à certaines heures, pour certaines catégories de population, en impliquant entre «a» et «b» un détour par «c» s'écartant de la diagonale à la hauteur de la fontaine est rationnel relativement à des tactiques d'évitement (présences suspectes, actualisation des rapport hommes / femmes, peur, etc.). Ces raisonnements cependant ne sont pas forcément louables et peuvent être occultés soit volontairement soit tout simplement par refoulement.

Pour pallier ces difficultés, il a été choisi de fixer les comportements sur un support permettant ensuite d'y revenir et de faire les analyses. L'idée de la vidéo a été discutée mais elle s'est avérée techniquement trop lourde, notamment dans l'exploitation des données ainsi acquises (au moins avant l'arrivée massive des graveurs de DVD). L'équipe de chercheurs s'est ainsi tournée vers la photographie qui permettait de consigner des états d'occupation et des objets : 1) en visualisant l'ensemble de l'espace (lieu et actions) à un instant choisi ; 2) en visualisant l'activité sociale dans son déroulement temporel à partir d'un pas d'observation¹ ; 3) en rendant possible l'identification de l'occupation et des usages (comptage des présences, identification des groupes, voire éléments d'appréciation sociale de la fréquentation, caractérisation de l'activité, etc.).

Pour consigner ces états des espaces publics, encore fallait-il s'entendre sur ces états : fallait-il choisir un jour de fête, un jour de pluie, un jour d'affluence, un jour normal — mais qu'est-ce qu'un jour normal ? Pour faire ces choix, une enquête a été menée auprès des commerçants constituant ces espaces en ressources pour leurs activités. Il s'agissait d'apprécier les usages des trois places en posant l'hypothèse que les commerçants, étant les premiers intéressés par la présence du public dans leur environnement, disposaient donc d'une connaissance empirique des «habitudes» des publics. De cette manière, ont pu être retenus des jours d'observation réputés optimaux : le lundi (jour creux), le mercredi (classe des jeunes très représentée et activité de chalandise), le dimanche (comme journée d'activité faiblement orientée par l'activité de chalandise, à condition que ce ne soit pas un dimanche de grand

1- à l'origine, avait été fixé un pas d'une prise de vue toute les 15 minutes qui, vu les difficultés du dispositif, est devenu un pas variable (toutes les demi-heures aux heures de pointe, toutes les heures aux heures creuses).

week-end)¹. Ces trois jours devaient également être des jours de beau temps pour jouir de l'étendue des comportements individuels et collectifs possibles sur ces espaces.

La méthode consistait à observer la place de 6h du matin à 20h (temps de lumière naturelle suffisante pour pouvoir prendre des photos). La prise de photo impliquait cinq personnes postées en cinq endroits rigoureusement planifiés en fonction des angles de vue. Les cinq photographes devaient prendre simultanément une série de trois photos en tournant sur eux-mêmes (un angle permettant de construire un panoramique pour chaque pas de prise de vue). Ce dispositif était reproduit sur les trois places. Environ 2000 photos ont ainsi été prises qui ont donné lieu à des exploitations pour l'essentiel quantitatives —carte d'occupation, variation temporelle de l'occupation (matin, après-midi, journée), comparaison entre les trois places. C'est là le résultat le plus positif de la méthode. Plusieurs tentatives d'identification des qualités sociales des publics ont été faites. La méthode à cet endroit est restée très expérimentale et ne peut garantir absolument ses résultats². Le plus facile a été de qualifier le public par génération (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, adultes avec bébé), par sexe, par activités (piéton, cycliste, CRS, policier, commerçant, SDF, jongleur, badaud, etc.), par action (arrêté, assis, en discussion, en terrasse, au travail, chaland, en promenade avec ou sans chien, en transit, en transit vers les transports en commun ou les parkings³, en touriste, en train de jouer⁴). Les observateurs exerçaient chacun leur jugement personnel à partir des séries de photos au moment du report sur les cartes des positions de chaque personne apparaissant sur les prises de vue. Ces jugements sur la qualité et l'activité du public étaient mis en commun et débattus ; étaient ensuite décidées et affectées une appartenance, une activité ou une action. Le plus difficile a donc été de qualifier socialement les publics en repérant les signes d'une éventuelle appartenance sociale. Plusieurs essais ont été faits, dont un en particulier à partir des habits et des accessoires vestimentaires. L'idée était riche de promesses, l'exercice s'est révélé compliqué pour associer ensuite les habits à une appartenance sociale (autre que l'appartenance aux «tribus⁵» constituées par les modes vestimentaires).

-
- 1- Trois jours d'observation au printemps 1998 ont été décidés pour les trois places (contrainte de l'équipe d'observateurs plutôt disponible entre mars et juin, contrainte budgétaire pour ce qui est du nombre de jours).
 - 2- sauf sur le plan didactique, dans la mesure où le montage et la mise en œuvre de l'enquête ainsi que les modalités de son exploitation relevaient des projets d'initiation à la recherche développement ouverts aux élèves ingénieurs de cinquième année.
 - 3- chacune des places couvre un parking et dispose donc d'entrées et de sorties pour les automobilistes rendus à la vie de piéton.
 - 4- rollers, patins et planches à roulette, baignade dans les fontaines, mucisiens.
 - 5- Bon chic bon genre (BCBG), sportifs, skater-roller, punk, cool, grunge, techno, skinhead —groupes que les étudiants ont très rapidement constitué mais qui le plus souvent n'intéressaient que leur génération et qui n'avaient qu'une portée limitée quant à une analyse des groupes sociaux en présence sur l'espace public.

D'autres méthodes ont été imaginées pour tenter d'observer l'éventualité des rapports entre pratiques sociales et dispositifs techniques et spatiaux agencés dans les espaces publics. Ces méthodes cherchaient à pallier le problème des entretiens et des questionnaires —notamment le fait que les énoncés discursifs ne favorisent pas le récit de ce qui se déroule simultanément dans la pratique (actions simultanées pour chaque individu ou entre chaque individu). Le discours implique le déroulement (présentation diachronique d'événements). L'avantage de l'iconographie (du dessin notamment), c'est de permettre la présentation d'événements sans déroulement temporel (simultanés ou synchrones). C'est ainsi qu'ont été testées (et sont en cours de test) deux méthodes d'enquête utilisant l'iconographie comme un «outil de projection». Pour l'une, il s'agit de confronter les données iconographiques à un public¹. Pour l'autre, il s'agit de demander une production iconographique à un panel d'individus². Ces deux méthodes ont pu permettre de dépasser quelques-unes des difficultés (disposer de données synchrones), mais posent d'autres difficultés encore plus redoutables en termes de traitement (traitements qui relèvent pour partie de l'analyse sémiologique de la production et de la perception de l'iconographie).

des dispositifs techniques et spatiaux hors d'usage

L'espace est sans formes, sans odeurs, sans bruits, sans horizons. Il est prêt à prendre toutes les formes, à se colorer, à s'emplir d'odeurs et de bruits, à se fermer et s'ouvrir pour délimiter des perspectives, des volumes, des ombres. Dans le lexique des doctrines d'aménagement, l'espace fait partie de ce vocabulaire³ par lequel s'introduit la nouveauté. Ainsi en est-il, par exemple, des mots «accès», «axe⁴», «centre commercial», «équipement⁵», «espace vert», «grand ensemble», «liaison», «ligne»,

-
- 1- Un travail «très expérimental» réalisé dans le cadre d'un projet de fin d'études à l'école d'architecture de Lyon sur les «outils de l'architecte comme outils de dialogue avec les habitants» [Emmanuelle Chatillon, 2000].
 - 2- Keichi Ischida, 2003, (thèse en cours), *Voies publiques urbaines à travers les images inspirées par leur dénominations vernaculaires. Le cas de la France (région lyonnaise) et du Japon (région de Musashino)* — titre provisoire.
 - 3- Les 103 premières fiches d'analyse des articles de presse consacrés aux aménagements des espaces publics lyonnais entre 1986 et 1996 permettent d'identifier 817 mots et expressions (syntagmes nominaux) pouvant constituer le vocabulaire de l'aménagement des espaces publics. L'«espace» y est décliné en : espace, espace baroque, espace central, espace de référence, espace de référence moderne, espace de sécurité, espace de sociabilisation, espace des monuments, espace des places, espace d'intérêt paysager, espace libre, espace paysagé, espace public, espace sociologique, espace souterrain, espace urbain, espaces bâtis, espaces de granit, espaces de promenades, espaces verts. Sources : notes personnelles, base de données «analyse de la presse», saisie et exploitation non achevées.
 - 4- qui fait lui-même l'objet d'une déclinaison : axe, axe architectural Rhône-Saône, axe autoroutier, axe central de la cité, axe de circulation, axe historique de Lyon, axe Nord-Sud, axe périphérique, axe piétonnier, axe rapide, axe routier nord-sud, axe sud, axe transversal, axe vide, axe de contournement périphérique, axe de voirie. Sources : *idem*.
 - 5- équipement de production, équipement éducatif, équipement sportif, équipement universitaire, équipement, équipement public. Sources : *idem*.

«parc» et «parking»¹, «pôle», «trémie»², «voie»³, «pénétrante», etc. Ces mots renvoient à des objets concrets dans l'activité d'aménagement —par exemple la «voie» dans la régulation de la circulation ou l'«accès» pour la gestion des flux pour un parking. Cependant, ces objets qui apparaissent dans l'espace urbain sont nommés selon les catégories abstraites de l'aménagement et sont proprement innommables quand ils apparaissent aux publics. Innommables —ou plutôt innommés— dans la mesure où ils n'ont pas d'usage dans la réalité urbaine. Qu'est-ce qu'un «accès» ? Pourquoi n'est-ce pas une «entrée» ? Qu'est-ce qu'un «axe» ? Pourquoi n'est-ce pas un «boulevard», une «avenue», un «cours», une «rue» ? Que sont toutes ces «armoires» qui s'érigent sur les places et les trottoirs ?

Les rues, les places, les squares, les carrefours, les boulevards, les cours, les quais et bien d'autres aménagements entre les constructions forment le legs de l'histoire urbaine. L'urbanisme et l'architecture du mouvement moderne ont inventé de nouveaux espaces, les «espaces libres», les «espaces verts», les «espaces collectifs» (et même «semi-collectifs»). Ces espaces libres, verts ou collectifs, n'ayant jamais pu vraiment devenir banals et se faire oublier ou se «naturaliser», sont comme condamnés à une éternelle nouveauté. Leur destin a été souvent tragique : «délaissés urbains», «sombres recoins», zones, étendues de pelouses balayées par les vents et fleuris de papiers gras et de sacs plastiques, voies rapides dangereuses aux piétons, terrains de rodéos pour automobiles folles, agoras minérales vides, lugubres et malodorantes en leurs recoins, dalles entre deux airs, sans ombre et sans abris, bancs miteux et végétations calamiteuses, etc. Ces espaces apparaissent comme parenthèses ouvertes dans l'histoire urbaine et que les politiques d'aménagement centrées sur les espaces publics tenteraient de refermer.

Les grands ensembles sont caractéristiques de ces étendues «vertes», «libres» et «collectives», de ces grands vides entre les constructions, espaces libres difficilement accessibles entre les voiries et entre les voiries et les constructions. Ces espaces n'ont pas de nom commun et, quand ils les empruntent à la tradition, ces noms sonnent faux : qu'est-ce que la rue Aragon bordée de pelouse et de lointains bâtiments dont les entrées lui tournent le dos ? Avec le privilège de l'éternelle nouveauté, ces espaces seraient ceux du vide qu'aucun commerce ne comble. Ils sont d'autant plus vides qu'ils sont les réalisations d'une édification qui s'est délivrée du

1- parc, parc auto souterrain, parc automobile, parc de stationnement, parc de stationnement souterrain, parc souterrain ; le parc urbain et le parc public sont , et c'est selon, des parcs pour automobiles ou des parcs de la tradition (c'est-à-dire une autre forme du jardin public) —ainsi l'usage de «parc de promenade». Le parc peut être aussi un «parc de logements privés». Le parc est complété par le parking : parking de surface, parking périphérique, parking privé, parking public, parking souterrain. Sources : *idem*.

2- trémie, trémie paysagère, trémie routière. Sources : *idem*.

3- voie, voie d'accès, voie de circulation, voie de référence, voie privée, voie publique, voie rapide, voie routière, voie royale, voie semi-piétonne, voie de passage, voie de roulement, voie ferrée ; ou encore le vocable voirie, voirie piétonne, voirie pour piétons.

parcellaire et surtout de leurs propriétaires trop tatillons. Le vide est aussi celui de la propriété. Ces étendues sont celles d'un domaine qui n'est pas tout à fait public ni tout à fait privé non plus, mais entre deux, privatisé. Ces étendues sont sous la juridiction d'organisations —les bailleurs de logements sociaux dans le cas des grands ensembles. Le ré-aménagement de ces étendues implique bien souvent en premier acte, en prémices même, leur remembrement, leur réaffectation au domaine public (celui des collectivités territoriales principalement) et au domaine privé (celui des bailleurs qui, à nouveau, peuvent assumer leur rôle de propriétaire). Après quoi, sur ces étendues ainsi réaffectées peuvent s'opposer à nouveau l'espace privé et l'espace public... Une véritable régression du point de vue des promoteurs du mouvement moderne en architecture...

A l'inverse, dans la ville —dans ses espaces traditionnels— ces politiques d'aménagement centrées sur les espaces publics ont surtout cherché à faire le vide, à libérer l'espace urbain de ce qui l'encombre. Ces deux mouvements n'ont de contradiction que l'apparence. Ils sont un seul et même mouvement au regard des conditions de propriété. L'encombrement de l'espace urbain est le fait d'objets dont la propriété est tout aussi ambiguë que celle des étendues vides des grands ensembles et des aménagements généreux proposés par l'urbanisme et l'architecture issus du mouvement moderne. Les «encombrants», tels que les mobiliers émergences de réseaux, sont la propriété des gestionnaires ou propriétaires des réseaux ; l'autre partie des «encombrants» souvent incriminée, les automobiles, est la propriété d'une multitude de micro-propriétaires qui ont en propriété chacun une micro partie (le mobile) d'un vaste réseau de transport (en) commun qui a pour nom «transport individuel» ; réseau qui est sous l'emprise des services de voirie... Ces «encombrants» constituent pour ainsi dire autant de signes de la privatisation des espaces urbains. Privatisation qui, dans les deux cas, participe à abaisser la puissance publique dans ses prérogatives sur l'aménagement de l'espace urbain.

la rue par où le scandale arrive

La rue sert les flux qui s'y écoulent en ordre et en couches superposées : l'électricité et le téléphone dans les airs, les gens, les choses et les mobiles qui les transportent en surface, les eaux claires, les eaux sombres, le gaz en profondeur. Plus récemment, les câbles à grand débit d'informations sont venus enrichir les tranchées avec l'électricité et le téléphone qui ont libéré les airs et les vues pour s'enterrer. Il faudrait ajouter les transports en commun qui se répartissent la surface (tramway, bus, trolleybus, taxis, etc.) et les profondeurs (métro, transports ferroviaires¹). Avec la mise au point et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs techniques, la vocation

1- qui tendent à s'affranchir du tracé des rues.

de la rue s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. La rue renforce de cette manière son statut de domaine public et de bien commun.

Mais la rue, tout en accentuant sa vocation de bien commun voué au service de tous, se privatise inexorablement : appropriée à une multitude de services, elle est appropriée par une multitude d'organisations (entreprises publiques ou privées ou mixtes) qui assument ces services en assurant la mise en œuvre technique, le fonctionnement, la maintenance et la gestion. L'existence de dispositifs techniques est d'abord l'existence d'organisations qui en assurent le fonctionnement : nul dispositif technique sans une organisation qui constitue son fonctionnement en ressources, l'un et l'autre formant un *artefact* urbain. Ainsi constitués en ressources, les dispositifs techniques rendent des organisations socialement légitimes à rendre des services. C'est toute la différence entre les porteurs d'eau, leurs cerceaux et leurs seaux et les organisations qui assurent la continuité du service de l'eau : les uns usent de la rue ; les autres se l'approprient.

Cette appropriation se traduit par la multiplication d'édicules de toutes sortes qui peuplent et encombrant l'espace public urbain pour assurer le fonctionnement des réseaux, à savoir les mobiliers émergences de réseaux. Cette appropriation se traduit également par les incessants travaux de voirie dans la ville : le service de l'électricité, celui du gaz, les télécoms ou les services de l'eau, ceux de l'assainissement, le service de la signalisation, celui de l'éclairage public, labourent les rues au gré de leurs besoins.

S'appropriant la rue, dans son volume (dessus, dessous, en surface), ces mêmes services au bout du compte décident de sa morphologie, de ses cotes, de son dessin (son profil en travers et en long), de l'arboraison et de la végétation. Par les dispositifs qu'ils mettent en œuvre, ils interdisent les racines, limitent les profondeurs des plantations : les arbres sont devenus des délinquants en puissance capable de vandaliser les délicats agencements des techniques de la rue ; à moins d'une technique urbaine de l'agriculture qui, usant du béton, définit les cubages de terreau nécessaires à la vie d'un arbre et calcule au plus juste la liberté d'action de ses racines — tâche qui revient aux ingénieurs agronomes recrutés par la collectivité. Cette appropriation se parachève avec la généralisation du transport individuel ; la voie publique est désormais livrée aux automobiles privées.

La rue ainsi équipée est soumise toujours plus fortement aux contraintes techniques de mise en œuvre et de fonctionnement des services urbains et, par conséquent, aux organisations qui ont constitué le fonctionnement de ces dispositifs techniques en ressources — et ce faisant en services rendus. La tendance s'accroît avec le processus de séparation et de différenciation territoriale des fonctions urbaines — processus qui s'accélère à partir de la fin de la seconde guerre mondiale en France et en Europe (processus qu'un corps de doctrines prend en charge pour en faire la théorie : le fonctionnalisme). La rue tend à devenir un instrument de gestion des

flux : eau potable, eaux usées, eaux de pluie et de ruissellement, gaz, électricité, information et communication, automobiles, piétons, gens à roulettes, bicyclettes, transports en commun, distribution et échanges, etc. Mais la rue ainsi réformée perd partie ou totalité de sa vocation d'instrument privilégié des pratiques sociales urbaines : la rencontre, l'échange cosmopolite, la chalandise, le commerce des gens et des choses, les jeux, la promenade, l'exposition, la distinction, etc. C'est à l'issue de cette histoire, au XX^{ème} siècle, qu'à la rue encombrée des marchandises à l'étal et des badauds mêlés aux chalands, s'est substituée la voirie lissée dans son enrobé, encombrée d'automobiles en stationnement et en circulation, de panneaux indicateurs et de mobiliers émergences de réseau de toutes sortes.

C'est par la rue qu'arrive le scandale, dans les années 1980-1990, quand les responsables politiques de plusieurs villes européennes s'avisent de la perte de sens de l'espace urbain public¹ entièrement dédié aux fonctionnements techniques de la ville (circulation pour le plus visible mais aussi la gestion de presque tous les réseaux urbains). La restauration de l'espace public passe alors par une lutte contre la vision technicienne de l'urbain et une lutte politique contre la puissance des organisations gestionnaires ou concessionnaires ou propriétaires des réseaux et, de ce fait, en état de s'approprier l'espace public pour satisfaire au bien commun...

les mobiliers émergences de réseau

Les réseaux urbains (les réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz, d'électricité, de télécommunication, de la poste, mais aussi ceux liés à la propreté urbaine ou aux transports en commun, etc.) prennent une place toujours plus importante dans le fonctionnement technique et spatial de la ville. Ces réseaux —le plus souvent enterrés ou visibles seulement par intermittence²— demandent, pour leur fonctionnement (exploitation et maintenance), l'*émergence* d'un certain nombre d'équipements : ainsi les cabines téléphoniques, les sous-répartiteurs, les armoires de contrôle et les bornes de télé-alimentation pour France Télécom, les bornes incendie pour la protection civile, les containers de verre pour le tri sélectif des déchets, les armoires de commande des feux tricolores pour la signalisation lumineuse, les armoires de commande des candélabres pour l'éclairage public, les postes de distribution, les postes clients et les armoires de coupure pour Electricité de France, les postes de détente de réseau, les postes clients et les points de mesure pour Gaz de France, etc. Ces objets, nécessaires au fonctionnement des réseaux, forment autant d'émergences et constituent une part importante des mobiliers urbains. Ils sont, à ce titre, appelés «mobiliers émergences de réseaux».

1- comme en écho (ou en réplique ?) aux luttes urbaines des années 1970...

2- Ainsi, par exemple, le couple camion benne collectant les ordures ménagères et les poubelles ainsi que les différents collecteurs de déchets (verre, papiers, chiffons, etc.) disposés dans les immeubles et sur les trottoirs.

Les entreprises et les services assurant le fonctionnement des réseaux (Electricité et Gaz de France, France Télécom, la Poste ou encore les services de la Signalétique Urbaine ou ceux de la Propreté urbaine, la Générale des Eaux ou la Lyonnaise des Eaux, etc.) sont les seuls à en connaître l'usage et à les nommer —le plus souvent par des noms de code permettant de les distinguer, de les homologuer, etc. Cette assemblée d'objets qui remplit l'espace urbain et le conforme a bien du mal à représenter quelque chose pour les publics non initiés.

Pour donner une idée de l'importance de ce type de mobilier, sur un territoire comme celui du Grand Lyon, l'effectif total des mobiliers-émergences fixes est estimé à 10 000 unités [Stéphane Rouby, 1994]. Ces mobiliers émergences de réseaux sont, pour l'essentiel, constitués d'armoires dont les formes, les couleurs, les volumes et les matériaux (pour les plus couramment utilisés, le plastique, le métal et surtout le béton) sont à la discrétion des gestionnaires et des propriétaires des réseaux. Il est admis que 2% de la surface globale du territoire sont physiquement occupés par ces mobiliers. Cette occupation, non négligeable, reste cependant modeste. Le problème particulier que posent ces objets ne provient ni de leur fonctionnement, ni de leur profusion ou de leur consommation d'espaces mais bien plutôt de leur position dans l'espace public, du *degré de publicité* auquel ils accèdent.

La place, la rue, en tant que dispositifs techniques et spatiaux, forment, de ce point de vue, le type même d'espace public : elles atteignent, pour ainsi dire, un maximum de publicité. Certains mobiliers émergences de réseaux nécessitent eux aussi un certain degré de publicité : les cabines téléphoniques, les boîtes aux lettres, voire les bornes à incendie ou les entrées de métro doivent *apparaître* en pleine lumière dans l'espace public. Une armoire de contrôle n'est pas tout à fait dans la même situation. Elle n'a de raison d'être dans l'espace public si ce n'est comme dispositif «fonctionnant» du réseau qu'elle rend accessible : la publicité de ces objets n'a alors de sens que pour les opérateurs chargés de l'exploitation et de la maintenance du réseau. En ce sens, ces dispositifs techniques ne sont pas constituants de l'espace public.

l'espace public comme ensemble de dispositifs techniques et spatiaux appropriés non appropriables

L'espace public est sans doute une autre façon de parler de l'espace urbain ou plutôt de cette grande partie de l'espace urbain où se tiennent les urbains, où les urbains forment un public. Par espace public, il faut entendre une qualité particulière de certains espaces urbains. Cette qualité tient à l'aptitude de ces espaces à «contenir» un public ou même plusieurs publics dans des conditions de civilité acceptables —ni harmonie béate, ni violence radicale. L'espace public est cette qualité de l'espace

urbain à être l'espace du conflit civil¹. Le public que contient l'espace public n'est pas celui du cinéma ou du théâtre — même si ceux qui vont au cinéma ou au théâtre font partie de ce public contenu dans les espaces urbains, la différence étant qu'au cinéma ou au théâtre, le public paie un droit d'entrée.

Le public que contient l'espace public est celui que forment les inconnus affairés dans l'espace urbain. C'est justement parce qu'ils sont inconnus qu'ils forment un public. Ils sont inconnus dans la mesure où leurs rapports peuvent échapper pour un *temps* aux liens contingents attachés à leur personne (liens de sang, appartenance communautaire, statut ou rang social, etc.) : le temps de passer dans la rue, sur la place, le temps d'«être en ville». Ce qui ne veut pas dire que ces liens contingents disparaissent. Ils sont mis entre parenthèses. Ils recouvrent leurs droits une fois la porte de chez soi ou de son lieu de travail refermée sur l'espace public, c'est-à-dire dans d'autres espaces et d'autres temps, qui ne sont d'ailleurs pas limités à la sphère domestique ou à la sphère productive : les temples du loisir ou de la distraction accueillent des activités collectives (organisées) mais il s'inscrivent tout autant hors de l'espace public.

L'espace public est constitué de l'ensemble immobilier qui, propriété de la puissance publique, est accessible directement et anonymement — ainsi, la rue, la place ou le square [cf. Jean-François Tribillon, 1985]. Il n'a pas de statut juridique — seul le domaine public relève d'une juridiction précise, celle du droit administratif dominé par le principe d'inaliénabilité. L'espace public n'est pas une notion juridique [cf. Véronique Hémerly, 2001], mais peut relever de la juridiction du domaine public. L'espace public se distingue de tous les espaces qui reçoivent du public : il est toujours ouvert et n'est soumis à aucun droit d'entrée, ni à aucune restriction liée à des activités privées de quelque nature qu'elles soient (contrôle, surveillance, restriction d'accès, ouverture / fermeture nécessitées par le déroulement d'activités privées ou pouvant être considérées comme telles²). Ce qui ne veut en aucun cas dire que chacun peut s'y affairer à sa convenance. Le public, comme ensemble de personnes, est constitué de ceux qui peuvent apparaître et s'exposer, c'est-à-dire de ceux qui peuvent être entendus par autrui, voir et entendre autrui³. Autrement dit ne peut être acceptable dans l'espace public que ce qui peut y être vu et entendu — ce qui ne provoque pas de scandale. C'est pour chacun, se comporter selon les convenances et, ainsi, se rendre disponible à la rencontre, à l'échange, à l'exposition — ces convenances acceptent les excentricités, elles les règlent même... Les convenances règlent la dimension *intra mondaine* de l'activité sociale.

-
- 1- Si ce n'était la longueur et les habitudes de langage, il faudrait dire l'«espace urbain public» qui serait opposable à l'«espace urbain privé» (celui des activités domestiques) et à l'«espace urbain privatisé» (celui des activités productives et collectives).
 - 2- Ainsi, le restaurant ou le bureau de la poste se distinguent totalement de la rue même si, dans tous ces lieux, peut se tenir un public — et à l'occasion le même public.
 - 3- selon la leçon d'H. Arendt, [1963, pp. 90 et suivantes].

C'est en ce sens que seule la puissance publique est légitime à y exercer contrôle et surveillance : il ne s'agit pas là d'imposer ses règles mais de faire en sorte que celles qui existent s'appliquent à tous et que puissent s'exercer la publicité et l'exposition (se montrer et voir, être entendu et entendre). Les types d'espace ainsi définis ont été l'objet de règlements visant à rendre illicite toute appropriation —ce qui ne veut pas dire que ces règlements aient toujours été respectés. Mais ces espaces ont en commun d'être l'objet de règlements de police qui, de la propreté à la circulation en passant par la construction (et surtout la non-construction), visent à maintenir la *banalité* des lieux, c'est-à-dire non pas un usage *collectif*, mais un usage en *commun*.

En Europe, l'appropriation de ce type d'espace —et tout particulièrement l'appropriation de la rue— a été un enjeu essentiel dans la longue lutte qui a opposé les bourgeois et les féodaux [H. Raymond¹, 1988] pour le gouvernement des villes. De même, les règlements de propreté dans les villes comme le Caire [André Raymond, 1985, p. 150] visaient moins l'hygiène que l'usage commun menacé par le rehaussement du niveau des rues lié à l'accumulation des débris. Bref, l'espace public est typiquement l'objet de règles impliquant un gouvernement en état de les faire respecter, c'est-à-dire supposant l'existence d'une police en état d'user de violence pour faire respecter non pas *son* droit mais *les* règles communes du droit. Autrement dit, ces espaces qui sont concrètement et principalement les rues et les places, secondairement les jardins publics, les squares, les esplanades, etc. sont publics et, à ce titre, non appropriables par des personnes ou des groupes particuliers, ni privatisables.

La rue et la place sont sans doute les archétypes de ces espaces : elles doivent assumer la libre circulation des gens et des biens et la puissance publique doit assurer l'effectivité de cette libre circulation. Evidemment, cette description souffre de multiples exceptions —entre le principe générateur et la réalité générée il y a, presque par définition, des *différences*, celles qui valent au principe son efficacité d'engendrement ; différences qu'il est loisible d'observer comme des adaptations ou effectuations. Ainsi en est-il du jardin public qui, pour des raisons de sécurité, est fermé par une enceinte, accessible par des portes et souvent interdit la nuit. Il est vrai que sa disposition permet de s'activer sans être vu et sans être entendu, c'est-à-dire d'échapper au public et à son contrôle. Ceci explique cela. Les rues et les places peuvent être appropriées pour des desseins privés. Mais quand cette forme d'appropriation est acceptée, ce n'est que très partiellement et selon des temporalités strictes (par exemple les marchés), selon des règles restrictives (par exemple le droit de manifester). En général, ces affectations privées impliquent des compensations qui peuvent être financières (tel est le cas, par exemple, des terrasses de café ou de restaurant) ou des contreparties favorisant l'usage public de ces espaces (animations,

1- notamment l'incapacité des féodaux à accepter de se plier à un usage contraignant de la rue : «L'histoire de la ville se confond avec l'histoire de la conquête de l'espace urbain à des fins civiles ; [...]» p. 5.

centralité, etc.). Echappent à cette forme, les espaces fonctionnellement attribués à l'activité marchande comme les «centres commerciaux» ou les «galeries marchandes». Dans ce cas, il s'agit d'espaces recevant du public et tout entièrement construits comme moyens commerciaux et instruits à cette fin quasi exclusive.

le recouvrement de la puissance publique

L'expérience lyonnaise d'aménagement centré sur les espaces publics dans sa volonté manifeste de libérer l'espace public de ses encombrants objets, automobiles et mobiliers émergences de réseaux, ouvre sur les rapports de la puissance publique aux puissances privées des organisations qui constituent l'espace urbain en ressources de leurs activités.

des dispositifs techniques et spatiaux hors d'usage, le cas de la privatisation de l'espace public

Les mobiliers émergences de réseaux n'apparaissent que relativement à l'activité des réseaux qu'ils servent. Ils ne sont accessibles que pour des raisons de service (activité du réseau auquel ils appartiennent). En fait, par l'intermédiaire de leurs mobiliers-émergences, les réseaux introduisent la dimension *infra mondaine* dans l'espace public : les émergences de réseaux constitue des résurgences du domaine privé sur l'espace public. La complication de la situation de l'espace public vient de ce que les administrations publiques et toutes les organisations qui relèvent de la puissance publique peuvent posséder des biens qui ressortissent au domaine privé. Autrement dit, le critère de discrimination ne relève pas des caractéristiques du propriétaire, mais des caractéristiques de l'orientation de l'activité collective. Dans le cas des réseaux, cette activité relève des activités de service. Elle est soumise aux finalités productives. Qu'il s'agisse d'organisations de service public ou d'organisations strictement privées ne change pas grand chose à l'affaire : dans tous les cas, les rues, les places, les trottoirs sont constitués en moyens de production. Les réseaux, par leurs mobiliers-émergences, constituent de fait une forme d'appropriation *de* l'espace public. L'orientation de l'activité de service et la manière dont l'espace public est instrumenté par ce type d'activité ne diffèrent guère selon qu'il s'agisse de propriétaire public ou de propriétaire privé.

La situation se complique encore un peu plus dans la mesure où ces réseaux s'imposent à tous par les services qu'ils rendent : ces services relèvent de l'*intérêt général*. Il serait bien mal venu de gêner l'électrification ou encore de limiter la constitution d'un réseau téléphonique en limitant l'accès et l'utilisation des espaces

publics aux opérateurs et agents de service. Les citoyens bénéficiaires de ces services seraient sans doute les premiers à s'insurger et à faire pression sur la puissance publique à partir de leurs représentants. De cette manière, l'activité de ces réseaux s'impose à la puissance publique et ils imposent leur présence dans l'espace public.

Cette présence en soi n'est pas forcément une privatisation. Elle le devient quand elle n'obéit qu'aux seules nécessités du fonctionnement des réseaux. En effet, ces mobiliers ne sont pas, à proprement parler, constituants de l'espace public ; leur disposition n'a strictement rien à voir avec l'activité sociale dévolue à ce type d'espace. Disposés dans l'espace public au gré des nécessités de service, au gré des stratégies (économiques, techniques et organisationnelles) des gestionnaires, concessionnaires ou des propriétaires de réseaux, ces dispositifs techniques et spatiaux sont exclusifs (usage technique spécialisé pour les agents des services) et, en ce sens, ils encomrent l'espace urbain bien plus qu'ils ne le constituent en espace public.

Un espace urbain public comme la rue telle que nous l'a léguée la ville bourgeoise européenne est d'abord un ensemble de possibilités d'être en rapport avec les autres. Dans le même temps, elle est aussi un ensemble plus grand d'impossibilités d'entrer en relation avec autrui. La rue conserverait, pour ainsi dire, la mémoire des rapports sociaux licites qui l'ont constituée. La rue comme assemblée de dispositifs techniques et spatiaux serait une mémoire de forme — comme un ressort qui, malgré les transformations qu'il subit par compression ou extension, revient toujours à une forme identique, celle qu'il avait avant les transformations et dont il garde la mémoire. Mais cette forme, la rue, qui serait mémoire d'un ensemble de rapports à autrui, ne saurait engendrer ces rapports. Elle est seulement, comme mémoire, rappel, re-formulation, réitération de ces rapports.

L'espace, en tant que potentialité de formes, en tant que rapport plastique comme forme infiniment malléable, ne peut prendre sens par sa seule plasticité : les rapports plastiques n'engendrent pas les usages. La plasticité suscite sans doute des pratiques, mais ces pratiques s'entendent relativement aux activités par lesquelles les espaces ont été formés. Ainsi en est-il de ces objets dont l'apparition est subordonnée à la seule activité productive. Du point de vue de la réalité urbaine, ces objets fonctionnent, mais ils sont hors d'usage, à force d'être hors des usages urbains. La mémoire, que les formes ainsi produites entretiennent, n'a pas d'écho dans la conscience du public ; elle n'a d'écho que dans la conscience des agents des activités productives.

Les mobiliers émergences de réseaux, quand leur développement est trop exclusivement lié aux nécessités des réseaux, stigmatisent la déchéance des espaces urbains. Dans le langage politique, ils deviennent alors autant d'objets mal intégrés au paysage urbain : ils constituent, à ce titre, une gêne à l'usage des espaces publics

disponibles dans la ville. En conséquence de quoi, se justifie un ensemble d'actions visant la requalification de ces espaces. Cette orientation de la politique d'aménagement ne fixe pas pour objectif la disparition pure et simple des mobiliers émergences de réseaux, mais leur discrétion. Désormais, avec la politique d'aménagement centrée sur les espaces publics, la forme des mobiliers émergences de réseaux ne relève pas seulement des exigences fonctionnelles des réseaux, mais aussi des exigences fonctionnelles des espaces publics : ces dernières devant avoir le primat sur les premières...

la réduction des espaces urbains publics, la réduction des publics

Les mobiliers émergences de réseau servent le fonctionnement de réseaux constitués en ressources par des organisations (publiques ou privées sous la forme d'entreprises ou de «services») qui sont alors fondées à user de l'espace urbain comme moyen de leurs activités. Les organisations, en usant du droit d'usage singulier des espaces urbains publics —ouverts à tous, libres de tout droit d'entrée—, assurent une privatisation fonctionnelle de ces espaces. De cette manière aussi, les mobiliers émergences de réseau apparaissent dans l'espace public comme les dispositifs techniques et spatiaux des activités *infra mondaines*.

Dans ce mouvement de privatisation fonctionnelle, ces organisations réduisent les publics au statut de consommateurs (d'électricité, de gaz, etc.), d'usagers (des transports en commun, des transports individuels, etc.), de clients (des abonnés du téléphone, des clients de la poste, etc.). Cette réduction du public au statut de consommateurs, d'usagers, de clients renvoie pour l'essentiel aux activités *extra mondaines*, aux activités liées à la sphère privée, domestique (chauffer, cuisiner, laver, aller et venir pour ses affaires, son travail, téléphoner, écrire, etc.)

L'apparition de ces dispositifs techniques et spatiaux singuliers et la réduction du public ne sont pas forcément antinomiques avec les activités *intra mondaines* qui seraient le propre de l'espace public. Ils peuvent même participer à ces dernières (les activités *infra* et *extra* mondaines dans leur déroulement rendent nécessaires les échanges, la rencontre, etc.). C'est typiquement le cas des échanges marchands. Ils constituent le socle à d'autres échanges —c'est même en ce sens que l'on peut parler d'activité *infra* mondaine. La rue et ses magasins, ses devantures, ses vitrines, offrent une illustration de cette possibilité d'échanges et de rencontres que peuvent induire les échanges marchands et plus généralement le spectacle de la marchandise à l'étal.

L'urbain et la réalité urbaine seraient cette richesse : la possibilité d'articuler les mondes dans des agencements temporels et spatiaux —pour ceux que je découpe ici, l'agencement des sphères privée, privatisée et publique. Cette richesse tient à une séparation non-disjonctive, non-exclusive : les mondes sont séparés non pas parce

que l'un ne peut survivre sans l'écrasement de l'autre, mais parce que tout simplement ils ne sont pas situés aux mêmes endroits dans les «emplois du temps», ni tout à fait dans les mêmes endroits dans l'espace : l'espace urbain en ce sens fourmille de limites intangibles qui séparent les mondes et qui font qu'ici parler à voix haute n'est pas sacrilège, là une faute rédhibitoire, là-bas un marquage indélébile de sa filiation et de sa distinction [R. Sennett, 1979, pp. 235-236]. L'espace urbain est un espace de passage et l'urbain une théorie de pèlerins passant d'un monde à l'autre, d'un temps à l'autre, employant leurs temps dans une multitude d'univers. Dans cette conjecture, Caïn a définitivement perdu sa mise...

Les antinomies et les disjonctions entre les activités apparaissent, semble-t-il, dans la spécialisation et l'exclusivité des agencements spatiaux et temporels dans une fonction unique. Ainsi, de la spécialisation des espaces autour des seuls échanges marchands dans une perspective purement fonctionnelle d'optimisation et de maximisation de ce type exclusif d'échanges. Ces espaces spécialisés n'accèdent jamais à la qualité d'espace publics.

Les galeries marchandes, les super et hyper marchés constituent une forme fonctionnalisée d'espace public. Mais il serait plus juste de parler d'espace recevant du public que d'espace public — c'est du reste ce statut qui est retenu pour la réglementation relative à la protection civile. Ce statut d'espace recevant du public est différent du statut d'espace public dans la mesure où sa gestion, son organisation, son accès (et ses sorties) et son contrôle relèvent d'activités et surtout, de responsabilités privées. Le centre commercial de la Part-Dieu à Lyon est typique de l'émergence de cette sorte d'espace. Il a été conçu dans les années 1965-1970 comme un «tube» sans lumière naturelle de manière à amoindrir les repères temporels des chalands : la lumière du jour est un repère (le temps qu'il fait et le temps qui passe) que la constance des lumières artificielles gomme dans une durée homogène renforcée par le confort enveloppant de l'espace (température constante, absence de vent, de pluie, de soleil, de tout événement rappelant l'écoulement du temps¹). La perte des repères temporels a été longtemps considérée par les experts en marketing comme favorisant la libération des inhibitions relatives au passage à l'achat. Conjecture vraie ou fausse peu importe, mais c'est sur la foi de cette conjecture que ce «tube» de trois étages offert à la seule activité marchande (la seule autre activité étant le cinéma, mais peut-on dire que le cinéma n'est pas une activité marchande ?) a été pensé comme un piège à chalands [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 2002²].

Dans ce piège, le public est réduit aux chalands (consommateurs, clients). Les dispositifs techniques et spatiaux y participent non pas en orientant les conduites

1- y compris l'absence des horloges dans ces lieux. Les horloges sont remplacées par les horodateurs des parkings et les pointeuses pour les employés des différentes entreprises qu'abritent ces centres.

2- Sources «entretien avec Charles Delfante» architecture urbaniste en chef du projet de la Part-Dieu — archives Equipe Développement Urbain, notes personnelles.

mais en modifiant les rapports à l'environnement, en saturant cet environnement de marchandises, en servant de fond au spectacle de la marchandise. Les échanges sont limités à ceux de la marchandise et ne peuvent pas vraiment «supporter» l'élaboration d'autres types d'échanges : politiques, ludiques (si ce n'est les jeux qui ne manquent jamais d'être organisés dans ces lieux et qui rendent disponibles à la marchandise), festifs (excepté les fêtes de la marchandise et leurs décors grandioses, débauches de lumières et de couleurs, à Noël, pour la fête des mères, pour la rentrée, etc.). Dans tous les cas, en dehors des heures et des jours ouvrables de l'activité commerciale, l'animation dans ces lieux se réduit à l'activité des vigiles arpentant avec leurs chiens, les espaces vides de toutes personnes et qui doivent le rester.

L'urbanisme fonctionnel peut se dispenser de concevoir l'espace public. Ce type d'urbanisme ne peut concevoir d'espace que rapporté à une fonction, c'est-à-dire par rapport à des finalités de services apportés à des individus, à des personnes privées, à des consommateurs, à des usagers, aux membres d'organisations, etc. Les pratiques d'aménagement qui s'appuient sur le bric-à-brac doctrinaire de l'architecte et urbaniste Le Corbusier sont exemplaires de ce type de conception de l'espace : ce qui intéresse ces pratiques, ce n'est jamais l'homme public — celui qui occupe la rue, le corridor, qui encombre et enfume les cafés, qui est fomenteur de désordre parce qu'il agit et discute l'ordre du monde et celui de la *res publica* — mais plutôt l'homme privé — celui qui a du bien et qui le défend, celui qui travaille et s'en retourne chez lui dans son automobile après avoir servi et produit au sein des grandes organisations industrielles ou administratives, grandes consommatrices de main-d'œuvre et pourvoyeuses de «revenus» utilement recyclables dans l'économie urbaine.

Cet homme privé, tout entier tourné vers les activités *extra mondaines* et *infra mondaines* est aussi celui que décrit R. Sennett [1979] entièrement tourné sur lui-même, livré à *la tyrannie de l'intimité*... La privatisation (notamment sous le biais de la fonctionnalisation des espaces urbains) détruit l'espace urbain public. Le risque d'un espace urbain ainsi pris entre les activités *infra mondaines* et *extra mondaines* serait de n'être plus que le support d'une multitude d'expériences intimes et privées : l'apparition non plus de publics mais d'une foule d'individus affairés tout à la fois et de manière concomitante, à réaliser les conditions de leur propre survie et à expérimenter le monde dans l'ordre intime de l'émotion, privé du sens de la chose publique. En cela sans doute, la tyrannie de l'intimité est-elle l'une des versions radicales de l'anomie. Cette version demande à être utilisée avec prudence comme théorie du phénomène urbain : c'est une tendance, une possibilité décelable dans l'actualité du mode d'urbanisation et non pas comme la réalité advenue, même si l'émergence de *l'individualisme* (au lieu de l'individuation) constitue des signes en ce sens. Mais l'individualisme comme la tyrannie de l'intimité ne recouvrent pas toute la réalité urbaine (pas encore...).

la puissance publique contre les puissances privées

La politique de requalification des espaces publics lyonnais s'est traduite par un changement de «méthodes» c'est-à-dire aussi par une réorganisation des services techniques de la communauté urbaine [JL. Azéma, 2001]. A Lyon, cette organisation des services techniques communautaires a constitué l'un des actes fondateurs de la politique d'aménagement centrée sur les espaces publics¹. Lutter pour une meilleure répartition des mobiliers émergences de réseaux, lutter contre l'automobile, c'est aussi et surtout lutter contre l'organisation des services techniques de la collectivité.

En fait, les transformations fonctionnelles des espaces urbains publics se sont produites parallèlement aux transformations organisationnelles à la fois internes et externes aux collectivités. La prééminence des services voirie —services réputés nobles dans la hiérarchie des activités territoriales— semble s'établir avec l'ascendance du transport individuel dans les villes. Ces transformations organisationnelles semblent modifier les conditions de sujétion des activités politiques, techniques et administratives à la collectivité : qui commande «à quoi» ? qui commande «à quoi pour qui» ? Par exemple, l'étude des configurations d'acteurs sur l'un des projets de transition —la place Antonin-Poncet— montre manifestement deux grandes phases dans les modalités de choix des dispositifs techniques et spatiaux aptes à constituer la place : avant 1990, une certaine subordination de l'activité politique et technique à l'activité administrative ; après 1990, une nette tendance à la subordination de l'activité administrative aux activités politiques et techniques (ces deux dernières tendant à se coupler)².

La politique d'aménagement centrée sur les espaces publics s'appuie sur une mise en cause de l'activité sectorielle des services techniques. Le diagnostic met en évidence les dysfonctionnements de services qui, tournés sur les métiers de la ville, sont trop appliqués à confondre les fins servies par la collectivité avec les objectifs spécialisés qu'ils remplissent. La réorganisation des services n'a pas consisté (n'a peut-être pas pu consister) en une refonte, mais en un renforcement des tâches de coordination et de coopération entre les services spécialisés —ce qui, dans le langage politique, consiste à réaliser la transversalité des services. C'est en ce sens qu'a été créé le service Espaces Publics.

Le même diagnostic et les mêmes mises en cause ont été faites à l'encontre de l'activité des gestionnaires et des propriétaires de réseaux. Les agents de ces

1- exactement de la même manière que cela s'était déjà fait à Barcelone dix ans plus tôt. Ce même phénomène semble se reproduire à chaque fois qu'il est question d'opter pour une politique d'aménagement centrée sur les espaces publics — cf. les débats en ce sens à Bordeaux ou à Rennes, sources «Action projet urbain et nouvelles cultures urbaines» de l'Atelier Cultures Urbaines IFA-PUCA, notes personnelles.

2- selon les premiers tests d'exploitation de la base de données «Projet Antonin-Poncet, République, Terreaux» travail en cours ; sources : notes personnelles.

organisations interviennent sur la voirie —tranchées, visites des installations, implantation de mobiliers, etc. Très nombreux et souvent aussi sourcilleux pour ce qui est du bon fonctionnement de leurs réseaux, il est très difficile de coordonner leurs interventions sur la voirie. La politique d'aménagement centrée sur les espaces publics légitimera auprès de tous ces acteurs —non sans difficultés— l'obligation du permis d'installer des mobiliers émergences de réseaux sur le domaine public. Autrement dit, la puissance publique renforce son contrôle sur l'occupation permanente des espaces urbains. Le contrôle de l'ouverture des tranchées dans les rues ou sur les trottoirs pour les interventions de maintenance et d'entretien s'est avéré plus compliqué. Pour réaliser ce contrôle, la communauté urbaine a tenté de contractualiser les périodes d'intervention pour coordonner l'ensemble des gestionnaires de manière à ne pas affecter l'usage des espaces urbains par une multitude de travaux commandés par une multitude d'opérateurs agissant sans autres plans d'action que ceux imposés par le fonctionnement de leur réseau et les obligations de leurs services.

Dans les deux cas de figure, organisation interne ou organisation externe, la puissance publique est en butte à la puissance des organisations privées, au sens où ces organisations constituent les réseaux en ressources —ce qui se traduit, en interne, par les répartitions budgétaires, la puissance d'un service se comptant à la hauteur de son budget propre (et par conséquent, à la hauteur de sa capacité à le consommer). Les espaces publics comme instruments d'aménagement ont permis et permettent toujours de fédérer un certain nombre d'acteurs et d'actions en définissant le sens des aménagements et le sens des interventions de chaque «métier», de chaque organisation spécialisée. La politique d'aménagement centrée sur les espaces publics a permis de la sorte d'aligner des organisations et des dispositifs techniques et spatiaux, c'est-à-dire de soumettre l'activité des premiers et le fonctionnement des seconds à une fin à laquelle l'espace public permet de donner un sens : 1) l'alignement vertical de l'activité des services politiques, administratifs et techniques ; 2) l'alignement horizontal en synchronisant l'activité de chaque secteur d'intervention ; 3) l'alignement externe en opposant à chaque fin particulière des organisations et des dispositifs techniques et spatiaux concourant à la formation de l'espace public, une fin «universelle».

La politique d'aménagement centrée sur les espaces publics, dans l'expérience lyonnaise, tend à réinvestir les espaces urbains publics comme partie intégrante du domaine public. Cette expérience illustre une stratégie de «domanialisation», une stratégie instaurée contre la privatisation des espaces publics. L'aménagement est ici un moyen politique de s'opposer à la «privatisation fonctionnelle» des espaces ouverts à tous et libres de droit d'usage. Cette politique d'aménagement centrée sur les espaces publics consiste dans une forme de recouvrement de la puissance publique. C'est là une lutte sur un front qui ne cesse d'être mobile. En effet, si la spécialisation et la division du travail sont les deux péchés capitaux des grandes

organisations, la coordination et la coopération sont les rochers toujours à remonter en haut de l'idéal bureaucratique et, à penser comme Claude Lefort [1971], toujours sur les pieds du bureaucrate réformateur...

une politique d'aménagement centrée sur les espaces publics

L'«espace public» est constitué en principe central de la politique d'aménagement au sein de l'agglomération lyonnaise entre 1989 et 1995¹. Cette politique d'aménagement centrée sur les «espaces publics» est inaugurée avec le Plan Presqu'île. Les objectifs de ce plan pour le centre sont définis en quatre points soit, dans l'ordre, «affirmer la fonction résidentielle», «confirmer la fonction économique et sa spécificité», «favoriser la diversification et l'épanouissement de la structure commerciale» et, enfin, «accroître les fonctions culturelles, touristiques, ludiques et de représentation» [Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1991, p. 7].

Cette politique d'aménagement a fait l'objet d'une programmation substantielle. Le bilan du Plan Presqu'île fait état en 1995 d'un investissement de deux milliards de francs en six ans, dont la moitié dépensée pour les seuls aménagements urbains de la Presqu'île —soit un milliard de francs² répartis à hauteur de 68% pour les déplacements urbains, 30% pour les aménagements (les grands projets d'espace public ont consommé 95% du budget affecté aux aménagements), 2% pour les réseaux. Avec ses nombreuses réalisations, l'agglomération de Lyon représente aujourd'hui un véritable terrain expérimental. Les innovations ont été nombreuses, sur le plan organisationnel notamment, offrant des perspectives et des moyens de renouveler la conception de l'aménagement en transformant les conditions de la

-
- 1- Pendant le mandat de Michel Noir (1989-1995) à la mairie de Lyon et à la présidence de la Communauté Urbaine. Cette politique s'ouvre sur la mise en débat de l'aménagement du centre Presqu'île. Michel Noir confie la direction de l'urbanisme à Henry Chabert (vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme) en 1989. Ce dernier mettra en œuvre une politique d'aménagement particulièrement ambitieuse et toute entière centrée sur les espaces publics. En 1995, le successeur de Michel Noir, Raymond Barre, confirme Henry Chabert dans son action et ses prérogatives. Il est un fait que l'«espace public» comme principe d'aménagement était déjà posé au début des années 1980 à Lyon. Le projet d'aménagement de la place Antonin-Poncet consistait dès 1984 en un aménagement des «espaces publics» tout comme le projet de réaménagement de la rue de la République entre 1987 et 1989. Mais en 1989, l'équipe municipale en systématisant le principe a pu et surtout a su engager les services techniques sur ce programme.
 - 2- Soit environ 304 900 000 euros, dont 152 450 000 (environ un milliard de francs) pour le réaménagement d'équipements (l'Opéra, Palais Saint-Pierre, l'église Saint Nizier, la Chapelle Ampère, la Galerie des Terreaux, etc.). Sources, Mission Presqu'île [1995, pp. 14-16]. Le financement du plan d'aménagement (ou Plan Presqu'île), soit 1 milliard de francs, est assuré à hauteur de 34% par la ville de Lyon et le Grand Lyon, 60% par Lyon Parc Auto (société d'économie mixte chargée de la gestion et de la réalisation de parkings urbains), 3% par le Sytral (Syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise), 1,3% par la Région Rhône-Alpes [*ibid.*, 14-16]. L'aménagement des espaces publics proprement dit occupe la quatrième position dans le plan Presqu'île, après la «nouvelle offre en transport en commun», «la création des parkings» et la «maîtrise de l'usage automobile» [*ibid.*, p. 11].

commande. Les praticiens, architectes, paysagistes, artistes, ingénieurs, techniciens, convoqués à la formalisation de la politique d'aménagement urbain à Lyon, sont relativement unanimes pour reconnaître dans cette expérience une opportunité de renouvellement de leur pratique professionnelle¹. Lyon, avec Barcelone entre autres, constitue une référence, non seulement en termes de formalisation (d'apparence et de décors urbains) mais, plus encore, en termes de réflexions opérationnelles sur la qualité urbaine centrée sur l'espace public. L'espace public est conçu alors comme mode d'urbanisation.

l'objet de la commande d'espaces publics

Pour réaliser cette politique d'aménagement centrée sur les espaces publics, sont énoncés : 1) un impératif «limiter la circulation» ; 2) des principes directeurs, à savoir, dans l'ordre, «priorité aux transports en commun», «limiter la circulation automobile», «améliorer l'accessibilité par la maîtrise des flux inutiles», «accroître l'attractivité» [Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1991, pp. 8-10]. La mise en œuvre de cette politique intéresse les grandes rues, les places impliquées par les chantiers de parkings souterrains et tous les espaces susceptibles de renforcer l'attractivité du «nouveau centre Presqu'île» [*ibid.*, p. 21]. Dans cette version inaugurale, la politique d'aménagement des espaces publics vise la transformation des *conditions* de l'usage des espaces urbains : améliorer le confort en limitant la circulation automobile et ce faisant, améliorer l'accessibilité et surtout l'attractivité en orientant les usages vers les pratiques de consommation (lèche-vitrines, loisirs urbains, etc.).

L'aménagement des espaces publics doit permettre un usage de proximité (fonction résidentielle) sans contrarier les usages anomaux que sont le tourisme et tout autre usage occasionnel (fête, manifestation) ou particulier (personnes souffrant de handicap). La différenciation des espaces publics doit marquer les spécificités des activités économiques et directionnelles : les différences qualitatives et sensibles des aménagements doivent permettre de distinguer le quartier d'affaires du centre-ville historique. Et, en centre-ville, l'aménagement des espaces publics «doit créer un cadre de travail marqué par la convivialité, l'animation urbaine, la relation de proximité» [Communauté Urbaine, 1990, p. 8]. Ces aménagements doivent

1- «[...] Une ville qui, comme celle de Lyon, fait un effort absolument fantastique sur l'espace public devrait parallèlement créer un lieu dans lequel on puisse puiser des informations sur les sites, car il y a toujours une continuité, un antécédent à assurer, même si l'espace est tourné vers la modernité.» Michel Corajoud, paysagiste, concepteur du parc des Hauteurs et du parc de la Cité Internationale. Sources, Grand Lyon [1994, p. 10]. «A Lyon, vous avez fait un travail fantastique qui fait parler de la ville et que beaucoup de gens de l'extérieur viennent visiter.» Jean-Noël Capar, paysagiste, concepteur de la ZAC de Gerland [*ibid.*, p. 29]. «Dira-t-on, un jour, «l'Ecole de Lyon», pour désigner une démarche et un savoir-faire spécifiques en matière d'espaces publics ? Une chose est sûre : la politique menée depuis cinq ans par la Communauté urbaine —le Grand Lyon— est en passe de devenir la référence nationale tant par la méthode employée que par la qualité de ses réalisations» [Martine Allaman, 1995, p. 15].

concourir à l'amélioration du confort des piétons et par là même, ils doivent permettre de distinguer les offres commerciales. «Le plaisir de la promenade urbaine et de la flânerie devant les vitrines dans un dédale de rues et dans la perspective des places» peut constituer le centre-ville en «une alternative à l'offre commerciale périphérique (centres commerciaux fondés sur l'accessibilité par le transport individuel —grande distribution notamment)» [*ibid.*, p.9]. «Le traitement de l'espace public différencié selon les endroits, qui conforte les lieux d'animation existants, qui en fait surgir de nouveaux» [*ibid.*, p.11], assurera le plein développement des fonctions culturelles, touristiques, ludiques et de représentation. En quelque sorte, l'espace est conçu comme une offre en pratiques sociales. L'«espace public» requalifié a pour objet de renouveler cette offre : la promenade, la balade, le lèche-vitrines, les loisirs urbains, le tourisme *contre* le monopole de la circulation ; l'élargissement des trottoirs, les plateaux piétons, les matériaux prestigieux et le plan de circulation *contre* la capacité de la chaussée et l'enrobé.

Ces principes dépassent le cadre de la Presqu'île et s'étendent à l'ensemble de l'agglomération. Dès 1993, l'«espace public» devient principe générateur —ou plutôt régénérateur— des conditions de l'urbain. «L'aménagement de l'espace public doit aboutir à la mise en évidence d'une série de réseaux et de lieux piétonniers, dont le traitement soit homogène avec l'environnement architectural, afin de créer : un enchaînement de parcours permettant de joindre les éléments les plus remarquables du patrimoine architectural ; des lieux de prestige qui doivent devenir autant d'œuvres d'art ; des lieux de chalandise, là où domine la fonction commerciale, pour installer le plaisir de la flânerie et du lèche-vitrine ; des lieux d'usage pour les différents types de population : enfants, personnes âgées, riverains, visiteurs» [Communauté Urbaine, 1990, p. 17]. Cette politique d'aménagement centrée sur l'espace public s'étend aux grands ensembles des banlieues. Cette politique est présentée comme une véritable politique d'agglomération «globale et innovante» [Grand Lyon, 1995, p. 6]. Ce qui a été réalisé pour le centre doit être réalisé partout. Les conditions de l'urbain ainsi définies sont politiques et sociales : «[...]. Les espaces publics sont un élément essentiel puisqu'ils manifestent la volonté de vivre ensemble ; ils font le lien entre les habitants : on doit donc s'intéresser autant aux vides, aux creux qu'aux pleins de la ville» [AMC¹, H. Chabert, 1993].

Cette double condition de l'urbain est aussi au centre du propos de Jean-Pierre Charbonneau² : «[...]. Le rôle d'un aménagement d'espace public n'est pas d'éliminer les conflits mais de les rendre vivables. [...]. Je pense que les maîtres d'ouvrage et les concepteurs ont une grande responsabilité dans l'usage qui sera fait de ces

1- entretien avec H. Chabert, député européen, adjoint au maire de la ville de Lyon, chargé de l'urbanisme et vice président de la Communauté Urbaine.

2- Ingénieur des arts et métiers, conseiller technique du Grand Lyon et «cheville ouvrière de la politique des espaces publics» [M. Allaman, 1995, p. 15].

espaces. Nous savons qu'il y a des aménagements qui sont pathogènes sur certains sites même s'ils peuvent être bénéfiques ailleurs. Une large voie dans un quartier difficile deviendra sans doute un lieu de «rodéos» de voitures. Il vaut mieux éviter des recoins dans un endroit déjà fréquenté par des dealers et il est fort probable qu'un passage souterrain se transforme en toilettes publiques. Mais il ne faut jamais perdre de vue qu'un espace public est celui de tout le monde et que, dans une ville, il y aura toujours des dealers, des marginaux. Il est donc normal qu'ils soient là, eux aussi. En revanche, leur présence ne doit pas gêner les autres usagers ou les empêcher de venir. Miser sur une surveillance policière n'est ni une solution réaliste, ni une bonne solution. Il faut créer des espaces qui s'autogèrent.» [cité par M. Allaman, 1995, p. 18]. En écho, H. Chabert écrit en introduisant au *Vocabulaire des espaces publics* : «Penser et faire une ville pour l'homme peut rester une ambition sans contenu, si le mot d'ordre ne se traduit pas dans l'exigence des équipements même les plus anodins.» [Grand Lyon, 1995, p. 6].

penser l'espace, soigner les usages

Les orientations politiques, qui se succèdent à la Communauté Urbaine et à la ville de Lyon depuis 1989, privilégient la transformation spatiale¹. Aux comportements sociaux correspondent des espaces ; aux comportements sociaux urbains correspondent les espaces urbains. L'orientation des comportements sociaux pourrait dépendre de l'action sur l'espace. Ainsi l'action politique *est-elle* action sur l'espace : «[La] volonté est de le [l'espace public] faire appréhender comme un lieu de vie à part entière, expression d'urbanité, d'échange, de convivialité. L'espace public est une des composantes de la ville et on lui reconnaît des dimensions multiples : humaine, technique, urbaine, culturelle, poétique... Autour de lui, la ville s'organise et il présente désormais des particularités de forme, d'usage et de style qui, toutes, offrent aux usagers de nouvelles façons de vivre et augmentent leur capacité à se sentir bien dans une ville plus belle, plus agréable, plus solidaire.» H. Chabert [Grand Lyon, 1995, p. 6]².

1- L'arrivée d'une nouvelle majorité en 2000 n'a pas chamboulé les grands principes même si l'accent est mis désormais sur la concertation et le débat.

2- en mai 2000, H. Chabert au cours d'un entretien, confirme cette position privilégiant l'action sur l'espace pour travailler sur la dimension sociale : «[...] et ... de ce point de vue ... pour moi ... les espaces publics constituent un élément essentiel de la politique de la ville et du développement urbain ... puisque c'est par définition le lieu commun ... la propriété commune ... l'espace public c'est vraiment le lieu qu'on partage, le lieu par excellence de convivialité ... de solidarité ... de conflits aussi parfois ... mais c'est parce que c'est public ... que c'est important ... et ça ... ça a été le premier pas à la fois ... avoir un projet global ... et y insérer les espaces publics comme éléments majeurs de la politique de la ville ... c'est la raison pour laquelle progressivement on a mis en place une politique d'espace public ... et non pas seulement la réalisation d'espaces publics ... une vraie politique d'espace public qui soit à la fois quantitativement importante ... 250 espaces publics refaits en presque dix ans ... et qualitativement ... [...]». Entretien réalisé dans le cadre de travaux d'initiation à la recherche développement [G. Belgenio, S. Brun, B. Coudene, S. Guénin, 2000].

Il est attendu que la requalification des espaces publics restaure les conditions de la solidarité, de l'identité et de l'unité sans perdre en contemporanéité [Grand Lyon, b1994]. Requalifiés, les espaces publics doivent exprimer la solidarité que le développement urbain contemporain aurait presque abolie. Du reconditionnement des espaces publics est attendu un renouvellement du contrat social : «Construire une ville solidaire impose de conduire la même politique des espaces publics et d'appliquer des standards de qualité identiques dans toutes les communes de l'agglomération, quels que soient les sites concernés : les espaces majeurs [(...)] les opérations de quartiers [(...)] mais aussi les espaces courants, les grandes voiries [(...)] et les grands ensembles d'habitat social [(...)]. Une grande attention est en effet portée à ces derniers qui sont traités avec le même souci de qualité, de sérieux, et de rigueur que les autres quartiers : le même vocabulaire y est utilisé, les mêmes concepteurs sollicités. L'objectif poursuivi est d'assurer à chaque habitant du Grand Lyon, quel que soit son lieu de résidence, la présence d'espaces publics de qualité à proximité de chez lui» [Grand Lyon, b1994]. La restauration de la solidarité fonde le choix des matériaux, des couleurs, et plus généralement, des dispositifs techniques et spatiaux constituant l'espace public. Ainsi est-il recommandé d'adopter une gamme restreinte de matériaux et de produits pour servir «le parti pris de la simplicité et de la mesure» [Grand Lyon, 1995, p. 12]. Ce parti pris privilégie l'adoption d'une ligne de mobilier urbain pour l'ensemble du territoire [*ibid.*, p. 12]. Tous les espaces publics doivent jouir de la même qualité : «[en] instituant un vocabulaire commun, on assure un traitement aussi soigné dans les centres des communes et, par exemple, dans les grands ensembles, dans les grands projets d'aménagement et dans les petits espaces de quartier. L'art urbain participe ainsi à la nécessité de solidarité ; il renforce le sentiment d'appartenance à une entité lyonnaise» [*ibid.*, p. 12].

Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain qui forment l'espace ne sont conditions de l'urbain que pour autant qu'ils contribuent au recouvrement du lien social, qu'ils manifestent la cohésion sociale, l'identité de la ville, qu'ils participent par leur présence à la lutte contre l'exclusion¹. L'espace public doit assumer toutes les fonctions sans en privilégier une contre les autres : en assurant la mixité des usages, l'espace public assure la mixité sociale, c'est-à-dire le mélange des genres, des âges et des groupes sociaux, voire le mélange des communautés (confessionnelles, ethniques). En ce sens, il est la condition objective de la rencontre et de l'échange par lesquels se tisse le «lien social», par lesquels s'hybrident les différences dans le creuset immense de l'appartenance à la ville.

1- Ainsi ce discours extrait du «Plan de Mandat 1996-2001» de la Communauté Urbaine de Lyon : «[...] En utilisant les nombreux outils politiques et réglementaires dont il dispose, le Grand Lyon porte un projet fédérateur et redistributeur pour une meilleure solidarité entre les communes et leurs habitants. Il participe de manière efficace à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (actions de développement social urbain, soutien à l'habitat social, requalification des espaces publics, etc.)», in «Un plan de mandat pour une stratégie d'agglomération [*Bloc Notes Grand Lyon*, 1996, p. 3].

La condition de solidarité ne doit pas oblitérer la condition de nouveauté, en particulier l'émergence de nouveaux comportements. L'«espace public» requalifié doit être de «notre temps». «L'aménagement des espaces publics doit, tout à la fois, avoir une facture contemporaine et être ancré dans la réalité des quartiers. Il s'agit d'établir, par des traitements paysagers adaptés, les différents usages propres à un lieu dans le respect de la cohérence esthétique de l'ensemble. La modernité naît ainsi de la conjugaison des nouvelles techniques avec les modes de vie actuels et les nouveaux mécanismes sociaux» [Grand Lyon, b1994]. Ainsi la condition de contemporanéité est-elle condition de nouveauté. La contemporanéité n'est pas reproduction, mais création : «[La] capacité à penser la complexité de la ville et à faire des lieux de vie en intégrant les différentes fonctions qui y cohabitent ainsi que les attentes des habitants est assurée par la création¹» [*ibid.*].

ranger la ville, ranger les gens

La continuité des espaces publics permet d'arrimer les quartiers sur l'ensemble de l'agglomération. Il faut continuer la construction de la ville en respectant son identité et, pour ce faire, il faut distinguer ce qui est ancré dans la culture lyonnaise de ce qui est «plaqué» pour des motifs fonctionnels [Grand Lyon, 1995, p. 12]. Pour que prime le principe d'identité sur celui de fonction, il faut «libérer l'espace» : «Afin de retrouver les effets de rues planes et les perspectives harmonieuses de la ville avant l'invasion de l'automobile, il faut traquer tout aménagement entraînant la déformation des trottoirs ou les dénivellations abruptes, en finir avec les implantations aléatoires de mobiliers hétéroclites. C'est pourquoi des règles ont été édictées définissant clairement le traitement des délimitations dans l'espace public tout en marquant suffisamment l'identité de chacun de ces espaces (chaussée, trottoir, piste cyclable, zone piétonne...). L'adoption de nouveaux partis de nivellement et l'harmonisation des formes et des éléments qui composent l'espace public vont également dans ce sens [...] Face à un existant hétéroclite, il est devenu essentiel de nettoyer l'espace de tout ce qui l'encombre et de contrôler ce qui sera ensuite susceptible d'y être implanté. En un mot, il s'agit de ranger la ville. La réflexion est poussée encore plus loin en imaginant que certains endroits tels que les métros et les abribus concentrent différents types de mobiliers urbains de service : toilettes publiques, cabines téléphoniques, points d'informations...» [*ibid.*, p. 14]. Un «désign de soustraction» est ainsi suscité qui doit assurer unité et continuité de

1- par le travail des concepteurs —des architectes et des paysagistes pour l'essentiel.

l'espace public¹. «L'ambition est de parvenir à retrouver l'identité profonde des espaces et de les imprégner de la traduction contemporaine des besoins et des usages d'aujourd'hui.» [*ibid.*, p. 13].

Ranger la ville, est-ce ranger les gens ?

Poser cette question ne ramène-t-il pas à un débat presque aussi vieux que la société industrielle elle-même : débat entre ceux qui pensent qu'il faut «changer la ville pour changer la vie» et ceux qui, inversement, pensent qu'il faut «changer la vie pour changer la ville»² ? Les premiers promettent une rédemption par la technique, les seconds par la révolution...

L'intérêt de l'expérience lyonnaise tient à la subtilité des positions : l'espace public n'est pas posé comme producteur des pratiques sociales. Autrement dit, l'espace public en soi n'infèrerait pas le comportement du public, mais l'espace public rapporté à des usages —et comme signifiant des usages— infèrerait des pratiques. Les noms «square», «jardin public», «rue» ou «boulevard» ou «place» ne désignent pas que des espaces mais un complexe de correspondances qui s'instaurent entre des usages et des objets usés, entre des usages et des espaces praticables. L'espace, comme mot, ne désigne *rien* —au sens où il désigne un vide. L'espace est une abstraction. Il cesse de l'être quand il a un nom : ce nom, il le doit aux usages qui le configurent (qui le remplissent à la fois d'objets et de sens) et aux pratiques que les usages autorisent et que l'adéquation de l'espace ainsi praticable pérennise. Toute la difficulté de l'entreprise lyonnaise tient alors à poser la réversibilité du processus : non pas fabriquer un espace qui a déjà un nom, mais donner un nom à un espace en le fabriquant, nom qui formerait —ou réformerait— des usages pour régler les pratiques. Que dit alors ce nom «espace public» qui aurait un sens pratique ? Qu'est-ce qui est praticable dans l'«espace public» ?

Le succès de la politique d'aménagement lyonnaise centrée sur les espaces publics donne une partie de la réponse. Ce succès est patent pour le public des professionnels de l'aménagement, y compris au sein du public formé par le monde politique des collectivités territoriale. Le succès semble acquis auprès des publics destinataires des aménagements. Si l'on en croit l'évolution des chiffres d'affaires des commerçants (qui est un indicateur important du succès pour ce type de politique d'aménagement), la fréquentation du public est importante. Le public de cette

1 «Afin que les interventions sur l'espace public ne se réduisent pas à une suite de «coups» disparates, il est important de veiller à la cohérence des aménagements. Car si chaque site est singulier, il n'en appartient pas moins à la même entité urbaine. Cette recherche d'un «fil conducteur» implique au préalable de réparer les erreurs du passé en libérant progressivement l'espace de tout ce qui l'encombre pour remédier à la situation de remplissage anarchique et hétéroclite qui jusqu'à présent le caractérisait. Ce «design de soustraction» vise à rendre à l'espace public sa vocation initiale de communication et de mise en scène de la rue et à contrôler son aménagement grâce à l'instauration d'un permis d'implanter qui édicte des règles communes d'installation des «émergences» (bornes, feux, armoires métalliques...) sur la voie publique» [Grand Lyon, b1994].

2- pour reprendre et la vieille problématique et le titre de l'ouvrage d'Anatole Kopp [1975].

manière «vote avec ses pieds¹» en assurant par sa présence l'animation urbaine de ces espaces et, par conséquent, la réussite des opérations.

Ce succès —l'expérience lyonnaise peut être qualifiée de *success story* en matière d'aménagement urbain— s'appuie sur une nouveauté en aménagement : la nouveauté tient précisément à ce que cette politique d'aménagement centrée sur les espaces publics n'a pas proposé de *nouveaux* espaces. Il ne s'agissait pas de créer des «axes», des «dalles», des «pôles», des «équipements», des «zones». En revanche, cette politique s'est appliquée à la *reprise* d'existants, à la re-création de places et de rues, de trottoirs et de chaussées, d'escaliers et de pentes, de quais, de jardins publics, de mise en lumière, etc. En quelque sorte, les aménagements et les services qui en ont la charge se sont attachés à *cultiver* la ville et à missionner les «créateurs», les «techniciens», en ce sens. Ils ont pallié les manques du présent, et sans doute, pas seulement les déficits formels de l'existant, mais aussi les manques économiques (analyse économique des externalités négatives de l'existant, déficits en termes d'images, y compris d'images sociales²). La nouveauté tient aussi au fait que les responsables politiques et techniques se sont attachés non pas à projeter les nouveaux dispositifs techniques et spatiaux nécessaires au mode de vie de l'«homme nouveau», mais à entretenir l'existant pour le *rendre* présent aux hommes d'ici et de maintenant.

Une autre partie de la réponse à la question «qu'est-ce que veut signifier, sur le plan pratique, un espace public ?» tient à la stratégie mise en œuvre. Les dispositifs techniques et spatiaux y sont promus en instruments de conversion politique³. De la convivialité⁴ des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain formant l'espace

-
- 1- Expression entendue dans un exposé d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, à propos des tests d'aménagement réalisés dans le cadre de l'aménagement des quais de la Garonne. Il entendait par là que la population, par sa présence massive sur les lieux où étaient testés les futurs aménagements, donnait un satisfecit à son équipe, l'encourageant à la mise en œuvre de sa politique —exposé produit le 30 novembre 2001 à la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre des journées de travail «Action projet urbain et nouvelles cultures urbaines» de l'Atelier Cultures Urbaines IFA-PUCA, notes personnelles.
 - 2- Les discussions sur l'aménagement de la rue de la République entre 1987 et 1989 tournent pour une bonne partie autour de la question de la présence de publics qui coloraient (au sens hélas non figuré) un peu trop l'ambiance de la rue et avaient des conséquences négatives sur l'activité commerciale (aux dires des commerçants et de leurs relais politiques). La catégorisation des publics est toujours au premier plan dans les discussions autour des aménagements et l'espoir des riverains (souvent les commerçants) de concourir, par le nouvel aménagement, dans une autre catégorie est un motif important d'adhésion... Les 103 premières fiches d'analyse de la presse sur les projets République, Antonin-Poncet, Terreaux donnent 167 désignations du public dont 21 pour les désignations négatives : «camelot, chômeur(se)s, clochards, faune, faux lyonnais, indigents, individu, intermittents du spectacle, mâcheurs indélicats, maghrébins, malheureux, marginaux, mendiants, punks, quidam, resquilleurs, RMIste, saltimbanques, solliciteurs, tout venant», autant de taches sur l'espace public... sources, notes personnelles, base de données «analyse de la presse», saisie et exploitation non achevées.
 - 3- En cela, y a-t-il une contiguïté, sans doute très fortuite, entre le concept d'espace public en aménagement et le concept d'espace public en philosophie politique tel qu'exposé par J. Habermas [1962 (e1993)] ou H. Arendt [1951 (e1995), 1963]. Cf. également sur la question de l'espace public, les analyses de R. Sennett [1974 (e1979) ; 1990 (e1992)] ainsi que celles de Louis Quéré [1982].
 - 4 quasiment définie en son sens original [I. Illich, 1973].

public, il est attendu la médiation du sens de l'urbain. L'espace fait signe : «espaces publics, territoires de signes» [H. Chabert, 1993]. L'espace public est investi du pouvoir de signifier la pratique sociale. Il est constitué en fond sur lequel peut se révéler le degré de recevabilité des conduites sociales individuelles et collectives. C'est sans doute l'ambiguïté et l'exemplarité de la démarche lyonnaise : poser que l'espace public ordonne les comportements sociaux des individus qui forment le public. Ce n'est pas l'action politique qui est en cause. Il n'est pas question ici ni de la qualifier ni de la disqualifier. L'ambiguïté tient au postulat qui a fondé les élus à agir en toute bonne foi (au sens des croyances qui ont orienté leurs actions) : faire advenir un projet social dans l'effectuation d'un projet spatial. En quelque sorte, avec l'apparition de la notion d'«espace public» dans le discours sur la pratique d'aménagement, serait posée, non pas la *possibilité*, ainsi que le note R. Sennett [1992, p. 256], «d'une conscience des objets matériels qui peut résonner dans la conscience que les gens ont les uns des autres dans les villes», mais son *évidence*. Cette évidence retournerait la *possibilité* en *expectation*.

Cette expectation peut être réaliste à la condition de «retrouver» la correspondance entre les espaces formés rendus disponibles (le monde commun pour ainsi dire) et les pratiques sociales : «Une ville doit être faite pour ses habitants (enfants, jeunes, personnes âgées,...) qui en sont tout à la fois l'âme vive, la mémoire et la tradition. Afin que le vocabulaire défini réponde le plus possible à leurs besoins et à leurs attentes, un comité consultatif a été organisé par l'agence d'urbanisme du Grand Lyon sur ce thème» [Grand Lyon, 1995, p. 14]. Cette correspondance consiste dans l'institution des usages par lesquels les objets peuvent accéder au public. Les procédures d'implication des habitants dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux viseraient cette institution : la concertation ou la participation permettraient d'instaurer cette correspondance en faisant partager aux publics les contraintes de la fabrication notamment en permettant de discerner les bons usages des mauvais, de discerner les bons publics des moins bons. L'implication est l'une des manières par lesquelles les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain «font» valoir leurs obligations aux publics (impliqués), c'est-à-dire, en dernier ressort, les comportements qui leur sont adéquats. Dans sa limite supérieure, l'implication met les publics en demeure d'assumer la responsabilité des espaces qui leur incombent¹...

1 ce que nous mettons en parallèle avec les remarques de Jacques Godbout [1987, p. 59] à propos de la participation dans les organisations : «[...] Toute l'idéologie de la participation provient de la confusion de la mobilisation et du contrôle et du renversement des intérêts respectifs des gouvernants et des gouvernés, en faisant comme si les gouvernés voulaient participer et les gouvernants répondre à un besoin de participation des gouvernés. Il doit être clair que non seulement c'est l'intérêt des gouvernants que de vouloir accroître la mobilisation (participation) des gouvernés, mais aussi que plus le gouverné participe, plus il perd sa possibilité d'opposition, de contrôle. Voilà pourquoi les membres d'une organisation quelconque participent si peu : ce qui est offert la plupart du temps, spécialement dans les expériences de participation, c'est une mobilisation *sans contrôle*. Le secret de la stabilité du dispositif démocratique réside au contraire en ce qu'il permet un maximum de contrôle pour un minimum de mobilisation. Il permet d'exercer un contrôle latent, potentiel, qui ne se manifeste qu'en cas de nécessité.»

Il est vrai que par l'implication du public et par la connaissance des usages et des pratiques sociales, il s'agit d'imposer (politiquement notamment) la voix du public dans la construction des finalités qui participent aux fonctionnements des dispositifs techniques et spatiaux. Mais cette volonté trouve devant elle deux obstacles : 1) les acteurs en état d'administrer les espaces urbains et de conformer les espaces publics sont aussi appelés à satisfaire les fins politico-économiques du développement — développement auquel participe l'aménagement. La forme politique et surtout économique du développement s'oppose à tous (acteurs dans le projet et publics concernés par le projet) comme réel, comme donnée qui transcende les attentes des uns et des autres et à partir de laquelle le domaine de fabrication des dispositifs techniques et spatiaux est limité (affectations de ressources, de moyens, solutions techniques et spatiales imaginables) ; 2) les procédures de concertation mobilisant les acteurs du projet sur les attentes du public restent à expliciter : a) *qui* est alors en état de disposer d'une légitimité suffisante pour faire valoir ses attentes (les siennes ou celles de ceux qu'il représente) ; b) *qui* dispose du surplomb nécessaire pour discerner les attentes valables des attentes récusables.

deuxième partie — projeter pour fabriquer

introduction

Comment passe-t-on des mots de la commande en aménagement à un ensemble de dispositifs techniques et spatiaux usés sur les territoires aménagés ? Pour qui et pour quoi agissent les acteurs que mobilise le projet d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement ? Quelles normes d'action mettent-ils en œuvre ? Ce passage des mots aux édifices ne procéderait pas de la mise en œuvre des théories urbanistiques ou architecturales mais de l'activité d'un système d'acteurs constitué autour de l'édification. Autrement dit, selon cette conjecture, ce passage relèverait des usages organisationnels du «projet». Le projet de réaménagement du quartier de la Part-Dieu à Lyon a fourni l'opportunité d'une mise à l'épreuve de cette conjecture qui fait l'objet des quatrième, cinquième et sixième chapitres.

Ce quartier central de Lyon fait partie, avec les grands ensembles périphériques, de cet héritage urbain assimilé aux enseignements de la Charte d'Athènes ; héritage qui fait l'objet de vives critiques de la part du personnel politique et des différents gestionnaires de ce patrimoine. Les réaménagements du quartier de la Part-Dieu sont destinés à remédier aux effets réputés désastreux d'une urbanisation organisée selon les préceptes du «fonctionnalisme» en aménagement.

Mêlés à cette politique de requalification par le biais de différentes études et recherches¹, nous avons eu l'occasion de confronter nos observations sur la stratégie de réaménagement du quartier de la Part-Dieu, au témoignage d'un acteur central, l'architecte urbaniste en chef de l'opération mise en cause, Charles Delfante². L'un des intérêts de ce témoignage tient au fait que nous l'avons recueilli dans le même temps où nos activités de recherche nous permettaient d'observer l'instruction du procès en fonctionnalisme de l'aménagement du quartier, les études de réaménagement et les premières destructions-reconstructions. Dans son témoignage,

1- 1998, «La Part-Dieu : bilan urbain d'une dalle et d'un quartier» ; 1999, «Recherche-expérimentation : la dalle de la Part-Dieu.» ; Adèle Martin, 1999, *Représentation et usages d'un espace public : la dalle de la Part-Dieu* ; D Chaumard, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999, *Bilan d'une dalle évaluation de La Part Dieu*.

2- Charles Delfante est le fondateur de l'Atelier d'Urbanisme de la Ville de Lyon qui deviendra l'Agence d'Urbanisme de Lyon. Il a également fondé l'Institut d'Urbanisme de Lyon. Enfin, son agence, jusqu'à la fin des années 1990, comptait parmi les grandes agences lyonnaises de rayonnement international.

Charles Delfante, quand il s'attache à reconstituer l'aménagement du quartier de la Part-Dieu, ne défend pas une thèse fonctionnaliste posée comme théorie fondatrice orientant le Plan d'aménagement — pas plus d'ailleurs qu'il n'en fait le procès¹. En revanche, il décrit un problème d'aménagement, les conditions de l'énonciation de ce problème, les connaissances et les références mobilisées dans les réponses et les solutions apportées. Il rend compte des échanges entre les acteurs mobilisés dans l'opération de la Part-Dieu. Confronté à la succession des Plans, ce témoignage fait apparaître la radicale nouveauté de la problématique de l'aménagement à laquelle ont dû faire face les acteurs mobilisés au sein de ce projet au tout début des années 1960 ; il s'agissait de participer à la formation des conditions spatiales du développement de l'agglomération lyonnaise et ceci, dans un contexte de développement économique sans précédent, ou presque, en France. La nouveauté du problème et la difficulté ont consisté non pas à créer dans l'absolu les conditions spatiales de ce développement mais bien plutôt à *aligner* l'existant, Lyon et sa région en l'occurrence, sur les impératifs identifiés du développement économique. Cet alignement était nécessaire à la survie de la ville en tant que centre économique et en tant que puissance politique régionale — c'était alors un pari politique risqué mais réaliste².

C'est par rapport à cette nouveauté et à l'invention qu'elle a suscitée que devient intéressant le témoignage de Charles Delfante sur la période d'urbanisation qui commence au tout début des années 1960. En effet, ce témoignage rend compte d'une pratique du projet d'aménagement contingente d'un système d'acteurs et non pas d'un système théorique de l'organisation de l'espace urbain. Autrement dit, ce témoignage n'est pas un propos sur l'organisation de la forme urbaine, mais un propos sur l'aménagement comme résultat de l'activité d'une multitude d'organisations aux buts plus ou moins convergents. De cette manière, le témoignage de Charles Delfante constitue une véritable introduction à une théorie du projet : théorie qui ne reposerait pas sur l'autonomisation de la rationalisation de la forme urbaine — relevant des spécialistes de la question, à savoir les architectes, les urbanistes, les aménageurs, les ingénieurs en génie civil — mais qui poserait que la forme urbaine émerge de l'activité rationnelle des organisations concourant à la formation de l'espace urbain. Cette tentative de théorie du projet d'aménagement qui ne serait pas une théorie de la rationalisation plastique de l'espace (une théorie de la mise en forme) constitue l'essentiel du chapitre 06, «le mode projet».

-
- 1- C'est entre autres, ce que se plaît à rappeler Charles Delfante lorsqu'il explique ne pas savoir faire des bâtiments ou des aménagements qui ne fonctionneraient pas... De plus, Charles Delfante a eu l'opportunité de travailler en 1961 — c'est-à-dire en parallèle avec les études de la Part-Dieu — sur l'extension de Firminy Vert-Chazeau, notamment sur l'unité d'habitation de Le Corbusier (en relation avec le maître), ce qui lui a valu un second prix d'urbanisme (en association avec ses collègues A. Sive et M. Roux).
 - 2- C'est, semble-t-il, ce qui est au cœur de l'engagement politique de Louis Pradel, en rupture avec son prédécesseur, Edouard Herriot, quand il lui succède en 1957 à la mairie de Lyon [Charles Delfante, Agnès Dally-Martin, 1994 ; cf. également, Laurent Sausay, 1998].

chapitre 04 — chronologie d'un projet d'aménagement

L'opération du quartier de la Part-Dieu est une longue histoire qui commence en 1958 et s'arrête en 1980 avec le chantier de la gare des trains à grande vitesse. Cette date, 1980, est incertaine, puisque des réalisations sont toujours en suspens (notamment une autre tour de grande hauteur réservée à l'activité tertiaire). Tout au long de cette période, le plan s'est établi sur le terrain par succession de processus irréversibles, de correction en correction, de révision en révision, de coup en coup. Ce qui advient et qui est projeté sur le terrain n'est pas le Plan, mais une multitude de calques qui ne sont pas des itérations, mais des reprises, rarement des repentirs, toujours la contrainte d'un dessein rationnellement construit par des organisations visant dans l'opération la réalisation de leurs objectifs propres.

les conditions de l'observation

Sur le plan méthodologique, la restitution du projet de la Part-Dieu s'appuie : 1) sur une série d'entretiens menés auprès de Charles Delfante pour l'opération de la Part-Dieu ; 2) sur un travail d'archive et la constitution d'une base de données ; 3) sur des dispositifs d'observation directe mis en place spécifiquement pour observer l'usage de la dalle de la Part-Dieu.

les entretiens

Les entretiens réalisés avec Charles Delfante représentent environ trente cinq heures de discussion. Ils ont été réalisés entre 1998 et 2000 autour de l'aménagement de la Part-Dieu. Ces entretiens ont été menés par deux personnes, voire parfois plus, puisque des étudiants mobilisés sur le sujet pouvaient être invités pour compléter leurs informations (et leur formation...), sous réserve du consentement de Charles

Delfante qui nous recevait dans ses bureaux¹. Chaque séance d'entretien était fixée dans un calendrier et comprenait un ordre du jour — en principe un thème à aborder (le rôle de la SERL, celui du personnel politique, les variations dans l'implantation des équipements, les listes de noms d'acteurs, la société du centre commercial, etc.). Notre interlocuteur était bien évidemment libre d'y répondre ou de le détourner pour aborder un thème à sa convenance ; ce dont il ne se privait pas d'ailleurs (souvent en raison des thèmes abordés précédemment et sur lesquels il avait soit de nouvelles précisions à apporter soit des amendements à faire).

Le choix de la pluralité des enquêteurs a été dicté par prévention à l'égard de l'entretien. Ce dispositif d'enquête nous a toujours paru délicat à mettre en œuvre notamment quand il s'agit de conduire des entretiens avec des personnes aguerries aux jeux des justifications publiques, et souvent aux procédures de l'entretien elles-mêmes — ces acteurs étant, dans le cadre de leurs activités propres, souvent praticiens... La présence de deux (ou plus) enquêteurs permettait de démultiplier les relances, les demandes de précisions, de démultiplier l'attention et l'écoute de manière à dérouter notre interlocuteur de ses routines discursives, de ses justifications «automatiques» et publiques... Ceci dit, nous ne cherchions en aucun cas ni des confessions ni à traquer chez Charles Delfante les arcanes d'une pensée authentique qui aurait été tenue secrète des années durant pour raison de service. Loin de ce fantasme, nous avons à cœur de favoriser une explicitation de l'activité du projet à partir d'une explicitation² du rôle de l'architecte Charles Delfante, urbaniste en chef de l'opération de la Part-Dieu sur une période courant de 1957 à 1980. Les enquêteurs avaient pour consigne de ne pas entrer en discussion de manière à ne pas argumenter pour leur propre compte, mais de se situer à la fois comme écoutants (selon les méthodes de l'entretien non directif) et comme «explicitants» obligeant Charles Delfante à bien vouloir préciser ses souvenirs — nom des personnes, circonstances, discussions, réunions, enjeux, stratégies, etc. Ces précisions fonctionnaient comme des relances. Ce témoignage était, au fur et à mesure des entretiens, confronté aux traces du projet (recherches en archives, plans, acteurs apparaissant mais dont Charles Delfante ne parlait pas, etc.). Enfin, quelques entretiens ont été consacrés à confronter nos conjectures sur le projet de la Part-Dieu avec celles de notre témoin principal. Il n'était pas question de validation, mais là encore d'explicitation et d'interprétation...

1- et qui semble s'être toujours trouvé heureux de l'intérêt que pouvaient porter des étudiants et tout particulièrement des étudiants ingénieurs pour une période de l'urbanisme et de son travail qui, aujourd'hui, ne suscite plus guère que le mépris, la critique, la condamnation.

2- En cela, nous nous reconnaissons une plus forte proximité avec les procédures de «l'entretien d'explicitation» proposé par Pierre Vermersch [e2000], que des procédures d'entretiens dits non directifs. Même si, dans ce cas précis, les procédures de l'entretien d'explicitation n'ont pas été retenues en propre, mais ont inspiré notre démarche.

les traces

Outre le témoignage de Charles Delfante, l'histoire du projet du quartier de la Part-Dieu a été reconstitué à partir de recherches conduites dans les archives de la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise et dans les archives personnelles de Charles Delfante. Ce travail en archive avait pour objectif de retracer les configurations d'acteurs et les configurations des dispositifs techniques et spatiaux projetés. Contrairement au cas du parcours Antonin-Poncet, République, Terreaux, ces données étaient immédiatement saisies dans une base de données — sans passer par l'établissement d'une chronique¹. L'architecture de la base de données était semblable à celle mise au point dans le cadre des places Antonin-Poncet, République, Terreaux : lister, catégoriser et renseigner les acteurs et les dispositifs techniques et spatiaux apparaissant dans ces archives ; classer chronologiquement les données ; disposer des contextes d'énonciation de ces données (extraits, résumés ou notes) indexées (pour permettre d'éventuels tris par mots ou racines de mots)².

l'usage

L'analyse du projet s'appuie sur un travail d'observation de l'utilisation de la dalle de la Part-Dieu. Le dispositif d'observation déployé sur la dalle de la Part-Dieu est une version simplifiée du dispositif expérimenté sur les places Antonin-Poncet, République et Terreaux — moins d'observateurs, les photographies ont été utilisées selon un pas différent (il s'agissait de sondages à partir de passages à différentes heures de la journée selon un itinéraire précis, sur tous les jours de la semaine). Le comptage des présences sur la dalle, compte tenu de la méthode photographique retenue a procédé également par sondage.

A la demande des commanditaires, ce dispositif a été augmenté d'un questionnaire ayant pour enjeu la capacité de dénomination des espaces et sous-espaces formés par la dalle. Il s'agissait de déduire, de cette capacité des personnes interrogées à nommer les espaces et sous-espaces formés par la dalle, la capacité propre de la dalle à s'inscrire dans les usages urbains. L'hypothèse étant qu'un espace est d'autant plus nommable qu'il est susceptible d'usages, ou que les usages dont il est l'instrument permettent de le désigner...

Il s'agissait, à partir de cette capacité d'inférer la capacité propre de la dalle à s'inscrire dans les usages urbains, de constituer un espace ou un ensemble d'espaces nommables et par conséquent susceptible d'usages... L'usage du questionnaire nous a confirmés dans notre prudence à recourir à ce type de dispositif d'observation sur

1- ceci pour des raisons techniques, la disposition d'ordinateurs portables permettant à plusieurs observateurs de récupérer directement les données.

2- Les procédures de traitement sont en cours [Nadiya Karpenko, 2003].

les espaces publics. En effet, rapidement, il s'est avéré que les gens qui acceptaient de répondre étaient ceux qui rentraient dans un cadre spécifique d'usage —la promenade ou les courses (et plutôt les courses faisant office de sorties). Les voyageurs filant vers la gare, les gens affairés (travaillant à la tour du Crédit Lyonnais ou à la Cité Administrative pour ne prendre que ces deux exemples) s'avéraient plus compliqués à arrêter, faute de temps à nous accorder ou parce que défiants à l'égard des enquêtes¹. En bref, la représentativité des réponses obtenues est très médiocre. Le traitement de ces réponses conserve cependant une certaine utilité à la condition de les considérer sous le strict angle d'un test heuristique recyclable dans des hypothèses de travail ou pour éprouver des convictions quant à l'intérêt d'une conjecture.

Le questionnaire ne nous satisfaisant pas, nous avons expérimenté une autre méthode pour obtenir le même type de données. Cette méthode consistait pour l'enquêteur à se faire passer pour un touriste perdu et à demander sa route pour aller à la gare. L'observateur notait les descriptions et surtout les descripteurs qui lui étaient données pour retrouver sa route. En général, les enquêteurs se présentaient à deux, de manière à ce que l'un note pendant que l'autre discute. Cette méthode s'est avérée plus souple et plus efficace en termes de rendement. Toutefois, elle ne permettait pas de renseigner sur les caractéristiques sociales des individus abordés. De plus, il n'était pas possible de demander plusieurs fois de suite son chemin sans que la supercherie ne soit éventée...

Ces différentes observations cherchant à identifier les usages ont nourri le fonds de nos conjectures sur le projet.

le projet de la Part-Dieu, les prémices

En 1958, la décision du conseil municipal de Lyon d'acquérir les 22 hectares de terrain militaire de la Part-Dieu initie le projet. Pour comprendre ce qui motive cette décision, il faut se replonger dans la situation qui prévaut en France dans les années d'après-guerre. La crise du logement est dramatique. Elle se double, dans les villes de province, d'un sous-équipement chronique qui limite la capacité des acteurs économiques locaux à se saisir des opportunités du développement économique au profit de Paris et de sa région. Lyon n'échappe pas à cette situation. De plus, la rareté des terrains constructibles disponibles dans les limites communales de la ville restreint considérablement son urbanisation.

1- cette défiance pourrait provenir en partie de la multiplication des enquêtes et notamment des enquêtes marketing (satisfaction, connaissance des modes de vie, etc.) et qui peuvent finir par relever du harcèlement.

La modification de la stratégie militaire et le changement d'équipe municipale constituent une première opportunité. Les nouvelles missions dévolues à l'armée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les nouvelles stratégies et les nouvelles pratiques militaires ne nécessitent plus vraiment de présence militaire en centre-ville. La caserne de la Part-Dieu est condamnée à court terme. Situés à moins de deux kilomètres à l'Est du centre traditionnel de Lyon, ces terrains constituent pour la ville une substantielle réserve foncière ; réserve d'autant plus intéressante qu'elle jouxte la gare de triage de la Société Nationale des Chemins de Fer (la SNCF) dont il est loisible d'envisager à terme l'abandon dans la mesure où le site, bloqué par l'urbanisation, ne laisse espérer aucun développement.

Des pourparlers sont engagés, depuis quelques années déjà, entre la mairie et le ministère des armées, mais ils s'intensifient quand, en 1957, Louis Pradel succède à Edouard Herriot avec pour programme la modernisation de la ville¹. Il s'agissait d'assurer une meilleure maîtrise de l'urbanisation en palliant les déficits en équipements et en logements nécessaires à la redynamisation d'une économie locale en récession. La ville a l'avantage de disposer d'une forte capacité d'investissement. La procédure d'acquisition nécessitant une affectation des terrains, en 1958, la ville passe une convention avec la Société d'Équipement de la Région Lyonnaise (la SERL²). Une première série de plans-masse est produite par les trois architectes désignés par la SERL³. Ces Plans ont pour objet les négociations en cours entre la ville et le ministère de l'Armée sous les auspices du ministère de la construction, conformément aux nouveaux textes de 1958 relatifs aux procédures dites de Rénovation Urbaine.

En 1960, un protocole est signé qui prévoit l'évacuation du site par les militaires en six tranches sur une période de cinq ans. La ville est seule propriétaire des terrains. L'opération de la Part-Dieu s'achève vingt ans plus tard avec l'inauguration de la gare des Trains à Grande Vitesse. Sur ces vingt ans, le Plan de la Part-Dieu va subir de considérables transformations ; transformations que, pour simplifier, nous avons regroupées en trois grandes ruptures : la cité résidentielle (1957-1964), le centre décisionnel (1964-1967), le centre commercial et la gare TGV (1967-1980).

1- Le programme de la liste «Pour la Réalisation Active Des Espérances Lyonnaises» (P.R.A.D.E.L.) consistait essentiellement à faire disparaître le plus rapidement possible les bidonvilles, de construire, pour ce faire, des logements économiques à la portée de tous, de doter Lyon d'un Palais des Sports à sa mesure, d'édifier un musée gallo-romain, de démolir la caserne de la Part-Dieu pour y édifier un quartier neuf avec des immeubles et des jardins, etc. [Carine Hernandez, 1997, p. 9]. «Monsieur Pradel donnera aux Lyonnais la caserne de la Part-Dieu, où seront édifiés les 2 600 logements d'une cité résidentielle plus importante que celle de Parilly» [*Le Progrès* du 9 janvier 1958]. La référence à Parilly, sur la commune de Bron en banlieue lyonnaise, n'est sans doute pas anodine puisqu'il s'agit de l'une des premières grandes opérations de logements qui inaugure en France la politique dite des grands ensembles.

2- La Société d'Équipement de la Région Lyonnaise est une société anonyme créée en 1954, dont le capital est détenu à 65% par les collectivités locales (Département du Rhône, ville de Lyon et ville de Villeurbanne) et à 23% par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et sa filiale la SCET (Société Centrale d'Équipement du Territoire).

3- Perrin-Fayolle, Sillan et Zumbrunnen.

1957-1964, la cité résidentielle

De 1958 à 1964, le Plan de la Part-Dieu projette un quartier résidentiel. Les architectes désignés par la SERL proposent une série de Plans dans l'esprit de l'époque, à savoir des grandes barres hautes de logements (environ 50 m) entre lesquelles sont dessinés les jardins (espaces verts), la voirie et les stationnements, les équipements de quartier. L'influence de la Charte d'Athènes est difficilement contestable, sinon dans l'esprit, au moins dans la forme.

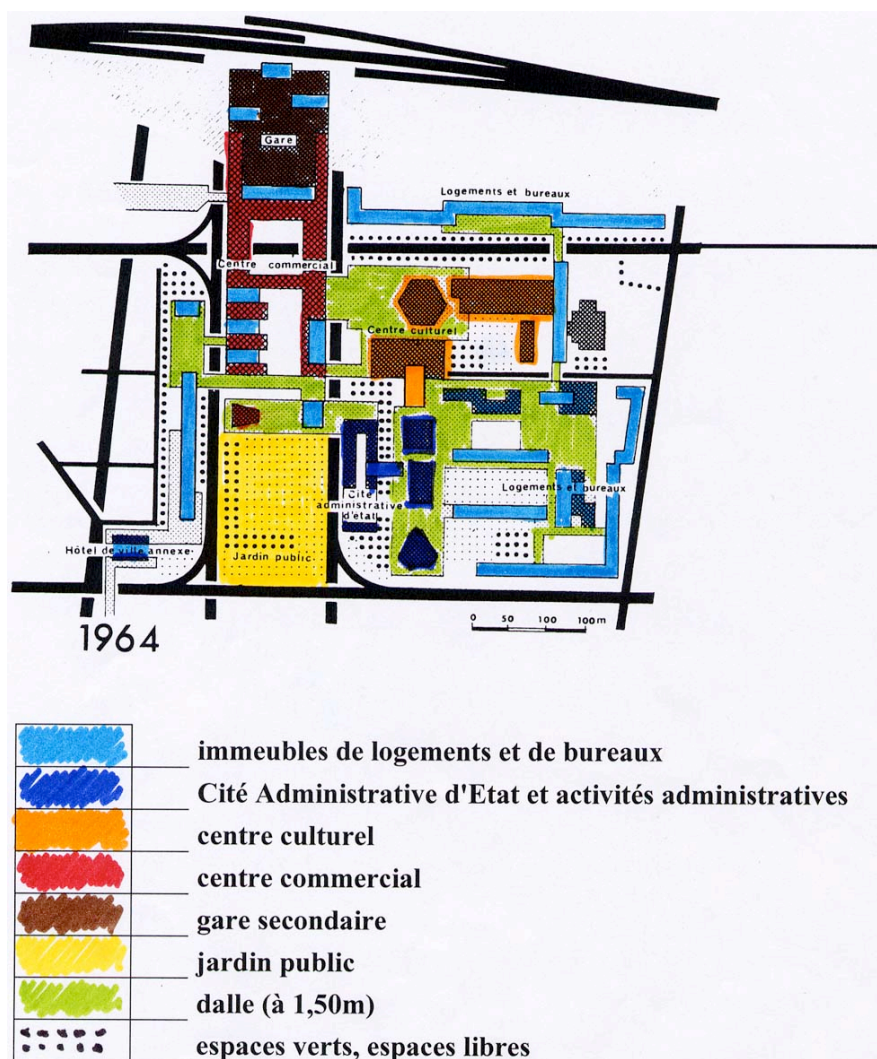


fig. 01 — proposition de Plan-Masse en 1964 1957-1964 la cité résidentielle

Cette série de plans-masse évolue considérablement et semble se fixer dans la version de 1961 qui programme huit immeubles d'habitation de 135 m de long et 53 m de haut, une maison de la Radio, un hôtel de police, des équipements scolaires, des immeubles de bureaux, des espaces verts, des espaces de stationnement que complètent, hors du périmètre de rénovation, l'implantation d'activités industrielles

ainsi qu'une gare routière prévue sur l'emprise de la gare de triage. Créé en 1961, l'Atelier Municipal d'Urbanisme de la Ville de Lyon (ATURVIL¹) qui se voit confier, sous la direction de Charles Delfante, la coordination des études du centre de Lyon, influe sur la programmation. A partir de 1962, les plans-masse accordent une place toujours plus grande aux équipements dits centraux — ainsi la décision de réaliser une Cité Administrative d'Etat (CAE) pour rassembler les services décentralisés des différents ministères dispersés dans la ville².

En 1963, est inauguré le premier immeuble de logements³ sur la Part-Dieu. Mais ce coup parti ne sera pas suffisant pour verrouiller le Plan qui tend à projeter de plus en plus un «centre»⁴ réservé aux activités directionnelles (affaires, politique, administration et culture). Au fil des plans-masse, l'aspect résidentiel apparaît secondaire et devient technique : les opérations de logements sont programmées pour lutter contre les effets «City»⁵. Cette tendance s'accroît et, à partir de 1964, la programmation change définitivement d'échelle : la ville de Lyon est promue au rang des «métropoles d'équilibre» par la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement Régional (la DATAR).

1964-1967, le centre directionnel

Au sein des instances nationales de planification, les réflexions pour limiter l'aire d'influence de Paris et de sa région se traduisent, en 1963, par la politique dite des «métropoles d'équilibre». Il s'agissait de détecter, dans l'armature nationale urbaine,

-
- 1- L'ATURVIL se doit d'intervenir au sein d'une équipe comportant outre l'atelier lui-même, le BERU (Bureau d'Etudes techniques spécialisé dans les analyses démographiques, économiques et sociales) et la SETEC (Bureau d'études techniques international, spécialisé dans les techniques de circulation). Une mission est confiée à l'architecte grand prix de Rome, Eugène-Elie Baudoin, pour assurer et contrôler la mise en forme architecturale des projets de la Part-Dieu. L'ATURVIL devient ATURCO (Atelier d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon) à la création en 1969 de la Communauté Urbaine de Lyon.
 - 2- Un protocole est passé en 1961 entre les ministères de la Construction et des Finances pour l'usage des terrains réservés à la Cité Administrative d'Etat (CAE). Elle regroupe les directions départementales et régionales de divers ministères disséminés en quatre vingt dix neuf implantations à Lyon [SERL, 1989, p. 12]
 - 3- 280 logements rue Desaix.
 - 4- Suite aux premiers travaux de l'équipe réunie autour de l'ATURVIL et de Charles Delfante sont programmés : un centre administratif (la CAE, une annexe à l'Hôtel de Ville, les services de l'Electricité et de Gaz de France) ; la création d'immeubles de bureaux modernes pour créer un quartier d'affaires ; un centre commercial pour redonner à Lyon la place qu'elle avait en matière commerciale avant la seconde guerre mondiale ; un centre culturel groupant une bibliothèque (le Palais St. Jean étant devenu trop exigü), un auditorium de musique, un théâtre, des cinémas d'art et d'essai, des salles d'expositions, etc. à installer à proximité de l'Office de Radiodiffusion Télévision Française (ORTF) pour rendre les retransmissions faciles et développer les spectacles de variétés ; des logements afin que le centre ne devienne pas désert à la tombée de la nuit ; la gare centrale qui facilitera la desserte à partir des principales villes de la région.
 - 5- notamment contre la désertion des quartiers à la tombée de la nuit et les week-ends à la fermeture des bureaux.

les villes ou les agglomérations capables de constituer un pôle de développement susceptible d'attirer à la fois des activités et des habitants qui échapperaient de la sorte à l'attractivité de la région parisienne. Tel était le but que s'était fixé la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement Régional en retenant, en 1963, huit métropoles d'équilibre dont la métropole «Lyon - Saint-Etienne - Grenoble». La politique d'aménagement consistait alors pour l'Etat à améliorer les liaisons au sein de ces métropoles et à aider au développement de leurs activités (notamment en facilitant l'installation des sièges sociaux de grandes sociétés). Pour ce faire, la métropole lyonnaise a été dotée d'une Organisation Régionale d'Etudes d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (OREAM). Désormais, les problèmes d'urbanisation ne sont plus pensés à l'échelle du quartier ou de la ville, mais à l'échelle de l'agglomération, de la région et du territoire national.

Les travaux de l'ATURVIL mettent en évidence les handicaps de Lyon¹. Comparé au centre de Düsseldorf ou à celui de Francfort, le centre de Lyon apparaît ridicule. Dans tous les cas, les élus s'opposent formellement à la création d'un nouveau centre hors des limites communales. Les chefs d'entreprises lyonnais (selon une enquête lancée par l'OREAM) militent en faveur d'un centre destiné à pallier les fortes carences lyonnaises en matière de «services rares»², la plupart du temps concentrés à Paris. Les intérêts des responsables nationaux et ceux des acteurs locaux convergent en faveur de la création d'un «complexe directionnel» formant un centre à la hauteur des services que doit assurer une métropole régionale. Les architectes de l'ATURVIL s'inspireront alors de l'expérience de Milan et de son «centre directionnel» déjà repris à Rome, Turin ou Bologne.

Dans la version adaptée à la Part-Dieu, il est entendu, par centre directionnel, la conjonction sur un même espace de l'ensemble des fonctions urbaines de direction, de prestige et de culture. L'inspiration fonctionnaliste semble très forte et on peut reconnaître dans cette vision ce que Le Corbusier pouvait désigner par «centre de la ville» et «siège du pouvoir»³, qu'il posait comme une sorte d'ombilic de la ville. Le

-
- 1- dans les 6 rapports qui se succèdent entre 1963 et 1965 : les livres 1-2 traitent des problèmes d'aménagement des centres-ville dans les pays étrangers (Francfort en Allemagne, Chicago, Pittsburg, le Pencenter à Philadelphie aux Etats-Unis, Stockholm en Suède, Liverpool en Grande-Bretagne, Rotterdam aux Pays-Bas, Milan en Italie). Ces rapports s'efforcent de fournir des références méthodologiques aux acteurs lyonnais. Le livre 3 donne les grandes lignes des orientations et des conceptions du groupe d'étude. C'est avec ce rapport qu'apparaît la répartition des fonctions entre le nouveau centre et le centre Presqu'île. Le livre 4 intéresse les scénarios de développement que conditionne l'emplacement de la gare principale à Lyon. Les livres 5-6 intéressent l'implantation des entreprises et la circulation sur la rive gauche du Rhône.
 - 2- les services de contrôle industriel, les agences de conception publicitaire, les imprimeries spécialisées, les secrétariats multilingues, les experts en droit des affaires internationales, etc.
 - 3- Le centre directionnel de la Part-Dieu est une version douce des prescriptions fonctionnalistes : elle vise davantage une économie d'échelle qu'une répartition sociale des territoires : «Il est utile de se rendre compte des différentes qualités d'habitants d'une grande ville. Siège du pouvoir (dans le sens le plus étendu du mot : capitaines d'affaires, d'industrie, de finance, de politique, maîtres de la science, de la pédagogie, de la pensée, porte-parole de l'âme humaine, artistes, poètes, musiciens, etc.), la ville aspire toutes les ambitions, se pare dans un mirage éblouissant de

statut fait au commerce dans cette série de plans-masse semble confirmer cette inspiration. La fonction commerciale est traitée comme la fonction résidentielle, de manière résiduelle et utile. Dans le «centre directionnel» sont concentrées les «affaires» et non pas les magasins.

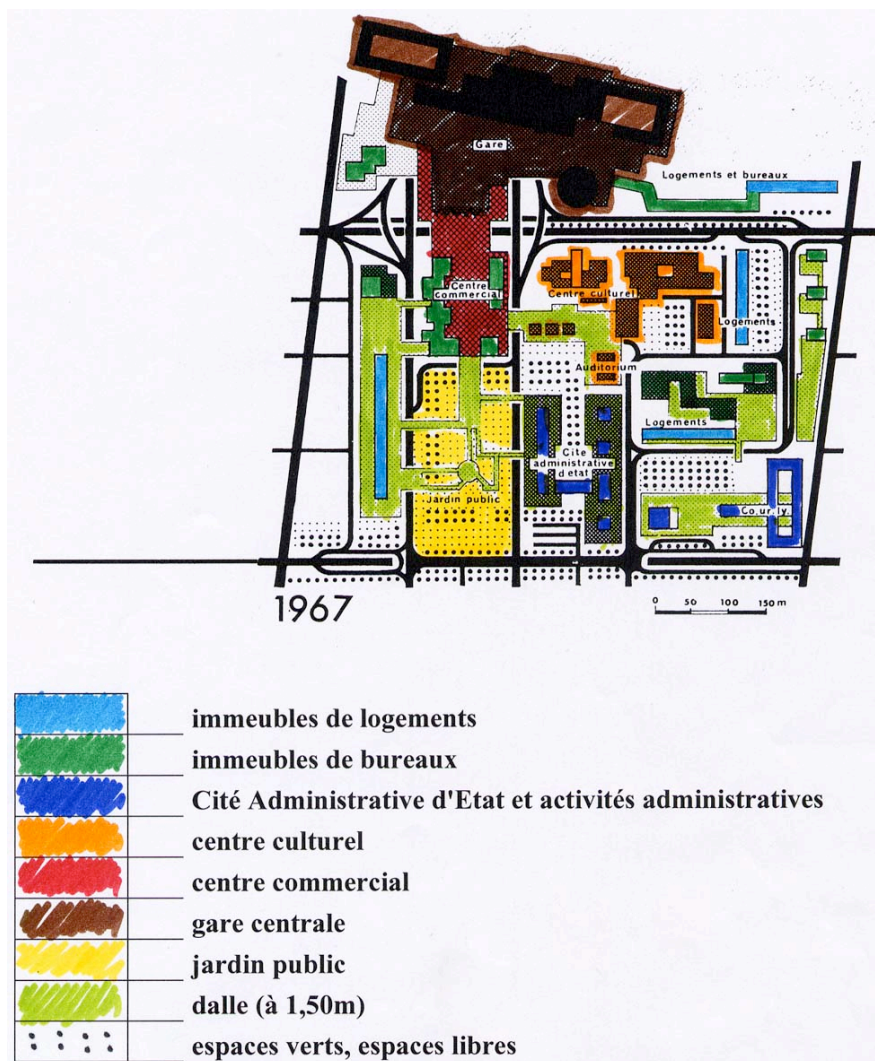


fig. 02 — proposition de Plan-masse en 1967 1964-1967 le centre directionnel

Toutefois, le jardin public qui avait été projeté à l'extérieur des limites du périmètre de rénovation, réintègre le Plan selon les exigences du maire. Enfin, pour assurer les

toutes les féeries ; des foules s'y précipitent. Ceux du pouvoir, les conducteurs, siègent au centre de la ville. Puis les auxiliaires jusqu'aux plus modestes, dont la présence est nécessaire à heure fixe au centre de la ville, mais dont la destinée limitée tend simplement à l'organisation familiale. La famille se loge mal en grande ville. Les cités-jardins répondent mieux à sa fonction. Enfin l'industrie avec ses usines, qui, pour de multiples raisons, se regrouperont en grand nombre autour des grands centres ; avec les usines, la multitude des ouvriers dont l'équilibre social se réalisera facilement au cœur des cités jardins. Classons. Trois sortes de population : les citadins à demeure ; les travailleurs dont la vie se déroule à moitié dans le centre et à moitié dans les cités-jardins ; les masses ouvrières partageant leur journée aux usines de banlieue et dans les cités-jardins. Cette classification est, à vrai dire, un programme d'urbanisme.» [Le Corbusier, e1994, p. 93].

communications entre toutes les parties de l'agglomération et pour alimenter le centre, les architectes et les urbanistes favorisent globalement les transports en commun : le métro pour l'agglomération et le chemin de fer pour les communications extérieures —notamment en mettant à profit la proximité des installations de chemin de fer pour créer une nouvelle gare centrale à la Part-Dieu. Ce dispositif est complété par le réseau de circulation automobile, bien que l'automobile soit considérée, tout au long des plans-masse qui se succèdent jusqu'en 1967, comme essentiellement nuisible. En conséquence, le plan de voirie privilégie les transports en commun et les transports de services (entretiens, livraisons, échanges, etc.).

Les plans-masse se succèdent autour de l'idée de centre directionnel. Entre 1965 et 1967, les modifications portent essentiellement sur la prise en compte des opérations lancées (logements, Cité Administrative d'Etat, la maison de la Radio) et sur le rôle que le Plan fait jouer à la gare. C'est en 1967 que la circulation piétonne est définitivement organisée autour d'une dalle située à 1,50 m de hauteur, permettant de jouer avec l'enterrement en demi-niveau des parkings et des voiries de manière à limiter les problèmes techniques, quasi insolubles à l'époque, de construction en-dessous du niveau de la nappe phréatique. Cette série de plans-masse aboutit à la proposition de 1967 qui est sans doute la projection la plus fidèle aux intentions des architectes et des urbanistes de l'équipe réunie autour de l'ATURVIL. Cette proposition oriente le quartier de la Part-Dieu selon les axes Est-Ouest et Nord-Sud, respectant en cela le Plan Morand. L'axe Est-Ouest permet d'accentuer la relation de l'ancien et du nouveau centre-ville —avec l'idée de former ainsi le nouveau centre de l'agglomération. L'orientation Nord-Sud permet, en reprenant l'ancien quadrillage du Plan Morand, de faciliter les accès au centre directionnel à partir du plan autoroutier desservant Lyon.

1967-1980, le centre commercial et la gare TGV

Au moment même où ce Plan est approuvé par le conseil municipal, plusieurs événements vont venir modifier le cours des choses. Le Plan se retourne. L'axe Ouest-Est se ferme. Le jardin public disparaît, le complexe culturel éclate en trois opérations dispersées, l'activité commerciale devient prépondérante et organise désormais le quartier de la Part-Dieu. La gare disparaît. Elle réapparaîtra deux ans plus tard.

la société des Centres Commerciaux et le centre commercial

A la suite des premières études de marché¹, les plans-masse entre 1965 et 1967 prévoient 50 000 m² puis 80 000 m² de surface locative commerciale. La zone d'attraction correspondait à 615 000 habitants, soit un territoire défini par une frontière située à un kilomètre sur le front Ouest², cinq kilomètres sur les fronts Est, Sud, Nord. C'est sur cette base, qu'en 1967, est lancé le concours pour la réalisation et la gestion du centre commercial. Le cahier des charges est mis au point par un consultant extérieur (consultant Victor Gruen). Ce consultant est américain et l'expérience américaine est très largement mise à contribution. La Société des Centres Commerciaux³ est déclarée lauréate du concours. La SCC, une fois lauréate, reprend l'étude de marché en 1971. Elle la confie au cabinet qui, ayant fait l'étude de marché, avait permis de calibrer le concours, mais dans une optique radicalement différente de celle des aménageurs⁴.

Les responsables de la SCC considèrent que la première étude a sous-estimé les potentialités du site. En fait, entre 1967 et 1970, la question des accès au site a considérablement évolué. Dans le courant de ces années, globalement et localement, les autorités politiques cèdent au choix du transport individuel aux dépens des transports en commun. Ces choix ont pour effet de rendre le site de la Part-Dieu tout à fait accessible en automobile. Forts de cette opportunité et l'ayant sans doute anticipée, les responsables de la SCC proposent au maire de Lyon une «première» européenne : la construction d'un centre commercial sur trois niveaux, d'une capacité de 120 000 m² de surface locative commerciale. La zone de chalandise devrait s'étendre au Nord sur 30 kilomètres, à l'Est sur 33 kilomètres, au Sud sur 31 kilomètres et à l'Ouest sur 21 kilomètres, soit 1,3 millions d'habitants.

Le centre commercial change d'échelle, le Plan de la Part-Dieu aussi selon une conception nouvelle et attrayante sur le plan économique et commercial, mais en opposition complète avec les objectifs du Plan : «on souhaitait un centre commercial de centre-ville» rappelle Charles Delfante. Il s'agissait de renforcer la centralité à l'échelle de l'agglomération en jouant sur la bipolarité qu'auraient pu constituer le centre traditionnel de la Presqu'île et le nouveau centre de la Part-Dieu séparés par le Rhône et un millier de mètres... et non pas «d'implanter un centre commercial de banlieue en centre-ville». «Au bout du compte, nous avons construit un coffre-fort

1- confiées au cabinet Larry-Smith.

2- sans doute pour limiter la concurrence avec le centre Presqu'île.

3- SCC, il s'agit d'une société française qui appartient au Groupe Balkany.

4- «Les améliorations apportées aux accès immédiats du site, une meilleure compréhension des intentions de la part des autorités d'assurer le succès de la Part-Dieu, la certitude qu'il n'y a pas de la part des grands magasins un désir de renforcer l'actuel centre-ville, nous ont amené à revoir notre jugement sur l'impact que pourrait avoir le centre commercial de la Part-Dieu à l'intérieur de l'agglomération lyonnaise, et à le concevoir comme faisant partie du nouveau centre-ville» —cabinet Larry-Smith [SERL, 1989, p. 20].

desservi par des autoroutes» [Charles Delfante, entretiens]. Du point de vue de l'urbaniste, c'est le désastre ! Là où le Plan prévoyait une structure commerciale simulant (ou interprétant) la «rue commerçante», ouverte au ciel et éclairée par la lumière naturelle, les consultants américains (le Cabinet Copeland-Nowak-Israël missionné par les responsables de la SCC) proposent un tunnel sous lumière artificielle conçu comme un véritable piège à consommateurs. Le centre commercial change l'échelle du plan-masse : il ne s'agit plus d'imaginer les nouvelles formes du commerce, mais plus largement de disposer de nouveaux moyens commerciaux : ce n'est pas une adaptation du commerce, mais l'adaptation de l'agglomération lyonnaise à une nouvelle forme économique.

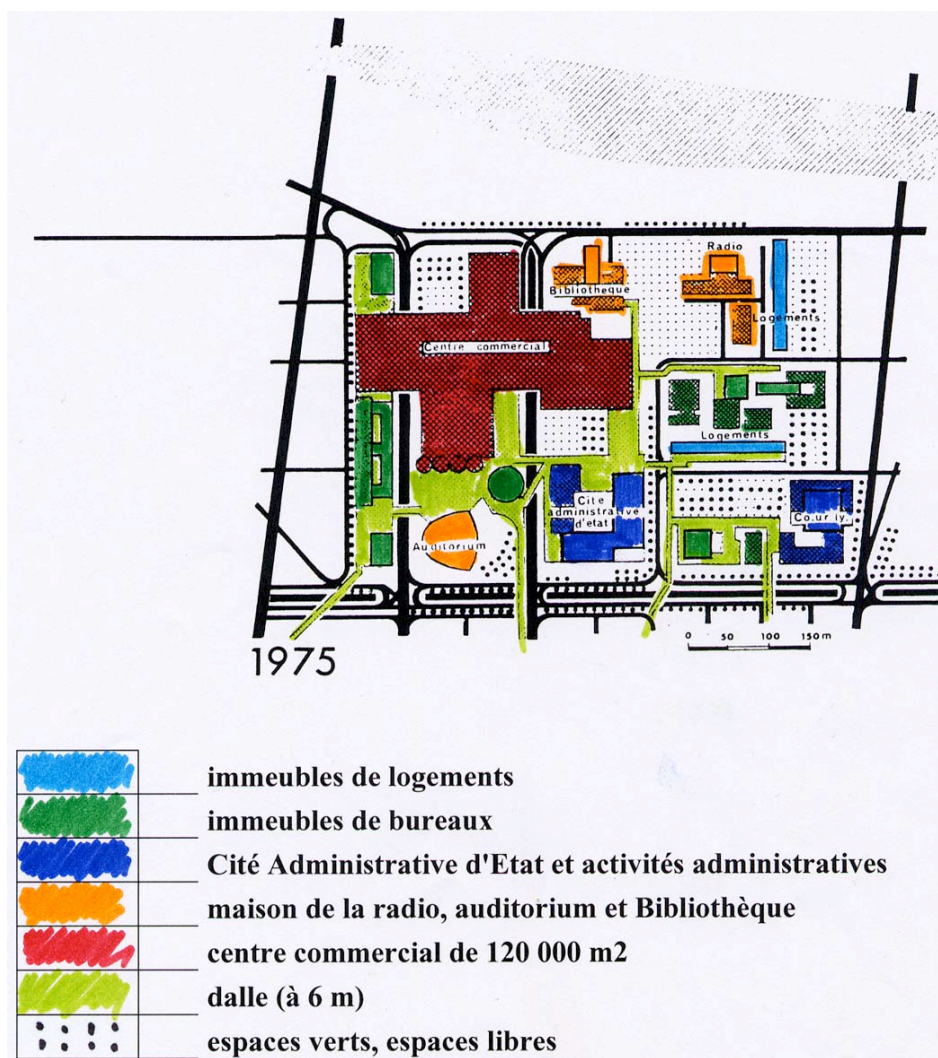


fig. 03 — proposition de Plan-masse en 1975 1967-1975 le centre commercial

La municipalité est rapidement acquise aux arguments des responsables de la Société des Centres Commerciaux. Leur projet promet une augmentation sensible

des recettes¹. Le centre commercial, dans sa nouvelle mouture, assure la création de deux cent cinquante boutiques de détaillants spécialisés, ainsi que trois mille emplois rien que sur le centre commercial de la Part-Dieu, sans compter les emplois induits, notamment ceux relevant de l'activité des Bâtiments et Travaux Publics que génère sa construction —le centre commercial lui-même, les infrastructures de parking, les aménagements de voirie. La réalisation du centre est une aubaine pour les entreprises lyonnaises². Enfin, la traduction en taxe professionnelle³ du programme commercial est sans doute l'un des arguments forts de la nouvelle proposition des responsables de la SCC.

D'autres raisons favorables aux institutions publiques lyonnaises aideront à sceller l'accord. Ainsi, par exemple, les magasins devront verser entre 1,5 et 1,8% de leur chiffre d'affaires à la société gestionnaire des parkings «Lyon Parc Auto». Cette dernière est une émanation directe de la Communauté Urbaine de Lyon (qui en est le principal actionnaire)⁴. Dans le même ordre d'intérêts, la charge foncière versée par le promoteur du Centre Commercial à la SERL, au titre de la participation à la viabilisation, couvre très largement les travaux de voirie. En quelque sorte, en acceptant la proposition de la SCC, la Communauté Urbaine aménage le quartier de la Part-Dieu sans frais de viabilisation ou presque.

La rationalité qui tisse les rapports entre les responsables de la SCC et ceux de la Communauté Urbaine de Lyon entre en conflit avec la rationalité urbanistique du Plan. L'enjeu est tel pour la collectivité locale que les responsables politiques ne peuvent refuser les modifications qu'impose la réalisation du Centre Commercial dans sa nouvelle échelle. Du point de vue de l'urbaniste, la réalisation du Centre Commercial tend à supplanter la réalisation du quartier lui-même. Une manière de paradoxe se fait jour : l'enjeu territorial s'est considérablement élargi et il dépasse l'agglomération ; l'enjeu urbanistique s'est resserré sur la localisation et la

1- soit une augmentation du chiffre d'affaires de 500 millions de francs (dans les années 70) —[SERL, 1989, p. 20].

2- une estimation de la SERL fait état de 250 millions de francs [SERL, 1989, p. 20].

3- les boutiques génèrent des recettes fiscales de toute première importance —notamment les taxes professionnelles, soit 2,5 millions de francs pour l'ensemble [SERL, 1989, p. 20].

4- «[...] Une structure [LPA] qui naît à la fin des années soixante, à l'initiative du maire Louis Pradel, sous forme d'une Société d'Economie Mixte regroupant la Ville de Lyon (aujourd'hui pour 23% des parts), la COURLY (32%), le Département du Rhône (10%), mais aussi la Caisse des Dépôts et Consignations (22%), la Chambre de commerce (5%) et cinq banques lyonnaises. Son rôle ? Gérer au mieux le délicat problème du stationnement à Lyon, tant au niveau de la voie publique (par les horodateurs) que de la voie privée (par les parkings). Avec une volonté déjà exprimée par Louis Pradel, qui reste l'alpha et l'oméga de la politique présente : régler les modalités afin que la voie publique soit surtout dévolue aux stationnements de courte durée (d'où la cherté voulue des horodateurs) alors que les parkings, aux tarifs dégressifs avec le temps, concentrent les stationnements les plus longs. Aujourd'hui, Lyon Parc Auto, présidé par Serge Guinchard, gère quelque vingt-cinq mille emplacements, tant à Lyon que dans sept communes de la COURLY, soit un chiffre d'affaires de cent vingt millions de francs. Un monopole de fait, sinon de droit. Des parkings privés existent aussi dans la ville, de celui de la place Bellecour, à la construction de sinistre mémoire, au tout récent *César* lové place Tolozan. Les acquis techniques de Lyon Parc Auto lui permettent aujourd'hui d'ouvrir un service de conseils auprès des villes de moyenne importance soucieuses de construire des parkings, et en font l'interlocuteur quasiment inévitable en la matière, pour le Grand Lyon.», [C.G., *Lyon Figaro* du 26/10/1991].

construction du centre commercial : le rapport entre ces deux échelles d'action noue le destin du réseau de rue, qui, de «système de rues» devient un «système de voirie» (ou «système routier») adéquat au drainage automobile du bassin de chalandise. Sur le plan technique, les nouvelles contraintes du Centre Commercial se traduisent par une transformation radicale du plan-masse : 1) les ambitions du centre commercial ne sont compatibles qu'avec un réseau de transports dédié au transport individuel. Il faut donc adapter la voirie, modifier les accès généraux à la Part-Dieu et prévoir pas moins de quatre mille places de stationnement ; 2) l'emprise nécessaire à la nouvelle version du centre commercial rend nécessaire son retournement à 90° dans le Plan. Le centre, dès lors, coupe et bloque désormais l'axe Est-Ouest. La décision a été d'autant plus facile à prendre que la SNCF refusait le projet d'une gare centrale à la Part-Dieu et que la liaison avec la presque-île perdait, du coup, son utilité stratégique ; 3) le réhaussement de la dalle qui passe désormais à plus six mètres pour permettre la construction des nombreux parkings en entresol —la nappe phréatique et les conditions techniques de l'époque interdisant de construire en profondeur impliquaient de remonter le niveau de la dalle.

La Société des Centres Commerciaux, à partir des années 70, jouera un rôle déterminant dans la formation des plans-masse. La série de Plans qui aboutit à la proposition de 1975 et à l'inauguration du centre commercial cette même année privilégie largement l'activité commerciale, au point que l'on confond désormais le quartier de la Part-Dieu avec son seul centre commercial.

l'éclatement du centre culturel et la disparition du jardin public

Dans le même temps, le «centre culturel» se dissémine dans tout le Plan. En 1967, tout semblait aller vers une réalisation ambitieuse. La ville de Villeurbanne ayant abandonné son programme de maison de la Culture, le ministère de la Culture, sous l'égide d'André Malraux, avait proposé de le transférer sur le site de la Part-Dieu. Cette proposition avait été acceptée par le conseil municipal. La maison de la culture devait s'organiser autour des activités de la maison de la Radio-Télévision et de son auditorium, d'une grande bibliothèque, d'un théâtre, de cinémas, de salles d'expositions, etc.

Un premier problème surgit avec le financement de la Bibliothèque. Celui-ci est assuré à 30% par le ministère de l'Education Nationale. Ce financement est soumis à condition et impose que les travaux débutent dans un délai d'une année à compter de l'acceptation du dossier. Cette exigence est incompatible avec le planning d'évacuation du site par les services du ministère des Armées qui a pris beaucoup de retard. Les services des Anciens Combattants et ceux de la Reconstruction qui occupent le lot affecté aux activités culturelles ne pouvant être relogés dans les délais, il a fallu démembrer le «centre culturel» et produire la bibliothèque en opération isolée.

Un second coup sera porté à la programmation de la Maison de la Culture quand la maison de la Radio Télévision abandonne le projet d'auditorium et de studios, ne réalisant sur les terrains qui lui sont affectés que les bureaux qui sont nécessaires à l'administration de ses activités décentralisées. La ville de Lyon, avec l'aide du ministère de la Culture, prend alors en charge le financement de l'auditorium dont l'emprise est maintenue sur les terrains de la maison de la Radio Télévision ; laquelle accepte dans un premier temps le marché, puis le refuse. Il faut donc trouver un nouveau terrain pour l'auditorium dont le financement et la projection sont en cours. Un nouvel emplacement est proposé en 1969, au milieu du jardin public, faute de lots disponibles compte tenu des surfaces nécessaires à l'édifice.

Les changements politiques issus de la crise de 1968 ainsi que le départ d'André Malraux modifient considérablement la politique d'investissement de l'Etat et la stratégie d'investissement du ministère de la Culture. Le programme de Maison de la Culture est abandonné entraînant la déprogrammation du théâtre, du musée et des salles d'exposition. Les cinémas sont maintenus et intègrent le centre commercial. Le complexe culturel et le jardin public disparaissent dans la série de plans-masse qui aboutissent à la proposition de 1975.

la Société Nationale des Chemins de Fer et la gare de la Part-Dieu

Les séries de plans-masse qui se succèdent depuis le début des années soixante ont toujours tenté peu ou prou d'insérer la réalisation d'une gare dans le projet. L'enjeu est important pour la ville qui cherche à améliorer les communications sur son aire d'influence tout en facilitant ses échanges avec l'extérieur. Au mieux, il faut une gare principale à la Part-Dieu ; au pire, le projet peut se contenter d'une gare secondaire ouvrant sur la banlieue de Lyon et la région Rhône-Alpes.

La Société Nationale des Chemins de Fer choisit, dans un premier temps, de privilégier la gare de Perrache. L'Etat arbitre en faveur des positions de la SNCF. En 1968, un comité interministériel précise la dévolution régionale de la gare qui doit remplacer celle des Brotteaux (au Nord de la Part-Dieu) sans spécifier son emplacement —qui peut être extérieur à la ville de Lyon de manière à servir la métropole d'équilibre que forme Grenoble—Lyon—Saint-Etienne. Le projet d'une gare sur les terrains de la gare de triage de la SNCF n'est plus programmable. La gare disparaît même d'une des dernières versions du plan-masse de 1967. Mais deux événements vont modifier la stratégie de la SNCF.

Dans son activité, la part du trafic marchandise ne cesse de baisser au profit de la part «voyageurs». Du coup, la gare de triage de la Part-Dieu n'a plus autant d'importance stratégique. L'augmentation de la part d'activité «voyageurs» et la concurrence du transport aérien poussent la SNCF à de nouvelles investigations

techniques permettant d'améliorer ses prestations, notamment les recherches sur les Trains à Grande Vitesse.

En 1971, soit à peine deux ans après avoir renoncé à la construction d'une gare à la Part-Dieu, la décision est prise de construire un nouveau tracé Paris-Lyon pour des trains rapides. Deux scénarios sont alors envisagés en 1972 : 1) la réalisation de deux gares principales (l'une dédiée au trafic voyageur grande vitesse sur l'ancienne gare des Brotteaux et l'autre dédiée au trafic voyageur à vitesse normale et localisée à Perrache) ; 2) la réalisation d'une nouvelle gare principale à la Part-Dieu, la gare de Perrache assurant le trafic secondaire.



fig. 04 — proposition de Plan-masse en 1980 1975-1980 la gare TGV

C'est le second scénario qui est retenu, cela d'autant plus facilement qu'outre l'intérêt de la ville, la SNCF peut ainsi concevoir une opération rentable sur le plan foncier en transformant une partie des terrains de la gare de triage en opérations

immobilières. Cette dernière décision autour de la gare conduit au plan-masse définitif des années 1980 sur lequel s'achève l'opération de la Part-Dieu.

la chronologie du Plan et les conditions de l'irréversibilité

Entre 1967 et 1975, la succession des plans-masse marque une rupture. Avant 1967, les plans-masse se succèdent mais chaque fois, il s'agit de transformations du Plan initial —il est possible de repérer une filiation. En 1975, c'est une autre série de plans-masse qui émerge, dont le mode de transformation semble obéir à d'autres règles. La version du plan-masse de 1975 constitue une rupture à deux niveaux. Le centre commercial se retourne (initialement dans l'axe Ouest-Est, perpendiculaire à cet axe, il lui oppose sa masse aveugle). La gare disparaît, on ne voit plus que la gare de triage et les voies de chemins de fer qui forment la frontière Est du quartier.

L'Etat semble se désengager : son administration n'est plus motrice dans le processus de formation du quartier de la Part-Dieu. Jusqu'en 1967, cahin-caha, la ville de Lyon est soutenue dans ses ambitions par l'Etat. Il devient, dans les années 70, une instance administrative d'enregistrement et de contrôle des décisions d'aménagement. Il est vrai qu'entre temps sont passés les événements de 1968 et le premier choc pétrolier de 1973-1974. Les stratégies des administrations centrales ont, dans ce laps de temps, beaucoup changé. Le projet de la Part-Dieu n'est approuvé qu'officieusement —aucun document officiel n'a jamais établi cette approbation. Le ministère de l'Equipement, qui résulte de la fusion en 1965 du ministère de la Construction et de celui des Travaux Publics, ne se décide pas à approuver le plan-masse de 1967, alors que celui-ci correspond en tous points aux objectifs gouvernementaux. En effet, la politique dite des «métropoles d'équilibre» —qui fonde le quartier de la Part-Dieu à former un «centre directionnel»— est confirmée en 1966 (la création des OREAM¹ dans les régions en atteste). Le ministère de la culture se désengage du programme de Maison de la Culture. Du point de vue de l'urbaniste, cet abandon compromet définitivement la centralité de la Part-Dieu.

Sur le plan local, la création de la Communauté Urbaine (1^{er} janvier 1969) change la donne en matière d'urbanisme. La Part-Dieu est de plus en plus perçue comme un centre-bis dont la puissance est supposée nuire au centre traditionnel de la Presqu'île. Du coup, la concurrence prend le pas sur la complémentarité. Cette position contribue à orienter le jeu politique au sein de l'agglomération lyonnaise.

1- organisation d'études de l'aire métropolitaine.

Les investisseurs ne semblent pas croire au succès de l'opération. Ils n'adhèrent pas. L'opération comporte trop de risques à leurs yeux, surtout dans une période où les opérations en banlieue fournissent d'excellentes garanties de rentabilité. L'Etat y est très présent et permet aux investisseurs de bénéficier des équipements et infrastructures sans y prendre part —dans les Zones à Urbaniser en Priorité notamment. Et les investisseurs feront le même type de calcul que celui qu'ils faisaient en banlieue : ils investissent aux frontières du périmètre de l'opération. Ils bénéficient de la sorte de la proximité des infrastructures sans prendre aucun risque financier.

L'absence d'investisseurs et le désengagement de l'Etat font changer pour ainsi dire le statut de l'opération. La SERL est endettée et doit absolument couvrir ses frais financiers. Du coup, pour rentrer dans ses frais, la SERL tend à transformer le terrain de la Part-Dieu en un immense lotissement. Cette stratégie a pour effet de laisser une grande marge de manœuvre aux investisseurs et opérateurs qui tendent à se comporter en propriétaires fonciers : chacun compte avec ses intérêts stricts dans «son» lot. Le lotissement s'est soldé par une densification forte et l'émergence de constructions «autonomes», c'est-à-dire pensées dans leur seul rapport au lot. Cette tendance se fait évidemment au détriment d'une vision globale —de la hauteur de vue de l'urbaniste— et de sa cohésion urbanistique.

Les hésitations autour de l'opportunité d'une gare, autour de son statut, n'ont permis que de l'intégrer très tardivement dans le plan-masse. L'implantation d'une gare régionale avait considérablement réduit la portée de l'opération. Son quasi abandon devant la faible volonté de la SNCF, puis le retournement de situation, avec la décision nationale en 1973 de développer les Trains à Grande Vitesse en commençant par une ligne commerciale Lyon-Paris, ne rendent pas très facile la cohérence des aménagements, à commencer par la relation entre le métro¹ et la gare. Les urbanistes et les architectes reprochent aux responsables de la SNCF leur manque de clairvoyance. En effet, les limites du site de Perrache (l'autre gare de Lyon) étaient connues et dénoncées par les aménageurs. Les potentialités du site de la Part-Dieu avait été étudiées. Dans tous les cas, le plan-masse s'est mal remis (tout du moins sur le plan de la rationalité urbanistique) du manque de clairvoyance des responsables de la SNCF. D'autres (dont il est difficile de donner les noms puisqu'ils dénoncent gravement l'attitude de la SNCF) diront au contraire que les responsables de la SNCF étaient particulièrement clairvoyants : ils ont tout simplement spéculé sur les terrains de la Part-Dieu. La SNCF se serait comportée comme un vulgaire propriétaire foncier qui attend, pour vendre, que son emprise foncière bénéficie d'infrastructures qui en élèvent le prix...

1- le métro alimente surtout le centre commercial. Pour ce qui est de la gare, il n'arrive qu'à l'extérieur, sur son parvis et cela, au terme d'une longue déambulation en sous-sol.

Evidemment, cette chronologie est loin d'être exhaustive. Elle ne mentionne pas l'histoire de la tour du Crédit Lyonnais ; elle passe sous silence les difficultés des aménageurs à faire respecter l'occupation des terrains affectés aux différents opérateurs. L'Etat lui-même réalisera l'opération de la Cité Administrative en privilégiant ses intérêts avant ceux du plan-masse, le scénario se renouvelant quasiment pour chaque lot. Elle ne mentionne pas non plus le rôle du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, celui de la SERL et de ses fonctions de promotion, tout comme elle gomme celui du personnel politique lyonnais qui voit son aire de jeu grandir avec la création de la Communauté Urbaine de Lyon, à qui les communes regroupées délèguent leurs dévolutions en matière d'urbanisme. La chronologie passe ici sous silence les effets de la réglementation. En effet, le choix de cette chronologie raisonnée a simplement pour objet de montrer les transformations du plan-masse et de noter le degré de responsabilité et d'influence des concepteurs sur les transformations du Plan.

En fait, les concepteurs de l'aménagement disposent au départ d'un très grand degré de liberté. Ils incorporent dans le Plan l'ensemble des idées et intentions qu'ils justifient souvent au nom de l'intérêt général et qu'ils formalisent à partir des doctrines qu'ils défendent —en l'occurrence dans le cas qui nous occupe, les doctrines fonctionnalistes. Pendant ce temps, les futurs bénéficiaires sont inscrits dans le Plan et n'y disposent que des marges de manœuvre que les concepteurs leur octroient. Puis à mesure que le plan-masse se fige dans des réalisations, le degré de liberté des concepteurs diminue au profit de celui des bénéficiaires —opérateurs, réalisateurs, promoteurs, etc.

Il semblerait que le plan-masse de 1967, celui qui apparaît le plus satisfaisant aux aménageurs, constitue le point maximum de leur liberté d'action. Après quoi, le Plan leur a échappé en devenant l'instrument des acteurs qu'il implique. Le Plan s'organise alors selon une ligne où se négocient les traductions et, sans doute, les projections que les acteurs font du Plan à l'aune de leurs intentions, de leurs intérêts, de leurs clairvoyances, de leurs limites, de leurs ambitions. Ce n'est plus alors l'aménageur qui fait l'histoire urbaine de la ville, mais les acteurs que ce Plan inscrit dans cette histoire en définissant leurs droits et leurs devoirs d'agir.

chapitre 05 — doctrines et projections

La première période de projection de l'opération de la Part-Dieu a pu prendre nos hypothèses de travail à rebours. Il était facile d'établir une relation entre la conception du Plan d'aménagement et les doctrines dites «fonctionnalistes», issues des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) et des travaux dits «théoriques» de Le Corbusier¹. En effet, ce dossier s'ouvre à la fin des années 50 au moment où, en France, la Charte d'Athènes dispose, sans doute, de la plus grande audience auprès des praticiens, qu'ils soient architectes, urbanistes, aménageurs, ingénieurs ou politiques². Le Plan de la Part-Dieu est conçu dans le cadre des textes de 1958 portant sur la Rénovation Urbaine. Ces textes avaient pour objet de définir le cadre légal des interventions sur l'existant en définissant les procédures de destruction des bâtis anciens et insalubres, afin de faciliter la création de grandes infrastructures ainsi que la construction de quartiers neufs réservés, pour partie, à des programmes de logements sociaux. Ces textes, qui ne revendiquent pas une inspiration fonctionnaliste, autorisent pourtant des interventions qui, formellement au moins, renvoient aux conceptions doctrinaires du fonctionnalisme³.

De ce point de vue, il est légitime de penser que l'aménagement de la Part-Dieu relève peu ou prou des doctrines fonctionnalistes. C'est ce que corroborait la SERL, chargée de l'opération, en présentant en 1989, dans un ouvrage consacré au bilan de son action, le Plan de la Part-Dieu comme «une composition urbaine clairement

1- «théorique» étant entendu non pas selon les canons scientifiques mais en opposition à la pratique opérationnelle, la production architecturale de Le Corbusier ayant été, de ce point de vue, plus «théorique» que constructive (sans jeu de mots). C'est en ce sens que nous préférons le mot «doctrine» à celui de «théorie».

2- nous pensons à Claudius Petit, lequel appartient au réseau professionnel de Charles Delfante.

3- Le décret du 31 décembre 1958 «Urbanisme, HLM, Crise de logement» passe pour être fortement inspiré par la Charte d'Athènes. Jean-Paul Lacaze [1979] considère que les textes de ce décret sont une véritable traduction législative des principes «fonctionnalistes». Toutefois, il semble que ces textes soient plus généralement la traduction d'une volonté de modernisation d'un secteur économique, les BTP, de manière à le rendre apte à produire les infrastructures urbaines nécessaires à la modernisation du pays — modernisation des outils de production, décentralisation industrielle, effort de modernisation économique, consommation de masse, etc. Les rapports de ces textes à la Charte d'Athènes seraient plutôt ceux de la Charte d'Athènes avec l'économie industrielle (telle qu'elle implique une planification des cycles d'obsolescence-destruction / conception-production des objets fabriqués, c'est-à-dire une planification des moyens de consommation-destruction au moins aussi importante que la planification des moyens de production).

marquée dans l'espace et, tout aussi clairement rattachée aux prescriptions de la «Charte d'Athènes» : axes de circulation et quadrillage de rues ménageant des perspectives larges, encore accentuées par la disposition «barre» des logements. Il s'agit de regrouper et de distinguer «les éléments forts» du futur quartier : la zone commerciale, le centre administratif, l'habitat et les espaces de circulation et de stationnement. But de l'opération : créer un nouveau quartier autonome, donc pourvu de tous les éléments indispensables à son développement, préfiguration du nouveau visage de la ville...» [SERL, 1989, pp. 6-7]. Jusque-là, l'hypothèse d'une relation entre la formation de l'espace aujourd'hui observable à la Part-Dieu et la mise en œuvre des doctrines fonctionnalistes peut paraître fondée et donc plausible.

Ce rapport des doctrines fonctionnalistes aux édifices légués par les aménageurs et les constructeurs des années 1960-1980 (et surtout des années 1960) affirme le primat des formes de rationalisation plastique (architecture et morphologie urbaine «conceptuelle») sur la rationalité organisationnelle et économique dans la formation de la réalité urbaine. Ce primat ne nous satisfaisait pas, dans la mesure où, dans les discussions sur la forme urbaine avec les praticiens, il est toujours affirmé comme justification du rôle des concepteurs. Mais, dès que ces discussions s'engagent sur les façons de procéder ou sur la responsabilité des résultats (surtout quand ces résultats ne sont pas à l'avantage des acteurs ou de leur profession) alors d'autres causalités apparaissent qui renvoient à la soumission de la forme urbaine à d'autres puissances et, tout particulièrement, la puissance des organisations économiques et politiques —la société des centres commerciaux, la SNCF, l'Administration, l'Etat, etc.

La rationalisation plastique (la formalisation de l'architecte, du paysagiste, de l'urbaniste ou de l'aménageur) est toujours incontournable. Mais elle est toujours rationalisation plastique de quelque chose qui a déjà une forme : soit un «type» d'espace, soit un «programme». Dans ce second cas, c'est en dernière instance un ensemble d'acteurs et d'organisations qui choisit entre plusieurs formes (le cas du concours¹) qu'il a déjà orientées (programmation, prescriptions réglementaires, prescriptions techniques et économiques, etc.). Ce qui apparaît souvent premier dans les discussions avec les praticiens (techniciens de la maîtrise d'ouvrage, ou élus) c'est la capacité des «concepteurs» à répondre aux attentes inscrites dans les programmes, c'est-à-dire à produire la forme attendue, programmée. La qualité des «concepteurs» est en quelque sorte définie par leur capacité à répondre au programme, à le mettre en forme.

1- il est même plausible que le «concours» soit une invention permettant de conserver à la rationalisation plastique une certaine prééminence —dont il serait intéressant d'interroger le rôle, tout comme la tendance à faire de la réalité urbaine advenue (surtout quand elle est critiquable) le résultat de l'incompétence ou de la volonté des architectes... Mais le concours peut être aussi pensé comme la mobilisation, à peu de frais, d'idées concourant à la formalisation plastique d'une programmation qui est plastiquement non interrogeable (décret économique d'implantation, décret politique de faire, règles administratives, etc.)

Nous opposons ici le «type¹» au «programme» dans la mesure où nous soupçonnons —et ce soupçon reste fondé— que la période qui court de la fin des années 1950 à la fin des années 1970² est en France une période critique du point de vue des modalités de formation de l'espace urbain. En effet, au cours de cette période, nous serions passés dans l'établissement des Plans, d'une rationalisation s'orientant d'après l'économie des usages à une rationalisation s'orientant d'après l'économie de la production. Autrement dit, et pour aller vite, à partir de 1960, en architecture, en urbanisme et en aménagement, le Plan ne serait plus établi selon les us et coutumes qui normalisent les pratiques de l'habitat et les pratiques urbaines, mais selon les techniques de financement qui régulent la production du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, toutes activités confondues³. Plus encore, la rationalisation du Plan s'orienterait définitivement selon les finalités économiques de la production, l'espace n'étant plus pensé dans cette rationalisation qu'au titre d'objet de la production⁴.

retour sur la doctrine fonctionnaliste, hypothèses sur les fins qu'elle sert

Dans ce passage d'une forme de rationalisation à une autre, les doctrines «fonctionnalistes» nous semblaient avoir joué un tout premier rôle en en théorisant, pour ainsi dire, la nécessité. En effet, par «théories fonctionnalistes», ou plutôt par «doctrines fonctionnalistes» comme nous préférons les appeler, nous entendons cet ensemble de doctrines architecturale et urbanistique (et aménagement) que constituent la production issue du IV^{ème} Congrès International d'Architecture Moderne «La ville Fonctionnelle»⁵ et des travaux dits théoriques de Le Corbusier,

-
- 1- c'est-à-dire un espace générique : ce que la «rue» comme «type» est à la «rue André Philip à Lyon» comme réalité urbaine.
 - 2- très exactement en France de 1958 à 1973, c'est-à-dire tout le temps où restent valides les textes de 1958.
 - 3- y compris donc, les grandes infrastructures et les équipements. Toutefois, c'est dans la production du logement et notamment du logement social que cette orientation semble s'être radicalisée (cf. A. Gotman, [1981], JY. Toussaint et M. Zimmermann, [1999]). Ces orientations se justifient aussi par un souci d'efficacité du système de production lié à la situation de crise du logement et plus généralement d'une crise liée aux conditions d'adaptation de l'espace à la généralisation (ou au monopole ?) de la production industrielle après la seconde guerre mondiale (cf. les positions de Claudius Petit, ami de Le Corbusier et ministre de la Construction en France, notamment le texte publié par la revue *Casabella* n°199 en 1953-54 —L. Benevolo, [1960, pp. 209-215 de la version française de 1980] qui en présente un large extrait).
 - 4- notamment comme moyen de consommation-destruction —l'espace et plus généralement les infrastructures spatiales (voirie, logements, équipements, etc.) constituent des lieux de consommation et constituent eux-même une consommation. Cf. l'exemple déjà cité du cercle vertueux (sur le plan d'une économie industrielle) de l'asphalte décrit par G. Dupuy [1978] —*infra*, § «introduction».
 - 5- Athènes 1933, dont la synthèse la plus connue est la «Charte d'Athènes» signée de Le Corbusier. Il en existe une autre, celle de José Luis. Sert, 1944, *Can our cities survive*, Harvard.

notamment la synthèse qu'il fait de ce congrès avec la «Charte d'Athènes» ainsi que *Manière de penser l'urbanisme, Urbanisme, Vers une architecture*. Ce corps de doctrines tente d'instaurer un nouvel espace, celui de la société industrielle. Pour ce faire, il s'oppose aux pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement en lice —identifiées comme pratiques académiques— et vise leur modernisation : il s'agit, entre autres, d'ajuster ces pratiques aux pratiques de la production industrielle. Les orientations propres à Le Corbusier constitueraient une radicalisation de positions sans doute bien plus nuancées au sein des CIAM. Pour aller vite, et suivant en cela une remarque de Jean-Louis Cohen [1988], ce corps de doctrines consiste en une tentative de traduction opérationnelle, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'organisation scientifique (*scientific management*)¹ ou *taylorisme*. Il ne s'agit pas seulement de la question de l'industrialisation et de l'organisation du travail dans l'activité de construction [cf. Le Corbusier, e1994, p.193], mais bien plus, d'une *organisation scientifique* de l'espace.

Cette traduction intéresse le rapport du temps à l'espace : l'espace est conçu comme déroulement, comme mouvement par lequel se manifestent les activités humaines. Le mouvement et le déroulement organisent l'espace en séquences nécessaires : tout comme les tâches productives sont décomposées en gestes nécessaires qui organisent l'espace de l'atelier et, plus généralement, l'espace de la production au sein de l'entreprise, les activités humaines sont décomposées en mouvements nécessaires qui organisent l'espace du monde...

C'est l'économie —la production au sens industriel qui implique la nécessité d'organiser et de pérenniser le cycle destruction / production— qui, ordonnant le mouvement, organise l'espace. L'acte de bâtir se doit de retrouver —au sens de dévoilement— ce mouvement comme ordre, comme loi. Pour prendre un exemple de ce processus à l'échelle architecturale, nous renvoyons à la magnifique description que Siegfried Giedon [1948] fait de la transformation révolutionnaire de la cuisine sous l'influence des nouvelles connaissances en matière d'organisation scientifique du travail et de l'espace. Cette transformation est une totalité qui implique tout à la fois la coordination des productions (meubles, outillage — électroménager pour parler le langage contemporain—, bâtiment) et l'éducation (gestuelle adéquate, rationalisation des tâches et décomposition des gestes en fonction d'une gestion du temps alignée sur le modèle de l'atelier d'usine), et cela sans toucher au statut des femmes dans l'univers domestique et plus largement dans l'univers social... C'est en ce sens que l'on peut parler à propos des Plans, de scénarios, de scripts inscrivant chaque position dans l'espace et dans le déroulement, rendant prévisible tout acte, privant alors chacun de toute action, de toute

1- l'organisation scientifique commence aux Etats-Unis notamment avec les travaux de FW. Taylor (1856-1915) —cf. F.W Taylor, [e1957].

autonomie. Ceci est parfaitement visible dans les différents exposés de Le Corbusier, notamment dans l'étrange et absolue passivité des habitants —passivité consumériste— qui, comme des marionnettes vivantes, sont toujours à leur place et déroulent leur vie en jouant la scène écrite par l'urbaniste.

Ces traductions consistent déposséder l'habitant de sa compétence à habiter. Tout comme le travailleur avec le taylorisme est dépossédé de l'organisation de son travail au profit de celle imposée par un organisateur, l'habitant est dépossédé de sa manière d'habiter au profit de celle préconisée par un autre —l'urbaniste, l'artiste, le guide... Habiter devient affaire d'expert, problème d'organisation, problème d'ergonomie. Avec la dépossession de l'habiter, c'est aussi la dépossession de l'emploi du temps qui se fait jour. De ce point de vue, le zonage n'a de rationalité que dans l'organisation de l'emploi du temps à l'échelle de la société entière : une société organisée comme un atelier de production. Les descriptions radicales de Le Corbusier organisent la «ville radieuse» sur la base du rythme de production, les fameux «trois huit¹» et justifient de cette manière tout à la fois les fonctions et les zones afférentes (habitation, loisirs, travail), la circulation entre les zones, la répartition des populations et leur typologie².

Enfin, après la dépossession de l'habiter et corollairement à cette dépossession, le fonctionnalisme pose la nécessité d'en finir avec la propriété du sol, plus exactement avec les propriétaires fonciers. Il ne reste à l'habitant aucun moyen d'échapper au scénario qui s'impose à lui : sans propriété du sol, il ne dispose d'aucune possibilité de faire valoir un usage³. Dans la disparition de la propriété foncière dans une propriété collective, l'habitat devient outil, objet qui s'impose à l'habitant, non pas sur le mode de l'habiter, mais sur le mode de la fabrication : l'habitant n'ayant plus pour seul recours que de choisir (par le biais de la location ou de l'achat) parmi les espaces à consommer qui lui sont offerts en fonction de ses revenus, sans pouvoir participer, si ce n'est passivement, à l'orientation de cette offre (localisation, forme, etc.). En cela, la comparaison avec l'automobile chère à Le Corbusier est riche d'enseignements sur le destin possible de l'habiter et de l'habitat...

Cette propriété collective ne forme pas non plus un domaine public ; elle participe d'une forme de privatisation de ce domaine tout comme elle participe d'une

1- trois équipes de travail se relayant toutes les huit heures organisant la perpétuité de la production... destruction.

2- Rien de nouveau sous le soleil, si ce n'est qu'il s'agit ici d'une version radicale (quant aux moyens techniques et aux prétentions universalistes) des expériences passées de l'urbanisme visant les modalités spatiales de la société industrielle —cf. Jean Castex, Jean-Charles Depaule, Philippe Panerai, [1977] ; Rémy Butler, Patrice Noisette, [1977] ; Christian Devillers, Bernard Huet, [1981] ; Jean-Pierre Frey, [1986] ; en ce sens, Le Corbusier est un digne successeur des théoriciens du XIX^{ème} siècle.

3- Il ne s'agit pas ici de prendre fait et cause pour la propriété foncière, mais d'observer que la propriété foncière laisse au propriétaire la possibilité d'opposer l'usage de sa propriété à tout autre usage et, ainsi, de rendre non seulement possible, mais nécessaire, le débat autour de l'intérêt général comme condition d'un usage particulier du foncier s'orientant d'après la possibilité offerte à autrui de bénéficier des mêmes droits et devoirs.

privatisation du domaine privé (l'habitat) par les organisations qui ont en charge justement l'aménagement de l'espace et celles qui ont en charge les différents services nécessaires à assurer la vie des différentes familles. Si l'on en croit Le Corbusier, voilà ce que pourrait être cette privatisation (ou cette collectivisation) : «1922. Grand immeuble locatif. [Les dessins montrent l'agencement d'un groupe de cent villas superposées sur cinq hauteurs, villas à deux étages possédant chacune son jardin]. Une organisation hôtelière gère les services communs de l'immeuble et apporte la solution à la crise des domestiques (crise qui est à ses débuts et est un fait social inéluctable). La technicité moderne appliquée à une entreprise aussi importante remplace la fatigue humaine par la machine et l'organisation : l'eau chaude, le chauffage central, la réfrigération, le vacuum, la stérilisation de l'eau, etc. Les domestiques ne sont plus forcément attachés à un ménage ; ils viennent ici, comme à l'usine, faire leurs huit heures et un personnel alerte est à la disposition jour et nuit. Le ravitaillement en denrées crues ou cuites est faite par un service d'achat qui conduit à la qualité et à l'économie. Une vaste cuisine alimente à volonté les villas ou un restaurant commun. Chaque villa comporte une salle de sport, mais sur le toit se trouvent une grande salle commune de sport et une piste de 300 mètres. Sur le toit, encore une salle des fêtes à la disposition des habitants. L'entrée habituelle étriquée de la maison avec la fatidique loge de concierge est remplacée par un vaste hall ; un laquais y reçoit jour et nuit les visiteurs et les canalise dans les ascenseurs. Dans la grande cour ouverte, sur le toit des garages sous-terrains, des tennis. Des arbres, des fleurs tout autour de la cour, et tout autour de la rue dans le jardin des villas. A tous les étages, des lierres et des fleurs dans les jardins suspendus. Le «Standart» prend ici ses droits. Les villas représentent le type d'un aménagement rationnel et sage, dénué de toute emphase, mais suffisant et pratique. Par le système de location-vente, les vieux systèmes caducs de propriété n'existent plus. On ne paie pas de location ; on possède un capital action qu'on libère en vingt ans et dont l'intérêt représente un loyer infime. La *série* plus que partout ailleurs s'impose dans l'entreprise du grand immeuble locatif : *bon marché*. Et l'*esprit de série* apporte des bienfaits multiples et inespérés dans une période de crise sociale : *économie domestique*.» [Le Corbusier, e1995, pp. 207-209].

Sur un plan plus strictement spatial, les espaces en commun — les «espaces verts», les «espaces libres» et les espaces de circulation— ne constituent pas un espace public. Les espaces dans lesquels un public peut se constituer sont toujours des espaces sous le contrôle d'une organisation. Excepté les espaces verts, qu'il s'agisse des cafés et des lieux de distraction situés sur les terrasses ou à l'intérieur des immeubles, il s'agit toujours de lieux qui relèvent de l'activité d'une organisation ; tout comme la voirie qui, perdant sa vocation de rue, est totalement aliénée à la circulation automobile et au respect de ses règles. C'est en ce sens que l'on peut observer l'espace fonctionnaliste comme un espace essentiellement privatisé, soumis aux fins d'exploitation d'organisations qui les constituent en ressources.

Ainsi le «fonctionnalisme» est-il une doctrine de l'organisation socio-spatiale de la société industrielle de masse. Cette organisation a pour fin ultime l'économie industrielle établie comme finalité sociale. C'est cette dépossession de l'habiter et de l'emploi du temps, redondante à la dépossession du travail, qui fait des doctrines fonctionnalistes des doctrines totalitaires et, sans doute de Le Corbusier, un émule du totalitarisme, pour ne pas dire plus.

le procès en fonctionnalisme de l'édification de la Part-Dieu

L'édification de la Part-Dieu, selon les dogmes fonctionnalistes, réaliserait au final une *hétérotopie*. Même si ce mot n'apparaît jamais, ce serait cette *hétérotopie* qui aurait fondé le réaménagement du quartier à la fin des années 1990 et justifié les études entreprises pour ce faire. Ces études s'appuient sur trois approches indépendantes¹ : une étude sociologique qui a trait aux usages [D. Chaumard, JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999], une étude de type toponymique² et une approche dite sensible impliquant la participation de deux écrivains³ : Claude Burgelin [1999, *Introduction à la vie Part-Divine*] et Marie Despleschin [1999, *Modestie de la Part-Dieu*]. Ces différents travaux mettent en évidence les difficultés de repérage et d'appréhension des espaces. La distribution, la contiguïté des constructions n'ont pas de sens à l'échelle du quartier et moins encore à l'échelle du piéton. Il suffit de demander à quelqu'un sa route⁴ — automobiliste ou piéton — pour percevoir l'ampleur de la difficulté de repérage que représente le Plan. La morphologie du quartier n'est saisissable que sur le plan-masse, c'est-à-dire vue d'avion. La seule manière aujourd'hui de la saisir et encore imparfaitement (sur 180° seulement) est de prendre un café à 120 mètres d'altitude dans les salons de l'hôtel panoramique de la tour du Crédit Lyonnais. L'ordre de ce quartier est perceptible à une autre échelle (celle de l'agglomération et de la région), à d'autres niveaux (notamment économique), selon d'autres usages que le commerce habituel des

-
- 1- dont la synthèse est opérée par le chef de projet affecté à l'opération au sein de la Délégation Générale au Développement Urbain de la Communauté Urbaine — cf. la note de synthèse «Dénomination des espaces publics de la Part-Dieu. Eléments de réflexion», notes du 3 mai 1999, Lyon, réf. AM/AM/PD/99.
 - 2- Cette étude consistait dans la recherche de nouvelles dénominations des lieux existants. L'étude a été confiée à l'Agence Braunstein Bérard & Associé (BBA Design et Communication). Une partie de l'enquête sur la Dalle de la Part-Dieu menée au sein de l'Equipe Développement Urbain portait également sur la dénomination des lieux, mais il s'agissait des désignations faites par les utilisateurs de la dalle.
 - 3- Ces deux textes ont été commandés aux deux écrivains par le service des Espaces Publics de la Communauté Urbaine de Lyon. Nous nous référons ici à la note AM/AM/PD/99 qui fait état de la synthèse réalisée par Véronique Giorgiotti, architecte et urbaniste, assurant la direction littéraire du service et réalisant les «lectures médiatrices» des textes commandés aux écrivains par le service Espaces Publics.
 - 4- test effectué dans le cadre de l'enquête sociologique.

urbains (notamment le resserrement du commerce sur les pratiques de la grande distribution).

Les immeubles ne tracent aucune rue et n'ouvrent ni ne ferment sur aucune perspective. Ils ne s'entendent que dans les limites de leur parcelle rapportées à l'investissement¹ qu'ils ont représenté pour les organisations qui les ont fabriqués et celles qui les amortissent en les occupant. Ce processus de lotissement est dénoncé à plusieurs reprises par Charles Delfante comme la principale cause de l'écart entre la Part-Dieu réalisée et les espoirs suscités par le Plan, notamment la proposition de 1967. Il met en cause les techniques financières des investisseurs et des constructeurs ; techniques financières qu'il oppose à la logique économique. Cette dernière est, selon ses analyses, encore largement redevable à la nécessité de former le «bien commun» alors que les techniques financières relèvent de la seule logique d'investissement et du calcul qui s'y rapporte —la production du «bien commun» étant une dérivée, un prétexte pour ainsi dire. La centralité qui était attendue de la rénovation du quartier est toute d'abstraction. Elle est confondue le plus souvent avec le «centre commercial» conçu comme un labyrinthe à trois niveaux éclairés artificiellement pour permettre aux chalands de s'y perdre en perdant la notion du temps qu'il fait et du temps qui passe au profit d'une durée terriblement homogène et confortable, invariable et neutre, ceci pour la plus grande fortune des commerces franchisés.

La culture est traitée en fragment. Là est posé l'auditorium au milieu de ce qui aurait dû être le jardin public, ici une bibliothèque et plus loin l'immeuble de la radio-télévision publique. Les parkings ont bien meilleure consistance. Avec la voirie — qui ne trace jamais aucune rue — les parkings forment l'âme du lieu et, pour qui aime les automobiles, ils sont l'œuvre dédiée à la mobilité, à l'échange accéléré, efficace et mesuré au cadran de la montre. De l'automobile, le quartier est l'écrin, l'habitat. La circulation rejette le piéton sur une dalle tout en haut, en plein air, au vent, à la pluie et au soleil. La dalle n'offre d'autre alternative que d'aller au plus vite, ailleurs, à l'essentiel, réduisant en ce non-lieu le commerce des hommes et des choses à la seule contingence du déplacement. Cette dalle désertée par toutes les activités autres que la circulation des piétons est formée de dalles reposant sur des plots en plastique qui, outre l'incertitude du pas, font de la déambulation une véritable partition de percussions. La nuit, le bruit des dalles à chaque pas rend la Part-Dieu au décor des meilleurs films noirs... La dalle focalise les critiques. Elle n'est pas vraiment traitée comme un espace public, elle ne forme ni «place», ni «rue», ni «parvis», ni «mail», rien qu'un lieu en suspens ravitaillé par des passerelles et reliant

1- ce que Charles Delfante, au cours des entretiens, dénonce à plusieurs reprises comme la cause de l'écart entre la Part-Dieu advenue et les espoirs suscités par le Plan, notamment la proposition de 1967. Il met en cause la logique financière des constructeurs et investisseurs qu'il oppose du reste à la logique économique. Cette dernière étant, selon ses analyses, encore largement dépendante des normes d'action relevant de l'éthique du «bien public», la logique financière relevant du seul calcul et de la seule logique du rapport.

des objets formellement contigus. Sa seule justification est d'épargner aux piétons les dangers de la circulation automobile qu'elle enjambe, cela à la condition, pour le piéton, de pouvoir monter et descendre de nombreux escaliers et rampes.

La critique fait état du manque de convivialité d'un Plan qui, privilégiant le transport individuel automobile, isole le piéton sur des cheminements spécialisés. Il est vrai que le Plan, observé sous cet angle-là, traduit pleinement les doctrines fonctionnalistes. Trois niveaux coexistent qui séparent les circulations : la dalle à environ six mètres du sol naturel est réservée aux piétons, les voies au niveau zéro ou en trémie pour les automobiles, le métro en souterrain.

C'est ainsi que peut se résumer le procès fonctionnaliste instruit contre le Plan de la Part-Dieu et parfois même avec la complicité à charge de ses propres concepteurs exaspérés par la mauvaise allure de la création advenue¹. «[...] la Part-Dieu : un labyrinthe indescriptible, désert humain, vide social où le sentiment d'appartenance sera utilement remplacé par ce merveilleux sentiment d'isolement angoissé» [C. Delfante, 1971²]. L'un des principaux acteurs de la conception du Plan, à peine trois ans après l'engagement des premiers travaux, pose l'essentiel des arguments du procès du Plan de la Part-Dieu. Il ne met pas en cause une théorie, mais l'activité des différents protagonistes mobilisés à la réalisation du Plan : «Je [Charles Delfante] faisais un quartier ; Zumbrunnen, lui, voulait faire de l'architecture. Les autres faisaient des affaires, ni rentables, ni très spéculatives, mais des affaires quand même» [C. Delfante, 1974³]. Dans ce même texte, il affirme (et confirme dans les entretiens) : «Si c'était à refaire, je referais, mais avec quelle brutalité. Une brutalité telle que je serais foutu à la porte et que l'on ferait peut-être pire... J'exigerais d'être dans toutes les opérations, d'avoir tous les pouvoirs pour l'architecture et le détail ; je serais tyrannique, car [...] pour avoir voulu concilier tous les avis d'autrui, les intérêts, on aboutit à une forme urbaine hybride, à des espaces qui, à force d'avoir du caractère, finissent par ne plus en avoir du tout, du fait de la juxtaposition des originalités et des espaces libres ou verts, qui risquent fort d'être désertiques».

Dans notre tentative de reconstitution du projet de la Part-Dieu, notamment à partir des entretiens de Charles Delfante, nous avons eu bien du mal à identifier les modalités d'influence des thèses fonctionnalistes : qui les portait ? Comment les faisait(en)t-il(s) valoir ? Qui adhérait ? etc. Le problème, c'est que la critique et le procès qui va avec identifient bien les traces formelles des thèses fonctionnelles, mais ils ont le plus grand mal à imputer une responsabilité à quelqu'un : nulle trace,

1- Charles Delfante n'est pas un des moindres critiques de ce résultat. Son témoignage récent en atteste, mais déjà il y a quelques années, avant même que le quartier ne soit achevé, la critique était acerbe sous sa plume — cf. notamment le fameux pamphlet paru en 1971 sous le titre «Pavanne pour une idée défunte».

2- *Lyon-Libération* du 17 mars 1988, «entretiens avec Charles Delfante». L'article fait ici référence à la «Pavanne pour une idée défunte».

3- in SERL, [1989, p. 25].

nul indice d'une volonté ou d'une intention instruite ou non des thèses fonctionnalistes de faire ce qui a été fait. En revanche, le procès en fonctionnalisme, comme les traces en archives des discussions qui ont réuni les acteurs tout au long du projet, comme le témoignage de Charles Delfante, font apparaître une multitude de débats sur ce qui devrait se faire, sur ce qui n'a pas été fait et qui est regrettable, sur ce qui aurait dû être fait, sur ce qui a été fait et qui n'aurait pas dû l'être, etc. Ce qui est devenu une réalité urbaine à la Part-Dieu tient de la collision d'intentions, d'instructions, de volontés, de repentirs, de retournements, de défections, d'urgences...

Autrement dit, l'*hétérotopie* réalisée n'est pas la réalisation de l'utopie fonctionnaliste, mais plus modestement, la réalisation des «plans» sur l'avenir d'une multitude d'acteurs mobilisés au sein du projet.

le Plan : projections et traductions

Du point de vue de nos conjectures sur l'impact très résiduel des théories et doctrines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture sur la réalité urbaine, cette reconstitution du projet de la Part-Dieu nous plongeait dans l'embarras. Notre embarras tient au fait que la critique de l'aménagement du quartier de la Part-Dieu met en évidence une parenté, au moins formelle, de la réalisation avec les conceptions fonctionnalistes de la ville, dans le même temps où le travail de restitution du projet de la Part-Dieu renvoie la formation du Plan définitif au jeu des acteurs que le projet a mobilisés. Ces acteurs, hormis les concepteurs, les spécialistes et une partie du personnel politique assurant la maîtrise d'ouvrage, ne défendent pas de convictions urbanistiques ou architecturales et encore moins de convictions fonctionnalistes. Tout se passe comme si la question de la théorie architecturale ou de la théorie urbanistique ne débordait jamais la sphère des praticiens de la maîtrise d'œuvre au-delà des mondanités qui donnent l'occasion aux gens cultivés de jouir de la ville comme d'une œuvre à commenter. Mais tout se passe aussi comme si la réalité réalisait dans une certaine mesure la théorie. Pour tenter de sortir de notre embarras, nous avons tenté de retravailler une série d'hypothèses sur la circulation du Plan dans le projet.

Selon nos hypothèses et nos observations des processus de conception [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1998, b1999, c1999 ; JY. Toussaint, 1993, 1995, 1996, b1999], l'édification, à savoir ce qui advient comme réalisation, ne dépendrait

pas de l'efficacité intrinsèque du Plan¹, mais bien plutôt du débat que suscite le Plan en circulant entre les acteurs mobilisés au sein du projet d'édification (qu'il s'agisse d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement ne change rien à l'affaire). Selon ces observations — par-delà le cas ici exploité de la Part-Dieu — l'édifice, ou encore l'ensemble des édifices formant un aménagement, ne relève pas d'un Plan mais d'une succession de Plans. Cette succession procède par *traduction*² et *projection*. En effet, l'efficacité de chaque Plan en circulation se mesure aux correspondances qu'établit chaque acteur mobilisé au sein du projet entre ses intentions propres (ou son propre projet) et les qualités intrinsèques du Plan. Autrement dit, le Plan est le moyen de rendre tangible un ensemble de possibilités (un domaine de possibles opposable au domaine des impossibles). Cette virtualisation du domaine des possibles et du domaine des impossibles autorise tout un chacun, légitime à le faire³, à se *projeter* et à faire valoir, ce faisant, ses intérêts, ses intentions, ses obligations et à les inscrire dans le Plan.

En fait, le Plan, dans sa version définitive, achevée, est l'effet d'une multitude de projections. Chaque version intermédiaire, comme autant de virtualités d'un objet à venir, permettrait à chaque acteur mobilisé au sein du projet de se projeter. Autrement dit, par la circulation des Plans, chaque acteur mobilisé au sein du projet serait en état d'explorer de la sorte l'univers de ses intentions et de les confronter à celui des possibles qu'ouvre et que ferme chaque Plan. Il revient au concepteur — au maître d'œuvre en architecture, en urbanisme et en aménagement — de produire les Plans. Il assure dans le projet la production de série de ces objets intermédiaires qui aboutiront au Plan définitif, et peut-être même à une mise en production. Chacune de ces versions du Plan définit de manière réaliste les caractéristiques de l'objet. Au vu de ces Plans, les acteurs mobilisés au sein du projet réagissent, interprètent, puis se mettent en scène, mesurent les possibilités ainsi offertes à l'aune de leurs intentions et de leurs intérêts, de leurs connaissances : ils traduisent et projettent. C'est en ce sens que le réalisme du Plan⁴ est une exigence et cela, à tous les stades de son avancement : ainsi que nous avons pu l'observer dans la succession des Plans à la Part-Dieu, le réalisme du Plan sert moins la réalisation de l'objet que la réalisation des intérêts des acteurs mobilisés au sein du projet — intérêts au sens très large de ce qui est intéressant pour chacun et qui peut être situé dans l'objet projeté.

-
- 1- sous toutes les formes qu'il peut prendre, à deux dimensions, en 3D (sur l'écran de l'ordinateur) fixe ou animé, en perspective, en maquette, etc.
 - 2- nous nous inspirons ici des développements de Bruno Latour et de Michel Callon autour de l'innovation — cf. Ouvrage collectif, 1991, sous la direction de Michel Callon et Bruno Latour, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise* ; Bruno Latour, 1992, *Aramis, ou l'amour des techniques* ; Michel Callon, Bruno Latour, 1989, «Les paradoxes de la modernité. Comment concevoir les innovations ?».
 - 3- parmi tous les acteurs mobilisés *par* le projet, seuls ceux mobilisés *au sein du* projet sont légitimes à faire valoir leur projection.
 - 4- le fait que chaque version se présente comme une version «réalisable». L'état de réalisme est codifié en architecture : esquisse, avant-projet sommaire, projet d'exécution etc.

De cette manière, le Plan est transformé à chacune de ses circulations. Ces transformations consistent en «alignements» [N. Dodier, 1995]. Ainsi, tout en se transformant, le Plan fournit aux acteurs mobilisés dans le projet plus qu'un cadre de négociation de leurs intérêts, intentions et obligations : il est aussi un acteur dans la négociation en renvoyant toujours au principe de réalisation (et de cette manière, à la réalité dans laquelle chaque acteur opère). Selon ce modèle, l'efficacité du Plan tiendrait à sa «plasticité» et à son «élasticité», c'est-à-dire à sa capacité à aligner la position des acteurs dans le projet tout en s'alignant sur la position de chacun ; cela, tout en sachant que cette position est chaque fois un pari sur l'avenir, qu'il s'agisse du fonctionnement attendu, de la sanction du marché (succès ou au contraire échec), de la pertinence d'une option dans des stratégies concurrentes (dans le cas des concours notamment), etc. Les Plans qui se succèdent jusqu'au Plan définitif consistent en un *énoncé* collectif, résultant de l'activité de traduction et de projection de l'ensemble des acteurs mobilisés au sein du projet. Le projet, en ce sens, forme un *collectif d'énonciation* à qui il revient d'instruire la production des objets pour le compte d'autrui.

La question de la traduction et de la projection renvoie évidemment au statut du concepteur et à la revendication en paternité de l'œuvre... Dans le modèle de la traduction, le concepteur peut être observé comme celui qui met en ordre, qui fait valoir —avec ses intérêts, ses intentions et ses obligations propres— un ordre, une mise en forme. Mais cette mise en forme n'aurait pas pour objet premier la réalisation. Cette mise en forme consisterait à produire un moyen de la projection. Ce serait, du reste, pour cette raison que le réalisme du Plan est une obligation : ce réalisme est ce qui permet de se projeter («pour de vrai»...). Le Plan proposé par le concepteur ne peut être qu'une hypothèse sur le devenir que doit affirmer ou infirmer l'ensemble des acteurs mobilisés au sein du projet. Au concepteur, il revient d'assurer non pas la construction, mais bien plutôt l'efficacité du dispositif de projection dans le projet, lequel dispositif aboutit de Plan en Plan, de traduction en traduction, de projection en projection, à un pari informé sur l'intérêt de l'édification et à la décision (ou refus) de réaliser, d'investir.

Du point de vue de ce modèle, l'aménagement de la Part-Dieu, aujourd'hui advenu, résulte d'une pratique de conception qui échappe non seulement aux doctrines fonctionnalistes et sans doute à toute «théorie», mais qui, plus encore, peut se dispenser de justifier d'une production linéaire : cette pratique permet d'intégrer les bifurcations, les changements, les remises en question, les itérations. Les acteurs que le projet met en présence —le plus souvent des organisations— œuvrent rationnellement¹ à l'émergence de la réalité. Mais dans le même temps, ce que montre la restitution du projet de la Part-Dieu, c'est que justement le monde qui émerge du projet échappe à tous les acteurs mobilisés, ceci un peu à la manière dont

1- et sans doute sur le mode stratégique.

chaque partie de cartes échappe à tous les joueurs tout en résultant absolument du jeu peu ou prou maîtrisé et rationnel de chacun —rationalité ici prise à son sens restreint de «rationalité limitée» [J.G. March, H.A. Simon, 1958, e1987, pp. 134-167] abondamment définie dans le cadre de la sociologie des organisations notamment. Autrement dit, la réalisation du quartier de la Part-Dieu serait le fait du jeu ignorant, incorrect et brouillon d'acteurs éminemment rationnels mobilisés au sein du projet...

Cependant, ce qui est réalisé n'est pas pour autant aléatoire et chaotique. Ce qui advient à la Part-Dieu et ailleurs relève des conditions qu'impose le projet. Ces conditions ne sont pas définies par une quelconque théorie de la forme urbaine, mais par les modalités économiques et techniques dont procède l'édification. Plus généralement, les acteurs que le projet met en présence sont avant tout des organisations qui constituent l'édification en ressources (en objet) de leurs activités et non pas en but ultime. Les intérêts qui engagent ces organisations et les rationalités qui guident leur action sont commandés par leur position dans le cycle de production, en l'occurrence ici, l'efficacité économique et technique, l'efficacité administrative et l'efficacité politique. La réalité urbaine, dans sa genèse, serait plus proche des «effets de composition¹» (au sens des phénomènes émergents décrits par R. Boudon [1977]) que des effets d'une mise en pratique d'une théorie de l'aménagement. Autrement dit, si *théorie* il y avait en urbanisme pour entreprendre une connaissance de la pratique de l'aménagement, cette théorie pourrait être celle de l'*organisation* —au sens même d'une sociologie de l'organisation. Ce qui permet alors de mieux entreprendre l'étrange coïncidence que forme la production d'un espace fonctionnaliste sans intention de le produire.

En effet, en attribuant une responsabilité à la «théorie» comme cause efficiente de la réalité advenue, les conditions de cette réalité sont occultées. Nous posons que les quasi fictions de Le Corbusier n'ont certainement pas plus établi l'aménagement urbain contemporain que les descriptions de Jules Verne sur les voyages interplanétaires n'ont orienté la stratégie de la NASA... En revanche, fiction et réalité peuvent procéder des mêmes problématiques, des mêmes inquiétudes, des mêmes postulats, des mêmes croyances et coïncider en cela ; en cela aussi, les fictions renseignent sur la réalité advenue...

Ce qui est advenu, ce n'est pas la «cité contemporaine» (1922), ou la «ville radieuse» (1935) formalisées par Le Corbusier, mais un espace contingent entièrement orienté d'après l'économie industrielle. «La loi d'Economie gère impérativement nos actes et nos conceptions ne sont viables que par elle²». Elle est au cœur des «thèses

1- surtout appelés «effets pervers» ou encore «effets émergents» ou «effets contre-intuitifs».

2- Le Corbusier, [e1995, p. 187].

fonctionnalistes»¹ : c'est autour de cette loi que tournent et prennent sens le «machinisme», la «standardisation», l'«industrialisation²», le «Plan» et «le zonage», la répartition des populations. Ce ne sont pas les explorations spatiales des thèses fonctionnalistes —qui font à juste titre des travaux de Le Corbusier des aventures «futuristes» et non pas des prophéties— qui se vérifieraient, mais le postulat qui oriente ces thèses, à savoir la formation d'un espace de la société industrielle de masse comme espace contingent du processus économique³. C'est de cela que témoignerait l'expérience de la Part-Dieu en témoignant du conflit entre, d'une part, une planification de l'espace renvoyant à la vie en ville, à l'urbain et, d'autre part, une pratique de l'aménagement légitimée par les nécessités économiques du développement.

Enfin, la doctrine ou la théorie en architecture, en urbanisme et en aménagement a sans doute une autre fonction. Elle consisterait à légitimer les concepteurs —les maîtres d'œuvre. En effet, on peut observer la «théorie» comme la possibilité pour les concepteurs d'énoncer un discours sur l'espace qui s'oppose à tous les autres acteurs. La théorie constituerait en ce sens un discours «désintéressé» opposable au tiers. Le Plan ainsi rationalisé —selon les lois de l'espace par exemple— peut assurer son rôle de médiateur entre toutes les traductions et projections qu'il sollicite en ne privilégiant aucun des intérêts en présence au profit d'intérêts strictement spatiaux⁴. En quelque sorte, les acteurs de la maîtrise d'œuvre aurait à «parler» au nom des formes spatiales et de leurs techniques de fabrication, renvoyant de la sorte au principe de réalité relatif à l'*établissement* tout en ouvrant sur le principe de réalité relatif à l'*investissement*.

-
- 1- complétées notamment par les énoncés hygiénistes (liés, eux aussi, à l'amélioration des conditions de la reproduction sociale).
 - 2- par exemple, Le Corbusier, e1994, *Urbanisme*, [pp. 166-167, p. 219, p. 233, p. 281].
 - 3- A sa manière, Le Corbusier décrit, tout en en illustrant les possibilités, une société rendue à sa seule dimension économique : une société définitivement débarrassée du «politique» et de l'«artisan» au profit du «travailleur», organisée entièrement autour des deux termes, production / destruction. Sans doute l'une des meilleures illustrations de cette description reste encore la machine à habiter, ou la maison-machine —à consommer comme une automobile : «J'ai 40 ans, pourquoi ne m'achèterais-je pas une maison ; car j'ai besoin de cet outil ; une maison comme la Ford que je me suis achetée (ou ma Citroën, puisque je suis coquet)» [e1994, p. 223]— (cf. commentaires sur l'immeuble-villa, [e1994, pp. 207-222], cf. également, [e1995, p. 212, p. 219]). Du reste, ce serait l'infinitude de ce processus — destruction / production— qui formerait l'essentiel de ce que Le Corbusier définit comme «harmonie».
 - 4- C'est aussi peut-être pour cette raison que les programmes d'enseignement et les discours sur la pratique constructive inspirés des doctrines fonctionnalistes sont généralement expurgés de toute référence aux contenus politiques, sociaux et économiques extrêmement puissants, précis et sans ambages du discours de Le Corbusier ; fait sans doute moins lié à une conscience des enjeux politiques d'une telle position qu'aux nécessités professionnelles telles qu'elles font la loi...

chapitre 06 — le mode projet

Dans le domaine d'activités qui couvre l'aménagement urbain, l'urbanisme, l'architecture et le génie civil, le mot «projet» est resté longtemps confiné à l'activité de projection (faire des plans). Il désignait généralement les dossiers de plans et les rapports associés à chaque opération ou étude —ces documents sont toujours appelés *projet* dans le langage de spécialité des bureaux d'études de maîtrise d'œuvre. Cette acception semble correspondre à l'éclosion du marché des études¹ pendant les années 1950-1960 en urbanisme et en aménagement (à l'époque, il semble que s'impose le terme de planification urbaine [Michel Amiot, 1986]).

Dans ce domaine d'activité, le mode projet délimite la frontière entre les acteurs mobilisés *dans* le projet d'édification et les acteurs concernés *par* l'édification (c'est-à-dire *par* la configuration des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain projetés). Le projet distingue, de manière générale, entre ceux qui participent à l'édification de la ville et ceux qui vivent dans les édifices, entre les experts et les profanes² ; ce faisant, le projet définit aussi les conditions par lesquelles ces deux univers séparés s'ouvrent l'un sur l'autre.

Le projet sera examiné ici à partir de la description de projets d'aménagement d'espaces publics au sein de l'agglomération de Lyon³. Ces exemples permettront de pointer la spécificité du domaine d'édification, en particulier le fait que d'une part, les acteurs mobilisés dans le projet apparaissent le plus souvent sous la forme d'organisations (entendu au sens de la sociologie des organisations) et que d'autre part, ils sont mobilisés sur de longues durées (5, 10 ans et plus). Les durées et le nombre des acteurs impliqués peuvent conduire à postuler que la première tâche du

1- Cf. Charles Delfante interrogé sur son rôle dans l'aménagement du quartier des affaires de la Part-Dieu à Lyon faisait valoir que l'un des grands changements auxquels il a dû faire face dans son activité professionnelle avait été, justement, de s'adapter à l'émergence d'un *marché des études* (le but de son activité de projection ne visant pas forcément la réalisation, mais la participation à des études). Charles Delfante parle en particulier du «marché des études d'urbanisme» —notamment l'entretien n°01, Ch. Delfante, JY. Toussaint, M. Zimmermann, du 18 janvier 1999, lignes 1083-1089.

2- pour reprendre une expression chère à M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe [2001].

3- principalement le parcours Antonin-Poncet, République, Terreaux. Toutefois, ce chapitre s'appuie sur l'exploitation de la base de données utilisant la chronologie de la place Antonin Poncet —cf. *supra*, § 03.

projet consiste à mobiliser et à organiser des organisations (entreprises privées et publiques, administrations, collectivités, etc.).

généralités, les acteurs du projet

Les espaces publics, comme tous les espaces urbains, sont constitués d'une multitude de dispositifs techniques et spatiaux. L'aménagement de ces espaces requiert l'intervention de l'ensemble des organisations qui ont pour charge la production, la maintenance, le fonctionnement de ces dispositifs. Il revient au projet d'organiser ces organisations sous trois régimes d'activité : la *maîtrise d'ouvrage*, la *maîtrise d'œuvre* et les *entreprises de travaux* (réalisation et construction). Il s'agit là d'une division du travail permettant de répartir les tâches et de répartir les expertises : 1) identification des besoins et commande ; 2) conception et contrôle technique de la construction ; 3) construction.

Par *maître d'ouvrage* est désignée «la personne physique ou, le plus souvent, la personne morale qui sera le propriétaire de l'ouvrage. Il fixe les objectifs, l'enveloppe budgétaire et les délais souhaités pour le projet. Dans certains cas, le maître d'ouvrage délègue tout ou partie de ses pouvoirs à un mandataire notamment lorsqu'il s'agit d'une administration ou d'une collectivité locale. Néanmoins, c'est lui qui est finalement responsable après le transfert de propriété et qui assure le paiement des dépenses liées à la réalisation» [AFITEP, 1996, p. 22]¹. Il lui revient de déterminer les besoins, de fixer les budgets —soit comme financeur direct, soit comme collecteur des financements—, d'établir (ou de faire établir) un programme ou cahier des charges et d'organiser les consultations auprès des différentes organisations constituant la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Par *maître d'œuvre* est entendu l'ensemble des techniciens requis pour concevoir l'ouvrage commandé par le maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre regroupe l'ensemble des acteurs assurant la conception formelle (ou plastique) et technique des ouvrages. Elle mobilise une multitude d'acteurs regroupés par secteurs techniques de conception : architecte, paysagiste, urbaniste, bureau d'études techniques (BET) plus ou moins intégré ou spécialisé. La maîtrise d'œuvre assume en principe la responsabilité de la qualité technique de l'ouvrage, des délais et des coûts.

1- Dans le cadre de la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), «Le maître de l'ouvrage est la personne morale, mentionnée à l'article premier (liste des personnes auxquelles s'applique la loi MOP), pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre» (art. 2, 1^{er} al.) [cf. Daniel Chabanol, Jean-Pierre Jouguet, 1999].

Enfin, la *réalisation* est le fait d'une multitude d'entreprises — selon la tradition, ces entreprises sont organisées par corps de métiers (gros œuvre, second œuvre, charpente, corps eux-mêmes subdivisés en métiers). Le plus souvent, la réalisation est confiée à une entreprise générale qui coordonne un ensemble d'entreprises sous-traitantes plus ou moins spécialisées dans les différents corps de métiers. Les entreprises de construction ont à charge de réaliser les ouvrages conformément aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre et sous son contrôle.

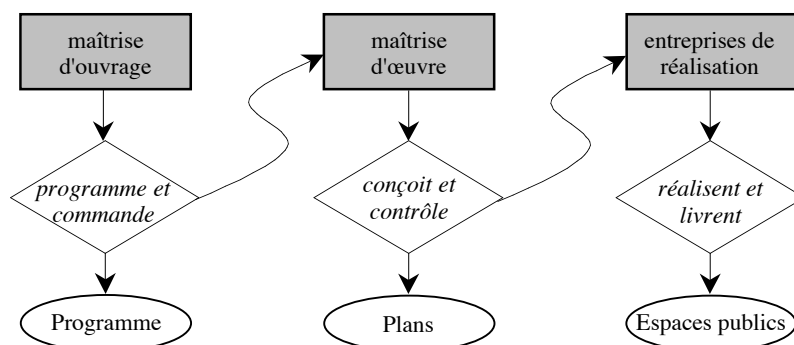


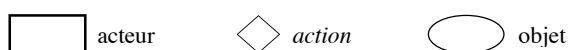
schéma 09 — Trois régimes d'activité¹

Le mode projet prédéfini, avec le cadre organisationnel et légal, un cadre temporel. L'emploi du temps dans le projet s'ouvre sur la décision de la maîtrise d'ouvrage de vérifier la faisabilité de l'opération envisagée. Après quoi, se succèdent, les temps de la programmation, de la conception et de la réalisation. Il ne s'agit pas de temps successifs, mais de temps de mobilisation d'acteurs à ces différentes tâches, la mobilisation pouvant être simultanée, les temps pouvant se chevaucher.

l'agenda du projet d'espace public

Dans le cas de l'aménagement des espaces publics à Lyon, la maîtrise d'ouvrage est confiée au service Espaces Publics. En effet, les communes de l'agglomération délèguent à la Communauté Urbaine leurs compétences en matière d'aménagement. Le service Espaces Publics a été créé pour mettre en œuvre les programmes politiques d'aménagement après les élections de 1989. Les différentes majorités politiques qui se sont succédé depuis, s'accordant sur les enjeux politiques de la requalification des espaces publics, ont maintenu ce service. La création de ce service autonome s'est justifiée par la nécessité de modifier les conditions organisationnelles de l'activité de maîtrise d'ouvrage : 1) en luttant contre les

1- légende des schémas :



approches sectorielles traditionnelles (cloisonnement des services spécialisés et approches fonctionnelles) ; 2) en définissant l'exercice d'une maîtrise d'ouvrage unifiée ; 3) en produisant une «culture nouvelle» de l'espace public au sein des services de manière à «cadrer» l'ensemble des activités des divers services engagés par l'aménagement de ces espaces.

Le service Espaces Publics exerce pleinement les fonctions de maîtrise d'ouvrage en se substituant temporairement aux services techniques habituels (voirie, eau, assainissement, etc.¹, espaces verts, éclairage, etc.²). Pour ce faire, il bénéficie d'une ligne budgétaire propre. Une fois cette légitimité (statutaire et budgétaire) acquise, la maîtrise d'ouvrage peut être concentrée dans les mains d'un chargé d'opération choisi au sein du service.

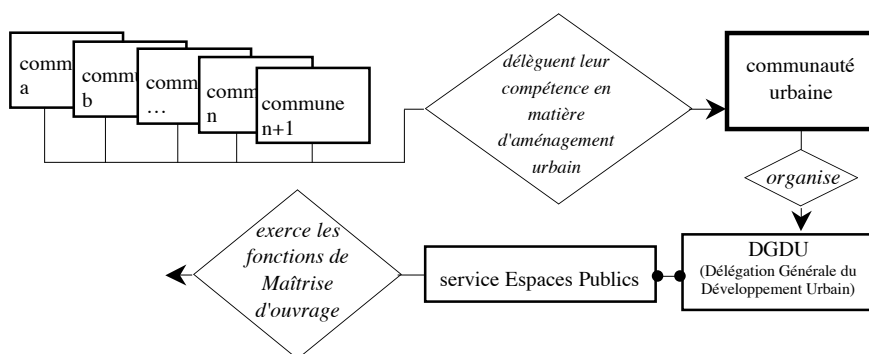


schéma 10 — maîtrise d'ouvrage pour la requalification des espaces publics de la Communauté Urbaine de Lyon

les préalables

Le projet d'aménagement naît avec les *études préalables* quand la décision est prise de vérifier la faisabilité d'une opération envisagée par un maître d'ouvrage. Mais l'initialisation d'un projet d'aménagement relève d'une phase stratégique bien en amont de cette phase légale. Souvent il est difficile de trouver une date de «commencement». Ainsi, pour la place Antonin-Poncet, il est question de son aménagement depuis 1963. Mais il faut attendre 1984 pour qu'une mission d'études soit confiée à la société d'économie mixte de Lyon Parc Auto (SEMLPA) pour la réalisation d'un parking souterrain de manière à bénéficier des chantiers en cours pour la construction du métro. Le projet de parking souterrain est l'occasion d'engager une réflexion sur l'usage de la surface (du toit du parking) et de statuer sur la place Antonin-Poncet. Il faut remonter à 1934, date de la démolition de l'hospice

1- qui relèvent des compétences communautaires. Dans ce cas, le service Espaces Publics dispose d'une ligne budgétaire propre.

2- qui relèvent des compétences communales. Dans ce cas, la substitution se fait dans le cadre de conventions votées au cas par cas par les conseils des deux collectivités.

de la Charité et de la construction de la grande poste par l'architecte Roux-Spitz, pour que cette place soit créée à partir de la surface libérée par la démolition.

Cette phase stratégique correspond à la manière dont sont intégrés les engagements politiques et les objectifs fixés aux services techniques et administratifs des collectivités territoriales par les élus. Ces engagements et ces objectifs font souvent l'objet d'un document : à Lyon, le Plan de mandat. Œuvre du personnel politique, il consiste généralement en une version réaliste des engagements électoraux. C'est à partir de ces orientations que sont interprétés les textes encadrant légalement l'activité d'aménagement¹. Partant de ces orientations, les services sont tout à la fois organisés (ou réorganisés) et la planification des aménagements engagée. La temporalité du Plan de mandat est celle des élections. Toutefois, la succession des Plans de mandat n'est pas obligatoirement une succession de ruptures —y compris en cas de changement d'équipes politiques au gouvernement des collectivités². L'étude préalable consiste à définir les besoins et à déterminer un budget pour les satisfaire. Cette phase doit permettre d'engager le processus de programmation. Les phases d'études préalables sont lancées selon les priorités fixées par le Plan de mandat et les différents conseils (conseil communautaire, conseil municipal).

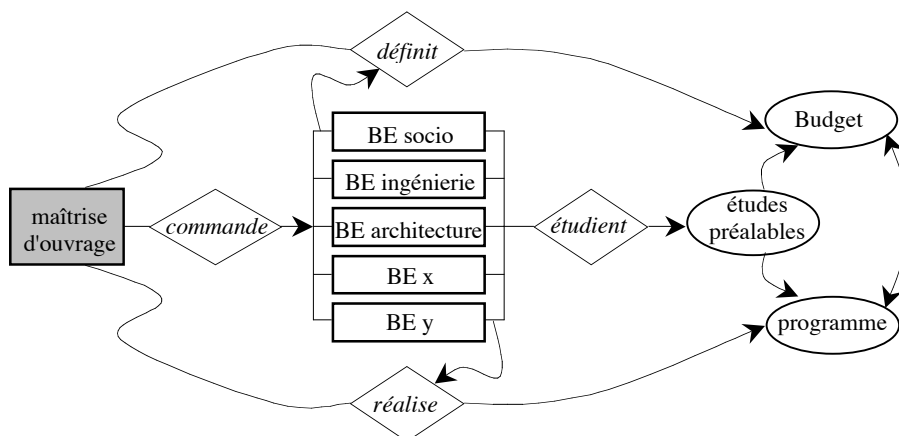


schéma 11 — agenda du projet d'espace public, études préalables

la programmation

Le programme permet de fixer les objectifs d'aménagement [cf. schéma 12]. Il doit justifier les décisions d'aménagement en se fondant sur les documents d'urbanisme existants et valides, sur les analyses urbaines réalisées par les urbanistes territoriaux

1- tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération ou encore le Plan des Déplacements Urbains, le Plan d'Occupation des Sols, etc.

2- C'est typiquement le cas à Lyon entre 1989 et 2002, même si les mandats comportent des orientations très différentes : en ce qui concerne les aménagements d'espaces publics, elles participent à enrichir ce qui a été engagé qu'à le remettre en question. En revanche, toujours dans le cadre des aménagements urbains, c'est un changement brutal impliquant l'interruption des programmes qui a eu lieu à Lyon lors des élections de 1989.

de la Communauté Urbaine et de l'Agence d'Urbanisme ainsi que sur les objectifs politiques. La réalisation du programme revient en général à un chargé d'opération. Selon les principes en cours au service Espaces Publics, un chargé d'opération peut conduire jusqu'à quatre projets. Le choix du chargé d'opération relève des prérogatives du directeur du service selon les règles internes de la Communauté Urbaine. Ce choix dépend de son expérience et des caractéristiques de l'opération (son importance stratégique, son prestige, sa complexité technique).

Pour établir ce programme, les chargés d'opération doivent solliciter le maximum d'information — techniques, sociales, spatiales. Ces informations sont collectées selon différentes méthodes (enquêtes, demandes administratives de renseignements pour l'essentiel) auprès :

- d'élus pour définir les objectifs politiques à faire valoir dans les aménagements ;
- de sociologues ou d'anthropologues (consultants en bureaux d'études ou chercheurs) de manière à déterminer les conditions d'usage ;

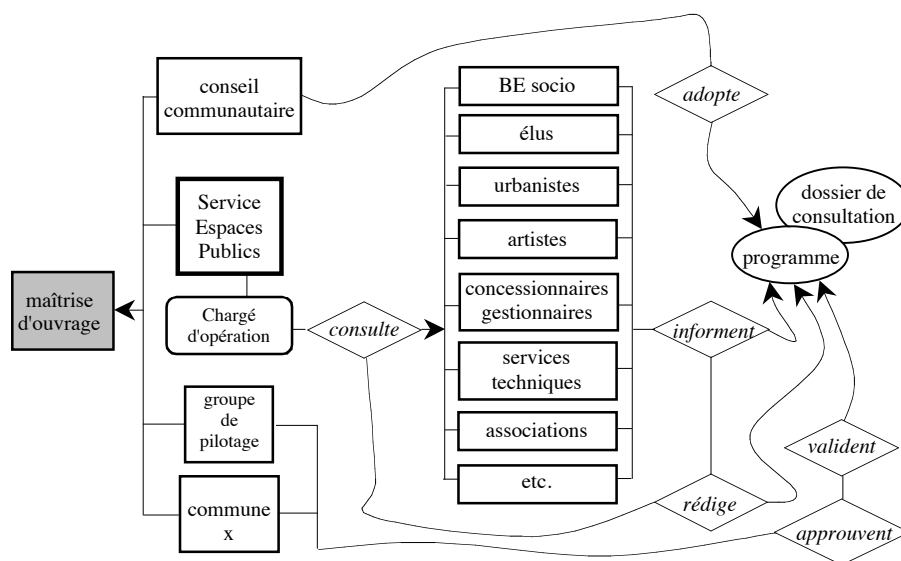


schéma 12 — agenda du projet d'espace public, la programmation

- d'associations et d'organismes locaux permettant d'établir les attentes des usagers, habitants, riverains quant à l'usage des espaces à aménager. Ce type de consultation est systématisé depuis l'année 2000 avec la loi Solidarité Renouvellement Urbain (cf. *supra* § introduction) qui rend la concertation obligatoire ;
- d'urbanistes (communautaires ou externes) de manière à élargir le périmètre d'aménagement en prenant connaissance des études existantes, des contraintes réglementaires ou des contraintes de développement imposées par les schémas directeurs existants et en cours de validité ;

- de personnes privées ou de personnalités publiques (généralement des artistes) disposant de compétences spécifiques reconnues permettant de statuer sur la dimension dite «sensible» ou «poétique» des aménagements¹ ;
- de gestionnaires et de concessionnaires de réseaux (par exemple les Transports en Commun, les réseaux électriques, téléphoniques, du gaz, des câbles, etc.) de manière à disposer des informations nécessaires sur l'existant, sur les programmes des différentes entreprises ainsi que sur les données techniques relatives aux conditions d'entretien et de maintenance des réseaux à intégrer dans le fonctionnement des espaces publics.

Le chargé d'opération doit synthétiser l'ensemble de ces informations : ce travail de synthèse doit permettre de décrire les conditions d'usage des aménagements, tout en définissant les objectifs fonctionnels et techniques (les réseaux, la circulation, le stationnement, les contraintes liées aux activités de marché, les contraintes de chalandise, etc.). Ce dernier volet permet généralement de justifier du coût de l'opération et de fixer les budgets.

Ces informations doivent impérativement être complétées par l'ensemble des documents de référence encadrant l'activité d'aménagement. Outre les schémas directeurs déjà mentionnés, le programme doit également référer aux diverses chartes intercommunales qui obligent à des prestations spécifiques. Enfin, le chargé d'opération, tout comme les concepteurs à qui est destiné le programme, doivent se soumettre impérativement à la prise en compte d'un vocabulaire commun dans le choix des matériaux et du mobilier (le «vocabulaire des espaces publics»). Cette dernière disposition doit favoriser l'homogénéité des productions en luttant contre la succession de «gestes» architecturaux. «Le vocabulaire des espaces publics formalise quelques règles d'"écriture", sous la forme d'un "catalogue de tendances". Ces règles portent sur les principales composantes de l'espace public. Elles intéressent les matériaux utilisés, les végétaux, les mobiliers, c'est-à-dire l'ensemble des signes qui déterminent en grande partie la personnalité d'une agglomération. Le partage de ce langage a été notre souci premier. Il fallait que ce langage soit partagé non seulement avec les maîtres d'œuvre, mais aussi avec l'ensemble des acteurs traditionnels de l'espace public : il fallait que ce vocabulaire soit l'un des dispositifs de déploiement d'une culture nouvelle de l'aménagement.» [JL. Azéma, 2001, p. 190].

Le programme est validé par un collège formé de l'élu local (le maire d'arrondissement ou le maire de la commune), des élus gestionnaires (au sein de la

1- «[...] Ces approches sont fondées sur la mémoire des lieux, sur leurs potentialités spatiales et poétiques. La réalisation de ces approches peut être confiée à un écrivain qui aura pour mission de s'exprimer librement sur le lieu qui devra être l'objet d'aménagements. Ce volet permet de contribuer à sensibiliser les acteurs du projet, qu'il s'agisse du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.» [JL. Azéma, 2001, p. 193]. Il en a été ainsi pour la programmation de la requalification de la dalle dans le quartier de la Part-Dieu —cf. supra § 06, la commande adressée à Claude Burgelin et Marie Despleschin.

communauté urbaine) et de représentants du service Espaces Publics. Le programme est ensuite adopté en Conseil Communautaire qui autorise la procédure d'ouverture du marché de maîtrise d'œuvre. Le programme —ou cahier des charges— ainsi élaboré constitue une pièce maîtresse liant contractuellement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

l'offre en conception

Disposer de renseignements sur la réputation des maîtres d'œuvre, connaître leurs ouvrages constituent l'un des volets de l'activité de maîtrise d'ouvrage : organisation de visites, banques de données constituées à partir des publications spécialisées, archivage et capitalisation des dossiers de candidature accumulés au fil des consultations, etc. Le service Espaces Publics, en actualisant constamment ces informations, en les organisant, se constitue un «vivier de concepteurs» dont il use en utilisant au mieux les contraintes des procédures de marché public.

Pour les petites opérations (dans les fourchettes les plus basses du marché), un appel à candidature annuel peut être constitué qui permet d'identifier les maîtres d'œuvre, de tester leur savoir-faire. Une liste d'une quarantaine de maîtres d'œuvre est ainsi constituée et révisée annuellement à l'occasion des réponses aux appels d'offres. Pour les opérations de plus grande envergure, ce sont les procédures de concours ou de marché de définition qui sont retenues¹. Le service Espaces Publics tend à privilégier la diversification des partis pris urbanistiques : «il est important de recourir à quatre concurrents de sensibilités très différentes pour disposer de réponses contrastées qui permettent au final, un choix le plus pertinent possible» [JL. Azéma, 2001, p. 188]. Il est de règle de rémunérer les candidats pour leurs prestations d'études. Pour des questions de budgets, le nombre d'équipes autorisées à concourir est souvent limité à quatre.

1- Les marchés de définition passent pour les procédures offrant la plus grande souplesse dans la conception des aménagements. Article 73 - Section 2 - Marché de définition - Chapitre V Dispositions particulières à certains marchés - Titre III Passation des marchés - *Code des marchés publics*. Parmi les membres du jury doivent figurer des représentants des métiers de la maîtrise d'œuvre.

«Lorsque la personne publique n'est pas en mesure de préciser les buts et performances à atteindre par le marché, les techniques de base à utiliser, les moyens en personnel et en matériel à mettre en œuvre, elle peut recourir aux marchés de définition.

Ces marchés ont pour objet d'explorer les possibilités d'établissement d'un marché ultérieur, le cas échéant au moyen de la réalisation d'une maquette ou d'un démonstrateur. Ils doivent également permettre d'estimer le niveau du prix des prestations, les modalités de sa détermination et de prévoir les différentes phases de l'exécution des prestations.

Les prestations faisant suite à plusieurs marchés de définition ayant le même objet, conclus à l'issue d'une seule procédure et exécutés simultanément peuvent être attribuées, sans nouvelle mise en compétition, à l'auteur de la solution retenue.

Dans ce cas, le montant des prestations à comparer aux seuils tient compte du montant des études de définition et du montant estimé du marché d'exécution.»

la constitution du jury et le choix d'un maître d'œuvre

Une fois le programme acquis et validé, le choix de l'équipe de concepteurs peut être engagé. Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage publique, ce choix est encadré par le code des marchés publics qui privilégie les appels d'offres —ou concours dans le cas des marchés de maîtrise d'œuvre. Le choix revient dans tous les cas à un jury (ou équivalent). Le service Espaces Publics est responsable de l'organisation des appels à candidature [cf. schéma 13]. Il veille à la composition du jury. Cette composition qui est soumise au code des marchés publics¹ doit permettre d'assurer la pertinence des débats autour des offres des équipes de maîtrise d'œuvre concourante. Le jury² représente quatre composantes de l'activité d'édification : 1) les élus de la collectivité locale (6 pour les collectivités locales telles que la Communauté Urbaine de Lyon) ; 2) les services techniques ; 3) 1/3 de maîtres d'œuvre compétents pour apporter un avis de professionnels ; 4) les représentants des organismes de contrôle, notamment la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le comptable public, la commission des marchés publics.

Le jury est assisté par une commission technique qui évalue les offres (appréciation des coûts, des choix techniques, respect du programme, etc.). La commission technique peut également évaluer les aspects formels ; dans tous les cas, elle informe les membres du jury. Elle peut être secondée par les deux groupes de suivi des opérations d'aménagement mis en place au sein de la communauté urbaine : le groupe de pilotage des espaces urbains et le groupe de suivi technique des espaces urbains. Mais le jury reste souverain.

1- Art. 38, 25, 23, 22, 21, Titre III-Passation des marchés, *Code des marchés publics*.

2- Dans le cas de l'aménagement de la place des Terraux étaient :

- *membres à voix délibérative* : Noir (président de la Communauté Urbaine) assumait les fonctions de président du jury ; Chabert (vice-président de la Communauté Urbaine chargé de l'urbanisme, vice-président du jury), Oudot (adjoint à la culture, conseiller communautaire), Chandelon (maire du 1^{er} arrondissement), Duchaussoy (secrétaire de la Communauté Urbaine, délégué aux marchés publics), Collomb (représentant de Queyranne, conseiller communautaire socialiste), Guinchard (adjoint au maire, président de LPA, représentant de Fenech, président de la SERL), Dellus (grand prix de l'urbanisme 1991), Chaslin (architecte, rédacteur en chef de la revue *Architecture*), Corajoud (architecte paysagiste), Ferrieux (Architecte des Bâtiments de France), Bregnac, (représentant de Blanc, directeur de l'Agence d'Urbanisme) ;
- *membres à voix consultative* : Cazalbou (représentant DRCCRF), Grange (trésorier principal de la Communauté Urbaine), Bourget (directeur général des services techniques de la Ville de Lyon), Russac (directeur de la SERL), Rongione (conseiller technique du maire de Lyon aux handicapés), Charbonneau (conseiller technique aux espaces publics), Scherrer (président de l'UCIL), Duret (conservateur musée Saint Pierre),
- *autres membres à voix consultative* : la commission technique composée de : Delas (SERL), Vanderaa (architecte conseil de la SERL), Guérin (chargé de mission service Espaces Publics de la Communauté Urbaine), Chaussinand (LPA), Bouit (directeur des services techniques des espaces urbains de la ville de Lyon), Boichot (Agence d'Urbanisme), Gindre (directeur du LPA), Moyat (conseiller municipal délégué), Odet (ingénieur en chef de la direction de la propreté de la Communauté Urbaine), Michaux (directeur du département développement).

Les équipes de maîtres d'œuvre sont informées par voie de publicité¹. Le jury peut être réuni pour sélectionner les équipes aptes à concourir. Les équipes de maîtrise d'œuvre candidates autorisées à concourir disposent alors d'un délai pour proposer des solutions d'aménagement, les justifier techniquement et formellement par rapport au programme. Le jury classe les propositions (généralement au vu d'esquisses et d'un dossier technique et financier). Sur la base de ce classement, une équipe de maîtrise d'œuvre est sélectionnée. Dans tous les cas, à l'issue du concours, le maître d'ouvrage dispose d'une exploration large des potentialités d'aménagement de l'opération qu'elle peut valoriser ensuite dans la phase de conception.

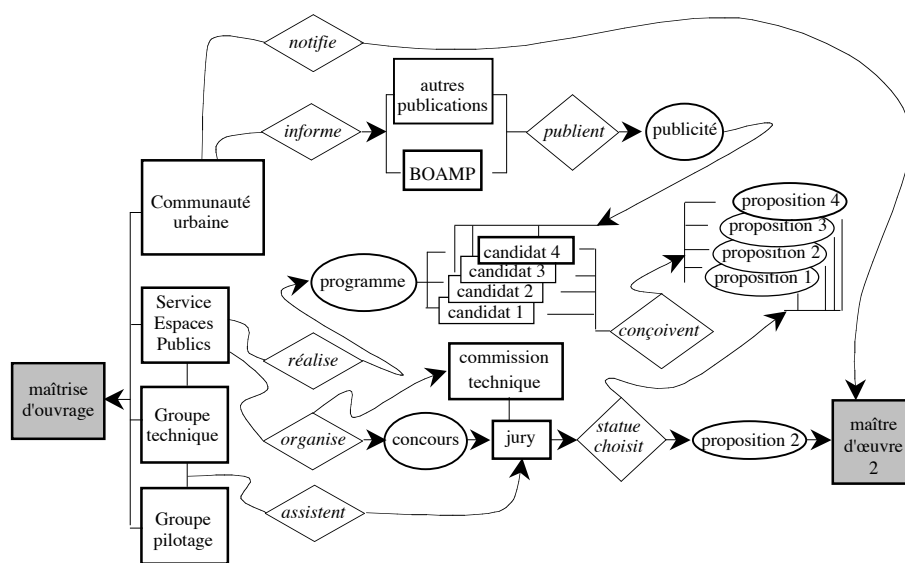


schéma 13 — agenda du projet d'espace public, le choix du maître d'œuvre

conception et circulation des Plans

Une fois le choix du jury adopté par le Conseil de la Communauté Urbaine, le processus de conception n'est pas arrêté. Après un temps de réflexion, le chargé d'opération organise une présentation des premières idées d'aménagement du maître d'œuvre (esquisses) à l'ensemble des acteurs concernés par les aménagements (techniciens, politiques et usagers). Des réunions thématiques sont organisées qui permettent de confronter les propositions à divers publics et diverses expertises. Il est attendu de ces réunions l'identification des réactions et des attentes des acteurs concernés par l'opération d'aménagement. Ces réactions et ces attentes, qui sont souvent contradictoires, constituent la matière de la conception. Au fur et à mesure de ces débats, les esquisses s'enrichissent et le processus se déroule qui conduit de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en passant par l'Avant-Projet-Définitif (APD) [cf. schéma 14].

1- notamment le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Ce processus implique des instances d'arbitrage qui tranchent dès lors que les positions sont inconciliables. Les arbitrages ne sont pas rendus auprès des acteurs — en décidant par exemple de qui a tort ou raison — mais à partir de l'évolution de la proposition d'aménagement : c'est, pour ainsi dire, sur pièce que les arbitrages sont rendus, en s'appuyant sur les justifications que les maîtres d'œuvre sont en état de produire en «formalisant» le programme, en surmontant, en résolvant les contradictions identifiées ou, au contraire, en choisissant de privilégier l'un des termes de la contradiction. Le groupe technique de suivi des espaces publics et le groupe de pilotage des espaces publics jouent un rôle déterminant dans les choix et les arbitrages à chaque solution formelle proposée par les maîtres d'œuvre.

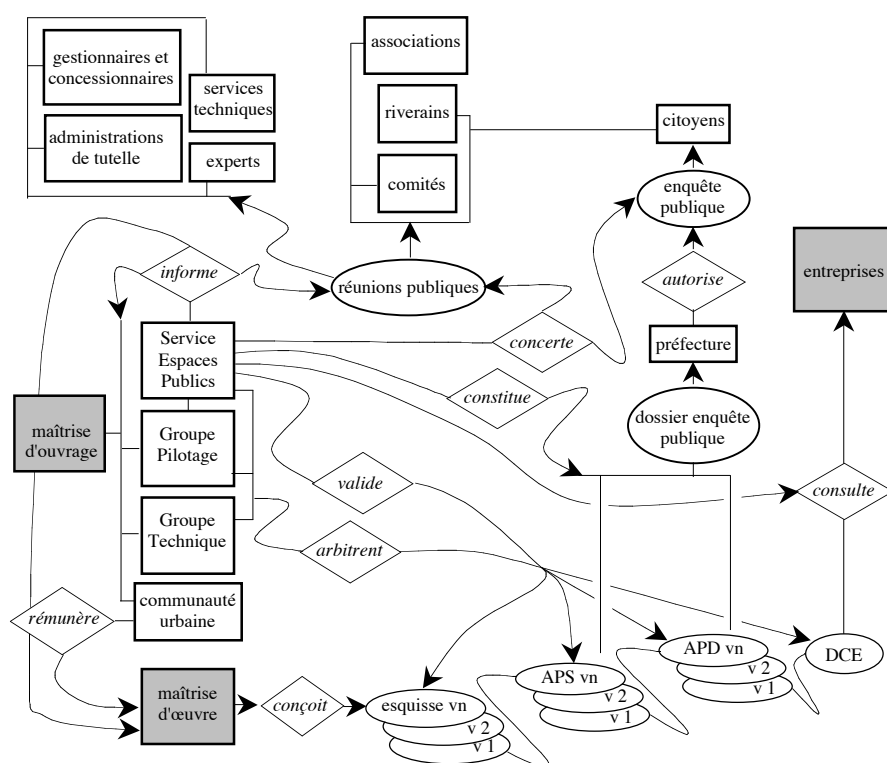


schéma 14 — agenda du projet d'espace public, conception

Le groupe technique de suivi des espaces publics (appelé parfois comité technique¹) est conduit par le directeur du service Espaces Publics et le conseiller technique de

1- Dans le cas de la place des Terreaux, ce groupe était constitué du maire du 1^{er} arrondissement, Chandelon ; du conseiller technique auprès du maire de Lyon et du président de la Communauté Urbaine, Rivoire ; du conseiller technique auprès de la Communauté Urbaine et auprès de l'adjoint à l'urbanisme, Charbonneau ; du directeur des services Techniques de la Ville de Lyon, Bourget ; du délégué général aux affaires culturelles de la Ville de Lyon, Bosquet ; de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), Ferrieux ; du chargé de mission service Espaces Publics de la Communauté Urbaine, Guérin ; du représentant du service Espaces Publics, Vuilprier ; de l'agence d'urbanisme, Boichot ; du service Voirie de la Communauté Urbaine, Delavigne ; du directeur des services Techniques Espaces Urbains de la ville de Lyon, Bouit ; du Centre d'Etude Technique de l'Équipement (ministère de l'Équipement), Jarrigue ; d'un architecte conseil de la SERL, Vanderaa ; de Lyon Parc Auto, Chaussinand ; de la société des Transports en Commun de Lyon (TCL), Pascal ; du directeur général de la SERL, Russac ; de la SERL, Delas et Coperet.

la Communauté Urbaine¹. Il a pour fonction d'opérer le cadrage technique des opérations tout en maintenant la cohérence technique de l'activité du service Espaces Publics². Le groupe technique travaille à deux niveaux : à l'établissement d'une expertise technique et à la constitution d'une culture technique au sein de la Communauté Urbaine. Le groupe de pilotage des espaces publics est le pendant politique du groupe technique. Il rassemble les élus communautaires responsables de l'urbanisme et des espaces publics, de la voirie et des déplacements, les maires concernés par les aménagements, les chargés d'opération et les concepteurs. Ce groupe opère le cadrage politique et administratif des opérations.

Ces deux groupes de décision permettent de réaliser, sur les plans technique et politique, un suivi «horizontal» de l'aménagement des espaces publics : ils assument le suivi de la conception et le suivi des chantiers de réalisation. «L'idée, sous-jacente à ce dispositif, est bien d'arriver à gérer la complexité de la situation d'aménagement en tâchant d'identifier en amont les contradictions, puis en faisant en sorte que les arbitrages nécessaires à l'élaboration des aménagements soient le fait des responsables techniques et politiques. Tous les acteurs sont alors réunis en un même lieu, au même moment, en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Ils se font face autour d'un objet : la proposition émanant du concepteur.» [JL. Azéma, 2001, p. 195].

Dans l'organisation de cette activité «critique», technique et politique, le chargé d'opération ainsi que le service Espaces Publics sont secondés par la commission des marchés publics et le service juridique de la communauté. Ces deux services ont pour mission de valider les choix du service et de son chargé d'opération de manière à limiter par la suite les recours en contentieux.

Tout au long de ce processus, les responsables de la maîtrise d'ouvrage se gardent de la tentation de se substituer à la maîtrise d'œuvre dans la formalisation des espaces publics —c'est un risque connu dans le milieu et une règle explicite au sein du service Espaces Publics. Outre les aspects de responsabilité, la séparation des activités constitue le garde-fou nécessaire à la séparation des conditions d'exercice des expertises nécessaires à l'évaluation des aménagements projetés : il s'agit de faire en sorte que le même expert ne soit jamais juge et parti, alors que la même expertise est mobilisée pour fabriquer et pour qualifier (par exemple, l'expertise architecturale pour critiquer un plan ou pour le faire). Les divers lieux et temps d'échanges instaurés entre les experts de la maîtrise d'ouvrage, ceux de la maîtrise d'œuvre et ceux des partis concernés par les aménagements ont pour objet de contraindre la maîtrise d'œuvre à nourrir la formalisation de l'aménagement (spatiale

1- consultant externe à la Communauté Urbaine. Ce poste a longtemps été tenu par Jean-Pierre Charbonneau.

2- et plus généralement de la maîtrise d'ouvrage communautaire.

et technique) des contraintes de fonctionnement des aménagements (contraintes formelles, techniques et sociales).

la réalisation

La consultation des entreprises (l'équivalent du concours pour la maîtrise d'œuvre) est encadré par le code des marchés publics [cf. schéma 15]. Une fois que la commission d'appel d'offres (l'équivalent du jury pour la maîtrise d'œuvre) a statué et que le maître d'ouvrage a notifié les entreprises (ou le groupement d'entreprises), le chantier de réalisation est ouvert.

La phase de réalisation reste la partie de l'observation la plus délicate : tout se passe comme si la réalisation était évidente (non problématique) pour les acteurs mobilisés dans le projet d'aménagement : les entreprises réalisent et n'interfèrent que faiblement sur les processus de formalisation des espaces publics (et de l'aménagement en général). En fait, seule dépendrait d'elles, la qualité de la réalisation. Ainsi, selon le point de vue des maîtres d'ouvrage¹, la qualité des ouvrages est réputée dépendre de trois facteurs : du choix de la maîtrise d'œuvre, du contrôle du processus de conception tel qu'il s'achève dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et enfin, du suivi et du contrôle de l'activité de l'entreprise.

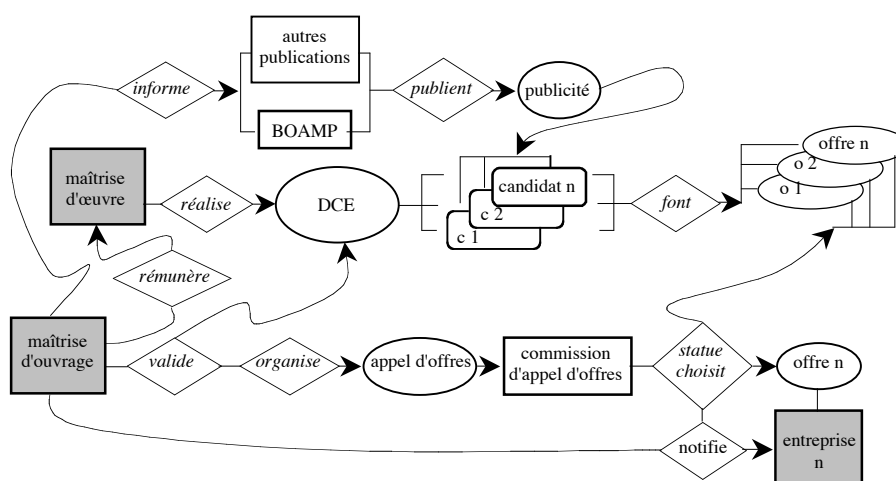


schéma 15 — agenda du projet d'espace public, choix des entreprises de réalisation

Dans le cas des espaces publics lyonnais, le fait que le choix de la maîtrise d'œuvre soit très «encadré» est justifié généralement par la recherche de la maîtrise qualitative des ouvrages. Le DCE est considéré comme l'une des pièces maîtresses de la qualité des réalisations : «La qualité des dossiers de consultation des

1- Cette généralisation (sans doute hâtive) provient de l'observation d'une convergence des points de vue au sein de la maîtrise d'ouvrage «espace public» et de la maîtrise d'ouvrage du logement social (Société HLM, OPAC) — [JY. Toussaint, M. Zimmermann, 1999].

entreprises est l'un des éléments fondamentaux dans ce processus qualitatif. Il en est de même du suivi et des exigences qualitatives de réalisation des travaux auprès des entreprises. On constate par ailleurs, au fil du temps, l'émergence d'un nouveau type de bureau d'études techniques ouvert à la nouveauté, à de nouvelles conceptions ; de même que l'on note la redécouverte par les entreprises de savoir-faire anciens» [JL. Azéma, 2001, p. 196].

La réalisation des DCE relève de l'activité d'ingénierie au sein de la maîtrise d'œuvre. Elle échappe généralement à la maîtrise d'œuvre architecturale ou urbanistique (y compris en aménagement ou en paysage) au profit des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) spécialisés¹. Le DCE constitue la part quasi-technologique du projet — même si l'intervention des BET est constante et cela souvent dès la phase d'esquisse. Il détermine la gestion de l'ouvrage (maintenance, fonctionnement et amortissement) à travers les choix techniques d'exécution qu'il fixe. Outre le lien contractuel, le DCE fonde les relations du couple maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre aux entreprises de réalisation. Dans le mode projet, la conception formelle et technique s'impose aux entreprises de réalisation.

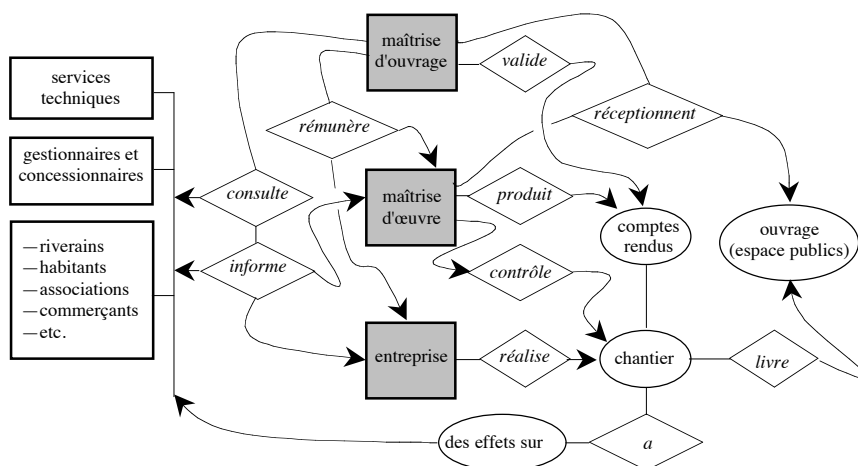


schéma 16 — agenda du projet d'espace public, réalisation

Les travaux sont contrôlés (légalement) par la maîtrise d'œuvre. C'est elle qui assure (au sens de la responsabilité civile) la conformité des travaux aux «Plans» définitifs. Ce contrôle ne va pas sans l'exercice d'une certaine «violence» : «Il n'y a aucune hésitation à casser si le travail a été mal fait. Les entreprises se sont habituées à cette rigueur et ont changé certaines façons de travailler»². Les représentants de la

1- Plus généralement, il s'agit d'une obligation légale, les BET devant certifier techniquement les propositions des architectes, urbanistes, aménageurs et autres paysagistes.

2- extrait d'entretiens avec des représentants de la maîtrise d'ouvrage utilisés par Didier Dincher [1998, p. 36]. Ce type d'assertion n'est pas rare dans le milieu de la maîtrise d'œuvre, plus encore qu'au sein de la maîtrise d'ouvrage — qui n'a aucun intérêt à interférer «physiquement» dans les relations entre maîtrise d'œuvre et entreprises de réalisation. Au-delà des fanfaronnades de maîtres d'œuvre pointilleux sur l'étendue de leur légitimité, il n'en reste pas moins que cette possibilité est largement exploitée dans leurs rapports avec les entreprises. Leurs représentants, en revanche, savent

maîtrise d'ouvrage assistent aux réunions de chantier (le chargé d'opération participe à une réunion de chantier par semaine et par opération)¹. Dans le cas spécifique des projets d'espaces publics, la réalisation comprend également une gestion drastique des chantiers compte tenu de leurs effets particulièrement traumatisants sur la circulation et sur les pratiques citadines et, tout particulièrement, sur les pratiques de chalandise.

Les entreprises de réalisation sont souvent considérées comme entreprises d'exécution. Elles ne disposent pas des Bureaux d'Etudes pour faire valoir les contraintes de réalisation dans le processus de conception. Toutefois, la situation est plus compliquée. Selon la taille des entreprises, les BET peuvent être plus ou moins intégrés ou constitués en filiales. Les entreprises ont recours à leurs services (en interne ou contractuellement) pour répondre aux appels d'offres — analyse des DCE et constitution des offres. Les BET, et parfois les entreprises elles-mêmes quand les BET sont internes, peuvent participer aux projets au titre de partenaire dans les équipes de maîtrise d'œuvre. De cette manière, les contraintes de réalisation et d'exécution sont redistribuées plus en amont dans les processus de formalisation des aménagements. Enfin, le DCE est l'objet (intermédiaire) à partir duquel les entreprises construisent leur offres et instruisent leur propre projet de réalisation. De ce point de vue, la réalisation ouvre également sur une phase d'échange où se discutent les modalités d'exécution et, en conséquence, la formalisation (spatiale et technique) définitive de l'aménagement.

la mobilisation des acteurs *dans* et *par* le projet

Le mode projet délimite la frontière entre les acteurs mobilisés *dans* le projet d'édification et les acteurs concernés *par* les édifices. Ce faisant, il règle les rapports entre ces deux «univers» d'action, l'un tourné vers la production des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, l'autre vers leur usage ou, plus généralement, vers leur instrumentation dans l'activité sociale. Le projet constituerait les premiers en délégués des seconds.

que le maître d'œuvre ne peut pas tout voir et que si d'aventure il est trop exigeant (ou trop «présomptueux» quant à son expertise) les moyens de se «rattraper» ne manquent jamais. Autrement dit, les acteurs dans cette situation ont beaucoup plus d'avantages à discuter leurs prestations qu'à les imposer.

- 1- La prudence peut amener le représentant de la maîtrise d'ouvrage à ne pas faire consigner ses remarques (notamment celles relatives à l'exécution proprement dite) sur les procès-verbaux de réunion ; ceci dans la mesure où ces remarques pourraient engager la maîtrise d'ouvrage ensuite sur le plan juridique si, une malfaçon quelconque entraînait une action vers les tribunaux.

les acteurs mobilisés *dans* le projet

A l'issue de la phase de programmation, une fois le programme acquis et validé au sein de la maîtrise d'ouvrage, le choix de l'équipe de concepteurs peut être engagé [schéma 13]. Dans le cas d'une maîtrise d'œuvre publique (en l'occurrence, dans le cas de l'aménagement d'espaces publics), ce choix n'est pas laissé à la discrétion des maîtres d'ouvrage. Des procédures légales (notamment le code des marchés publics) garantissent l'ouverture du marché des études à l'ensemble des maîtres d'œuvre. Cette garantie est assurée essentiellement par les procédures de concours. Ces concours peuvent prendre plusieurs formes — y compris celle des marchés de définition permettant à plusieurs équipes de maîtres d'œuvre d'explorer simultanément les possibilités d'aménagement.

La phase de conception mobilise deux grandes catégories d'acteurs, concepteurs et ingénieurs. Pour aller vite, les premiers assument la spatialisation pendant que les seconds assurent les conditions techniques de la spatialisation et du fonctionnement des aménagements. Cette répartition des tâches correspond aux spécialisations organisationnelles (agences d'architecture, d'urbanisme ou de paysage d'un côté, bureaux d'études d'ingénierie de l'autre). Toutefois, si ces acteurs sont prompts à opposer leurs cultures techniques et, à confronter les conditions de leur légitimité, les organisations dans lesquelles ils s'activent sont loin d'être totalement étanches — les niveaux d'intégration organisationnelle de la maîtrise d'œuvre sont variables selon les projets et les ouvrages.

Cette phase de la conception [schéma 14] consiste essentiellement dans la circulation des «Plans» entre les acteurs mobilisés *dans* le projet — par «Plans» est entendu le dossier, ou l'ensemble des objets intermédiaires, par lequel sont virtualisés, de manière toujours plus réaliste à mesure que le projet avance, les dispositifs techniques et spatiaux qui constitueront l'aménagement. Cette circulation permet d'informer constamment le «Plan» des contraintes des acteurs légitimes à faire valoir leur point de vue dans le projet. Légalement, cette phase comprend quatre grandes étapes : 1) celle des esquisses (à l'issue du concours) ; 2) celle de l'Avant-Projet Sommaire (APS) qui permet de reprendre les options retenues lors du concours. Sur la base de l'APS, est organisée la consultation des différents partenaires et acteurs impliqués dans le projet (notamment les gestionnaires de réseaux dans le cas des espaces publics) ; 3) une fois l'APS validée, est engagé l'Avant-Projet-Définitif dont la précision permet d'organiser l'ensemble des consultations y compris l'enquête publique si nécessaire ; 4) après quoi, le processus de conception se clôt formellement avec la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui ouvre la dernière phase du projet.

La consultation des entreprises entre dans le cadre des marchés publics (publicité, offres, commission d'appel d'offres, sélection des candidats et éligibilité d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises à partir d'une offre). Une fois l'entreprise

notifiée, les travaux peuvent être engagés [cf. schéma 16]. La proposition d'aménagement peut alors être l'objet de discussions, notamment autour des choix techniques et formels de manière à chercher la plus juste adéquation de la conception avec les performances des entreprises. La phase de réalisation se termine avec la réception de l'ouvrage et les plans de récolement. Durant cette phase, l'équipe de maîtrise d'œuvre assure le contrôle des travaux (conformité aux «Plans») pour le compte de la maîtrise d'ouvrage.

Cette rapide esquisse du mode projet en aménagement à partir de la fabrication des espaces publics permet de conclure sur trois observations : 1) la prégnance des relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ; 2) les entreprises de réalisation restent en «retrait» dans la mesure où la conception leur échappe pour partie (y compris la conception technique). Elles sont sous le contrôle de la maîtrise d'œuvre ; 3) le projet en aménagement peut être observé comme l'assemblage de plusieurs projets plus ou moins indépendants : les projets au sein des organisations qui forment la maîtrise d'œuvre (conception formelle-spatiale, conception technique), les projets au sein des entreprises mobilisées à la réalisation des ouvrages, les projets au sein des différents services de la maîtrise d'ouvrage (les services techniques, les services administratifs, voire les partis politiques —majorité politique— et les différents conseils —municipal et communautaire).

les acteurs mobilisés *par* le projet

Les produits en général et les dispositifs techniques et spatiaux en particulier constituent des artefacts. Ils sont toujours comme Janus, figure doublement orientée sur deux horizons différents : ils sont dispositifs organisationnels autant que dispositifs techniques, tout comme le seuil est à la fois ce qui est dehors et dedans, ce qui est vers la sortie et vers l'entrée. Le projet, comme mode de fabrication, assure la «matrice» organisationnelle des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Le mode projet est sans doute un mode d'organisation singulier qui aujourd'hui s'impose en remplaçant d'autres façons et qui demain sera remplacé par d'autres formes organisationnelles au gré des évolutions des techniques organisationnelles. Mais comme organisation, et plus exactement dans le cas des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, comme organisation d'organisations, le projet est une forme organisationnelle prise par l'activité collective de fabrication — il est une forme du mode de production. En cela, l'observation du projet permet de produire des généralisations sur le mode de production au sein des sociétés industrielles.

Au sein de ces sociétés, les objets fabriqués forment des complexes, des concrétions (par exemple, pas d'ordinateurs sans réseaux d'énergie et d'information, sans consommables, sans des objets complémentaires —imprimantes, scanners, appareil-photo, etc.). Ces complexes d'objets sont des complexes organisationnels. Toujours

en reprenant l'exemple de l'ordinateur, la moindre panne¹ d'un ordinateur «personnel» peut mettre en branle une quantité d'interlocuteurs impressionnante et ce sur des réseaux mondiaux —quand il s'agit par exemple de dépannage en ligne ou sur l'internet. Les objets fabriqués et tout particulièrement leurs dispositions dépendent d'une multitude d'organisations dont ils sont tout à la fois les instruments et les ressources. Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain n'échappent pas à cette condition d'existence ; le projet de la Part-Dieu comme les projets de requalification des espaces publics attestent de cette double condition de tout objet fabriqué, à la fois objet organisationnel et objet technique, double condition concomitante qui le constitue en artefact.

Cette manière d'observer les artefacts comme dispositifs organisationnels et comme dispositifs techniques et spatiaux concomitants permet de considérer tout autrement la conception des objets : la conception peut alors être considérée comme le résultat de l'action d'une multitude d'acteurs. Dans cette perspective, l'existence des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain ne peut être le fait d'un individu comme, par exemple, la tradition architecturale tente de l'accréditer —ou encore celle de l'inventeur, du créateur², etc. L'existence des objets contemporains en général et des dispositifs techniques et spatiaux en particulier serait avant toute autre chose, une possibilité organisationnelle, le fait d'une action collective.

Le projet apparaît dans la fabrication au sein des sociétés industrielles contemporaines comme un mode privilégié de l'action organisée [Jean-Pierre Boutinet, 1993]. Dans le cadre du projet, l'activité de conception est identifiable au «mode projectural», c'est-à-dire, selon Gilbert Simondon, à la capacité à rationaliser l'action en impliquant et en normalisant l'avenir ou «le sens du temps», c'est-à-dire en modifiant l'activité présente en fonction des attentes sur l'avenir, *en faisant réagir le virtuel sur l'actuel* [e1989, p. 145]³.

Le projet, comme institution de l'action⁴, est une instance de légitimation par laquelle sont reconnus ceux des acteurs qui sont aptes à définir le virtuel, à projeter pour ainsi dire l'à-venir et à opérer en ce sens sur la réalité présente. Le projet consiste en une double mobilisation, celle des acteurs que le projet suscite et parmi ceux-ci, ceux qui auront légitimité à configurer l'artefact et qui devront recevoir, en ce sens, un mandat des autres.

-
- 1- Comme toute absence rend compte d'une présence, on se rend compte du fonctionnement d'un objet surtout quand il ne fonctionne pas...
 - 2- sur la position de concepteur, de créateur, comme justification professionnelle dans l'activité de projection technique, voir JY. Toussaint, M. Zimmermann [2002] à propos du quartier de la Part-Dieu.
 - 3- cf. *supra*, § énoncé du problème.
 - 4- Selon JP. Boutinet, il s'agit surtout de l'action individuelle —notamment dans les démarches pédagogiques. Toutefois, il semble bien que le mode projet intéresse surtout l'action collective et que l'auteur se laisse séduire par l'idéologie «individualiste», sans en interroger vraiment l'institution dans et par les sociétés contemporaines.

En ce qui concerne la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, ce mandat peut être électif puisque cette fabrication mobilise des organisations de type politique et administrative — l'Administration de l'Etat et ses représentations locales (départementales, régionales), les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte. Mais ce mandat peut être d'une toute autre nature. Il peut être octroyé sur titre. C'est souvent le cas pour l'activité proprement administrative, technique et financière. Le mandat relève de la possession d'un diplôme universitaire ou de tout autre équivalent reconnu par les différentes organisations mobilisées et qui atteste d'une capacité à faire valoir des connaissances et des savoir-faire dans un cadre professionnel. Cette possession permet à chaque individu de prétendre participer à l'action de n'importe quelle organisation, de passer de l'une à l'autre, pourvu qu'elle mobilise les apprentissages dont il est le dépositaire. Ce dernier type de mandat intéresse les fonctionnaires, les techniciens, les experts et plus généralement tous les «professionnels», c'est-à-dire tous ceux qui, dans le cadre de la division du travail, participent à la production du bien commun pour tous les autres, voire au nom de tous les autres.

**troisième partie — utiliser,
fonctionner, fabriquer**

introduction

Le projet, en même temps qu'il instruit la disjonction entre les univers sociaux de la fabrication et ceux de l'usage, règle les conditions d'ouverture de ces deux univers l'un sur l'autre. L'exclusion des utilisateurs, des publics, apparaît irrémédiable ; l'assemblée des profanes est un leurre : elle ne peut être que celle des représentants des profanes. Le public n'a de voix qu'en acte. Ce n'est qu'en acte, qu'il effectue le succès d'un aménagement. Encore faudrait-il s'entendre sur ce que veut dire le succès : le succès est souvent assimilé à la correspondance entre les usages prescrits et les usages observables. Les détournements d'usage, sauf si les espaces aménagés sont détournés par un public positivement stigmatisé, sont constitués en échec, c'est-à-dire, en preuve de l'incapacité des acteurs du projet à anticiper les attentes du public espéré.

Représentation des publics, des utilisateurs, ou représentation des usages ? Telle pourrait bien être la question de la concertation qui constitue l'essentiel du chapitre 07. Le statut des représentants constitue en effet un enjeu primordial pour la concertation : enjeu majeur parce qu'il se situe dans la contradiction et les oscillations conséquentes des mises en œuvre de la concertation, toujours écartelée entre ces deux extrémités, l'intercession et la participation. Le projet, comme dispositif organisationnel, comme collectif d'énonciation ou assemblée des experts, tend à arbitrer du côté de l'intercession. Le projet ouvre les univers sociaux de la fabrication et de l'usage sur le mode de l'intercession. De cette manière, ce ne sont pas les représentants des utilisateurs ou du public qui sont stratégiques, mais bien plutôt les usages. Qui, dans le projet, est capable d'énoncer les usages ? Qui, par là même, peut revendiquer la parole du public et s'en faire le porte-parole ? Qui peut nourrir la fabrication par les usages ? Le projet arbitre du côté des usages : non pas du côté de la représentation des publics ou des utilisateurs, mais du côté de la représentation des usages.

Du point de vue de l'univers social des techniques de la fabrication, la question de l'usage des objets fabriqués est posée pour engager les moyens de définir, circonscrire, ce qu'attendent les consommateurs, les clients, les usagers, les opérateurs, les utilisateurs et, plus généralement, les publics. La connaissance de ces attentes est posée comme sésame dans la fabrication d'objets qui seraient en pleine

adéquation avec les usages. Autrement dit, l'expectation des comportements des objets fabriqués devrait, dans les fins visées par le projet, être solidaire des attentes des publics. Mais la volonté de cerner les attentes des publics consiste surtout à anticiper des comportements collectifs et individuels. Le pas est vite franchi de l'anticipation à l'expectation du comportement des publics : expectation relative au fonctionnement des objets fabriqués, instituant l'adéquation des usages au fonctionnement des objets fabriqués. Autrement dit, la meilleure adéquation des dispositifs techniques et spatiaux aux usages des citoyens sont aussi visés sur les comportements individuels et collectifs de ces derniers.

Les rapports entre fonctionnement, usage et fabrication renvoient aux rapports qu'instruit le projet entre univers social des techniques de fabrication et univers social des usages. C'est en ce sens que le projet résout le problème que l'usage pose à la fabrication. Les modalités de résolution de ce problème forment l'essentiel des chapitres 08 et 09 consacrés à la formalisation des prémices d'un modèle présentant les rapports entre l'univers social de la fabrication et l'univers social des usages. La restitution de cette formalisation implique de revenir sur l'enchaînement des éléments qui la constituent : 1) revenir sur l'univers social des usages, notamment sur ce qui est entendu par usage et qui serait différent de la pratique ou des comportements (individuels ou collectifs) ; 2) revenir sur l'univers technique du fonctionnement des objets fabriqués ; 3) revenir sur l'univers social de la fabrication ; 4) revenir sur l'orientation que le mode projet donne à la relation entre ces deux univers d'action. Après quoi, seront examinées deux versions possibles de ces relations.

chapitre 07 — l'assemblée des experts, l'assemblée des profanes

Seuls les acteurs mobilisés *dans* le projet sont habilités à configurer les artefacts. C'est en ce sens que les acteurs mobilisés *dans* le projet ont été désignés comme *fabricants* et que les acteurs concernés *par* les fabrications ont été généralement désignés comme *publics* ou, selon les contextes, comme *utilisateurs*. Dans le premier cas, par *public* est entendu une assemblée de personnes ; dans le second cas, par *utilisateur* sont plutôt visés une personne ou un acteur (une présence qui peut être saisie comme un «sujet»). Le public comme l'utilisateur sont pluriels ; par conséquent, il convient de parler plutôt *des* publics et *des* utilisateurs : il s'agit, par exemple, dans le cas de la requalification des places Antonin-Poncet, République, Terreaux, des riverains des places, des habitants de l'agglomération qui fréquentent le centre-ville, des associations des commerçants, des automobilistes, de l'association des piétons, de celle des cyclistes, des syndicats des transports en commun ou des défenseurs des arbres... et la liste pourrait s'allonger à l'envi. Ces acteurs qui sont exclus de l'activité d'aménagement proprement dite sont seulement concernés *par* les aménagements. De fait, les principaux utilisateurs ne participent jamais au procès d'aménagement. Ils en sont exclus. En fait, il faudrait dire qu'ils s'en excluent en déléguant cette tâche (de fait ou volontairement) à un ensemble d'organisations qui sont habilitées à conduire ce procès. Le projet, de cette manière, constituerait les fabricants en délégués du public pour les affaires techniques et spatiales de la cité. Le projet organise une assemblée d'experts en état d'énoncer l'espace des urbains, c'est-à-dire une assemblée en état de constituer la réalité urbaine.

Le projet, sous cet angle, opère sur le mode de la représentation. Ce qui apparaît évident concernant la participation au sein de la maîtrise d'ouvrage l'est, en revanche, beaucoup moins pour l'ensemble des autres acteurs qui ne disposent pas d'un mandat électif. En fait, ces acteurs, les techniciens de tous ordres qui sont mobilisés dans le projet, disposent d'un mandat de type professionnel : ils sont en état de représenter les intérêts du public parce qu'ils disposent d'une légitimité professionnelle (c'est-à-dire d'une expertise légalement octroyée ou reconnue,

fondée dans le cadre de la division du travail). Qu'il s'agisse des politiques d'aménagement centrées sur les espaces publics ou de «projets urbains», il semblerait que ces alternatives au fonctionnalisme cherchent à pallier les défauts de toute représentation, à savoir la tendance des représentants à restreindre le contrôle des mandants sur les limites du mandat¹.

l'assemblée des experts

La séparation des missions et l'absolue détermination de la maîtrise d'ouvrage de ne pas s'immiscer dans la formalisation des aménagements constituent l'une des toutes premières justifications à la création d'un service Espaces Publics autonome au sein de la Communauté Urbaine de Lyon. L'absolue séparation et la distribution rigoureuse des rôles entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre y passent même pour une révolution organisationnelle. La légalité n'explique pas à elle seule ces dispositions organisationnelles. En effet, le cadre légal qui règle les modes de passation des marchés, de même que les contrats qui définissent les formes d'association des acteurs dans le projet, ne disent rien sur les modalités concrètes de leurs relations — sur le «système d'action concret», pour reprendre un ancien concept de la sociologie des organisations [Michel Crozier, Erhard Friedberg, 1977]. Cette séparation permettrait une forme particulière de relation entre les différents professionnels et les différentes expertises concourant à la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. Ces dispositions permettraient de constituer les professionnels en une assemblée délibérative.

séparer les expertises pour mieux critiquer

Les activités de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de réalisation ont recours aux mêmes expertises. Autrement dit, ce sont les mêmes experts ou les mêmes professionnels qui participent à chacune de ces activités. Dans la pratique, ces professionnels échangent souvent leurs rôles au gré des projets et des appels d'offres. Ainsi, le même architecte peut être ici maître d'œuvre, là conseiller auprès de la maîtrise d'ouvrage ; tel ingénieur d'un bureau d'études techniques peut participer dans le projet au titre de la maîtrise d'œuvre ou au titre d'une entreprise. Le même ingénieur représentant de la maîtrise d'œuvre ou d'une entreprise trouvera face à lui,

1- sur cette question, voir les thèses défendues par J. Godbout [1987]. M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, [2001], tentent de leur côté, par le biais de la démocratie «dialogique», de surseoir aux effets pervers de la démocratie représentative —laquelle est considérée sous l'angle de son incapacité à relever les défis des temps nouveaux (notamment les défis liés à l'incertitude que ne manquent pas de produire les nouvelles découvertes scientifiques et leurs applications techniques).

en maître d'ouvrage, son semblable, qui dispose de la même expertise —et qui sort peut-être même de la même école. En quelque sorte, le projet organise non seulement l'expertise (répartition des tâches), mais aussi la contre-expertise (évaluation, contrôle, critique). En fait, il semblerait que cette distribution des rôles vise à séparer l'expertise de celui qui la porte (le professionnel) : de cette manière, chaque professionnel peut faire valoir son expertise selon des visées différentes — par exemple, selon qu'il exerce son expertise au titre de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre ou de l'entreprise.

Cette séparation des professionnels et des expertises a pour avantage d'autoriser, dans les meilleures conditions, l'exercice de la critique : critique à la fois technique, spatiale et sociale des énoncés qui, quelle que soit leur forme (calculs, iconographies, écrits, discours, montage juridique, etc.), ont prétention à orienter la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux agencés dans un aménagement. Du programme au choix d'une offre par le jury en passant par l'élaboration des esquisses, de l'Avant-Projet-Sommaire, de l'Avant-Projet-Définitif au Dossier de Consultation des Entreprises, puis ultérieurement, lors du choix des entreprises et durant la phase de chantier, les productions sont l'objet d'incessants examens critiques confiés à un ensemble d'experts.

L'exercice de l'expertise comme exercice critique des productions a pour prix la séparation des professionnels. L'exercice de l'expertise consiste ici dans la séparation des modes de faire valoir de l'expertise : il convient de séparer ceux qui «font» (qui fabriquent «activement») de ceux qui s'exercent à *reconnaître* ce qui est «fait» dans ce qui est proposé (qui évaluent). Le mode critique renverrait ici à la confrontation entre des réponses attendues mais inconnues (programmation, commande) et des propositions (des énoncés) qui se présentent comme réponses venant combler les attentes : typiquement, ce mode critique est ce qui permet de *reconnaître*, dans les dossiers d'offres en maîtrise d'œuvre du concours de requalification de la place des Terreaux, l'injonction «faire une ville solidaire». L'instauration, au sein du projet, d'échanges sur le mode critique entre les experts a pour fonction de révéler les potentialités des aménagements et de vérifier de la sorte que la réponse apportée règle bien les problèmes qui ont été posés voire, que les solutions données ne révèlent pas des problèmes jusqu'alors impensés.

L'instauration de ces conditions de l'échange critique dans le projet —ou de la critique des productions dans le projet— permettrait à l'ensemble des acteurs qu'il mobilise de *se projeter* : l'ensemble des objets intermédiaires (les plans, les dossiers, les notes, etc.) qui circulent entre les acteurs du projet et qui virtualisent l'aménagement à venir, n'informerait pas seulement les acteurs d'un état d'avancement ; il permettrait à tous de *se projeter* dans cette possibilité virtualisée. Par cette activité de *projection*, les acteurs mobilisent ce que les dispositions liées à leur expertise leur permettent de «voir», de «lire», d'«entendre» et de «sentir». En *se projetant*, les acteurs mobilisés dans le projet entreprennent les propositions

d'aménagement (l'aménagement virtualisé dans un ensemble d'énoncés) du point de vue des virtualités d'action qu'elles réveillent en eux (et que les propositions d'aménagement recèlent alors comme *projections*). De cette manière, est assurée une *reconnaissance* des potentialités (des possibilités) des propositions d'aménagement qui se succèdent tout au long du projet. Ces reconnaissances comme projection procèdent à l'évaluation des propositions.

Ce processus «critique» est attesté par l'intense activité de débat et de consignation au sein du projet : multitude de réunions et d'échanges épistolaires (demandes d'information, de précisions, circulaires, notes, procès-verbaux de réunion qui permettent de suivre à la trace l'activité critique au sein du projet). A ces échanges formalisés, il faudrait ajouter la multitude d'échanges informels qui laissent quant à eux peu de traces (rencontres, téléphone, courrier électronique, pour les principaux). Cette activité critique constituerait la méthode d'orientation rationnelle de l'activité de fabrication —rationnelle au sens qu'en donne Karl Popper [e1991], quand il affirme qu'il n'y a pas de meilleur synonyme de «rationnel» que le mot «critique» [p. 147]. En effet, l'échange critique dans le projet permet sans cesse d'explorer les attentes que doivent satisfaire les fabrications et de reconnaître les espérances de satisfaction que chaque proposition de fabrication est en mesure de réaliser.

l'assemblée des experts constituée en collectif d'énonciation

Ces projections impliquent peu ou prou les trois dimensions de l'aménagement : la *dimension technique*, la *dimension spatiale* et la *dimension urbaine*. La *dimension technique* et *économique* intéresse les modalités de réalisation en délimitant les investissements : par exemple, l'accord des acteurs sur des choix techniques tels qu'ils renvoient à la fois à des espérances qualitatives et à des engagements économiques ; espérances et engagements qui délimitent les rapports entre les aménagements énoncés, réalisables et réalisés. La *dimension spatiale* (formelle) et *expressive* intéresse les formes proposées telles qu'elles circonviennent les aménagements en disposant des signes dans l'espace¹ et en autorisant de la sorte l'expression du sens des aménagements (en tentant d'en maîtriser la signification) : par exemple, l'ensemble des signes qui sont disposés dans l'espace public et sur lesquels les acteurs mobilisés dans le projet s'accordent en les posant comme expression de l'impératif politique de la commande en requalification des espaces publics : «faire une ville solidaire²». La *dimension urbaine* et *politique* intéresse l'expectation des comportements sociaux c'est-à-dire la capacité des signes disposés

1- espace pris ici comme «territoire» quasiment au sens éthologique, dès lors que ces signes participent à définir un territoire, non pas en le délimitant (en dessinant des frontières) mais en le formant, en le signifiant.

2- La production du «vocabulaire des espaces publics» se justifie sans ambages comme «signant» la solidarité dans la cité à travers les aménagements réalisés.

dans l'espace sinon à circonvenir, du moins à orienter les comportements sociaux, autrement dit à orienter les investissements¹ de l'espace aménagé : par exemple, le cas des attentes programmées en termes de chalandise dans l'aménagement d'une «rue animée» ou d'une «rue commerciale» : l'aménagement, dans ce cas, implique une espérance quant à l'orientation des comportements sociaux des individus du point de vue de l'activité commerciale.

De cette manière, le projet constitue un collectif en état d'énoncer les aménagements, un *collectif d'énonciation*. Il s'agit d'un collectif dans la mesure où le projet rassemble et, ce faisant, octroie une légitimité à un certain nombre d'acteurs pour concourir à la fabrication d'un certain nombre de dispositifs techniques et spatiaux formant un aménagement ou une architecture. Ce collectif est formé pour décider de la réalité urbaine (de sa forme, des techniques qui en permettent l'existence, des investissements techniques et économiques qui permettent la vie dans cette forme). L'énoncé (l'aménagement, l'urbanisme ou l'architecture) relève de l'intervention d'une multitude d'acteurs : ces acteurs sont, par leur expertise, en état de faire valoir des intérêts et de les réaliser dans la formation de l'énoncé. Mais l'énoncé qui advient impose aussi sa cohérence : ce n'est pas un magma qui associerait tous les énoncés possibles et tous les intérêts en lice. Il est à la fois ce qui résulte de la projection des intérêts de tous les acteurs mobilisés dans le projet et ce qui, en circulant, (sous la forme d'objets intermédiaires, sous forme réaliste) révèle les limites des intérêts projetables — l'énoncé, de cette manière, aligne les intérêts des acteurs dans un domaine de possibilités et de cohérence. C'est cet alignement engageant les acteurs mobilisés dans le projet à renforcer leur interdépendance qui constitue, pour ainsi dire, un collectif (une organisation même).

Cette conjecture est cohérente avec la proposition de Christophe Midler [1998] sur le rapport qu'il peut y avoir entre le degré de liberté des acteurs mobilisés dans le projet et la connaissance disponible sur l'objet fabriqué [cf. schéma 17]. Quand l'énoncé est dans sa plus grande cohérence, le degré de liberté des acteurs mobilisés dans le projet est presque nulle : l'énoncé s'impose à eux. Inversement, à l'initiation du projet, l'énoncé est pour ainsi dire vide et peut autoriser toutes les gammes de projections possibles.

Il est possible de parler d'énonciation (d'énoncé) dans la mesure où l'émergence d'un aménagement, d'un urbanisme, d'une architecture n'est pas réductible au processus de conception (ou de création impliquant un auteur), pas plus qu'il ne peut se réduire au processus d'évaluation ou de réalisation. La réalité urbaine qui advient (ou au contraire qui est abandonnée quand le projet n'aboutit pas) relève de la capacité des acteurs à énoncer des prétentions à réaliser leurs intérêts, à se projeter et, par

1- Les acteurs mobilisés dans le projet préfèrent souvent parler alors d'appropriation — cela pourrait être justifié en ce qui concerne les espaces publics à la condition de penser appropriation au sens d'un objet qui est approprié à (une activité).

conséquent, à faire valoir ces prétentions, à les faire valider par les autres acteurs mobilisés dans le projet. L'énoncé définitif qui advient comme aménagement, comme urbanisme ou comme architecture est le fait d'une confrontation critique entre «faire valoir ce qui est fait» (la défense des propositions¹ techniques, spatiales, urbaines) et «faire reconnaître ce qui n'est pas (ou au contraire, trop) représenté» dans ce qui est proposé. Cet exercice critique n'est possible que par la reconnaissance d'une certaine parité des expertises —parité dans la mesure où, d'une part il s'agit de professionnels des mêmes domaines d'expertise qui se confrontent et, d'autre part, il s'agit de domaines d'expertise légalement institués (ingénierie, architecture, politique, etc.).

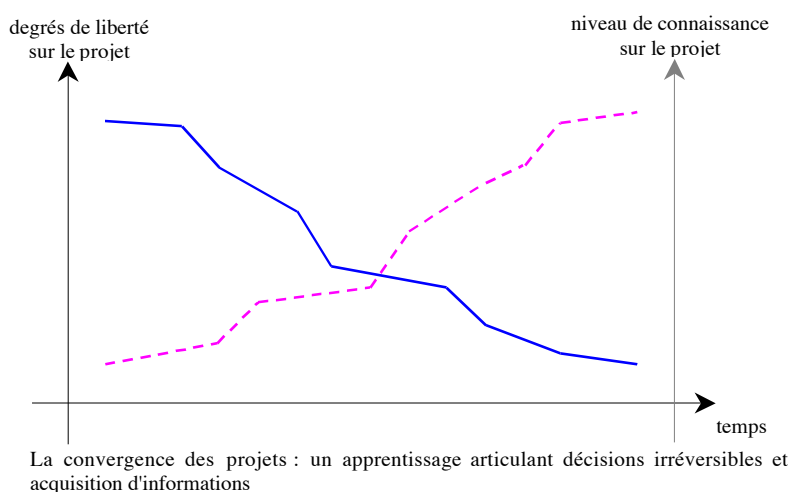


schéma 17 — la convergence des projets — selon Ch. Midler, [1998, p. 98].

Toutefois, il ne faudrait pas voir là une hagiographie du mode projet. En effet, de la parité des expertises ne s'ensuit pas la parité des experts formant le collectif d'énonciation. Ainsi en est-il, par exemple, de la nécessité de rendre des arbitrages ou encore du recours à des formes de «violence» dont il a pu être fait mention entre les acteurs que le projet mobilise. Ces arbitrages et ces formes de violence relèvent des conditions de légitimité dans lesquelles évoluent les acteurs dans la durée du projet. Seule demeure la parité des expertises dont les professionnels se font les porte-parole et par lesquelles ils peuvent produire un énoncé. Mais la valeur de cet énoncé peut avoir aussi à dépendre de la position de l'acteur qui le fait valoir dans

1- le célèbre exercice de la défense du projet qu'apprennent très tôt les architectes, puisque c'est l'un des instruments pédagogiques les plus usités au sein des écoles d'architecture, par exemple. Mais les exercices de communication incessants auxquels sont soumis les élèves ingénieurs relèvent sans doute de la même problématique ; toutefois ces apprentissages se justifient souvent comme pure défense — voire pire, comme manière de «vendre» le projet, fixant les apprentissages sur les ficelles de la communication. Ainsi orienté, cet exercice de la défense du projet ne se conçoit pas comme exercice visant à maximiser la critique (non pas en communiquant ou en défendant une position, mais en utilisant la communication pour *représenter* l'aménagement et ce faisant, pour le défendre), c'est-à-dire, visant à maximiser la production d'informations sur ce que le «fait» dévoile en apparaissant au public des autres experts.

les relations de pouvoir que règle le mode projet — à dépendre donc des conditions dans lesquelles l'acteur peut faire valoir une prétention à réaliser ses intérêts.

Cette forme de critique fondée sur la parité des expertises constitue sans doute l'obstacle aux entreprises de concertation du collectif d'énonciation avec le public. Les publics ou les utilisateurs ne disposent pas d'une expertise (au sens de celle qui fonde les professionnels à participer dans le projet). Il n'existe pas d'expertise ès usage — tout du moins pas à un degré aussi développé que l'expertise hydraulique de l'ingénieur en chef chargé du réseau d'assainissement. Le public ou l'utilisateur (voire ses représentants) ne disposent pas d'un savoir à monnayer et d'une technologie à représenter : le public ou l'utilisateur ne peuvent pas vraiment faire valoir un pouvoir effectif de transformation du domaine de réalité que constituent les usages des espaces urbains. Le public ou l'utilisateur concerté, consulté, ne disposent pas d'une expertise les autorisant à projeter leurs intérêts : ils ne représentent rien¹, sinon eux-mêmes.

l'assemblée des profanes

Dans la réalité urbaine, les publics ou les utilisateurs ne constituent pas spontanément une assemblée en état de délibérer sur cette même réalité. Les luttes urbaines mais aussi des manifestations moins ouvertes et plus symptomatiques, souvent orientées contre le fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux (du tag aux rodéos de voiture en passant par les poubelles incendiées, les affichages sauvages, les bris de cabines téléphoniques ou d'abris bus, etc.) ont pu, à leur manière, mettre en évidence la capacité des *représentés*, des *mandants*, à «s'exprimer», à faire valoir des «intérêts». Si l'on en croit F. Tomas [1995 ; 1998], ces «mouvements», notamment les grandes luttes urbaines contre les grandes rénovations urbaines des années 1950-1980, seraient à l'origine des propositions alternatives au fonctionnalisme² qui conduisent aux doctrines du «projet urbain» et aux politiques d'aménagement centrées sur les espaces publics.

1- les incessantes querelles sur la représentation des usagers et autres habitants, utilisateurs, citoyens, jeunes, etc. dans le projet pourraient relever de cette situation de l'usage, dès lors que l'usage n'est pas ce qui commande à la fabrication, mais ce qui est problématique dans la fabrication (et plus exactement dans la construction de sa destination, de sa valeur d'usage).

2- cf. notamment la *Déclaration de Bruxelles 1980* [Barey André et alii, 1980]. Ce texte est l'un des grands manifestes «post-modernes» de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement qui, dénonçant les effets socio-spatiaux du fonctionnalisme, déclare la fin du mouvement moderne en architecture.

contre l'usage, la prédiction scientifique...

Pendant la période qui court de la fin des années 1940 aux années 1980, le mot «usage» est absent des études. Les injonctions à l'*utilité* du Romain Vitruve¹, reprises ensuite à la Renaissance italienne par Leon Battista Alberti et plus tard, par d'autres auteurs et praticiens dont Andrea Palladio², sont remises au musée des pratiques pré-scientifiques. Dans les études urbaines, il est plus facilement question de *fonctions* et de *besoins* que d'*usages*. L'heure est alors à l'organisation scientifique de l'espace qui constitue le pendant spatial de l'organisation scientifique du travail. User de la ville devient affaire d'experts. S'y mouvoir, s'y transporter, y habiter, y vivre, deviennent un problème d'économie, d'organisation, de gestion de flux, d'ergonomie, de sociologie³ et d'anthropologie. Les besoins à satisfaire pour la cité et ses habitants se situent désormais dans l'avenir et s'organisent en trois grandes catégories : les besoins à court, moyen et long termes. La capacité de prédiction des sciences et tout particulièrement celle des sciences humaines (dont l'économie) est mise à l'épreuve pour décrire les besoins, les termes de leur apparition ou de leur satisfaction, les fonctions spatiales à projeter pour satisfaire ces besoins, les techniques et les organisations à mettre en œuvre pour y parvenir.

L'excès d'optimisme positiviste a eu raison des espoirs prospectifs et l'épreuve de la prédiction a été assez rude. Les grands plans de développement et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme avaient tout prévu sauf les variations de régime de l'économie et la succession des périodes de «crise», comme ils avaient ignoré la possibilité même d'une réaction négative des habitants. Les critiques de l'urbanisme (assimilé désormais au fonctionnalisme) ne portent plus sur les points de doctrine mais s'appuient de plus en plus sur les effets sociaux des aménagements. Charles Jencks [e1985] date la mort du mouvement moderne et, par conséquent celle de l'urbanisme fonctionnaliste, à la démolition, en 1972, des tours et des barres de Pruitt-Igoe à Saint Louis (USA). Cette démolition inaugure le long cycle des destructions⁴ qui, en France, commence avec les Minguettes (agglomération de Lyon) et continue aujourd'hui sous le vocable plus positif de «renouvellement urbain» —la démolition étant considérée comme l'un des rares moyens pour venir à

1- Les fameux principes *firmitatis, utilitatis, venustatis* (solidité, utilité, beauté) auxquels les édifices publics devaient impérativement se conformer (*De architectura*, traité de Vitruve en dix livres, qui date du 1^{er} siècle avant JC). Léon Battista Alberti, en 1452, s'inspirera de ces trois principes dans son traité *De re aedificatoria*, qu'il réinterprétera sous les trois vocables *solidité, convenance, beauté* (selon les traductions acceptées par Françoise Choay [1980] —cf. ses commentaires sur le texte de Léon Battista Alberti, pp. 86-162).

2 Au gré des traductions, l'*utilitatis* de Vitruve devient *convenance* ou *commodité*.

3- Pour le rôle de la sociologie dans cette période, cf. M. Amiot et son ouvrage au titre très évocateur : *Contre l'Etat, les sociologues, éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*.

4- Cf. François Tomas, [1998], p.16. Cf. également Daniel Pinson, [1993], p. 111 et suivantes.

bout des formes urbaines et architecturales justifiées par les doctrines fonctionnalistes du mouvement moderne en architecture¹).

La critique est internationale et le doute gagne parmi le personnel politique² des villes du monde occidental industrialisé et parmi les praticiens de l'urbanisme et de l'architecture. Dès 1965, les responsables politiques de Bologne en Italie s'engagent dans une voie alternative fondée sur la revalorisation du patrimoine ancien qui ne dissocie pas la valeur du sol (revalorisation foncière) et l'usage (en l'occurrence, la conservation d'un patrimoine populaire et des activités artisanales³). Ces différentes villes doivent désormais faire face à l'apparition des friches industrielles (liée aux variations du régime économique) et aux luttes urbaines qui tendent de moins en moins à s'intégrer dans le cadre institué des luttes politiques. Ce sont les fameuses «flambées de violence» comme les décrivent les médias — ainsi dans l'agglomération de Lyon, les «incidents» de 1981 aux Minguettes à Vénissieux et ceux du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin en 1990. Ces violences, ces quasi «émeutes» ne visent pas une alternative politique, sociale et urbaine. Elles tendent plutôt à exprimer le désarroi de la séparation, de la relégation, de l'impossibilité de s'insérer dans les échanges sociaux et économiques et, par conséquent, de participer aux institutions politiques de la société⁴.

-
- 1- même si aujourd'hui apparaissent des courants qui tentent de promouvoir la valeur patrimoniale des édifices et de l'urbanisme de cette époque. Ainsi en est-il de la position de plusieurs équipes de recherche dans le programme «Concevoir pour l'existant» du Plan Construction Urbanisme Architecture du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, notamment Jean-Lucien Bonillo, Michel Lamourdedieu, 2003, pp. 35-68 ; Benoît Carrié et alii, 2003, pp. 69-92.
 - 2- le doute saisira même, en 1977, l'un des présidents de la république française, Valéry Giscard d'Estaing : «La ville a perdu ses charmes [...] Le gigantisme responsable des tensions sociales, les «ZUP» pourvoyeuses de délinquants. Il faut refaire la ville à dimension humaine. [...] On n'a pas pris suffisamment en compte les fonctions sociales de la ville, au risque d'engendrer l'insécurité, le déracinement et la solitude. [...]. C'est au niveau des communes et des départements que se façonnera de plus en plus le cadre de vie. C'est à ce niveau que se prendront de plus en plus les décisions d'aménagement d'urbanisme et d'architecture. C'est à ce niveau proche des habitants et de la France réelle et humaine que pourra au mieux s'épanouir une architecture de qualité qui soit une architecture acceptée» 20 octobre 1977, Discours de clôture du Symposium organisé par l'Académie d'Architecture au Palais de l'Unesco sur le thème «Pour une politique de l'architecture», in revue *Architectes*, pp. 3-5. Déjà Olivier Guichard, alors ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement, s'interrogeait en 1973 devant l'Assemblée Nationale : «[...] Mais comment nos villes resteraient-elles ces éducatrices de la société nationale si elles devaient devenir des réserves de telle ou telle classe ? [...]. Il est évident que la cité ouvrière, le quartier HLM ou la banlieue résidentielle sont à cet égard des structures déformantes, à la limite des lieux d'apprentissage de la sécession sociale.» cité par R. Butler, P. Noisette, [1977, pp. 87-88]. La circulaire Guichard mettra fin le 21 mars 1973 aux Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), sonnante le glas de la politique des grands ensembles en France.
 - 3- En cela, les politiques et les praticiens bolognais ont adopté une position très différente de la politique patrimoniale française initiée avec les secteurs sauvegardés (Loi Malraux, 1962). La valorisation patrimoniale, en modifiant la valeur foncière, a eu des effets importants sur le peuplement des quartiers protégés. Pour l'expérience bolognaise cf. Cervellati Pier Luigi, Scannavini Roberto, Angelis (de) Carlo, e1981, *La nuova cultura delle città*.
 - 4- «Flambées de violence» d'autant plus redoutables qu'elles trouvent dans les médias une forme d'expression : le spectacle. Assurant le spectacle, leur médiatisation spectaculaire stigmatise la banlieue, pour ne pas dire que les médias participent, peu ou prou, à l'institution du stigmate de la banlieue et plus vraisemblablement de celui du «jeune des quartiers», du «jeune des banlieues», voire, du «jeune». [JY. Toussaint, M. Zimmermann, b2001, p. 7].

Ces «expressions» souvent non contrôlées du public, les blocages des grands programmes d'aménagement ainsi qu'une vision plus positive des externalités économiques que représente le patrimoine urbain traditionnel ont eu raison des orientations exclusivement économiques et technocentrées ou «fonctionnalistes» de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture. Les alternatives dessinent une nouvelle alliance entre les activités d'aménagement de la réalité urbaine et les usages urbains. Cette nouvelle alliance passe par les voies de la «concertation». Les alternatives au «fonctionnalisme» tentent de modifier l'«ouverture» du projet aux utilisateurs en l'ouvrant à de nouveaux acteurs.

dispositifs d'écoute des publics et des utilisateurs

L'expérience lyonnaise apparaît exemplaire de cette nouvelle alliance. Sur la période qui court de 1989 à 2003, une trentaine de dispositifs de concertation ont pu être identifiés¹ dans la mise en œuvre de la politique de requalification des espaces publics. Six d'entre eux sont des dispositifs normalisés encadrés par des textes de loi. Les autres sont des dispositifs plus ou moins expérimentaux. Certains ont été abandonnés, d'autres amendés. Aujourd'hui, l'enquête sociologique, les médiations, les réunions publiques et les expositions publiques comptent parmi les dispositifs de concertation les plus utilisés.

Les différents dispositifs de concertation expérimentés à Lyon ont en commun de chercher à réduire la séparation entre les deux univers de la fabrication et de l'usage. Pour ce faire, ces dispositifs privilégient la production de connaissances sur les usages. Les acteurs mobilisés dans le projet, les techniciens en tête, ont postulé que l'amélioration de la convivialité des aménagements, tout comme la recherche d'une certaine urbanité des espaces, pouvaient dépendre de la disponibilité de cette connaissance. C'est en ce sens qu'un effort important a été consenti pour disposer, le plus en amont possible dans le projet d'aménagement, de ces connaissances, voire de disposer des publics destinataires eux-mêmes. En tant que «pratiquants», ces publics sont considérés comme dépositaires de connaissances afférentes à leurs usages et à leurs pratiques sociales.

La production et l'utilisation de ces connaissances organisent les flux d'information entre les deux univers de la fabrication et de l'usage. Le projet joue alors comme un pont tendu entre ces deux univers. Mais selon chaque dispositif de concertation, le pont ne laisse pas passer l'information de la même manière : il peut être à double sens ou à sens unique et privilégier soit l'information descendante (du projet vers les utilisateurs) ou, inversement, l'information remontante. La circulation de l'information permet de construire trois grands types de dispositifs de concertation : la *consultation* [tableau 03a], l'*information* [tableau 03b] et la *concertation* (sous

1- S. Vareilles [2001] ; JY. Toussaint, S. Vareilles, M. Zimmermann, [2003].

l'angle de l'échange d'information entre les deux univers — tableau 03c]. La mise en œuvre de ces différentes formes de la concertation varie selon la temporalité du projet. Elle vise généralement les personnes (utilisateurs isolés dans les tableaux 03) ou des représentants du public (membres d'associations, de groupements professionnels, etc., appelés «utilisateurs organisés» dans les tableaux 03).

consulter

Le recours aux bureaux d'études en sciences humaines et en communication¹ permet à la maîtrise d'ouvrage de disposer de plusieurs niveaux d'information : au niveau le plus général, il s'agit de disposer de connaissances sur les usages ; à un niveau plus situé, de définir des typologies d'attente et de les hiérarchiser selon les publics, de définir les lignes d'antagonisme (notamment entre les publics coexistants).

La connaissance des usages est utilisée pour nourrir la programmation. L'information rendue ainsi disponible sur les publics permet de discerner les publics, d'identifier les «leader» et les «usagers relais». Ces derniers, par leur connaissance des lieux et des gens qui y habitent et par leur reconnaissance au sein du projet, peuvent assurer une médiation entre les acteurs mobilisés dans le projet et les publics concernés par les aménagements.

tableau 03a — les dispositifs de concertation privilégiant la remontée d'informations

consulter	temporalité de la concertation	reconnaissance du destinataire
<i>concertation préalable</i>	conception, choix de la proposition formelle	utilisateurs isolés
	présentation du choix, élaboration	
<i>enquête publique</i>	présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
<i>enquête technique</i>	programmation	utilisateurs isolés
	réception	
<i>étude d'impact</i>	présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
<i>sondage</i>	programmation	utilisateurs isolés
	conception, choix	
<i>questionnaire</i>	présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
<i>enquête sociologique</i>	études préalables, programmation	utilisateurs isolés
	réception, évaluation	
<i>médiation, médiateurs</i>	présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
		utilisateurs organisés
<i>exposition</i>	conception, choix de la proposition formelle	utilisateurs isolés
	présentation du choix, élaboration	
	chantier	

sources : «classement des dispositifs de concertation selon le sens de l'information, les temporalités et la catégorie de destinataire», [JY. Toussaint, S. Vareilles, M. Zimmermann, 2003, pp. 23-24]

Les publics peuvent être consultés de manière plus immédiate à l'occasion d'expositions des travaux de concepteurs (à partir de documents remis à l'occasion

1- à Lyon, les bureaux d'étude *Urbanis, Dialogie, Trajectoire-Réflexe*.

des jurys par les équipes concurrentes¹). Les visiteurs sont, en général, invités à s'exprimer sur les propositions d'aménagement, parfois par le biais d'un «vote», plus souvent par la mise à disposition d'un livre d'or. En fait, ce type de consultation permet au mieux de disposer des «réactions» et des «avis» des publics destinataires des aménagements —dans les limites de la représentativité des expressions ainsi consignées [G. Belgenio, 2000]. De la consultation, sont attendues des réactions : c'est une manière de «tâter le terrain» selon l'expression de responsables interrogés sur ce type de pratiques dans le projet [D. Dincher, 1998] et d'anticiper les réactions du public quant aux solutions d'aménagements proposées². La consultation permet d'éprouver (de «prévenir», de «pressentir» ?) les publics destinataires en amont de la réalisation, de préparer le terrain de la réalisation en préparant l'ensemble des procédures de communication nécessaires à la mise en œuvre des aménagements.

tableau 03b — les dispositifs de concertation privilégiant l'information descendante

informer		temporalité de la concertation	reconnaissance du destinataire
<i>réunions publiques</i>		présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
		chantier	
<i>réunions de concertation</i>		conception, choix de la proposition formelle	utilisateurs organisés
			utilisateurs isolés
		présentation du choix, élaboration	utilisateurs organisés utilisateurs isolés
<i>local d'information, maison du projet</i>		chantier	utilisateurs isolés
			utilisateurs organisés
<i>mission</i>		permanents	utilisateurs isolés
			utilisateurs organisés
<i>panneaux de chantier</i>		chantier	utilisateurs isolés
<i>tracts, affiches</i>		présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
		chantier	
<i>bulletins</i>	<i>municipaux, quartier</i>	permanents	utilisateurs isolés
	<i>chantier</i>	chantiers	
<i>presse</i>		présentation du choix, élaboration	utilisateurs isolés
		chantier	
		réception	
<i>actions à caractère pédagogique</i>		chantier	utilisateurs isolés
			utilisateurs organisés
		réception	utilisateurs isolés utilisateurs organisés

sources : classement des dispositifs de concertation selon le sens de l'information, les temporalités et la catégorie de destinataire, [JY. Toussaint, S. Vareilles, M. Zimmermann, 2003, pp. 23-24]

La concertation consiste également à informer le public du déroulement du projet. Ainsi, les «maisons du projet» sont disposées (dans des baraques de chantier, ou dans des immeubles) sur les lieux ou à proximité des aménagements. Ces maisons permettent d'assurer au quotidien tout à la fois la circulation d'informations, de faire

1- noté «choix de la proposition formelle» et «présentation du choix» dans les tableaux 03.

2- dans les limites, également, où les documents (présentation, type d'iconographie, etc.) permettent aux publics de se projeter.

valoir des avis, d'organiser des réunions, d'organiser aussi des manifestations de tous ordres permettant de mobiliser les publics autour du projet —des artistes des associations peuvent être sollicités, etc. pour animer ces manifestations. L'information est également assurée par le biais de la presse (médias traditionnels), des journaux municipaux, de tracts, voire de bulletins de projet.

La réunion publique est privilégiée dans les relations avec les représentants patentés de certains publics : associations de commerçants, associations d'usagers, associations de riverains, mais aussi les représentants des entreprises gestionnaires ou concessionnaires de réseaux ou dont l'activité utilise d'une manière ou d'une autre les espaces publics. Toutefois, dans le cas des entreprises gestionnaires, la concertation semble procéder essentiellement par courrier. Lorsque les réunions impliquant ces partenaires ont lieu, il s'agit plutôt de réunions de travail (et souvent non publiques). Les réunions publiques peuvent dépasser le strict cadre de communication et de diffusion de l'information et engager le processus d'échange en s'élargissant à tous les publics (convocation par voie de presse, ou par courrier à tous les habitants concernés). Ces réunions permettent de débattre publiquement des aménagements.

«Cette organisation de la concertation permet dans un premier temps au maître d'œuvre, assisté du chargé d'opération de la maîtrise d'ouvrage, d'aller confronter les premières esquisses d'aménagement aux différents types d'usagers pris séparément. Comme dans le cas des concertations avec les acteurs techniques, cette phase permet d'identifier les contradictions dans les attentes des différents types d'usagers. Un débat avec tous les usagers relais et représentatifs est ensuite instauré, afin de résoudre les contradictions d'usage identifiées dans l'élaboration des propositions d'aménagement. Une fois ce stade de concertation atteint, une présentation du projet à un public plus large est envisagée sous la forme d'une réunion publique large. Une attention particulière doit être accordée à la préparation de ce type de réunion. L'expérience nous montre qu'une concertation directe en réunion publique est souvent difficilement maîtrisée et généralement déviée de ses objectifs par un type d'usager organisé pour la circonstance, aux dépens des autres.» [JL. Azéma, 2001, pp. 196-197].

échanger, participer

Plus rarement, les dispositifs de concertation s'engagent sur la voie de la participation. Dans ce cas, il s'agit de dépasser les modes de connaissance factuels des usages en intégrant directement les utilisateurs. L'usage est posé comme relevant d'une expertise de l'utilisateur. Cette expertise peut être valorisée, au même titre que les autres, dans l'activité du projet. Les publics sont ici réputés qualifiés pour co-produire leur environnement spatial.

Ce type de dispositif fonctionne plutôt avec les utilisateurs «techniques» et «économiques» des aménagements : typiquement, dans le cas des espaces publics, les utilisateurs singuliers que sont les gestionnaires ou propriétaires des réseaux. Leurs activités techniques et économiques les rendent légitime à «entrer» dans le projet. En ce qui concerne les publics, la participation reste très limitée du fait de la difficulté à normaliser les conditions de validité des propositions des utilisateurs ou de leurs représentants : dans quelles conditions et selon quels critères une proposition ou l'expression d'un usage par quelqu'un sont-elles représentatives d'un public et expriment-elles un usage commun à un ou plusieurs publics ?

Cette difficulté est commune à tous les modes d'intégration des publics destinataires des aménagements au processus de fabrication. La participation ne ferait d'une certaine manière que les exacerber. Le cadre juridique ne permet pas vraiment de résoudre ces difficultés. La récente loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) tout comme l'ensemble des textes intéressant la décentralisation qui rendent obligatoire la concertation, se dispensent d'en formaliser vraiment les modalités. Le cadre pratique reste donc expérimental et rend compte des problèmes que posent l'élargissement des frontières du projet d'aménagement et les difficultés afférentes d'ouvrir l'un sur l'autre les deux univers d'action que sont l'univers de la fabrication et l'univers des usages.

tableau 03c — les dispositifs de concertation privilégiant le débat, l'échange

concerter	temporalité de la concertation		reconnaissance du destinataire
<i>rapports directs</i>	<i>élus et habitants</i>	permanents	utilisateurs isolés
			utilisateurs organisés
	<i>techniciens et habitants</i>	chantier	utilisateurs isolés
			utilisateurs organisés
<i>groupe de travail</i>	programmation		utilisateurs organisés
	présentation du choix, élaboration		
	chantier		
<i>conseil de quartier</i>	permanents		utilisateurs isolés
<i>Conseil d'Initiative et de Consultation par Arrondissement (CICA)</i>	permanents		utilisateurs organisés
<i>Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)</i>	permanents		utilisateurs organisés

sources : classement des dispositifs de concertation selon le sens de l'information, les temporalités et la catégorie de destinataire, [JY. Toussaint, S. Vareilles, M. Zimmermann, 2003, pp. 23-24]

le «concertable», le «non concertable»

La concertation (au sens large) obtient un large consensus parmi les praticiens de l'aménagement —techniciens et personnels politiques confondus. Mais les mêmes acteurs s'accordent tout aussi bien pour poser les limites de la concertation : il y a des lieux et des dispositifs techniques et spatiaux qui doivent échapper à la concertation en général ou à la concertation avec certains publics. La signalisation lumineuse est-elle concertable ? Le nombre d'arbres, ou la forme de la fontaine proposée par le concepteur sont-ils concertables ? L'aménagement d'une place

majeure dans l'hypercentre d'une métropole est-il concertable avec les riverains ? Dans ce dernier cas, les doléances des riverains sont incommensurables avec l'échelle des enjeux urbains de ce type d'espace : comment concerter l'intégration de ces différentes échelles et de ces différents univers d'action ? Peut-on transformer, au gré des débats avec le public, une proposition qui a été sélectionnée par un jury et qui, par conséquent, est sous la juridiction de contrats, eux-mêmes établis selon des enveloppes financières strictes, etc. ?

Il semblerait que le pouvoir de discerner entre le «concertable» et le «non-concertable» reviennent aux élus et pour partie aux concepteurs et aux techniciens qui recouvrent une part de leur domaine de légitimité et de responsabilité juridiquement formalisée : aux premiers, il revient la possibilité de représenter l'intérêt de l'ensemble de la cité parce qu'ils disposent d'un mandat ; aux autres, il revient les arbitrages que leurs expertises techniques autorisent et légitiment.

Les praticiens appréhendent la concertation —notamment les maîtres d'œuvre— non pas parce qu'ils considèrent qu'elle est néfaste à leurs ouvrages, mais parce qu'elle implique des arbitrages que la maîtrise d'ouvrage n'est pas toujours en mesure d'assumer. Les maîtres d'œuvre (notamment architectes, urbanistes ou paysagistes) craignent ce qu'ils caractérisent comme une dérive de la concertation, à savoir la tendance à l'apposition de demandes et l'apparition d'un «consensus mou» à partir duquel aucune unité d'action n'est possible. La seule garantie à cette dérive consiste dans ce que ces praticiens appellent (le plus souvent de leurs vœux) une «maîtrise d'ouvrage forte», autrement dit l'existence d'une direction politique qui prenne les risques de ses engagements.

l'impossible assemblée des profanes

La participation des publics et des utilisateurs est une chose ; se réclamer de sa parole, de ses désirs et vœux en est une autre. Les praticiens semblent distinguer très nettement la prise de parole des publics et la prise de pouvoir dans le projet. Les discussions sur la concertation portent volontiers sur les modes d'extraction de cette parole, sur sa pertinence et, enfin sur son intégration dans le projet.

En règle générale, la parole des publics est postulée comme riche en informations : issue de l'expérience du quartier, du territoire à aménager, elle informe sur les pratiques. Mais pour ce faire, elle doit être décryptée, décodée. Elle constitue l'un des matériaux du projet, ce qui veut dire qu'elle peut être travaillée, déformée, associée, collée ou tout simplement négligée, abandonnée quand elle ne sert pas les desseins de la conception. Dans tous les cas, la parole des publics est sélectionnée, traduite. Elle n'est jamais entièrement utile dans le projet. La sélection et la traduction de cette parole mettent en compétition les acteurs au sein du projet : les élus, les techniciens des services techniques, les concepteurs et, depuis quelque

temps déjà, les chargés de communication, sont vigilants à revendiquer leur part active dans cette sélection et cette traduction. La concertation permet aux acteurs mobilisés dans le projet de disposer de la parole des utilisateurs (pouvoir justifier de s'en faire le porte-parole légitime) ce qui d'une certaine manière, revient à disposer du pouvoir du public.

Dans cette perspective, la concertation quelles que soient ses formes, est d'abord la mise en œuvre des modalités selon lesquelles les acteurs mobilisés dans le projet peuvent se prévaloir de disposer de la parole des habitants et d'«en tenir compte». L'enjeu est important, puisque dans l'asymétrie des positions au sein du collectif d'énonciation, la disposition de cette parole, la possibilité de faire accroire cette possession sont aussi une question de pouvoir : pouvoir disposer du pouvoir que confère la représentation du public, c'est aussi pouvoir faire prévaloir un point de vue en le légitimant comme parole du public.

Disposer de la parole du public ou porter la parole des utilisateurs est une chose ; la produire en est une autre. La concertation intéresse le procès de production de cette parole. La production de cette parole met en défaut les représentations plus traditionnelles, notamment les représentations électives : les électeurs se déterminent par rapport à une proposition (une profession de foi, un programme électoral, un discours idéologique, etc.). La concertation intervient comme une «correction» aux défauts de la représentation politique qui ne serait pas en état de prendre en charge l'usage : l'usage ne relevant pas de l'activité politique, mais de l'activité sociale. Cette question de la parole du public, la capacité de s'en faire le porte-parole, et plus généralement la question de la concertation s'établissent dans l'ensemble des croyances relatives aux performances de la «démocratie locale», aux croyances relatives à l'efficacité politique des contacts directs entre «représentants» et «représentés». Mais cette proximité ne peut que dévoiler le mystère de la représentation à l'avantage du représenté. Aussi, bien souvent, cette proximité implique et nécessite même des médiations, des intercessions entre «représentants» et «représentés».

démocratie dialogique dans le projet, démocratie représentative hors du projet

Avec la concertation, c'est donc une autre forme de représentation qui se met en place pour prendre en charge l'usage et plus généralement même, les conflits d'usage. Le médiateur apparaît comme une interface entre les quatre polarités d'action qu'associe le projet : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les usages des utilisateurs. La médiation porte sur la

circulation de l'information entre ces quatre pôles : le médiateur fait remonter les doléances des publics vers la maîtrise d'ouvrage et redescendre l'information de la maîtrise d'ouvrage vers les publics concernés. Il traduit la langue du projet dans le langage des usages et inversement. Il dit ce qui est, et fait valoir les régimes de discours qui traversent le projet, les met en scène, communique. Il ne porte pas la parole, il la distribue. Ce n'est pas une vision idyllique : distribuer la parole implique des choix, des trahisons, des silences ; de même que produire cette parole n'est possible que par rapport à des objectifs : le médiateur est commis à produire à fois la parole du public et celle pour le public. Il représente le public sous la forme d'enquêtes, d'observations, d'écoutes, de présence, de communication, d'informations, de réunions, de textes... Il représente le projet devant le public sous la forme de bilans financiers, de données techniques, d'impératifs politiques, voire sous la forme épurée dans le projet du discours du public lui-même...

Les médiateurs, dans l'expérience lyonnaise de requalification des espaces publics, sont experts des sciences humaines, experts de la communication, techniciens spécialisés dans la communication de projet, mais aussi artistes mobilisés pour susciter cette parole et des actes. Les artistes ont cette capacité de provoquer des actions —ce qui, dans les dispositifs de concertation qui les emploient, est appelé «animation». Ils sont musiciens, artistes de rue, plasticiens, gens de théâtre, etc. Leur rôle est de faire entrevoir au public les possibilités d'expression que l'espace rendu disponible par le projet peut autoriser. Ce faisant, ils sont posés dans le projet comme des quasi devins, aptes à anticiper ou à présager les usages, voire à les stimuler.

Les interventions des uns et des autres tendent à devenir toujours plus habituelles, régulières et presque obligatoires depuis l'extension légale des obligations de concertation. Un véritable marché de la concertation se constitue ainsi. Sur ce marché, les positions des uns et des autres sont loin d'être acquises et assises. La conquête du marché est sans doute en cours —sans doute les bureaux d'études en sciences humaines et communication disposent-ils d'un certain avantage. Seule émerge de façon évidente la figure du médiateur : la concertation est affaire de médiation. Les «médiateurs» apparaissent comme les «nouveaux» acteurs engendrés par les pratiques de concertation au sein du projet.

Cette forme de la concertation —souvent dénoncée comme artifice de communication— s'installe d'autant plus facilement semble-t-il, que l'engagement des utilisateurs est irréaliste, tout du moins tant que ne sont pas résolues les modalités concrètes de participation de chacun : la disponibilité, l'égalité et la parité dans la prise de parole, la capacité d'action, etc. De plus, si jamais étaient résolues ces questions —notamment celle de la disponibilité des individus— comment serait résolue celle du nombre ? La résolution de ce problème passe peu ou prou par une

forme ou une autre de représentation¹, reposant du coup, non plus le problème de la concertation, mais celui des formes de la démocratie —notamment entre la démocratie représentative, la démocratie participative et la démocratie dialogique.

Deux formes de concertation co-existent : l'une interne au projet, l'autre externe au projet. La concertation interne au projet concerne les acteurs que ce dernier mobilise en son sein. Cette concertation relève des formes de démocratie dialogique. Elle constitue pour ainsi dire le collectif d'énonciation à partir de la reconnaissance de la parité des expertises qui permet l'instauration du dialogue entre les professionnels amenés à faire valoir leurs expertises. Cette forme de démocratie dialogique est toutefois pondérée dans la mesure où les professionnels restent situés dans des relations de pouvoir —leurs relations sont asymétriques. La seconde forme de concertation, la concertation externe au projet, implique les acteurs concernés par les aménagements. Elle reste sur le registre de la démocratie représentative. Les élus et les techniciens assurent les uns et les autres, la représentation politique, ainsi que la représentation des intérêts techniques et économiques du public (dans la mesure où leur profession est légitimement reconnue et légalement constituée tout comme leur activité est socialement contrôlée). Les médiateurs assument la représentation des usages. Ils sont constitués en *intercesseurs*.

La première forme de concertation est l'objet d'une très grande formalisation des devoirs et obligations de chaque participant. La concertation, en effet, est constituée de l'ensemble des procédures qui s'imposent aux acteurs du collectif d'énonciation qu'elle met en relation : ainsi, par exemple, une simple demande d'avis auprès d'un service implique des formulaires, des formules et autres cadres de formulation tout à la fois des demandes et des réponses. Il en est de même des réunions de travail ou de coordination. Ces réunions obéissent à des règles assez strictes de formulation et de convenance —et quand ces règles sont malmenées, elles restent suffisamment puissantes pour que les comptes rendus ou procès verbaux n'y fassent pas allusion ou dans les termes les plus allusifs... Cette forme de concertation extrêmement réglée permet l'expression et la projection des intérêts portés par chaque acteur mobilisé dans le projet.

En revanche, la seconde forme de concertation est moins formellement organisée, voire pas du tout. Elle permet l'expression des intérêts du public mais limite la possibilité de leur projection. En quelque sorte, dans le cas de la concertation avec le public, les modalités de faire-valoir des intérêts tout comme les modalités de projection des intérêts n'appartiennent pas à ceux qui sont en état de les exprimer : les publics s'expriment, les médiateurs font valoir et les experts projettent...

1- si l'on en croit le modèle des «jeux à deux étages » proposé par N. Elias [e1991, pp. 100-108], c'est même inévitable.

chapitre 08 — fonctionner et user

Le problème de la fabrication étant l'usage et le projet étant le mode de résolution, les solutions produites, c'est-à-dire les agencements de dispositifs techniques et spatiaux et leur valeur d'usage, dépendent de la manière dont le collectif d'énonciation, dans le projet, définit *pour qui* produire ces agencements. Ce *qui* n'est pas une personne, ou très rarement. C'est une masse, un nombre, une multitude, une moyenne statistique parfois, plus souvent un segment de marché. C'est une entité sans nom propre qui est, selon le cas, le consommateur (des produits), le client (d'un service ou d'une prestation), l'utilisateur (d'un service), l'opérateur (d'une machine ou d'un réseau), l'utilisateur (d'un dispositif technique et spatial), le public (d'une œuvre, de la réalité urbaine), etc. ; bref, autant d'entités abstraites, c'est-à-dire aussi, de représentants de la réalité à laquelle s'adresse le collectif d'énonciation. Ainsi nommées par les membres de ce collectif, ces entités abstraites fondent les acteurs mobilisés dans le projet à agir au nom de la multitude. Ce serait la leçon de la concertation. De la sorte, dans le projet, peuvent être posées les conditions de la représentation des usages en lieu et place de la représentation des publics.

Cette représentation intéresse le niveau humain, celui par lequel un objet fabriqué est commandé et, par cela même, spécifié. Mais il existe un autre niveau de représentation des utilisateurs et des publics, celui des objets fabriqués eux-mêmes — le niveau non-humain selon les catégories de B. Latour [1993] : ce que l'objet devra résoudre, prendre en charge par son *fonctionnement*, assumer dans son *fonctionnement*. Ainsi, si nous revenons à l'espace public, la commande d'un aménagement est bien rarement le fait d'un citoyen Lambda. La commande revient à un élu, voire à un élu délégué par d'autres élus pour assumer (diriger et orienter) la politique d'aménagement portée par une majorité tout en représentant l'ensemble des citoyens Lambda. On peut compliquer les choses en ajoutant que cette politique a pu être établie sur la base d'expertises techniques, c'est-à-dire à partir de représentants mandatés par le public au seul vu de l'exercice légal d'une expertise.

L'idée d'une ville propre et gaie illustrée concrètement dans une commande de requalification des espaces publics peut tout à fait justifier de dissuader les «pauvres bougres», les «errants» et certains «citoyens» qui pourraient faire mauvaise figure dans le paysage d'accéder à ces espaces requalifiés. Un tel effet des prises de

position au sujet de la propreté urbaine est rarement notifié. Son explicitation est plutôt le fait de subtiles injonctions ; injonctions qui peuvent orienter, par exemple, le statut des bancs dans l'espace public : leur distribution, leur dessin (dessin visant à empêcher de dormir ou de s'asseoir longtemps), voire leur disparition peuvent favoriser certains citoyens au détriment d'autres. De ce point de vue, les objets sont bien loin de manquer de discernement ou d'esprit¹ : quiconque — amoureux, pauvre comme Job, retraité, chômeur en attente, promeneur ou poète ou travailleur fatigué, avec ou sans sandwich à la main, appréciant les rayons d'un soleil de printemps — sait dès le premier contact ce que le banc «pense» de son attitude, et cela, à la simple perception de la manière dont ce banc traite son anatomie. Les objets, et plus particulièrement les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, en réifiant des comportements (individuels et collectifs) *représentent* ceux à qui ils sont destinés.

représenter le public en fonctionnant

En suivant pour partie la leçon de B. Latour [1993], on pourrait aborder chaque dispositif technique ou spatial comme un délégué, un représentant non-humain à qui des humains confient des tâches, des activités que ce dispositif va réaliser en fonctionnant. André Leroi-Gourhan [1964] va encore plus loin quand il observe que les dispositifs techniques ou spatiaux qui forment notre monde seraient autant d'*extériorisations* de nos diverses aptitudes. Les dispositifs techniques et spatiaux apparaissent alors comme des prolongements exosomatiques grâce auxquels les humains démultiplient leur capacité d'action.

Nous confions aux machines, aux engins, aux dispositifs, aux formes, le soin de travailler plus vite et mieux que nous-mêmes, de nous déplacer plus vite, de décupler nos forces au point d'aplanir les montagnes, de les déplacer aussi, de penser mieux, plus rapidement encore et bien plus rationnellement que le meilleur joueur d'échecs, de nous abriter en assurant notre sécurité et notre bien-être. Bref, nous avons tendance à confier une part de nous-mêmes à toutes sortes de dispositifs techniques ou spatiaux — ce serait même une caractéristique de notre espèce, toujours selon A. Leroi-Gourhan. Lesquels dispositifs, comme tout représentant, tendent vaille que vaille de réduire ceux qu'ils représentent à la condition de mandant — ce qui serait sans doute aussi une caractéristique de la représentation²... C'est le risque encouru dans la posture de délégation, que ce soit à autrui ou à quelque chose.

1 selon la formule de Serge Tisseron, [1999], *Comment l'esprit vient aux objets*.

2 voir à ce propos les observations, pour les humains, de N. Elias [e1991] ou celles de J. Godbout [1987]. Les objets fabriqués, en obéissant à la tendance inhérente à la délégation, n'échapperaient pas aux lois des humains...

De nombreuses observations convergent pour noter la puissance prescriptive des objets. H. Raymond [1988, p. 6], à propos de la ville, parle volontiers des règles d'usage qui sont consubstantielles à l'espace¹. La civilité peut avoir à dépendre de leur apprentissage, de la conformité des comportements à l'endroit des dispositifs techniques et spatiaux qui forment l'espace urbain. N. Dodier [1995] à la suite de M. Akrich [1987] conçoit les objets comme autant de *scripts* : chaque objet est un scénario, une séquence d'actes enchaînés, que l'utilisateur doit jouer pour en user. Autrement dit, et avant d'y voir une quelconque malédiction, une machination ou les enjeux vitaux de la grande lutte des hommes contre les machines et les machins, les objets fabriqués *obligent* ceux qui en usent : si l'objet ne dicte pas la finalité de son usage — cette finalité appartient en principe aux publics —, l'usage d'un objet oblige l'utilisateur à orienter son comportement d'après le fonctionnement de cet objet.

L'usage de tout dispositif technique ou spatial prescrit un comportement (ou une suite de comportements). Nous avons pu observer ce fait à partir de nombreux objets (la rue, le banc, les réseaux, etc.). Nous pouvons l'observer encore plus radicalement avec l'autoroute urbaine ou interurbaine.

la voix de l'autoroute

L'autoroute, quand je l'emprunte, m'oblige à aller à droite, toujours à droite, même quand mon sens de l'orientation ou la simple évidence du lieu à atteindre me prescrivent d'aller à gauche : tourner à gauche est non seulement interdit mais quasi matériellement impossible², et cela, même si je le veux absolument. Il s'agit d'une prescription, d'une injonction radicale ; radicale en effet, parce que l'autoroute me prive de mon sens de l'orientation, voire le rend caduc. Elle me dénie ma compétence à me diriger. L'autoroute décide pour moi des modalités par lesquelles je m'oriente dans l'espace. Avant elle, au volant d'une auto bien plus rustique il est vrai, j'allais, certes hésitant aux carrefours, encombré d'alternatives, maladroit et malhabile, une carte à la main pour vérifier la justesse de mon parcours par rapport à mon itinéraire. Je gouvernais mon chemin. Créant ma voie, je conservais l'initiative.

Avec l'autoroute, je deviens conformiste, suiviste même. Le parcours se confond avec l'itinéraire. Je suis la signalétique, arpenteur des mots croisés sur une grille à une seule colonne. Je suis définitivement un mobile sur le tracé. Le paysage n'est plus le sens de ma route, mais ce qui s'étale, un temps. Ce paysage qui, avant, se

1 La citation exacte : «A travers l'instrument urbain, ce qui est visé, c'est le plus souvent l'acceptation d'une règle d'usage consubstantielle à l'espace».

2 sauf très exceptionnellement quand une autoroute se partage en deux tronçons indépendants pour alimenter des destinations différentes.

construisait en instruisant ma route, se déroule dorénavant en dévidant le temps dans le long défilement paysagé. Le paysage est ce qui rend sensible non plus mon parcours mais sa durée ; en cela, il est une contrainte, à peine une distraction. Il ne sert plus à rien. Il n'a plus de sens. C'est que l'autoroute, cette machine et les automobiles qui vont dessus ont changé jusqu'à la perception du monde que je traverse. Elles l'ont rendue efficace. Mon itinéraire de vacances ainsi que tous les autres sont alignés sur celui du routier et du représentant de commerce qui doivent gagner du temps.

L'autoroute se défend alors et, par la voix de son avocat —un ingénieur un peu excédé— explique que somme toute la prescription est toute relative. *«Puisque vous êtes nostalgique des parcours hasardeux, il vous reste les nationales, les départementales. Et puisque vous aimez à vous perdre, faites votre chemin des vicinales, c'est encore plus ardu. Vous aurez alors tout loisir de déchiffrer le paysage pour vous y retrouver».*

Oui, mais la question n'est pas là. Elle est dans ce que l'autoroute prescrit et ce qu'elle représente... Pourquoi cela plutôt qu'autre chose ? Pourquoi l'autoroute plutôt qu'une autre machine à se déplacer ?

Pourquoi ? *«Mais, reprend l'autoroute, pour vous, pour votre bien, le vôtre et celui de vos semblables, pour votre confort, votre sécurité, pour l'environnement aussi, parce que chez nous, tout est surveillé, y compris le ruissellement des eaux chargées des déchets que vos autos, hélas bien souvent mal entretenues, laissent échapper. Nous avons le sens du service nous. Et à propos des prescriptions, continue l'autoroute, je suis là parce que les injonctions à la prudence, à la discipline, aux règles élémentaires de bonne conduite, à la concentration, à la sobriété, etc., sont inopérantes ! Ce n'est pas de ma faute si les humains passent leur temps à inventer des règles qu'ils s'empressent de ne pas respecter et des morales qui sont bonnes exclusivement pour les autres ! C'est vous, les automobilistes, qui m'avez délégué le soin d'assumer la prudence et la discipline qu'exige la conduite».*

Certes, mais qui donc nie cela ? Pourquoi donc l'autoroute et non pas plutôt autre chose ? Pourquoi ces prescriptions-là et non pas d'autres ? Puisque les automobiles sont si dangereuses, surtout quand les humains s'avisent de chercher à les contrôler, pourquoi ne pas les supprimer¹ ? Pourquoi ne pas inventer autre chose que ce

1 Les automobiles, pas les humains ! Quoiqu'on puisse s'interroger, lorsqu'on pousse dans ses derniers retranchements l'argumentation des promoteurs de la conduite assistée ou déléguée aux «ordinateurs», dont l'activité majeure consiste à limiter dans le maximum de situations, l'initiative des humains embarqués : jamais ils ne semblent songer que le train, le bateau et l'avion, voire le bus ou le tramway, évitent à la majorité des humains transportés de se mêler de la conduite pour mieux se consacrer à d'autres transports... Ainsi, du freinage assisté par ordinateur (ABS) aux systèmes de radio guidage en développement tels que AIDA (Application pour l'Information des Autoroutes testée par la société COFIROUTE) ou l'UDC (*Urban Drive Control*, projet qui associe divers constructeurs automobiles européens), les recherches du LCPC (Laboratoire Central des Ponts-et-Chaussées) et le développement technique tendent constamment à retirer ce contrôle aux humains.

complexe route / automobile, sans pour cela en revenir au cheval, au char à bœufs ou au vélo ? Puisque la prescription est consubstantielle aux dispositifs techniques et spatiaux, pourquoi ne pas choisir d'autres sortes de prescriptions, différentes de celles qu'impose l'autoroute ? Au lieu d'aligner les conditions de la mobilité sur les critères de déplacement du routier ou du représentant de commerce, pourquoi ne s'aligneraient-elles pas, au hasard, sur ceux de la grande fête qu'avait générée la première grande transhumance des congés payés de 1936¹ ? Comment organiser la permanence de ce vrai transport ?

Puisque tout est possible au monde de l'ingénierie, pourquoi ne pas rêver, par exemple, de plateformes ferroviaires qui seraient comme les paquebots de la grande tradition transatlantique ? Des paquebots ferroviaires qui transporteraient gens et choses dans une véritable ville² ambulante avec café, rue commerçante, dancing, cabinets de travail, salles de réunion, salles de jeux, coiffeurs et salons de thé, hôtel des voyageurs, coursives et ponts ; paquebots ferroviaires qui, comme les autoroutes, auraient la charge et le pouvoir de transporter, ici et là, tout en leur promettant, dans une sécurité maximum, d'agréables distractions ou d'utiles activités, des gens qui n'auraient plus à s'occuper ni d'itinéraire ni de parcours, qui seraient toujours à l'heure, sans danger et qui, de plus, pourraient profiter du voyage pour parcourir le temps dans le commerce des autres³.

Les paquebots ont déjà montré la voie. Certes, il y a les coûts et les paquebots ont été durement concurrencés par les avions, bien plus rapides et, sans doute, pour des raisons au moins similaires à celles qui rendent l'autoroute plus concurrentielle face au rail : notamment le mode de calcul de l'efficacité du temps rendu disponible. Mais les coûts autoroutiers, pour notre exemple, sont-ils raisonnables ? La sécurité n'a pas de prix, l'environnement non plus ni les aménagements pour capter les clients... Rien n'est donc, *a priori*, impossible pas plus que nécessaire et, dans tous les cas, le problème posé ne se résout pas dans la comparaison économique des avantages et des inconvénients. Le problème que nous posons vient justement de ce que, par chaque dispositif technique et spatial mis en œuvre, s'ouvrent des possibles pendant que s'oblitérent tous les autres⁴ : des possibles s'imposent contre d'autres ;

1 Ce qui n'est pas une possibilité absolument irréaliste dans un pays dont le PNB est largement alimenté par l'activité touristique...

2 Pour reprendre la métaphore (hélas non humoristique) de Le Corbusier dans une version un peu moins froide et «contrôlante», un peu plus bouillonnante et chaleureuse.

3 D'une certaine manière, sur l'autoroute, on ne sort pas de chez soi, de la maison, du domus, et à ce titre, l'utilisateur reste un individu privé... des autres.

4 «[...] Nous savons enfin — et c'est plus important — que les possibilités sont déterminées ; même en réservant la part de l'imprévu, du chaos et de la catastrophe, on peut dénombrer ces possibilités ; l'aléatoire est immense, il n'est pas absolu. Par conséquent, l'option compte. Elle peut avoir un rôle. Plus précisément, nous ignorons à l'avance quel rôle peut avoir l'option, la nôtre, la mienne, la vôtre. Donc, il faut opter comme il faut voter ; la maïeutique mondiale se lie à la démocratie et à l'ironie. Or, pour opter, il faut prendre distance et recul.» H. Lefèbvre, [1962, p. 23].

l'autoroute s'impose à toutes les autres possibilités¹, pourtant à la portée du premier rêveur venu.

L'autoroute, comme tout autre dispositif technique et spatial, comme tout objet, constitue une offre qui implique une façon d'être, ou plus exactement, qui permet d'assumer une façon d'être autrement. Cette façon d'être ainsi offerte — pour prendre un autre exemple, se parler à distance par mobiles interposés dans le cas de la nouvelle téléphonie— renvoie aussi à l'adhésion non pas à l'objet (autoroute ou téléphone mobile) mais aux modalités par lesquelles l'autoroute ou le téléphone mobile sont concevables et apparaissent dans le paysage. L'adhésion aux objets, telle que le marché peut la définir dans une simplification dramatique (à partir de leur succès ou de leur échec sur le marché), est aussi l'adhésion à une organisation sociale, c'est-à-dire à des règles sociales, à des modes d'organisation, à des modes de légitimation, à des régimes politiques. Pour reprendre les exemples utilisés ici —le banc, l'autoroute ou le téléphone mobile— ces objets ne sont pas la manifestation de l'organisation sociale. Chacun en est une version réifiée. Autrement dit, une représentation objective, une empreinte, c'est-à-dire un contenant formé par un contenu, mais un contenu qui contraint un contenant à se tenir en sa forme.

user des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain

Les injonctions qui, au sein des maîtrises d'ouvrage, imposent de tenir compte des usages et exigent l'*incorporation* des usages dans le processus de fabrication des Dispositifs Techniques et Spatiaux de l'Urbain, renvoient presque toujours à une *prévision* du comportement des objets fabriqués et des utilisateurs qui en usent : en quelque sorte, les comportements de ces objets fabriqués et de ces utilisateurs, ensemble, doivent combler une attente. Il peut s'agir d'une adéquation entre utilisation et fonctionnement. Dans ce cas, l'attente et les prévisions visent clairement la pérennité de l'objet fabriqué. Plus souvent, il est plutôt question d'orienter, pour ne pas dire transformer, le comportement des utilisateurs. C'est souvent le cas dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou de

1 Cette idée vient d'un constat accidentel fait à propos de la complémentarité des modes de transport. Ainsi, par exemple, la complémentarité route, rail, fleuve : l'exemple de l'axe Rhin-Rhône a pu mettre en évidence que cette complémentarité était toute théorique par le fait même que chaque mode tente plutôt, par la pratique courante des organisations qui les constituent en ressources, à s'imposer aux autres —cela d'autant plus que la source de financement est la même pour tous, à savoir l'Etat et les collectivités territoriales. Il semblerait même, dans ce cas précis, que les fournisseurs d'énergie (qui ont donc intérêt à faire des économies en soutenant et favorisant ceux de leurs clients qui consomment le maximum d'énergie) soient en position d'orienter la lutte à l'avantage du rail (électricité nucléaire) et de la route (pétrolier) en s'appuyant au besoin, sur la lutte écologique... [voir Hugh Begg, Paul Drewe, Jean Duminy, Romuald Leclerc, Marcel Maarek, Jean-Yves Toussaint, 1993].

l'architecture¹. Par exemple depuis 1989 à Lyon, construire «une ville plus belle, plus agréable, plus solidaire» [Grand Lyon, 1995, p. 6], «forger des espaces de vie, des lieux de convivialité» [*ibid.*, p. 6] ont été des soucis explicites de la politique centrée sur les espaces publics. Cette ambition, qui pose en creux l'affaiblissement du lien social et la nécessité d'agir pour le «retendre», pose aussi des jugements qualitatifs sur les comportements sociaux (individuels et collectifs) et sur les mesures à prendre pour les orienter au mieux —le problème étant souvent de s'accorder sur ce «mieux».

C'est en partant de ces injonctions relatives aux modalités d'incorporation des usages dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain que nous avons tenté de fournir un travail d'explicitation de ce que le vocable «usage» pouvait bien recouvrir. Si le monde des fabricants de l'aménagement s'accorde sur le vocable «usage» pour spéculer sur les comportements des utilisateurs, ce n'est pas pour autant que ce qu'il désigne est absolument stable. Le vocable «usage» est le plus souvent confondu avec les comportements eux-mêmes. Plus rarement, il est posé pour définir un principe générateur des comportements dans (et avec) les Dispositifs Techniques et Spatiaux de l'Urbain. Enfin, il sert à définir tout à la fois des comportements individuels et collectifs. Le flou dans la définition de l'usage n'est pas sans utilité dans les relations entre les membres du collectif d'énonciation : il permet de s'accorder sur quelque chose que chacun peut définir à sa guise. Chacun des acteurs mobilisés dans le projet vise sans doute la même chose, à savoir le comportement des utilisateurs, mais chacun n'a peut-être pas les mêmes attentes sur ce comportement dans sa projection particulière.

Ce concept «flou» ou «flottant» a posé de nombreuses difficultés dans la mise au point des procédures d'observation (notamment dans le cadre des observations des pratiques sociales dans les espaces publics à Lyon) et surtout, dans la justification de ces procédures auprès des praticiens de la maîtrise d'ouvrage qui finançaient ces observations. En effet, les observations portent essentiellement sur les comportements sans pouvoir donner d'explications «opérationnelles²» sur leur orientation. C'est à la suite de ces observations et des malentendus dans les usages du terme «usage», qu'ont été distingués «usage» et «pratique»

-
- 1- c'est également souvent le cas pour les changements techniques au sein des organisations (entreprises privées ou services publics), où il s'agit souvent de changer aussi les habitudes de travail, les comportements sociaux, etc.
 - 2- au sens des explications qui peuvent «servir» aux maîtres d'ouvrage pour prescrire des obligations dans les cahiers des charges ou les programmes d'aménagement. Cette opérationnalité est intéressante sur le plan scientifique dans la mesure où elle implique de produire des connaissances sur les principes générateurs ou organisateurs des comportements individuels et collectifs.

user, pratiquer

Nos observations, notamment autour de l'usage des espaces publics, montrent que les pratiques sociales sont *situées*, en cela qu'elles mettent tout à la fois à contribution des temporalités et des objets fabriqués. Les Dispositifs Techniques et Spatiaux qui sont agencés, par exemple en espaces publics, seraient même des instruments de la pratique dans la mesure où, tout à la fois, ils définissent des cadres de l'action et ils signifient des modalités d'action. Ainsi, le fait de vaquer dans l'espace public (marcher dans la rue pour simplifier) implique¹ :

- 1) l'agencement d'un ensemble de dispositifs techniques et spatiaux (murs, trottoirs, bordures, caniveaux, bateaux, chaussées, passages aménagés (cloutés), signalisation lumineuse, etc.) ; cet agencement assure les déplacements (fonctionne en ce sens) et tout particulièrement les déplacements automobiles. Il s'agit donc d'un sous-ensemble de dispositifs techniques et spatiaux dédié à la marche (aux piétons) dans un univers construit par rapport à l'usage de l'automobile² —calibrage des chaussées, des trottoirs, des signaux lumineux, etc. ;
- 2) une position du public dans un emploi du temps. Selon que l'on est jeune, scolarisé, actif, retraité, homme ou femme, les présences obéissent à des emplois du temps : les individus peuvent justifier de leur présence par un emploi du temps (faire ses courses, se balader, entre deux rendez-vous professionnels, à la pause, etc.). Le temps est compté. Il distribue et définit les présences (plus exactement les modes d'apparition possibles dans l'espace public). En quelque sorte, l'emploi du temps dicte et légitime la présence des corps dans la rue et d'une certaine manière, celle des objets de la rue ;
- 3) enfin, pour chacun, une façon de régler sa marche sur celle des autres, de régler son action (marcher) sur les réactions des autres (marchant). Mais chacun doit aussi régler sa marche selon son environnement et selon les objets qui y sont disposés et disponibles. Chacun doit réagir constamment aux sollicitations erratiques de la rencontre avec les autres (les autres marcheurs, les automobilistes, etc.) et avec les objets (les divers véhicules, les panneaux, les candélabres, les potelets, les trottoirs, les bateaux, les passages cloutés, etc.). Chacun est donc en situation d'ordonner cette multitude de sollicitations par un comportement adéquat ; comportement en ce sens individuel (je m'ajuste) et collectif (aux comportements d'autrui) —à l'inverse, je suis en droit d'attendre

1- Cf. l'essai de formalisation des pratiques de la rue entrepris dans le cadre d'un PIRD (projet d'initiation à la recherche-développement) à l'INSA par Christian Lecomte et Juliette Louis, [2002], *Éléments pour une instrumentation de la rue. La référence à Lyon, l'exemple de Venise*.

2- et qui fait l'objet des controverses les plus récentes à propos des usages urbains... (avec ou sans automobiles dans les deux termes extrêmes de la controverse).

d'autrui qu'il s'ajuste à mon comportement et, cela pour autant qu'il soit adéquat dans un environnement donné.

Ainsi marcher dans l'espace public, c'est se présenter aux autres et se manifester dans une temporalité en délivrant les signes d'un temps employé. Marcher dans la rue c'est, dans une unité temporelle, s'orienter d'après la présence d'autrui et d'après la présence d'objets disposés dans un cadre technique et spatial ordonné.

L'évitement, le frôlement, dans la foule ou sur une place, dans la rue, sur le trottoir ou sur la chaussée, relèvent de règles qui, si elles sont très peu explicites (non écrites et non référées dans un codex), n'en sont pas moins contraignantes ; si contraignantes même que le moindre regard fait sens pour les individus en présence. Ce sens renvoie aux usages c'est-à-dire à une configuration d'objets, à un temps et à un ensemble de connaissances, de conventions par lesquelles tout un chacun discerne pour soi et pour les autres ce qu'il est loisible de faire ou de ne pas faire, d'attendre ou de ne pas attendre des autres, de transgresser ou pas et dans quelles limites, bref, d'envisager, dans l'opacité des habitudes routinières, les séquences d'actions et de réactions engageant soi et autrui à chaque pas, ici et maintenant. *Ces actions et réactions constituent la «pratique sociale» urbaine que règlent les usages.*

user

Les usages intéressent les rapports institués aux objets fabriqués mobilisés dans l'action —la mobilisation n'étant envisageable que dans cette institution des rapports à l'objet¹. En effet, agir mobilise un ensemble d'objets fabriqués. Ainsi, vaquer en ville est l'occasion pour chacun d'utiliser une foule de Dispositifs Techniques et Spatiaux. Cela n'est possible que dans la mesure où le fonctionnement de ces objets est à la fois pérenne et connu de tous (tout du moins de ceux qui sont acteurs). L'usage d'un objet fabriqué, qu'il s'agisse d'un outil, d'un instrument, d'une machine ou bien d'un dispositif technique et spatial de l'urbain, voire de tout objet dit de consommation, implique tout à la fois, la pérennité de l'objet et une manière de convenance à leur égard de la part de ceux qui en usent.

L'usage d'un objet est aussi une lutte contre l'usure. L'usage, en constituant et en actualisant les finalités fonctionnelles de l'objet, nécessite le maintien en l'état des propriétés intrinsèques qui commandent le fonctionnement de l'objet ; ceci tout le temps qu'il se trouve à servir, tout le temps que, trouvant preneur sur le marché, il conserve sa valeur d'usage et reste mobilisable dans l'activité sociale.

1- Ainsi les armes et plus encore l'usage des armes ne sont pas autorisés sur l'espace public —y compris les armes de «décoration» celles qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, qualifier le statut de leur possesseur (à l'exclusion évidemment de ceux qui les portent au titre de représentant de la force publique). Ce rapport aux armes dans l'espace public n'a pas toujours été réglé de cette manière dans une société comme la nôtre et peut être institué différemment dans certaines régions du monde.

Autrement dit, l'usage s'entend tout à la fois comme fins fixées au fonctionnement de l'objet et comme ensemble des attitudes convenables adéquates et cohérentes avec ce fonctionnement. Cette adéquation des attitudes, cette cohérence de ceux qui mobilisent les objets fabriqués dans leurs actions et réactions (interactions) relèvent sans doute de la morale au sens de ce «[...] qui est source de solidarité, tout ce qui force l'homme à compter avec autrui, à régler ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son égoïsme¹» [E. Durkheim, e1994, p. 394]. La ville est un lieu d'urbanité pour autant que les urbains usent «correctement» des dispositifs techniques et spatiaux qui la forment. H. Raymond [1988] a fort bien mis en évidence que ce qui sépare un urbain d'un non-urbain tient aux dispositions acquises, requises, pour user de l'artifice qui constitue la ville en milieu. Utiliser une automobile dans une rue, ou encore utiliser un ordinateur connecté à un ensemble de caméras vidéo pour gérer le flux de circulation dans la ville, impliquent, pour l'utilisateur ou l'opérateur, de se soumettre à des règles, les règles d'usage des objets qu'ils utilisent et qui lui permettent d'agir.

L'usage des objets en général et des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain en particulier est soumis à des règles, les règles d'usage. Ces «règles normalisent les pratiques sociales» [*ibid.*, pp. 5-6]. De cette manière, l'usage relève sans doute de l'«habitus» [Pierre Bourdieu, 1980] —H. Raymond parle même d'«habitus urbain» [1988., p. 6] : un habitus relatif au fonctionnement des objets fabriqués —et tout particulièrement au fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, c'est-à-dire aux instruments de l'urbain. Sans doute faudrait-il même parler d'«habitus technique», c'est-à-dire des dispositions relatives au fonctionnement des objets fabriqués qui permettraient aux utilisateurs tout à la fois des anticipations sur leur comportement et qui formeraient un domaine d'attentes relatif à ces comportements : autrement dit, d'ajuster leur comportement aux fonctionnements possibles des objets qu'ils mobilisent dans leurs activités.

Toutefois, le niveau technique de l'usage peut rendre malencontreux le recours à un «concept dispositionnel» [P. Bourdieu, 1980, p. 89, note 2]. La technique et notamment la technique scientifique qui naît avec la société industrielle, plus que des dispositions, impliquent des acquisitions —ou plutôt des dispositions à l'acquisition plus que des dispositions à l'appropriation, à la répétition. L'habitus technique serait un habitus de la nouveauté, de l'altération même, dans la mesure où la technique varie —et bien fol est celui qui s'y fierait et s'enfermerait dans la seule reproduction des acquisitions passées. Disposer des techniques à travers le fonctionnement des objets fabriqués revient souvent à oublier d'anciennes

1- [suite de la citation] «et la moralité est d'autant plus solide que ces liens sont plus nombreux et plus forts. On voit combien il est inexact de la définir, comme on l'a souvent fait, par la liberté ; elle consiste bien plutôt dans un état de dépendance. Loin qu'elle serve à émanciper l'individu, à la dégager du milieu qui l'enveloppe, elle a, au contraire, pour fonction essentielle d'en faire la partie intégrante d'un tout et, par conséquent, de lui enlever quelque chose de la liberté de ses mouvements.» p. 394.

dispositions techniques, à renouveler son stock d'habitudes. Ainsi, la routine de la conduite automobile consisterait non pas à reproduire des comportements comme des automatismes, mais à faire en sorte que toute nouveauté (travaux sur la chaussée, changement de signalisation, nouveaux carrefours, etc.) ne devienne pas un événement (accident, accrochage, panne, etc.) et reste dans les limbes de l'information, dans le bruit de fond des possibles qui n'accèdent jamais à la réalité ; toute nouveauté doit rentrer dans le champ de la prévisibilité, de l'expectation.

Sans doute serait-il plus adéquat de parler de «schème» et de «schème technique», au sens d'inscription qui fonde non plus l'usage ou l'acquisition, mais le *sens* technique qui dispose aux usages des objets techniques. C'est la piste sur laquelle mène la leçon de A. Leroy-Gouhron [1964] quand il imagine que la technique comme le langage sont des inscriptions biologiques caractéristiques de l'humanité, quand il pose que la technique est une exsudation de son cerveau et de son corps [pp. 151-152].

La rue ne s'emprunte donc pas n'importe comment. Elle implique d'en connaître les règles d'usage. Les injonctions à l'usage et notamment au bon usage des objets fabriqués renvoient d'une manière ou d'une autre aux règles par lesquelles sont mobilisés les objets dans et par l'activité sociale. Si les règles d'usage sont consubstantielles aux dispositifs techniques et spatiaux, elles ne sauraient se confondre avec les règles de fonctionnement qui rendent disponibles à l'usage ces même dispositifs.

user, fonctionner

Fouler un trottoir consiste à se soumettre à des règles qui sont d'une tout autre nature que celles qui stipulent de disposer un papier kraft entre la semelle de béton et la pellicule d'asphalte afin de limiter les effets de la vapeur d'eau qui se forme quand l'asphalte, qui ne peut être mis en œuvre en dessous de 200°, entre en contact avec le béton¹ —la vapeur d'eau, sans papier kraft, forme des bulles d'asphalte qui se dispersent sur la surface du trottoir comme autant de pièges tendus aux marcheurs distraits ou fatigués ou aux rollers en quête d'arènes. Les règles de fonctionnement du trottoir impliquent une connaissance des comportements des matériaux, de leur interaction.

Ces règles sont constituées de l'ensemble des règles et des normes techniques ainsi que des savoir-faire ; ce sont aussi des équations mathématiques et des formules chimiques. Les règles de fonctionnement renvoient à un état de l'art dans la maîtrise

1- Lequel béton contenant de l'eau, sous l'effet de la chaleur, la restitue sous la forme de vapeur qui coincée sous l'asphalte (étanche) forme des bulles. Le papier Kraft permet de diffuser cette vapeur d'eau à la périphérie de sa surface et de la laisser s'échapper à ses bords. De plus, il assure une meilleure qualité de l'asphalte récupéré et recyclé lors des nombreuses interventions sur les réseaux qui entaillent les trottoirs.

du monde réel, des processus «physiques» —que rendent connaissables les sciences physiques comme domaine d'intelligibilité du réel. Les usages du trottoir n'ont à voir que très médiatement avec cet état de l'art.

Dans un cas, le fonctionnement, il s'agit d'attentes à l'encontre du comportement des objets et des choses agencées dans la fabrication des objets. Le fonctionnement consiste dans régularité du comportement des objets. Dans l'autre cas, l'usage, il s'agit d'attentes à l'encontre du comportement d'autrui, impliqué dans l'utilisation des objets fabriqués. L'usage vise moins la régularité que la prévisibilité des comportements (individuels et collectifs) des utilisateurs. En quelque sorte, dans l'activité sociale instrumentée, les règles d'usage ajustent les attentes et organisent les comportements de chacun relativement aux comportements et aux attentes d'autrui pour maintenir en l'état le fonctionnement des objets fabriqués. Les règles d'usage ne sont pas liées à un objet particulier, mais aux utilisateurs particuliers des objets fabriqués : les règles d'usage intéressent les utilisateurs pour lesquels, d'une manière ou d'une autre, ces objets sont fabriqués. C'est toute la différence entre les usages de la rue et le code de la route.

La rue moderne met en œuvre un code, le code de la route, qui définit les règles de fonctionnement de la voirie urbaine et des routes relativement au transport automobile. Ce code, bien moins que de former des séquences enchaînant actions et réactions (comme la politesse ou la bienséance le permettent), participe plutôt à légaliser des situations et à affecter aux acteurs des positions légales et, de ce fait, départageables en cas de conflit. Mais l'observation des règles d'interaction à un carrefour, sous l'angle des usages et des pratiques de bienséance et de préséance, montre que ces règles sont autrement plus complexes et, de ce fait, impossibles à réduire dans un texte légal.

C'est en ce sens que les règles d'usage s'imposent à tous. Elles sont relatives à la coexistence d'objets fabriqués agencés pour former un milieu —les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain pour le milieu urbain. Les règles d'usage se différencient ici encore des règles de fonctionnement dans la mesure où elles participent à maintenir les fins (usages) par lesquelles le fonctionnement peut se pérenniser. Autrement dit, les règles d'usage sont corrélatives à l'existence d'un bien commun, d'un ensemble d'objets formant un monde offert en partage¹. Les règles d'usage formeraient les règles d'interaction des individus et des objets (des individus interagissant en mobilisant des objets qui eux-mêmes interagissent avec d'autres objets). Les usages, de cette manière, pourraient relever du double processus

1- L'automobile, le PC et tout autre objet absolument personnel, ne le sont que pour autant que cette appropriation individualisée soit rendue possible ou même nécessaire dans le monde que chaque individu a en partage et use avec les autres pour survivre ou vivre : pas d'automobile absolument privée sans l'encombrant réseau de voirie et sans les règles qui vont avec ; pas d'ordinateurs personnels sans réseau électrique et réseau d'information, pas plus qu'il ne peut y avoir de stylo à encre, à plume en or à disposer négligemment dans la poche intérieure d'une veste pour écrire sur des tablettes en argile, qu'il ne peut y avoir de stylet pour graver sur un bloc note en papier velin.

d'*instrumentalisation* et d'*instrumentation* utilisé en ergonomie cognitive [P. Rabardel, 1995, pp. 135-138] pour définir la notion d'*instrument*.

Selon P. Rabardel, ce qui se rapporte à l'activité d'un «sujet» observé dans son comportement avec des objets est ici étendu à l'activité sociale¹ ; activité sociale qui n'est pas assimilée au fait d'un «sujet collectif». L'activité sociale est le fait d'un ensemble de sujets disposant en partage d'instruments qui les autorisent à agir au quotidien pour leurs «affaires». Cet ensemble de sujets ne constitue pas un «sujet collectif» pour autant que cet ensemble n'est pas une organisation, que les sujets de cet ensemble ne sont pas disposés dans une organisation. La consistance de l'activité sociale tient au fait que chaque sujet s'oriente d'après autrui —et non pas seulement d'après des règlements disposant chacun dans des rapports de subordination. Si les dispositifs techniques sont les instruments de l'activité sociale et tout particulièrement de l'activité *intra-mondaine* (agencement des dispositifs techniques et spatiaux formant les espaces publics par exemple), alors ils seraient soumis à deux processus :

- l'un, le processus d'*instrumentalisation*, qui tend à transformer, à façonner les dispositifs techniques et spatiaux pour les rendre adéquats aux activités qui les mobilisent (typiquement, le banc utilisé par les amateurs de glisse) ;
- l'autre, le processus d'*instrumentation*, qui tend à modifier les comportements individuels et collectifs pour les rendre adéquats au fonctionnement des dispositifs techniques et spatiaux de manière à les rendre disponibles à l'activité sociale (typiquement, obéir à l'injonction de la signalisation lumineuse, se plier à la discipline de la rue pour la bonne raison que c'est encore la meilleure façon d'y agir en toute quiétude).

Ce serait ce double processus, qui étendu à l'activité sociale, lierait l'usage (*instrumentalisation*) et le fonctionnement (*instrumentation*) des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain.

1- Ce détournement des concepts utilisés par P. Rabardel qui oblige à passer de l'échelle du sujet (activité du sujet) à celui de la société (activité sociale) mériterait de plus amples développements que l'analogie : *instrumentalisation* / usage — *instrumentation* / fonctionnement qui s'est imposée avec la découverte de ces concepts habituels en ergonomie cognitive. Toutefois à ma décharge, les risques de cette analogie sont en partie déjà assumée en ergonomie cognitive, dès lors qu'il faut diriger les observations sur l'utilisation de dispositifs techniques par des «collectifs», des «groupes», ce qui apparaît de plus en plus le cas générale dans l'étude des systèmes intégrés de production industrielle, ou l'étude de machines compliquées comme les avions, les centrales nucléaires, etc.

pratiquer c'est user

La pratique intéresse chaque acteur particulier aux prises avec le présent. La pratique, ainsi définie, a directement à voir avec l'action —et plus exactement d'ailleurs, avec la réaction, c'est-à-dire avec les modalités par lesquelles le comportement de tout un chacun ici et maintenant s'oriente d'après celui d'autrui. Mais cette situation n'est possible —n'est gouvernable— que si les comportements d'autrui ont du «sens», sont «prévisibles», «escomptables» et indiquent une position dans le mouvement brownien des individus agglomérés.

La rue offre un spectacle particulièrement fabuleux de cette expérience. Ce spectacle est formé d'un ensemble d'actions et de réactions produites par la co-présence d'individus (une foule) et d'objets ; tout cela forme l'apparence d'un chaos général très organisé du point de vue de chacun, justement parce que chacun dans la rue peut prévoir là et maintenant les réactions des autres et cela, alors même que chacun s'affaire à sa propre destinée. L'accident peut alors s'interpréter comme la conséquence de l'inattendu que produisent les actions et réactions déchaînées parce que constituées hors de séquences reconnues et par conséquent envisageables. De même, peut-on fonder la possibilité de la circulation urbaine sur le pari fait par chacun que, s'inscrivant dans une séquence connue, les réactions des autres resteront dans l'ordre des séquences envisageables et prévisibles. Par exemple, les automobilistes en se livrant à leur activité favorite, conduire, passent aussi beaucoup de temps à récriminer sur la conduites des autres. Ces récriminations semblent s'organiser de préférence sur le mode de la dénonciation (souvent insultante) de la «mauvaise conduite». Dans ces récriminations, le mauvais conducteur apparaît comme celui qui ne déroule pas la bonne séquence, ou plus exactement, qui ne déroule pas la meilleure séquence, c'est-à-dire celle qui est attendue, dans un domaine fini de comportements possibles.

Les comportements incivils, dans la conduite automobile par exemple, permettent ainsi de révéler les conditions de la prévisibilité des comportements réglés par les usages. Un comportement est incivil¹ parce que justement il escompte le bon comportement de tous, il permet de se dispenser de se soumettre aux règles d'usage. Le comportement incivil, en ce sens, révèle les règles d'usage en ce qu'il s'appuie sur la prévisibilité des comportements. L'incivilité ou la fraude dans les comportements de circulation se fondent généralement sur la prévision des comportements d'autrui pour justement engager une séquence sinon inédite, du moins hors des usages ; ceci dans les limites justement où, augmentant l'ordre des séquences impossibles (à envisager), le «fraudeur» accroît les possibilités de «déchaînement» des réactions et,

1- qui n'est jamais un comportement aléatoire, ni gratuit et encore moins «fou», mais un comportement qui obéit à des règles connues de tous mais considérées comme illégitimes, comme hors du jeu social, parce que n'y est pas sanctionnée positivement l'association entre les fins et les moyens qu'elles mettent en œuvre.

par conséquent, augmente le risque d'accident. Mais le préjudice ressenti face à l'incivilité dans les conditions de circulation tient moins au danger encouru qu'au fait que celui qui la subit s'est soumis aux règles d'usage et, qu'ayant accepté le coût (la soumission), il s'en voit alors privé du bénéfice.

Les usages, à l'endroit des objets fabriqués, définis comme ensemble de règles, d'habitudes, d'habitus ou de schèmes forment les conditions d'une réduction de l'imprévisibilité inhérente à l'action de chaque individu ; l'imprévisibilité étant définie comme l'enchaînement *incalculable* des actions et des réactions des uns et des autres. Les usages règlent, pour ainsi dire, des séquences d'action, à la manière dont des scripts et des scénarios peuvent conformer des rôles connus et reconnus de tout un chacun, acteur sur la scène. Les usages participent alors des modalités par lesquelles les actions et les réactions de chacun peuvent devenir prévisibles et signifier en s'enchaînant selon des quasi routines, selon des séquences, non seulement connues de tous mais que l'on peut escompter de chacun. *La pratique, en ce sens, définit la capacité à agir, ici et maintenant dans le monde, en mobilisant des objets selon les usages.*

Le commerce des gens comme usage de l'espace public peut rendre compte des modalités par lesquelles l'usage y ordonne les pratiques et, ce faisant, ouvre l'espace public à toutes les rencontres ; ainsi de l'ensemble des possibilités d'y rencontrer quelqu'un et l'ensemble des réactions que déclenche un simple «coup d'œil». Le simple fait de regarder quelqu'un dans la rue ou sur la place peut, selon les situations, déclencher une multitude de scénarios dont tout un chacun connaît le déroulement et les bifurcations possibles : cela pouvant aller de la plus grande violence à l'anodin sourire (qui variera selon que l'on s'est déjà vu ou que l'on ne se connaît pas et inscrira sans équivoque les suites possibles), à la poignée de main dont les gammes sont d'une variété infinie et extrêmement significantes, en passant par l'indifférence polie ou affectée. Ainsi un simple regard constitue-t-il une action et le départ d'un enchaînement de réactions formées de la coprésence d'individus (une foule) et d'objets (formant un espace public) qui n'ont d'apparence chaotique que pour l'étranger en visite. L'ordre relève de l'évidence pour l'habitué, pour le citoyen. Sa connaissance intime des usages rend cohérente la co-présence des objets fabriqués ; cette connaissance les établit même en agencements signifiants des comportements adéquats, possibles, «normaux» —au point que les dispositifs techniques et spatiaux fonctionnent comme des instruments sémiotiques : produisant les signes d'une attitude convenable à leur fonctionnement¹, «une conscience des objets matériels qui peut résonner dans la conscience que les gens ont les uns des autres dans les villes». Mais l'ordre se brise pour l'étranger, comme il se brise pour l'habitué quand advient un événement, c'est-à-dire justement, ce qui advient hors des usages et qui, se mettant hors de portée du sens, devient insignifiant.

1- R. Sennett [1992, p. 256] —cf. *supra*, chapitre 3 § «ranger la ville, ranger les gens».

chapitre 09 — user et fabriquer, deux univers d'action

Les objets en général et les dispositifs techniques et spatiaux en particulier constituent une offre en pratiques sociales. Ces pratiques sont régulées par les usages dans la mesure où les usages commandent aux dispositions des objets et à leur agencement pour former un milieu. Cette conjecture relative aux usages des objets et aux pratiques sociales suppose de considérer les objets fabriqués comme les instruments de l'activité sociale, de considérer les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain comme les instruments de l'activité sociale urbaine.

La ville, comme milieu, montre justement combien l'activité sociale requiert d'objets, exige même la co-existence d'une multitude de dispositifs techniques et spatiaux, eux-mêmes bien souvent constitués de l'agencement d'une multitude d'objets. L'idée de milieu risque d'être inadéquate si elle est abordée comme support, comme environnement de l'activité sociale. En effet, les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain et le milieu qu'ils forment procèdent de l'activité sociale tout en l'effectuant : de cette manière, ils l'objectivent. Les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, en figurant l'activité sociale, la *signifient*. C'est seulement comme ensemble de signes figurant l'activité sociale qu'il est possible de parler de milieu, de poser la ville comme milieu. Autrement dit, l'usage serait signifié par les objets qu'il conformerait. Dire «au bureau» ou dire «à la maison», dire «en ville», «dans la rue» ou encore «à la campagne» ou «en région», c'est donner implicitement accès à une foule d'objets et de dispositifs différents et coexistants ; c'est aussi désigner des conditions d'action coexistantes. D'une certaine manière et sur un plan quasi sémiologique, les objets fabriqués signifient des conditions d'action : ils ouvrent, par leur agencement et par leur disposition, sur des univers sociaux d'action.

deux univers d'action pour un même objet

La conformation du milieu urbain, comme agencement des dispositifs techniques et spatiaux qui le constituent, relève de l'activité technique c'est-à-dire, dans l'activité

sociale, de cette capacité à faire, à former des objets, à les produire pour les rendre disponibles à l'activité sociale. L'univers social des usages et l'univers technique de la fabrication pourraient se rejoindre en *conformant* des objets. Cette conformation serait régie par des anticipations réciproques, à la fois du point de vue des usages et du point de vue de la fabrication. Il y aurait ainsi une correspondance entre usage (pratiques), forme (signes) et technique (fonctionnements). Cette interprétation des rapports entre usage, forme et technique n'est pas si éloignée de la «typologie» (ou «typo-morphologie»¹) telle qu'elle a constitué, à un moment donné, une tentative de théorie en architecture et en urbanisme visant justement à élucider les rapports entre productions spatiales et usages.

le type et la commutation, conjectures sur la conformation des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain

Selon ces tentatives, le *type* consiste en un principe organisateur, voire générateur. En cela, il s'oppose au *modèle* qui, quant à lui, consiste en un principe de reproduction. De cette tentative théorique, nous avons retenu la possibilité, dans chaque agencement de dispositifs techniques et spatiaux urbains, de l'articulation de principes techniques de fabrication, de pratiques sociales réglées par des usages, de familles de formes. Cette articulation, que l'on peut percevoir dans l'expérience de la rue, est particulièrement perceptible quand elle échoue. J'invoquerai encore une fois le cas la dalle de la Part-Dieu. Il s'agit d'un «espace», situé à 6 m du sol naturel, réservé aux seuls piétons et qui permet de lier plusieurs bâtiments du quartier de la Part-Dieu sans subir la circulation automobile. Cet objet qui innove tout à la fois quant à la forme et quant aux techniques qui sont mises en œuvre n'a jamais pu s'instituer du point de vue de l'usage. Il est resté dans une éternelle nouveauté. Il n'est pas une rue, mais il n'est pas autre chose non plus ; à peine constitue-t-il une offre en circulation. Cet espace est tellement insignifiant qu'il désoriente, qu'il rend impossible ce pour quoi il a été mis en œuvre : user d'un espace sans contrainte, sans la contrainte de la circulation automobile. Ce dispositif technique et spatial n'a pas dépassé son strict fonctionnement : fournir de quoi circuler. Il fonctionne du seul point de vue du cahier des charges. En quelque sorte, la dalle n'aurait pas dépassé le stade de sa constitution : son institution n'a pas eu lieu. N'ayant pas fourni à l'usage un support de projection, la dalle n'aurait pas généré de sens. Les anticipations techniques et formelles n'auraient pas eu de réciprocité en termes d'usage. En cela, elle constituerait un non-lieu.

1- Pour plus de détails sur les hypothèses ici retenues sur les relations entre techniques, sociétés et formes dans les processus d'édification, voir les notions de «modèles culturels» ou «modèles sociaux» développées par H. Raymond [1974, 1984] et liées aux travaux en typo-morphologie [Christian Devillers, 1974 ; B. Huet, 1981 ; B. Huet & alii, 1992 ; Aldo Rossi, e1988 ; JP. Frey, 1986] ainsi que le numéro d'*Architecture d'Aujourd'hui*, 1974, n°174, Dossier «Recherche Habitat».

Cette observation de la dalle de la Part-Dieu a conduit à penser que le sentiment d'insécurité que la dalle génère, le sentiment d'inconfort, de trouble, de désorientation pourraient avoir partie liée avec l'impossible anticipation des pratiques sur un espace dont la forme ne constitue pas le support d'une projection des usages. En quelque sorte, dans un espace insignifiant, «le pire» est la seule anticipation possible ; le pire étant toujours prévisible, est donc le plus souvent anticipé (le danger, l'agression, l'accident, l'événement). L'angoisse et la peur sont alors les seules anticipations possibles : elles sont anticipations du déchaînement des pratiques et du rapport à autrui. La prévisibilité fonctionnelle ne suffit pas ; encore faut-il qu'elle rencontre la prévisibilité des pratiques.

Le *type*, dans cette perspective, peut être considéré comme une *institution*, c'est-à-dire comme une modalité par laquelle peuvent se pérenniser des attentes et des anticipations réciproques dans des univers sociaux d'action différents et différenciés. Le *type*, qui n'est pas «copie», est variation. En ce sens, l'institution dont il est question ici n'est pas seulement pérennisation, production du même et de l'identique (copie ou plutôt reproduction d'un modèle). L'idée du «type», de la typologie est intéressante parce qu'elle renvoie à l'autre versant de l'institution, à savoir l'*altération*, c'est-à-dire à l'émergence de l'*institué* et, par conséquent, à la nouveauté. C'est d'ailleurs en cela que le *type* s'oppose radicalement au modèle. Contrairement aux croyances solidement établies dans le monde contemporain, tant du côté des fabricants et des techniciens que du côté des mondes des arts, la nouveauté n'apparaît pas toujours en pensant le changement (l'innovation comme intention de nouveauté) ou en transgressant (le nouveau étant toujours du côté du bris de l'institution). Si l'on reprend la leçon de C. Castoriadis [1975], l'altération vise ce qui s'institue, c'est-à-dire ce qui, entre toutes les possibilités qui s'ouvrent à chaque instant pour chaque société, est institué comme changement viable : en quelque sorte, l'altération vise l'état du monde qui advient toujours entre tous les mondes possibles.

L'échec de la dalle de la Part-Dieu ou la réussite de la politique de requalification des espaces publics à Lyon ne tiennent pas seulement à l'instrumentalisation technique, urbanistique ou architecturale des connaissances et des savoirs sur la ville dans le projet d'aménagement urbain : les anticipations techniques et formelles des fabricants doivent rejoindre les anticipations pratiques des utilisateurs. Le secret de la réussite des aménagements centrés sur les espaces publics tient peut-être même au fait que les formes et les techniques¹ mises en œuvre ont suscité ces anticipations : ce faisant, les espaces publics font advenir un état viable de la ville.

C'est pour rendre compte de ce type d'échec ou de réussite (du point de vue de la maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de la politique de requalification de l'espace

1- et sans doute même la nouveauté serait d'avoir su, par ces politiques, conduire une «restauration» des formes et des techniques des espaces publics...

public à Lyon) qu'il est apparu intéressant de revenir sur ce qui, dans le milieu de l'architecture et de l'urbanisme, est considéré comme une vieille rengaine : la *typo-morphologie*. En effet, faute de mieux, ces linéaments de théorie paraissent toujours consistants, tout comme apparaît toujours très opératoire le principe de *commutation* défendu par H. Raymond [1984] et permettant de rendre compte du *type*. L'utilisation de la commutation, que je me suis permis de réinterpréter ici, a conduit à une première présentation des rapports entre l'univers social des techniques de la fabrication et l'univers social des usages.

La *typo-morphologie* permet de fonder l'articulation entre usage, forme et technique propre à chaque dispositif technique et spatial de l'urbain ou à leur agencement. Cependant, elle ne dit rien sur les modalités de passage de l'un à l'autre — si ce n'est l'existence d'une «structure de correspondance» [Ch. Devillers, 1974] : comment passe-t-on d'une intention d'user, à une intention technique de fonctionnement qui conduise à une «mise en forme» ? En tentant de répondre à cette question, je me suis posé plus de problèmes que je n'en ai résolu. Mais en la posant, j'ai pu développer un certain nombre de spéculations sur les rapports entre usages, techniques et formes qu'il me paraît nécessaire de rappeler relativement à l'ingénierie en génie civil, l'architecture ou l'aménagement urbain.

la commutation, conjecture sur l'articulation entre usages, formes et techniques

La *commutation*, telle qu'interprétée ici, est ce qui permet de passer des *mots* aux *choses*, du discours de la commande au faire et, par conséquent, à l'engagement technique dans la fabrication. La commutation présuppose la distinction entre d'une part, ceux qui usent et d'autre part, ceux qui fabriquent, entre l'univers des usages et l'univers technique de la fabrication¹. La commutation est ce qui permet de passer d'un univers à l'autre. Pour illustrer ce passage, la «maison» est ici sollicitée comme commutateur exemplaire et idéal. Le mot maison ouvre sur un ensemble de significations liées au fait d'habiter. Cet ensemble est loin de s'arrêter aux seules manières d'être ; il implique des dispositions spatiales, des formes relativement stables et remarquables [B. Huet, M. Lambert, JY. Toussaint, 1992] ainsi qu'une foule d'objets distribués et constituant l'espace habitable. Le commutateur maison

1- H. Raymond [1984, pp. 65-71 et notamment p. 67] impliquant quant à lui des groupes sociaux distincts. J'ai préféré retravailler le principe de commutation en partant de groupes d'acteurs, c'est-à-dire des groupes sociaux spatialement et temporellement situés dans des univers sociaux d'action. Les individus ainsi regroupés le sont dans un temps et un espace délimités. Les groupes sociaux ici ne sont pas permanents, mais intermittents : les individus passant d'un univers social d'action à un autre sont soumis à une socialisation plurielle — ainsi les incessants «passages» des activités intra-mondaines, aux activités extra-mondaines et aux activités infra-mondaines, pour tout un chacun, dans son agenda quotidien.

ouvre à tous les instruments de l'habiter, à l'habitat comme ensemble d'instruments nécessaires pour être dans et avec la maison.

En ouvrant ces deux univers l'un sur l'autre, le commutateur permet à l'habitant commanditaire de sa maison et à l'architecte qui la fabrique (pour reprendre une situation idéale) de faire l'économie d'une description totale de cette maison-là qui doit devenir. L'injonction «dessine-moi une maison» adressée à l'architecte contient en elle-même un programme implicite qui déborde de toutes parts le programme explicite qui lie les deux protagonistes —enveloppe financière, nombre de pièces et détails divers de présentation¹.

un premier état des rapports entre l'univers des usages et l'univers des techniques de la fabrication

Les formes et les techniques que les dispositifs techniques et spatiaux mettent à contribution et font valoir relèvent d'activités qui sont essentiellement différentes de celles qui consistent à en user². La fabrication et l'usage ouvrent sur deux univers sociaux d'action différents : l'un, ici qualifié d'univers technique de la fabrication ; l'autre, d'univers des usages.

Ici découplés pour les besoins de la description, ces deux univers sont, dans les faits, coexistants et sans doute même, coextensifs. Ces deux univers sont identifiés et institués temporellement dans le déroulement de l'activité sociale : ainsi, par exemple, chacun, d'une manière ou d'une autre, se doit de définir son temps entre temps de travail et temps de non-travail (tout particulièrement au sein des sociétés industrielles contemporaines). Le fait que chacun puisse avoir à passer d'un temps à l'autre —ou de justifier de sa situation par rapport à ces temps— tout à la fois dans la durée de son existence (scolarisé, actif, retraité) et dans le présent de son activité consciente, constitue un indice de ces univers sociaux d'action et de leur couplage. Ainsi, être ingénieur ou architecte dans un bureau d'étude pendant les heures d'une journée ouvrable n'interfère que très modérément sur le fait d'habiter en ville, dans un appartement ou en zone péri-urbaine dans une maison de lotissement ou dans une ferme rénovée. Il est même admis que le même agit différemment dans ces deux

1- Cette expérience faite à l'étranger, mettant aux prises un client avec un architecte «étranger» (ou inversement), renseigne vite sur l'étendue de l'implicite du programme dans tout énoncé de la commande [cf. JY. Toussaint, 1993]. Dès lors qu'il s'agit d'un dispositif technique et spatial nouveau, pour un usage radicalement inconnu (par exemple réaliser les bâtiments d'une entreprise produisant de nouveaux produits selon de nouvelles procédures organisationnelles) s'impose l'écriture d'un programme «mot à mot» qui tente de décrire le bâtiment dans tous ses détails pour pallier l'absence d'implicite entre les acteurs en présence.

2- typiquement la différence des univers d'action dans lesquels se situaient le CPU et le CPI dans le projet de l'application Devis —cf. chap. 02, § «Deux visées pour un même objet».

univers d'action. Notre ingénieur ou notre architecte devient habitant (et inversement) par la grâce d'un emploi du temps qui met à contribution des espaces et un ensemble d'objets distincts dans leur disposition¹ ainsi que des relations sociales différenciées, hétérogènes.

C'est en ce sens qu'il est plutôt question d'univers que de «culture» ou encore de «groupes sociaux». Par univers, sont entendues les conditions d'action plus ou moins bien réglées par des rôles sociaux constitués et le plus souvent institués. L'univers technique de la fabrication et l'univers des usages n'enferment pas les acteurs, ne les déterminent pas ; ils constituent des conditions d'action, c'est-à-dire les unités de lieu et de temps des rôles dans lesquelles les acteurs sont situés et se situent. Cette manière d'identifier et de reconstituer ces deux univers d'action — parmi sans doute une multitude d'univers d'action possibles²— permet d'observer les acteurs sociaux selon des temporalités d'action et non plus dans un continuum intemporel d'expériences³.

la condition d'usage

Si l'usage d'un dispositif technique et spatial requiert un savoir-faire technique minimum, il n'a, en revanche, pas de commune mesure avec celui qui a été mobilisé pour sa fabrication. Ainsi, conduire une automobile et emprunter une rue exigent un minimum de connaissances techniques, mais cette connaissance n'a rien à voir avec celle que requièrent l'existence et le fonctionnement du complexe que forment l'automobile et la voirie. Plus généralement, les savoirs techniques mis en œuvre pour user n'ont rien à voir avec ceux mis en œuvre pour fabriquer. Quand d'aventure, user réclame un savoir technique spécifique, il est de toute façon différent de ceux qui sont mis en œuvre pour fabriquer : ainsi en est-il de l'automobile ou des ordinateurs affectés à la gestion de la signalisation lumineuse dans les rues ou de la signalisation lumineuse elle-même (en tant que dispositions d'objets). En revanche, la technicité que peut nécessiter l'usage intéresse le «service» que les dispositifs techniques et spatiaux assurent et qui, de cette manière, leur est délégué. Le fait que pour n'importe quel dispositif technique et spatial, les savoir-faire mis à contribution pour son fonctionnement, pour sa maintenance et pour son entretien soient différents et impliquent des acteurs différents, constitue autant d'indices allant dans ce sens — un bon automobiliste ne fait pas nécessairement ni un bon mécanicien, ni un bon

1- les mêmes objets peuvent être dans un univers et dans l'autre, mais ils ne sont pas investis des mêmes activités — ainsi, le téléphone, ou encore, l'ordinateur— ils sont dans des dispositions identiques, dans des agencements généralement différents, pour des activités différentes.

2- réagencant pour partie ou en totalité les éléments constitutifs des deux univers ici décrits.

3- les temps d'action (ou le découpage temporel de l'emploi du temps) réactivent l'expérience de chaque acteur : la situation, tout à la fois spatiale et temporelle, rappelle les expériences, non pas l'expérience en totalité, mais en «sélectionnant», en «actualisant» dans l'expérience totale ce qui est référé à la situation.

ingénieur en circulation ; il n'est pas certain que le fait d'être garagiste améliore la virtuosité du pilotage ou qu'être spécialiste de la circulation urbaine rende plus avisé sur la conduite à tenir en ville...

Si par nécessité — généralement par le biais de la division du travail — les citoyens et plus généralement les utilisateurs sont bien en état de déléguer la programmation, la conception, la réalisation, la maintenance des dispositifs techniques et spatiaux, l'usage de ces derniers n'est lié que très médiatement aux fabricants. Cette délégation est toujours plus nécessaire à mesure que les objets fabriqués engagent toujours plus de technologie. L'usage relève de l'activité des utilisateurs des objets fabriqués et il est attendu que, d'une manière ou d'une autre, ces objets servent cette activité : en ce sens, ils en sont les instruments. Habiter un logement, du point de vue de l'habitant, ce n'est pas faire de l'architecture, ce n'est pas faire de la résistance des matériaux ou de la structure, ce n'est pas carreler, maçonner, plaquer, peindre et encore moins produire de l'électricité, chlorer de l'eau et assainir les eaux usées : habiter un logement, c'est disposer d'instruments conformes aux usages des habitations tels qu'ils orientent les pratiques. Un logement est, en ce sens, un instrument et en l'occurrence un ensemble d'instruments qui permet d'habiter. Cette délégation est encore plus patente pour ce qui est de la rue, dont la complication est bien plus grande que celle de l'habitat.

Ainsi est-il possible de poser que pour tout utilisateur pris relativement à ses activités, l'existence¹ de tout dispositif technique et spatial constitue un projet de pratiques sociales ; pratiques variables et de tous ordres mais qui s'inscrivent dans les usages sociaux. Réciproquement, c'est dans le temps de l'activité de l'utilisateur que les dispositifs techniques et spatiaux vont se produire, qu'ils vont provoquer les pratiques sociales et, ce faisant, qu'ils vont exercer leur délégation et leurs effets : utilité, service, efficacité, beauté, prestige, solidité, sécurité, commodité, confort, etc.

la condition de fabricant

La programmation, la conception, la réalisation, la maintenance et, plus généralement, la fabrication de Dispositifs Techniques et Spatiaux, une fois les finalités d'usage fixées dans une ou plusieurs fonctions, consistent dans la mise en œuvre, relativement à cette fin, de savoir-faire techniques et de savoirs scientifiques hétérogènes. Du point de vue des fabricants — c'est-à-dire pour ce qui nous intéresse, les architectes, les urbanistes, les aménageurs, les paysagistes, les ingénieurs, les entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, etc. — la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain relève du génie civil et de l'aménagement urbain, de la construction, et plus généralement de la mobilisation de

1- quel que soit le stade de cette existence, sa programmation, sa conception, sa réalisation ou sa maintenance.

modes opératoires hétérogènes de type scientifique et technique¹. Cette mobilisation peut dépendre de chaque type de dispositifs techniques et spatiaux —matériaux, structures, modes constructifs, géologie, hydrologie, thermique, voire organisation scientifique du travail, etc.

Pour le fabricant, l'opération qui consiste à passer de l'énoncé d'une «demande», d'un «besoin» à un programme ou un cahier des charges, à un dispositif technique et spatial d'abord virtuel, puis réalisé et à maintenir (l'immeuble d'ici, le square d'en bas) est un projet de pratiques techniques de fabrication : *pour le fabricant, l'existence² d'un objet est d'abord un projet de pratiques techniques.*

Les activités techniques de la fabrication effectuent l'administration d'une efficacité : «ça doit marcher», «ça marche» ou «ça ne marche pas». Pour ce faire, les fabricants exercent leur capacité à prévoir le comportement des choses. Ils agissent en connaissance de cause, c'est-à-dire par rapport au réel et à ses processus connus — les «processus naturels» selon H. Arendt [1972, pp. 58-120] qui déterminent l'apparition de phénomènes ou de comportements des choses et les rendent prévisibles³.

De ce point de vue, l'activité technique de la fabrication maintiendrait les fabricants dans le monde des techniques et des sciences au sein duquel se présentent, en se dévoilant, les processus du monde réel (ou objectif). Les fabricants situent leur action dans le cadre du déterminisme, de la prévisibilité, du non-événement, de la rationalité instrumentale. Pour reprendre les catégories de M. Weber [e1971, p. 22], l'activité technique de la fabrication serait purement une activité déterminée de façon rationnelle en finalité. Dans ce monde de l'advenu, du connu, l'assentiment des acteurs qui s'activent comme fabricants est obtenu par la coercition de la vérité (de la preuve) : l'action s'y fait enchaînement d'opérations mettant en œuvre l'ensemble des lois formelles relativement à une fin rationnellement construite. En quelque sorte, la bonne fin de l'activité de fabrication et plus généralement de l'activité technique exigerait de ceux qui s'y emploient (dans la durée où ils s'y emploient) de se soumettre aux lois par lesquelles le réel et les «processus naturels» sont mobilisés, instrumentalisés, provoqués, «commis» aux affaires humaines.

Dans l'activité technique de fabrication, les objets consistent en un ensemble d'opérations mettant en œuvre dans une architecture, dans un ordonnancement, dans un dispositif (ou un agencement de dispositifs), des règles et des lois formelles qui échappent à l'usage —au sens où, pour ainsi dire, elles s'imposent à celui-ci, voire l'étaient. La gravitation et les lois de la mécanique statique s'imposent à l'habiter

-
- 1- dont on peut trouver traces dans le catalogue des disciplines scientifiques et techniques enseignées concourant à la formation des ingénieurs — par exemple dans le département de Génie Civil et d'Urbanisme à l'INSA de Lyon.
 - 2- là aussi, quel que soit le stade de cette existence, sa programmation, sa conception, sa réalisation ou sa maintenance.
 - 3- Ces processus sont connus et utilisés (instrumentalisés) mais pas forcément expliqués — comme a pu le souligner René Thom [e1993], «prédire n'est pas expliquer».

comme elles s'imposent à l'architecte, à l'ingénieur et à l'entrepreneur habilités à les manipuler. En effet, ces règles et ces lois formelles relèvent du dévoilement du réel : les savoirs scientifiques, les savoir-faire techniques et les modes opératoires technico-économiques le restituent, provoquent le réel et autorisent son instrumentation. De la sorte aussi, les techniques et les sciences le font *passer* dans la *réalité* des affaires humaines. Ainsi, participer à l'activité technique de la fabrication revient à jouer avec la contingence, avec la nécessité, en instrumentant le réel ainsi que les processus qui y sont disponibles et considérés comme des moyens pour des fins strictement humaines. La fabrication intéresse la manière dont la «nature» (ce qui s'impose, ce qui préexiste à toute action) est instrumentalisée et provoquée, «commise» pour satisfaire aux plans humains.

deux univers, les mondes un et deux

L'activité technique de la fabrication diffère de l'usage : si, relativement aux objets fabriqués, la première intéresse le comportement des *choses*, le second intéresse le comportement des *autres*. L'une et l'autre sont des activités sociales, mais les principes de réalité dont procèdent ces deux activités diffèrent radicalement : l'activité technique renvoie à ce qui est donné, à ce qui préexiste et qui est en dehors de l'activité sociale et sur lequel cette dernière s'appuie, à l'environnement sur lequel s'étaye l'activité sociale. La loi qui oriente l'activité technique relève de l'institution scientifique, c'est-à-dire précisément, de l'institution des modalités par lesquelles le réel (la «nature») est représenté¹ (et institué comme réalité). L'usage renvoie à l'action, aux modalités par lesquelles l'action, en mobilisant des objets fabriqués, est réglée, générée. L'usage instruit un rapport aux autres quand ce rapport implique des instruments, quand ce rapport est instrumenté. L'activité sociale, sous l'angle des usages, est régulée par des normes et des valeurs qui relèvent de processus d'institution, de lois et de règles que s'imposent les humains pour s'organiser et organiser leur relation (organisation ici au sens étendu de l'organisation sociale).

L'univers de la fabrication et l'univers des usages se distingueraient quant à l'axiologie mobilisée dans l'action. Si l'axiologie technique renvoie à la vérité (à ce qui est fondé dans le monde objectif, dans le réel, à ce qui est vrai), l'axiologie de l'usage renvoie quant à elle à la validité (à ce qui est fondé dans le monde des

1- au sens où les scientifiques et les techniciens tentent d'en percer le mystère. Aujourd'hui sans doute sommes-nous à un tournant de cette institution : en effet la représentation de la nature (notamment sous le vocable environnement) passerait d'une représentation d'une nature commise comme fond, comme ressources (telle que pouvait le dénoncer M. Heidegger dans sa nostalgie du monde artisan) à une représentation de la nature posée comme condition de l'existence. «[...] Ce que nous considérons comme «naturellement donné», cadre stable de nos activités et de nos calculs, pourrait bien être mis en question par ces activités et réduire à néant le principe de ces calculs» [Isabelle Stengers, 2001, p. 15]. La nature serait non plus à «dominer» mais à «préserver», non plus à «maîtriser», mais à «apprendre», non plus «disponible», mais «circonscrite», non plus «insensible», mais «sensible» : toute action «dans» la nature impliquant des rétro-actions et des conséquences sur les conditions de l'action.

normes sociales, à ce qui est valable). Ces conjectures sur une sorte d'ontologie de l'activité technique différente de l'ontologie de l'usage ont été produites pour comprendre ce qui séparerait le technicien de l'utilisateur — y compris quand cet utilisateur était le technicien lui-même. Mes observations m'ont conduit à plusieurs reprises à surprendre des techniciens, en situation d'utilisateur, en train de pester contre leur propre invention (sans forcément concevoir en quoi ces inventions étaient redevables à leur propre action) et donc de subir une sorte de schizophrénie entre «eux» techniciens dans un bureau et «eux» utilisateurs hors du bureau. Outre cette observation anecdotique qui mériterait de plus amples développements, ces conjectures semblent cohérentes avec un ensemble de remarques faites par E. Durkheim cherchant à différencier les règles morales des autres. Remarques qui permettent de mieux saisir la différence entre les univers sociaux de la fabrication et ceux de l'usage.

E. Durkheim [e1996, pp. 56-70] a fait apparaître cette différence intrinsèque entre les règles morales et les autres en partant des effets de leur violation. Cette violation, quel que soit le type de règle, a pour conséquence une sanction. «Quand une règle est violée, il se produit généralement pour l'agent des conséquences fâcheuses pour lui. Mais parmi ces conséquences fâcheuses, nous pouvons en distinguer de deux sortes : 1) les unes résultent mécaniquement de l'acte de violation. Si je viole la règle d'hygiène qui m'ordonne de me préserver des contacts suspects, les suites de cet acte se produisent automatiquement, à savoir la maladie. L'acte accompli engendre de lui-même la conséquence qui en résulte et, en analysant l'acte, on peut par avance savoir la conséquence qui y est analytiquement impliquée ; 2) mais quand je viole la règle qui m'ordonne de ne pas tuer, j'ai beau analyser mon acte, je n'y trouverai jamais le blâme ou le châtement ; il y a entre l'acte et sa conséquence une hétérogénéité complète ; il est impossible de dégager *analytiquement* de la notion de meurtre ou d'homicide, la moindre notion de blâme, de flétrissure. Le lien qui réunit l'acte et sa conséquence est, ici, un lien *synthétique*.» [pp. 60-61]. La nature des sanctions varie selon qu'il s'agit de violation de règles morales ou de toute autre règle.

Dans la violation des règles morales, ce n'est pas la nature intrinsèque de l'acte qui entraîne une sanction. «[...]. Celle-ci ne vient pas de ce que l'acte est tel ou tel, mais de ce que l'acte n'est pas conforme à la règle qui le proscriit. Et en effet, un même acte, fait de mêmes mouvements, ayant les mêmes résultats matériels sera blâmé ou non suivant qu'il existe ou non une règle qui le prohibe. C'est donc bien l'existence de cette règle et le rapport que soutient avec elle l'acte, qui déterminent la sanction.» [*ibid.*, p. 61]. Se jeter par une fenêtre située au dixième étage d'une construction a pour conséquence d'irrémédiables blessures ou la mort ; jeter quelqu'un par la fenêtre n'a de conséquences que pour autant que tuer ou blesser volontairement quelqu'un est prohibé. Encore que cet interdit puisse être en partie levé, si d'aventure celui (ou celle) qui agit prouve que celui ou celle qui a été défenestré voulait attenter

à sa propre vie : pour celui qui se jette ou qui est jeté la sanction est immédiate (blessure ou mort) ; pour celui qui jette, la sanction n'est que médiate, étrangère à l'acte.

Autrement dit, en revenant à l'usage, la différence avec la technique tiendrait à cette différence de la nature des sanctions positives ou négatives consécutives à tout acte. Dans le cas de l'usage, la sanction positive ou négative est une conséquence de l'acte qui ne résulte pas des contenus de l'acte, mais du fait que l'acte n'est pas conforme à la règle qui le prescrit ou au contraire le proscrit.

Cette différenciation entre l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages n'a d'intérêt que si sont posées la concomitance des temps, les simultanités des actes, c'est-à-dire l'existence d'univers parallèles d'action et non pas les découpages strictement analytiques de l'action. Il s'agit, en présentant ces deux univers, de présenter non pas un continuum de l'expérience, mais plutôt une pluralité des expériences compréhensible, non pas dans un temps linéairement conçu, mais dans des temporalités discontinues parce que parallèles : la pluralité des expériences serait faite de la multitude des passages d'une temporalité à une autre.

Enfin, cette différenciation entre l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages peut s'interpréter également à partir de la présentation d'une pluralité des mondes proposée par K. Popper [e1991], reprise et réinterprétée par J. Habermas [e1987]. Selon K. Popper, le monde dans sa pluralité renverrait principalement à trois mondes : le monde physique (le monde 1), le monde des expériences concrètes (monde 2) et le monde des contenus logiques (monde 3)¹. Ce troisième monde est celui qui intéresse K. Popper, dans la mesure où il s'agit du monde de la logique, des théories, des savoirs. K. Popper le conçoit comme production humaine sans auteurs et qui rétroagit sur le réel et la réalité (prise sur le réel et constitution de la réalité). Les trois mondes présentés par J. Habermas diffèrent de cette première proposition. Selon J. Habermas, trois mondes coexistent : un monde objectif régulé par des lois ; un monde social régulé par des normes ; un monde subjectif ou expressif régulé par les sens ou les sensations. «[...] le savoir qui s'incarne dans les actions régulées par des normes ainsi que dans les manifestations expressives ne renvoie pas à l'existence d'états de choses, mais uniquement à la valeur de devoir-être des normes, et à la manifestation d'expériences vécues subjectives. Avec de telles expressions, le locuteur ne saurait se référer à quelque chose dans le monde objectif, mais seulement à quelque chose dans le monde commun social ou dans le monde subjectif propre à chacun.» [*ibid.*, p. 32]. Ces trois mondes renvoient à trois grandes formes d'assentiment : la *vérité* pour le monde objectif, la *validité* pour le monde social, et la *véracité* pour le monde expressif. Ces trois mondes renvoient eux-mêmes à trois grandes formes de l'agir :

1- K. Popper [e1991] revient à plusieurs reprises sur ces trois mondes. Je me réfère à la définition qu'il donne p. 137.

l'agir téléologique ou stratégique (visant le succès) ; l'agir régulé par des normes (visant la satisfaction aux normes) ; l'agir dramaturgique (visant l'expression). Selon cette interprétation de l'interprétation de J. Habermas, les deux univers d'action distingués —l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages— renverraient l'un au monde objectif, l'autre au monde social (au sens de monde régulé par les normes).

Le troisième monde est moins «visible» dans cette présentation des relations entre l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages, sauf à concevoir que chaque acteur mobilisé dans le projet et par le projet interprète son rôle à sa manière : cette manière relève de son expression, de sa capacité singulière à sentir les situations d'action —ce qui renvoie aux variations individuelles des performances dans l'action (capacité à faire la preuve, à se soumettre aux normes, à s'exprimer).

fabricants et utilisateurs, une visée commune

Cette différenciation des activités techniques de fabrication et des usages s'actualise et s'effectue dans les relations qu'entretiennent les fabricants et les utilisateurs. Fabricants et utilisateurs sont à la fois séparés et complémentaires selon une division du travail propre à chaque organisation sociale. Cette complémentarité est ce qui autorise les uns à se désintéresser des modalités par lesquelles les autres parviennent à leurs fins : fabriquer, user. Ceci s'entend dans la mesure où chacune des fins s'ouvre sur l'autre, c'est-à-dire dans la mesure où chacune des fins s'inscrit comme moyen d'une fin globale par laquelle les activités des uns et des autres sont en relation et se justifient : l'édification du monde que forment les objets usés. Dans cette perspective, fabricant et utilisateur s'entendent autour d'un même objet, à partir de deux visées différentes : fabriquer et user.

C'est à cet endroit sans doute que la typologie peut nous aider à comprendre cette relation : la visée renvoie à la signification du type comme forme canonique et génératrice. Le type, en ce sens, constitue le support de la projection des fabricants et des utilisateurs. Le type, comme forme générique des objets, est le support de projections différentes ; pour les uns, il est projection d'activités techniques ; pour les autres, projection d'activités sociales particulières.

Cette relation entre fabricants et utilisateurs qui s'institue sur le mode de la complémentarité n'est pas pour autant symétrique. En effet, si la programmation, la conception, la réalisation, la maintenance ne concernent que très médiatement les utilisateurs, la réciproque n'est pas vraie, tout du moins tant que l'on suppose que les fabricants sont occupés à produire des valeurs d'usage. Ce désintérêt des utilisateurs pose les fabricants comme délégués des utilisateurs aux affaires techniques. Ils leur sont, de ce point de vue, redevables : redevables de ce à quoi ils sont commis en tant

que délégués¹. C'est d'ailleurs en ce sens qu'est considéré légitime le fait de «traiter d'un objet social en constituant un objet professionnel» [H. Raymond², 1984, p. 70].

les intercesseurs et l'apparition du destinataire, un second état des rapports entre l'univers des usages et l'univers des techniques de la fabrication

Cette première description des rapports entre l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages n'est valable que pour des situations relativement rares, à savoir celles où fabricant et utilisateur sont en communication directe, c'est-à-dire quand *l'utilisateur est le commanditaire direct des objets qu'il mobilise dans son activité sociale*. L'archétype de cette situation reste la relation quasi mythique de l'architecte et de son client, et plus généralement celle de l'artisan et son client. Or, la plupart des objets disponibles dans le monde contemporain sont produits en dehors de cette relation directe. L'utilisateur est très rarement en état de commander directement les objets nécessaires à son activité. Cette description relève donc plus du principe que de la situation réelle.

l'apparition de l'intercesseur

Le mode projet constitue la configuration générale des relations qui lient fabricants et utilisateurs. Le projet n'intègre pas (et ne peut pas véritablement le faire) les utilisateurs —comme nous avons tenté d'en expliciter les causes aux chapitres 07 et 08. Les utilisateurs ne commandent pas les objets qu'ils mobilisent dans leur activité. La commande des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain relève même de la maîtrise d'ouvrage : c'est même ce qui lui octroie sa légitimité ; de plus, c'est elle qui dispose des moyens de cette commande —les ressources. Dans le cas de la maîtrise d'ouvrage publique, ces moyens relèvent des prélèvements fiscaux et de l'impôt. De cette manière, la maîtrise d'ouvrage assume la représentation des utilisateurs, les utilisateurs ne pouvant être présents dans le projet que par la médiation de représentants. La commande ainsi instituée relève en propre de l'univers des techniques de la fabrication.

L'activité de commande au sein de la maîtrise d'ouvrage instruit les attentes et les besoins de l'utilisateur. C'est toute l'activité de la maîtrise d'ouvrage en phase

1- en tant qu'architecte, urbaniste, paysagiste, ingénieur en génie civil pour ne citer que ceux-là, ces acteurs sont délégués à penser l'espace des autres.

2- citant Romain Laufer et Catherine Paradeise [1982].

d'études préalable et de programmation. La maîtrise d'ouvrage fait valoir de la sorte la demande sociale en objets fabriqués —en l'occurrence, en dispositifs techniques et spatiaux. Pour ce faire, l'activité sociale est mise à contribution. Elle est observée, enquêtée, mesurée, segmentée : elle est représentée. C'est de cette représentation qu'est extraite l'information permettant de supputer des attentes et des besoins qui permettent de qualifier et sans doute d'identifier des utilisateurs.

Les tâches de représentation constituent des gisements de métiers et les activités de représentation tendent toujours plus à se professionnaliser : ainsi en va-t-il de l'émergence d'un marché de la concertation et de l'apparition de «nouveaux professionnels» de la communication et de la médiation qui intercèdent auprès des utilisateurs pour promouvoir des productions et auprès des fabricants pour faire valoir les attentes du public. Ainsi naissent les intercesseurs. Mais ces intercesseurs ne reçoivent pas leur mandat des utilisateurs ; ils ne sont pas une émanation du public¹. Comme le CPU dans le cas de l'application Devis (cf. chapitre 02), ils ne reçoivent pas de mandat explicite des utilisateurs, ils sont une émanation directe des fabricants : ils sont même, quant à leur statut et à leurs ressources, une créature des fabricants. En ce sens, les intercesseurs sont des professionnels qui appartiennent à l'univers des techniques de la fabrication.

l'apparition du destinataire

De cette manière —et le cas simple des relations entre le CPU et le CPI dans les procédures de production des logiciels au sein de la Communauté Urbaine était explicite— il est loisible d'affirmer que les objets fabriqués sont, dans cette modalité du projet, projetés au double titre de leur finalité (utilisation, destination) et des moyens pour y parvenir (conception, fabrication, maintenance) sinon par les mêmes acteurs, du moins par des acteurs enserrés dans les mêmes contraintes. Les intercesseurs participent du collectif d'énonciation et assument une part dans l'agencement et la destination des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain.

De cette manière aussi, il est possible de dire que, dans le projet, les activités de représentation du public et les activités de fabrication des objets destinés au public relèvent de la production et s'orientent donc en conséquence d'après des fins strictement économiques. Les acteurs dans l'univers technique de la fabrication —les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, y compris donc les intercesseurs, les maîtres

1- comme pourrait l'avoir été un temps, la figure du critique en littérature. Ceci dit la professionnalisation du critique et la collusion de ses intérêts avec ceux de l'industrie culturelle à partir du XIX^{ème} siècle (cf. les travaux J. Habermas sur l'espace public [e1993]) pourraient présenter une référence intéressante au mouvement qui semble se dessiner relativement à ce qui pourrait être ou avoir été une «critique urbaine» : le milieu associatif, longtemps producteur d'une critique de l'activité d'aménagement urbain, voit ses cadres se professionnaliser dans les tâches de médiation : ces «cadres» constituent leur activité critique en ressources, c'est-à-dire en prestations assurées auprès des fabricants et défrayées par eux.

d'œuvre en architecture, en paysage, en aménagement ou en génie civil, les entreprises de réalisation, les services techniques et les services gestionnaires assurant la maintenance, les entreprises de services assurant la gestion, etc.— obéissent, dans leur activité, à des fins économiques et sont soumis aux mêmes obligations. En effet, le déroulement de leur activité s'oriente aussi et surtout selon le comportement des prestations qu'ils assurent sur le marché des biens et des services.

Le mandat par lequel les fabricants ont à s'occuper des affaires techniques s'élargit à la définition des besoins et des attentes, à l'instruction de la demande sociale en objets et à la construction des utilisateurs destinataires. De la sorte, cette extension du mandat modifie la relation de pouvoir à l'avantage des fabricants : ceux-ci ont désormais le pouvoir de projeter le destinataire lui-même et par conséquent de définir la position de leur mandant. L'observation, à condition de ne pas prendre les lunettes des fabricants, montre que la définition de la destination d'un objet, et par conséquent, la construction des destinataires —les cibles comme disent avec une certaine justesse les gens de marketing— relèvent de la seule activité des acteurs mobilisés *dans* le projet.

L'existence de ces acteurs, de ces intercesseurs, caractérise l'activité technique de fabrication contemporaine : les agences de publicité, de communication, de marketing, y compris de marketing urbain, participent, à un niveau ou à un autre, de cette intercession. Dans cette contrainte productive, l'expression de la demande ne pourrait jamais déborder les contraintes de la fabrication : entendu par là que ce qui est constitué en commande ne pourrait être autre chose que ce qui, des activités sociales (des attentes), est significatif dans l'univers technique de la fabrication. Le risque devient alors important d'observer que la commande des dispositifs techniques et spatiaux ne se constituerait que relativement aux pratiques productives, aux nécessités de produire.

Dans cette configuration, l'utilisateur est transfiguré en destinataire des dispositifs techniques de la fabrication. Le projet institue le destinataire comme représentation de l'utilisateur ou du public. Avec la figure de l'intercesseur comme représentant de l'utilisateur, la *commutation* ne pourrait plus s'exercer que dans l'univers de signification que forme le projet : la commutation ne s'exercerait qu'entre les experts associés dans le collectif d'énonciation des agencements des dispositifs techniques et spatiaux en aménagements urbains. Autrement dit, dans cette situation, au sein de l'univers des techniques de fabrication, la commutation n'aurait plus pour objet de faire passer d'un projet de pratiques sociales urbaines à un projet de pratiques techniques, mais bien plutôt de passer d'un projet de pratiques productives à un projet de pratiques techniques.

Le consommateur, le client, l'utilisateur, peuvent alors apparaître dans la lumière du projet et jeter dans l'ombre l'utilisateur et le public. Ils sont là pour fonder la nécessité de ceux qui s'octroient la légitimité de parler en leur nom. Ils sont une pure

abstraction, une rationalisation des utilisateurs, de ceux qui, concrètement, devront user des objets fabriqués ainsi rendus disponibles dans leur activité et qui formeront leur milieu. L'usage se dégrade alors dans la fiction des intercesseurs.

L'issue de cette confrontation, qui oppose l'univers des techniques de la fabrication et l'univers de l'usage, pourrait consister dans le choix toujours ouvert entre l'écologie des utilisateurs qui mobilisent les objets et l'écologie des objets qui mobilisent les destinataires...

conclusion

Qu'est-ce que «fabriquent» exactement les fabricants quand ils fabriquent des dispositifs techniques et spatiaux ? Qu'est-ce que peuvent bien «fabriquer» les publics avec les objets fabriqués qui leur sont destinés ?

Telles étaient les questions de départ. Il s'est agi, en les posant, de considérer le problème de l'usage en postulant que l'usage est le problème de la fabrication, problème que les acteurs de la fabrication tentent de résoudre en mettant en œuvre une forme d'organisation, le projet. Le projet, comme forme organisationnelle, assume la résolution du problème de l'usage en s'assurant techniquement et économiquement des modalités du rapport du fonctionnement des objets fabriqués aux usages de ces mêmes objets.

Cette problématique s'appuie sur l'hypothèse de l'existence d'une activité sociale urbaine instrumentée. Par activité sociale urbaine instrumentée est entendu le fait que, au sein des sociétés urbaines en général et des sociétés urbaines industrielles tout particulièrement, toute activité orientée vers autrui (l'activité sociale) aurait pour caractéristique de mobiliser un grand nombre d'objets fabriqués. L'instrumentation, comme dimension de l'activité sociale, ne compromet pas la définition quasi canonique qu'en donne M. Weber [e1971] et que je me permets de rappeler : «Nous appelons sociologie (au sens où nous entendons ici ce terme utilisé avec beaucoup d'équivoques) une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets. Nous entendons par «activité» un comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance), quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un *sens* subjectif. Et par activité «sociale», l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'*autrui*, par rapport auquel s'oriente son déroulement.» [p. 4]. Les objets fabriqués mobilisés dans l'activité sociale, autrement dit les instruments de l'activité sociale, seraient un moyen de la caractériser. Ainsi l'activité sociale urbaine se caractériserait-elle par le type d'objets qu'elle mobilise, types d'objets que j'ai nommé «dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain».

Or, c'est la médiation des objets dans l'activité sociale dont il est plus souvent question : pour ne citer que ce seul exemple, dans les relations d'échanges de dons [M. Mauss, e1999]. L'intérêt du recours à la notion d'instrument est d'intégrer une autre dimension, celle de l'«outillage», au fait que les actions impliquent, outre le langage (dire ce qui est à faire et faire ce qui est dit), une multitude d'objets qui permettent de modifier l'état du monde, qu'il s'agisse du monde objectif ou du monde social, voire du monde subjectif. Ces objets fabriqués agissent non pas en

eux-mêmes, ni comme simples moyens en vue de fins, mais comme prolongement corporel (y compris, celui du cerveau avec les instruments informatiques par exemple). L'instrumentation renvoie à l'opportunité : l'instrument n'est pas qu'un moyen de l'action dans la mesure où, en tant qu'instrument, il ouvre des possibilités d'action : c'est typiquement le cas, dans la sphère du bricolage, de la lourde clef à mollette qui peut servir de marteau quand celui-ci fait défaut. Ce type de «détournement» est inhérent à la fonction instrumentale qui offre des opportunités d'action sur le monde, pour en changer l'état.

En m'appuyant sur l'hypothèse d'objets fabriqués agissant comme instrument de l'activité sociale urbaine, j'ai choisi d'assumer en sociologie une position habituelle en ergonomie —et tout particulièrement en ergonomie cognitive [cf. notamment P. Rabardel et P. Vérillon], à savoir que l'action n'est jamais éther, mais implique à la fois des actes et des corps ainsi que leurs prolongements artificiels, c'est-à-dire une somme invraisemblable d'objets fabriqués¹ : l'arme du crime est souvent la plus décisive des pièces à conviction dans la charge de la preuve. Pour poursuivre l'analogie, la force de conviction de l'arme du crime consiste dans le fait qu'en plus, elle rend l'acte intelligible en permettant d'identifier la situation d'action.

Cette problématique de l'instrument se situe dans la perspective d'une «civilisation des choses» [Laurent Thévenot, 1993, p. 87]. A ce propos, on peut se poser la question de savoir quelle civilisation a pu jamais exister sans objets fabriqués, sans objets mêlés aux actes. La réponse à cette question est contenue dans les postulats qui fondent les ethnologues, les archéologues et les préhistoriens à suivre une civilisation à la trace, voire, avec André Leroi-Gourhan, à suivre l'humanité elle-même à la trace par le biais des objets fabriqués. Pour A. Leroi-Gourhan, cette trace se confond avec celle de la technique ; non pas la fabrication qui instrumente la technique, mais la technique comme action sur le monde, comme capacité à changer l'état du monde, à former le monde en étendant le domaine de la «culture» sur la «nature» [Yves Coppens, 1995].

L'urbain constitue l'une des clefs d'entrée d'une problématique générale de l'activité sociale instrumentée. Dans cette perspective, l'activité sociale n'est pas pensée

1- cette définition de l'action est contraire à celle qu'en donne H. Arendt [e1963] et cela, bien que par ailleurs, j'aie pu m'appuyer sur ses conjectures, notamment sur le fait que toute action appelle des réactions et une somme infinie de réactions qui interdit de préjuger des conséquences de toute action (en cela l'habitude et les routines sont, pour ainsi dire, des garanties de bonne fin de l'action) —pour cette partie cf., la question de la promesse et du pardon [pp. 301-310] comme modalité d'arrêt du cycle des actions / réactions. Pour la définition de l'action avec laquelle mes définitions sont contradictoires : «L'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes, sans l'intermédiaire des objets ni de la matière, correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes et non pas l'homme, qui vivent sur terre et habitent le monde. Si tous les aspects de la condition humaine ont de quelque façon rapport à la politique, cette pluralité est spécifiquement la condition —non seulement la *conditio sine qua non*, mais encore la *conditio per quam*— de toute politique.» [pp. 41-42]. «[...] : «l'action, par contraste avec la fabrication, comme les Grecs ont été les premiers à le découvrir, est en soi et par soi totalement futile ; elle ne laisse pas de produit achevé derrière elle.» p. 28. Sans doute mon acception du mot action est-elle plus proche du mot «activité» dans la philosophie proposée par H. Arendt et, surtout, dans la traduction française de sa pensée.

seulement comme l'ensemble des rapports à autrui ; est pris en considération également le fait que ces rapports à autrui visent à changer quelque chose dans le monde, «à faire» un monde non pas appropriable mais approprié, c'est-à-dire à produire, sur le mode de l'institué, les conditions de l'existence. En quelque sorte, en m'intéressant aux dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, je m'inscris dans une tradition de recherche en sociologie qui intéresse la morphologie sociale et ce, en privilégiant la modalité instrumentale.

Cette tentative de contribution à la production de connaissances sur la fabrication des instruments de l'activité sociale urbaine a orienté le travail de questionnement et de recherche vers trois grandes perspectives qui, aujourd'hui, trouvent ainsi à se formuler : 1) la dimension économique dans le cadre d'une quasi «naturalisation» de ses postulats : les effets d'une économie posée comme chose publique ; 2) la dimension «artefactuelle» de tout objet fabriqué et ses effets sur l'empire des activités *infra mondaines* ; 3) un questionnement à prétention épistémologique autour du «temps», à savoir comment la pluralité telle que par exemple B. Lahire [1998] l'expose, la simultanéité [H. Lefèbvre, 1968], la concomitance ou la coexistence et l'altération [C. Castoriadis, 1974] seraient les possibilités (pour parler comme H. Lefèbvre) ouvertes et offertes par la société urbaine industrielle, ou encore par la société métropolitaine ou métropolitaine pour reprendre les terminologies de M. Bassand [1997] ou F. Ascher [1995].

1) La séparation des deux régimes d'activité, ceux de l'usage et de la fabrication, établirait les conditions d'émergence d'une sphère publique [J. Habermas, e1993] formée des utilisateurs en état de «discuter» de la nécessité, de l'efficience, de la forme, des choix techniques et technologiques, etc. des instruments de l'activité sociale. L'existence de ce public est en partie avérée par l'émergence d'une multitude d'associations et d'organisations capables de faire valoir des critiques et de manifester approbation et désapprobation devant les multiples projets visant à modifier l'état de la réalité urbaine. La critique des objets fabriqués —la capacité à produire une critique de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture ou des ouvrages¹— est d'autant plus un enjeu de discussion des modalités de l'organisation sociale, que les relations sociales sollicitent toujours davantage la médiation de dispositifs techniques et spatiaux et que l'activité sociale est toujours plus instrumentée. Autrement dit, discuter technique, discuter des instruments mobilisés dans les activités quotidiennes, ce serait «faire de la politique». Le choix entre une «ville égalité» et une «ville marché» proposé dans un énoncé politique radical ne serait rien d'autre qu'un choix entre des formes de solidarité c'est-à-dire aussi, un choix entre des instruments de l'activité sociale urbaine.

1- typiquement les mouvements critiquant (et s'opposant à) la réalisation d'autoroutes, de voies express, etc. ; oppositions et critiques dont l'explication par le NIMBY ou la résistance au changement constitue le plus souvent rien d'autre qu'un processus d'immunisation des acteurs mobilisés dans le projet...

La description de l'activité d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou de génie civil, à partir du mode projet, montre que la séparation entre l'univers des techniques de la fabrication et l'univers des usages se fait disjonction. Désormais, l'activité des acteurs mobilisés dans le projet est la seule légitime. Dans cette perspective, l'activité d'édification ne vise plus seulement l'habitat, mais l'habiter. L'habiter doit se soumettre aux contraintes de la fabrication. En quelque sorte, les usages tendraient à disparaître de l'horizon de la fabrication. La prise en compte des usages dans la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain pourrait être entièrement dépendante de la réduction des usages aux dimensions techniques et économiques de la fabrication. L'usage doit donc se soumettre à la fabrication —en fabriquant, il ne s'agirait pas de passer d'un projet de pratiques sociales à un projet de pratiques techniques, mais bien plutôt de passer d'un projet de pratiques productives à un projet de pratiques techniques. Dans cette perspective, la constitution d'un public n'a strictement aucun sens et encore moins la critique que ce public est susceptible de produire. L'existence de cette critique ne peut plus être vécue que comme opposition, comme position à réduire, à circonvenir... C'est ce que semble confirmer le déploiement de moyens et de techniques de communication et d'information pour tenter de «faire accepter» —la trop fameuse «acceptabilité sociale»— les réquisits économiques de la fabrication.

L'idée de centrer la fabrication sur les utilisateurs, les discours sur la nécessité de mettre l'habitant au centre des projets d'aménagement, bref, toutes ces stratégies de fabrication que tente une manière anthropocentrée du faire, attestent de l'ampleur des effets de la désarticulation des univers de la fabrication et de l'usage. Cette inquiétude anthropocentrée du faire serait la tentative de réparer les effets des profondes modifications de l'état du monde, et notamment des changements du rapport social aux normes (le passage de la table des lois à la table des projets, voire à la table des négociations [Christian Thuderoz, 2000]).

L'une des causes de cette modification de l'état du monde serait imputable aux modifications du régime économique qu'impose la production industrielle ou de masse ; économie fondée sur une production qui serait une fin en soi, dont la raison serait auto-entretenu. L'observation de la fabrication des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain renvoie à cette possibilité d'une production qui n'aurait d'autres fins qu'elle-même, ce qu'illustre la possibilité de fabriquer des objets hors des usages. et, plus généralement, d'établir la réalité urbaine à l'aune du seul calcul économique —typiquement le quartier de Part-Dieu où les considérations de flux et le calcul de rentabilité du centre commercial orientent à la fois l'aménagement en entier mais, en plus, l'ensemble du système de voirie dont le fonctionnement doit constituer une offre en circulation strictement ajustée à la capacité d'accueil du centre commercial.

Or, l'économie est désormais naturalisée. Selon P. Bourdieu [2000, pp. 22-23], ce processus de naturalisation masque, occulte les postulats qui la fondent et les rend

difficilement discutables. Il les énonce en deux propositions : a) «l'économie est un domaine séparé, gouverné par des lois naturelles et universelles que les gouvernements ne doivent pas contrarier par des interventions intempestives.» ; b) «le marché est le moyen optimal d'organiser la production et les échanges de manière efficace et équitable dans les sociétés démocratiques.» La disjonction entre l'univers des techniques de fabrication et l'univers des usages ouvre donc sur l'actualité d'un monde qui ferait de l'«économie», non seulement une «chose publique», mais aussi une «chose naturelle». L'économie s'imposerait comme le «réel», voire comme la totalité du «réel».

2) La dimension organisationnelle de tout objet fabriqué a été à peine esquissée dans la description des formes instrumentales de la solidarité¹. Tout dispositif technique et spatial par sa dimension organisationnelle constitue un artefact. C'est à partir de ce postulat que s'est imposée l'idée d'une dimension *infra mondaine* de l'activité sociale qui pousse à la *privatisation* à la fois de la sphère privée ou domestique (de la dimension *extra mondaine* de l'activité sociale) et de la sphère publique (de la dimension *intra mondaine* de l'activité sociale). En quelque sorte, la traditionnelle bipartition privé / public deviendrait tripartition : privé / privatisé / public. Cette tripartition serait l'une des conséquences du régime économique qu'imposent les formes de production industrielle de masse. Pour illustrer de manière caricaturale cette idée, je reprendrai cette anecdote du touriste d'affaires, venant des anciennes contrées communistes, toujours croyant en cette autre idéologie de la production industrielle de masse et s'exclamant à l'adresse de responsables politiques lyonnais après une visite du centre commercial de la Part-Dieu : «Vous avez réussi là où nous avons échoué!». Il voulait dire par là que la collectivisation ou pire, le «collectivisme», était patent dans ce lieu où tout est pris en charge, la nourriture des êtres, leurs distractions, leurs cheminements, leur confort, les services, la marchandise, l'espace, voire leurs pensées. A cette différence près que cette collectivisation n'est pas le fait des collectivités publiques (de l'Etat et de son administration ou des collectivités locales).

La dimension *infra mondaine*, que l'on peut dans une certaine mesure appeler collectivisation, serait pour ainsi dire une forme prise par la solidarité organique, une forme «ultra intégratrice». La virtualité intégratrice des activités *infra mondaines* serait hypertrophiée par le régime industriel de l'économie. Cette conjecture suppose d'avoir établi des liens de causalité entre :

- a) le fait que l'accroissement de la division du travail a pour effet :
 - a-1) une spécialisation toujours accrue des acteurs ;
 - a-2) un accroissement des périodes d'apprentissage. Cet accroissement des temps consacrés aux apprentissages (il est question d'apprentissage tout au long de la vie dans les organisations productives modernes) limite toujours

1- chapitre 01 — § les dispositifs techniques et spatiaux comme technique de l'autonomie

plus les conduites de répétition au profit de la réforme constante des acquis ;

- a-3) cet accroissement des périodes d'apprentissage concourent incidemment au développement de l'autonomie des individus — ce serait le processus d'individuation que F. Ascher [1995 ; 2000] pose au centre des développements urbains contemporains ;
 - a-4) le développement de l'autonomie des individus n'est possible qu'au prix de l'accroissement de leur dépendance. Les individus dans le corps social¹ ne peuvent « espérer » socialement devenir des personnes — c'est-à-dire disposer d'une aptitude à la responsabilité — qu'au prix d'une dépendance accrue à tous les autres.
 - a-5) une dépendance organique, selon les termes de Durkheim, c'est-à-dire essentiellement déliée de tout processus réflexif ou de conscience claire du fait de dépendance. Ce lien organique est condition (préalable même) du sujet (qui est toujours sujet de) : il est un rapport objectif, un rapport objectivé, par l'ensemble des organisations et plus encore par l'ensemble des artefacts qui prennent en charge cette dépendance.
- b) la prise en charge de cette dépendance serait le fait d'une multitude d'organisations (accroissement de la division du travail vers l'activité de service et de prestation d'assistance aux individus) ;
- b-1) la dépendance constitue des ressources pour des organisations et, tout particulièrement, celles en charge du fonctionnement technique des objets fabriqués, objets techniques mais aussi services ;
 - b-2) ces ressources participent de l'économie en général. Mais dans le cadre du régime industriel de l'économie, ces ressources constituent une fin en soi.
 - b-3) ces ressources constituées comme fin en soi maximisent les effets de dépendance aux dépens de ceux de l'autonomie. Cette situation produit les conditions de la collectivisation.

Si ces conjectures sont pertinentes, alors l'activité *infra mondaine*, comme forme objectivée de l'intégration, se dégraderait dans les formes collectivistes de l'activité sociale. Cette dernière perspective permettrait d'observer tout autrement les discours sur l'exclusion, sur le délitement du lien social, voire sur la violence dont l'accroissement et les formes seraient consubstantielles aux sociétés urbaines contemporaines. Ces discours viseraient en fait les conséquences de cette collectivisation sans pouvoir en dire le nom et, ce faisant, sans pouvoir en instruire la critique.

3) L'urbain serait la simultanée, la concomitance ou la coexistence de temps différents, le passage d'une unité de temps à une autre. Le temps est un « concept »

1- dans sa forme contemporaine, cet accroissement de la dépendance implique l'humanité toute entière à partir d'une division du travail qui n'est plus internationale, mais désormais, mondiale.

difficile à travailler. La pluralité des expériences sociales implique des temporalités parallèles, c'est-à-dire le déroulement simultané d'activités différentes, ainsi que des passages ménagés pour passer d'une activité à une autre ; passages que j'ai tenté de décrire en recourant à la métaphore scolaire de l'«emploi du temps» ou à celle plus à la mode de l'«agenda».

Mais, plus que la question de l'emploi du temps, la temporalité semble au cœur de l'insoluble question des dispositions —notamment la manière dont la disposition est au cœur du concept d'*habitus*. Les dispositions sont pensées le plus souvent dans le rapport à l'apprentissage, au passé, à la réitération d'expériences. Ainsi en est-il par exemple de la description de la pratique économique proposée par P. Bourdieu [2000] : «*L'économie des pratiques économiques*, cette raison immanente aux pratiques, trouve son principe non dans des «décisions» de la volonté et de la conscience rationnelles ou dans des déterminations mécaniques issues de pouvoirs extérieurs, mais dans les dispositions acquises à travers les apprentissages associés à une longue confrontation avec les régularités du champ ; ces dispositions sont capables d'engendrer, en dehors même de tout calcul conscient, des conduites et même des anticipations qu'il vaut mieux appeler *raisonnables* que *rationnelles*, même si leur conformité avec les estimations du calcul incline à les penser et à les traiter comme des produits de la raison calculatrice. L'observation montre que, même dans cet univers où les moyens et les fins de l'action et leur relation sont portés à un très haut degré d'explicitation, les agents s'orientent en fonction d'intuitions et d'anticipations du sens pratique, qui laisse bien souvent l'essentiel à l'état implicite et qui s'engage, sur la base de l'expérience acquise en pratique, dans des stratégies «pratiques», au double sens d'implicites, non théoriques, et de commodes, adaptés aux exigences et aux urgences de l'action.» [p. 21]. Pourtant, la technique, et ce que l'on pourrait appeler un «*habitus technique*», indiquent une autre orientation possible (et pas forcément contradictoire avec le point de vue «dispositionnel» de P. Bourdieu) : celle de l'oubli et du refoulement des apprentissages. La technique ou l'«*habitus technique*» pourraient se définir comme la levée de toute hypothèque sur l'avenir. L'action renverrait à une préméditation alors que la disposition viserait manifestement la maîtrise de ce qui advient.

Enfin, l'action ou encore la pratique en tant qu'actualisation ou effectuation, ici et maintenant, des usages sociaux, génèrent encore d'autres modalités du temps. L'usage serait ce qui règle la pratique en autorisant l'adéquation entre un fonctionnement technique et un agir et, ce faisant, constitue tout objet fabriqué en instrument de l'activité sociale. Pratique et fonctionnement impliquent la coexistence de plusieurs temporalités : le temps long de la règle d'usage et de sa validité ; le temps psychologique ou subjectif des individus ; le temps de la cognition des sujets en situation d'agir.

Tel est l'état du chantier...

bibliographie

- AFITEP, 1996, *Dictionnaire de management de projet. Français-anglais-espagnol*, 3^e édition, éd. AFNOR, Paris, 340 p.
- AFNOR, 1991, «X50-105 Le management de projet. Concepts», in *Fascicule de documentation, Management de projet*, 1^{ère} édition, Qualité et efficacité des organisations, pp. 15-28.
- Akrich Madeleine, 1987, «Comment décrire les objets techniques», *Techniques et culture*, n°9, pp. 49-64.
- Akrich Madeleine, 1993, «Les objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action», in B. Conein, N. Dodier, L. Thévenot, (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, coll. Raisons Pratiques. Epistémologie, sociologie, théorie sociale, éd. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, pp. 35-57.
- Allaman Martine, 1995, «La griffe du Grand Lyon», in *Diagonal* n°112, pp. 15-18.
- Alluin Philippe, 1998, *Ingénieries de conception et ingénieries de production. L'ingénierie dans les entreprises et industries du bâtiment et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre*, PUCA — Programmer Concevoir, pratiques de projet et ingénieries, coll. Recherche n°102, éd. PUCA, Paris, 64 p.
- AMC-Le Moniteur Architecture n°44, 1993, «Lyon. Espaces Publics», éd. du Moniteur.
- Amiot Michel, 1986, *Contre l'Etat, les sociologues, éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, éd. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 299 p.
- Arborio Anne-Marie, Fournier Pierre, 1999, *L'enquête et ses méthodes, l'observation directe*, éd. Nathan, Paris, 128 p.
- Arendt Hannah, 1963, *Condition de l'homme moderne*, titre original, *The human condition*, traduit par G. Fradier, coll. Agora, éd. Calmann-Lévy, Paris, 406 p.
- Arendt Hannah, 1972, *La crise de la culture, huit exercices de pensée politique*, traduction de l'anglais du titre original *Between past and future*, de P. Lévy (dir.), coll. idées, éd. Gallimard, Paris, 380 p.
- Arendt Hannah, 1995, *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. Seuil, Paris, 216 p.
- Ascher François, 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, éd. Odile Jacob, Paris, 352 p.
- Ascher François, 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 110 p.
- Augé Marc, 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, coll. La librairie du XX^e siècle, éd. Seuil, Paris, 154 p.
- Azéma Jean-Louis, 2001, «L'expérience lyonnaise, la naissance d'une organisation», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 185-198.
- Barey André et alii, 1980, *Déclaration de Bruxelles 1980*, éd. des Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 117 p.
- Bassand Michel, 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, coll. Science Technique, Société, éd. PPUR, Lausanne, 246 p.
- Baudrillard Jean, 1968, *Le système des objets*, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 288 p.
- Begg Hugh, Drewe Paul, Duminy Jean, Leclerc Romuald, Maarek Marcel, Toussaint Jean-Yves, 1993, *Mutations territoriales en Europe et adaptations institutionnelles en France*, rapport final, recherche INEAA-IRPE-DATAR, ronéo, Rouen-Paris, 97 p.
- Beguine François, 1977, «Les machineries anglaises du confort», *Recherches* n°29, «L'haleine des Faubourgs, ville, habitat et santé au XIX^{ème} siècle», éd. Recherches, Paris, pp. 155-186.
- Belgenio Giovanni, 2000, *Livres d'or et concertation. Le cas de la place Bellecour*, mémoire de DEA «Ville et Société», école doctorale «Economie Espace Modélisation et Comportement», sous la direction de M. Zimmermann et JY. Toussaint, INSA-IUL, ronéo, Lyon, 82 p. + annexes.
- Belgenio Giovanni, Brun Séverine, Coudene Barbara, Guénin Sidonie, 2000, *Le projet d'espace public, concertation et prise en compte des usages*, Projet Initiation à la Recherche Développement, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, ronéo INSA-GCU-EDU, Lyon, 90 p. + annexes.

- Belin Emmanuel, 1999, «De la bienveillance dispositive (Extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe Charlier et Hugues Peeters)», *Hermès— Cognition. Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 233-242.
- Benevolo Leonardo, 1960, *Histoire de l'architecture moderne, 1. La révolution industrielle*, traduit par V. et J. Vicari, *Storia dell'architettura moderna*, éd. Laterza, Rome-bari, coll. Espace et Architecture, Dunod, e1978, Paris, 278 p.
- Benevolo Leonardo, 1960, *Histoire de l'architecture moderne, 2. Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930)*, traduit par V. et J. Vicari, *Storia dell'architettura moderna*, éd. Laterza, Rome-bari, coll. Espace et Architecture, Dunod, e1979 Paris, 300 p.
- Benevolo Leonardo, 1960, *Histoire de l'architecture moderne, 3. Les conflits et l'après-guerre*, traduit par V. et J. Vicari, *Storia dell'architettura moderna*, éd. Laterza, Rome-bari, coll. Espace et Architecture, Dunod, e1980, Paris, 343 p.
- Benevolo Leonardo, 1963, *Aux sources de l'urbanisme moderne*, traduit de l'italien par A. et F. Descamp, éd. originale, *Le origini dell'urbanistica moderna*, éd. Laterza, Bari, éd. Horizons de France, e1972, Paris, 197 p.
- Berard-Bergery Fabrice, Plasse Aline, 1998, *Conception et pratiques des espaces publics. Retour sur le cahier des charges à partir de l'observation des usages et des usagers. Le cas de la place des Terreaux*, rapport de PFE sous la direction de JY. Toussaint et de M. Zimmermann, INSA-GCU-EDU, ronéo, Lyon, 40 p. + annexes.
- Berrouachedi Abdelkader, 1998, *Réflexion sur l'ajustement d'un système de gestion à travers la réalisation d'un système d'information géographique. Le Cas de la voirie urbaine*, thèse sous la direction de Monique Zimmermann en co-encadrement avec JY. Toussaint, INSA de Lyon-GCU-EDU, ronéo, Villeurbanne, 238 p.
- Berten André, 1999, «Dispositif, médiation, créativité : petite généalogie», *Hermès— Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 33-48.
- Betin Christophe, 2001, «La construction de l'espace public : le cas de Lyon», *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76, n°1, «L'espace public», pp. 47-54.
- Bloc Notes Grand Lyon*, numéro spécial, 1996, «Plan de mandat 1996-2001. Pour une stratégie d'agglomération», Document d'orientation générale, Communication Interne, Lyon, 23 p.
- Blot Mathieu, Fraise Grégory, 1998, *Espace Publics. La presse : un indicateur d'opinion*, rapport de PFE sous la direction de JY. Toussaint et de M. Zimmermann, INSA-GCU-EDU, ronéo, Lyon, 47 p. + annexes.
- Bonillo Jean-Lucien, Lamourdedieu Michel, 2003, «Représentations et transformations de l'architecture des Trente glorieuses», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *Concevoir pour l'existant et autres façon de faire de l'architecture*, rapport final, synthèse des recherches de l'appel d'offres Concevoir pour l'existant d'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers, METL-PUC/LC F.00.46, Lyon, ronéo, pp. 35-67.
- Bonnet Michel, Godier Patrice, Tapie Guy, (dir.), 1997, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Volume 1. Les acteurs du projet architectural et urbain*, Euro-Conception, Europan, PCA-MELT, Paris, 224 p.
- Bonnet Michel, Conrad Cristina (dir.), 1997, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Volume 2. Les commandes architecturales et urbaines*, Euro-Conception, Europan, PCA-MELT, Paris, 184 p.
- Bonnet Michel, Prost Robert (dir.), 1998, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Volume 3. Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux*, Euro-Conception, Europan, PCA-MELT, Paris, 236 p.
- Bonnet Michel, Lautier François (dir.), 2000, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Volume 4. Les maîtrises d'ouvrage en Europe : évolutions et tendances*, Euro-Conception, Europan, PCA-MELT, Paris, 240 p.
- Botta Henri, Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1995, «Production des dispositifs matériels de l'urbain», communication au séminaire *Les sciences de la conception*, enseignement et recherche, Programme Européen de Modélisation de la Complexité, Ecole Centrale de Lyon.
- Boudon Philippe, 1971, *Sur l'espace architectural, Essai d'épistémologie de l'architecture*, coll. Aspects de l'Urbanisme, Dunod, Paris, 134 p.
- Boudon Raymond, 1977, *Effets pervers et ordre social*, coll. Sociologies, éd. PUF, Paris, 288 p.
- Boudon Raymond, 2003, *Raison, bonnes raisons*, éd. PUF, Paris, 188 p.
- Boudon Raymond, Bourricaud François, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, éd. PUF, Paris, 651 p.
- Bourdieu Pierre, 1980, *Le sens pratique*, coll. «le sens commun», éd. de Minuit, Paris, 475 p.

- Bourdieu Pierre, 1997, «De la maison du roi à la raison d'Etat. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°118, «Genèse de l'Etat moderne», pp. 55-68.
- Bourdieu Pierre, 1997, «Le champ économique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°119, dossier «Economie et économistes», pp. 48-66.
- Bourdieu Pierre, 2000, *Les structures sociales de l'économie*, coll. Liber, éd. du Seuil, Paris, 300 p.
- Boutinet Jean-Pierre, e1993, *Anthropologie du projet*, 3^{ème} édition augmentée et mise à jour, coll. Psychologie d'aujourd'hui, éd. PUF, Paris, 314 p.
- Boyer Annie, Rojat-Lefebvre Elisabeth, 1994, *Aménager les espaces publics. Le mobilier urbain*, Coll. Techniques de conception, éd. Le moniteur, Paris, 328 p.
- Butler Rémy, Noisette Patrice, 1977, *De la cité ouvrière au grand ensemble, la politique capitaliste du logement social 1815-1975*, FM/Petite collection Maspéro, éd. François Maspéro, Paris, 193 p.
- Callon Michel, Latour Bruno, 1989, «Les paradoxes de la modernité. Comment concevoir les innovations ?», pp. 13–25
- Callon Michel, Latour Bruno (dir.), 1991, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, éd. La Découverte, Paris, 391 p.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, coll. La couleur des idées, éd. Seuil, Paris, 368 p.
- Carrié Benoît, Chatelet Anne-Marie, Kubova Alena, Roze Thierry, Severo Donato, 2003, «Production architecturale des années 50-70 : stratégie d'adaptation formelle, fonctionnelle, constructive, urbaine. Etudes de cas européens et typologie des interventions», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *Concevoir pour l'existant et autres façon de faire de l'architecture*, rapport final, synthèse des recherches de l'appel d'offres Concevoir pour l'existant d'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers, METL-PUC/LC F.00.46, Lyon, ronéo, pp. 69-91.
- Castex Jean, Depaule Jean-Charles, Panerai Philippe, 1977, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, coll. Aspects de l'urbanisme, éd. Dunod, nouvelle édition 1980, Paris, 232 p.
- Castoriadis Cornélius, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, 5^{ème} édition revue et corrigée, coll. Esprit, éd. Seuil, Paris, 504 p.
- Castoriadis Cornelius, e2003, «Technique», *Encyclopædia Universalis*, DVD.
- Cerdà Ildefonso, e1979, *La théorie générale de l'urbanisation*, coll. Espacements, éd. Seuil, Paris, 251 p.
- Certeau Michel (de), 1990, *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, coll. Folio Essais, éd. Gallimard, 362 p.
- Certeau Michel (de), Giard Luce, Mayol Pierre, 1994, *L'invention du quotidien. 2. habiter, cuisiner*, coll. Folio Essais, éd. Gallimard, 442 p.
- Cervellati Pier Luigi, Scannavini Roberto, Angelis (de) Carlo, e1981, *La nouvelle culture urbaine, Bologne face à son patrimoine*, traduction et adaptation de E. Tempia et A. Petita de la 1^{ère} édition sous le titre *La nuova cultura delle città*, éd. SPA, Milano, coll. espacement, éd. du seuil, Paris, 191 p.
- Chabanol Daniel, Jouguelet Jean-Pierre, 1999, *Marchés Publics de Travaux. Droits et obligations des signataires. Avec le texte intégral du CCAG*, 3^o édition, Collection L'Actualité Juridique-Droit Administratif, AJDA, éd. Le Moniteur, Paris, 468 p.
- Chabert Henry (dir.), 1993, *Espaces publics, espaces de vie, les réponses lyonnaises*, éd. Horvath, Saint-Etienne, 80 p.
- Chadoin Olivier, Godier Patrice, Tapie Guy, 2000, *Du politique à l'œuvre. Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastian. Système et acteurs des grands projets urbains et architecturaux*, éd. de l'aube, Paris, 240 p.
- Chaker Manar, Vol Nicolas, 1998, *Conception et pratiques des espaces publics. Retour sur le cahier des charges à partir de l'observation des usages et des usagers, le cas de la place de la République*, rapport de PIRD, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, INSA-GCU-EDU, ronéo, Lyon, 46 p. + annexes.
- Champy Florent, 1997, *L'architecte, le sociologue et l'habitant. La prise en compte des usages dans la conception du logement social*, coll. «Recherches» n°88, éd. Plan Construction et Architecture, Ministère de l'Equipement des Transports et du Logement, Paris, 136 p.
- Champy Florent, 2001, *Sociologie de l'architecture*, coll. repères, éd. La Découverte, Paris, 128 p.
- Charaudeau Patrick, 1997, *Le discours de l'information médiatique : la construction du miroir social*, éd. Nathan, Paris, 286 p.

- Charlier Sylvain, Gutsche Jens-Martin, 1997, *Mobilité Urbaine. Evaluation du respect de la réglementation du stationnement payant sur voirie à Lyon*, projet de fin d'études, INSA-GCU-EDU, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, ronéo, Lyon, 200 p. + 19 p. annexe.
- Chatillon Emmanuelle, 2000, *La participation des habitants dans le projet. Les outils de l'architecte comme outils de dialogue avec les habitants. Le cas de l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Saint André à Villeurbanne*, Travail Personnel de Fin d'Etudes sous la direction de JY. Toussaint, Ecole d'Architecture de Lyon, Vaulx-en-Velin, 37 p. + annexes
- Chaumard Davyd, Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1999, *Bilan d'une dalle évaluation de La Part Dieu*, rapport de recherche, EDU-INSA, Service Espace Public du Grand Lyon, Lyon, ronéo, 200 p.
- Chaumard Davyd, Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 2000, *Recherche-Action : Procédure d'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon. Le parcours Poncet-République-Terreaux*, rapport de recherche, EDU-INSA, Service Espace Public du Grand Lyon, Lyon., ronéo, np.
- Choay Françoise, 1980, *La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, coll. Espacements, éd. du Seuil, Paris, 375 p.
- Clavel Maïté, 2002, *Sociologie de l'urbain*, éd. Anthropos-Economica, Paris, 124 p.
- Cohen Jean-Louis, 1988, «Architecture fonctionnelle», in *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, sous la direction de P. Merlin et F. Choay, éd. PUF, Paris, p. 58.
- Coing Henri, 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, coll. L'évolution de la vie sociale, éd. Ouvrières, Paris, 296 p.
- Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1990, *Quel projet pour le centre Presqu'île ? Elément de débat*, éd. Agence d'Urbanisme, Lyon, 52 p.
- Communauté Urbaine de Lyon, Ville de Lyon, 1991, *Le plan du centre Presqu'île de l'agglomération lyonnaise*, éd. Agence d'Urbanisme, Lyon, 30 p.
- Coppens Yves, 1995, «De l'évolution naturelle à l'évolution culturelle de l'homme», *Bulletin d'Information des Cadres*, pp. 19-25.
- Crozier Michel, Friedberg Erhard, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, coll. Politique, éd. du Seuil, 500 p.
- Dagognet François, 1989, *L'éloge de l'objet. Pour une philosophie de la marchandise*, éd. Vrin, Paris, 232 p.
- Dansereau Francine, Germain Annick, 1995, «Les vertus de l'espace public. Faut-il y croire ?», *Recherche*, pp. 17-25.
- Deleuil Jean-Michel, Toussaint Jean-Yves, 2000, «De la sécurité à la publicité, l'art d'éclairer la ville», *Annales de la Recherche Urbaine* n°87, dossier «Nuit et lumières», pp. 52-58.
- Delfante Charles, Dally-Martin Agnès, 1994, *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, éd. LUGD, Paris, 236 p.
- Deville Christian, 1974, «Typologie de l'habitat et morphologie urbaine», *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, dossier, «Modèles culturels et production de logements», pp. 18-22.
- Deville Christian, Huet Bernard, 1981, *Le Creusot. Naissance et développement d'une ville industrielle —1782-1914*, Coll. Milieux, éd. Champ Vallon, Seyssel, 288 p.
- Dincher Didier, 1998, *Espaces publics. Eléments pour un guide opérationnel*, rapport de PFE sous la direction de JY. Toussaint et de M. Zimmermann, INSA-GCU-EDU, ronéo, Lyon, 43 p.
- Dodier Nicolas, 1995, *Les Hommes et les Machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, éd. Métailié, Paris, 385 p.
- Dupuy Gabriel, 1978, *Urbanisme et Technique. Chronique d'un mariage de raison*, Centre de Recherche d'Urbanisme, Paris, 422 p.
- Dupuy Gabriel, 1995, *Les territoires de l'automobile*, coll. Villes, éd. Anthropos-Economica, Paris, 218 p.
- Durkheim Emile, e1994, *De la division du travail social*, 1^{ère} édition, 1930, éd. Quadrige/PUF, Paris, 416 p.
- Durkheim Emile, 1996, *Sociologie et philosophie*, 1^{ère} édition, 1924, éd. Librairie Félix Alcan, coll. Quadrige, PUF, Paris, 146 p.
- Ehrenberg Alain, 1995, *L'individu incertain*, éd. Hachette, Paris, 351 p.
- Élias Norbert, e1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, traduction du titre original, *Was ist Soziologie?*, par Y. Hoffmann, coll. monde en cours, éd. de l'Aube, Paris, 223 p.

- Elias Norbert, e2002, *La société des individus*, trad. de l'allemand par J. Etoré, 1987, *Die Gesellschaft der Individuen*, Suhrkamp Verlag, Francfort s.Main, coll. Agora, éd. Fayard, Paris, 304 p.
- Engels Friedrich, e1957, *La question du logement*, traduction de G. Lenoir, éd. Sociales, Paris, 112 p.
- Fabre Michel, 1999, *Situations-problèmes et savoirs scolaires*, éd. PUF, Paris, 239 p.
- Flageul Alain, 1999, «Télévision : l'âge d'or des dispositifs. 1969-1983», *Hermès—Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 123-130.
- Foret Catherine, Bavoux Pascal, 1990, *En passant par le centre... La rue de la République à Lyon. Anthropologie d'un espace public*, éd. Cerfise-Plan Urbain, Marseille, 96 p.
- Foucault Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, coll. Bibliothèque des histoires, éd. Gallimard, Paris, 318 p.
- Foucault Michel, e1984, «Des espaces autres», Conférence au Cercle d'études architecturales, *Architecture, Mouvement, Continuité*, pp. 46-49.
- Francastel Pierre, e1975, *Art et technique. La genèse des formes modernes*, éd. de Minuit, coll. médiations, éd. Denoël, Paris, 295 p.
- Frey Jean-Pierre, 1986, *La ville industrielle et ses urbanités, La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*, éd. Pierre Mardaga, coll. Architecture + Recherches, Bruxelles, 386 p.
- Gagnepain Jean, 1982, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines, t.1, Du Signe, de l'Outil*, éd. Pergamon Press, Paris, 276 p.
- Galbraith John Kenneth, e1989, *Le nouvel état industriel, essai sur le système économique américain*, paru sous le titre *The new industrial state*, trad. fr. JL. Crémieux-Brilhac et M. le Nan, 3^{ème} édition française, Coll. TEL, éd. Gallimard, Paris, 473 p.
- George Pierre, 1970, *Dictionnaire de la géographie*, éd. PUF, Paris.
- Germain Annick, Latouche Daniel, 1992, «Grandeur et misère d'un art en représentation : l'architecture montréalaise et la construction de l'espace public», *Recherches sociographiques*, XXXIII, pp. 179-203.
- Gibson James J., e1986, *The ecological approach to visual perception*, Hillsdale NJ. Lawrence Erlbaum Associates, London, 332 p.
- Giedon Siegfried, 1948, *La mécanisation au pouvoir, contribution à l'histoire anonyme*, éd. CCI, traduit par P. Guivarch, 1^{ère} édition sous le titre *Mechanization Takes Command*, éd. Oxford University Press Inc, New-York, e1980, Paris, 592 p.
- Godbout Jacques T., 1987, *La démocratie des usagers*, éd. Boréal, Montréal. 190 p.
- Goffman Erving, e1991, *Les cadres de l'expérience*, paru sous le titre, *Frame analysis. An essay of the organization of Experience*, 1974, éd. de Minuits, Paris, 573 p.
- Goffman Erving, e1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, paru sous le titre, *Stigma*, trad. fr. A. Khm, coll. Le Sens Commun, éd. de Minuit, Paris, 178 p.
- Gotman Anne, 1981, *L'habitat fabriqué, innovation technique, innovation architecturale, le cas du logement social en France 1945-1980*, Lassau / CSTB, ronéo, Paris, 124 p.
- Gourdon Jean-Loup, 2001, *La rue. Essai sur l'économie de la forme urbaine*, éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 288 p.
- Grafmeyer Yves, 1994, *Sociologie urbaine*, coll. 128, éd. Nathan, Paris, 128 p.
- Grand Lyon, 1994, *Rencontre Maître d'Ouvrage — Concepteurs. Réflexions sur la politique d'espaces publics du Grand Lyon*, Compte rendu de la réunion du 7 octobre 1994, Document Communauté Urbaine de Lyon, Développement Urbain, Lyon, 42 p.
- Grand Lyon, 1995, *Le vocabulaire des espaces public. Les références du Grand Lyon*, introduction par Henry Chabert, Communauté Urbaine de Lyon, Service Espace Public, Lyon, 44 p.
- Grand Lyon, b1994, *Dossier de presse*, service des Espaces Publics, Lyon, np.
- Grether François, 1989, «A propos de Paris. De la ville au travail urbain», *Annales de la recherche urbaine*, «Pratiques et professions», n° 44-45, pp. 59-64.
- Gutsche Jens-Martin, 1996, *Enquête stationnement*, Rapport du stage effectué à la Sous-Direction des Déplacements Urbains de la Ville de Lyon, ronéo, Lyon, 60 p.

- Habermas Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, paru sous le titre, *Theorie des kommunikativen Handels*, trad. fr. JM. Ferry, éd. Fayard, Paris, 450 p.
- Habermas Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 2. Critique de la raison fonctionnaliste*, paru sous le titre, *Theorie des kommunikativen Handels*, trad. fr. JL. Schlegel, éd. Fayard, Paris, 480 p.
- Habermas Jürgen, e1993, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, paru sous le titre, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, trad. fr. M. B. de Launay, coll. Critique de la politique, éd. Payot, Paris, 324 p.
- Habermas Jürgen, e1993, *La technique et la science comme «idéologie»*, paru sous le titre, *Technik und Wissenschaft als Ideologie*, trad. fr. JR. Ladmiral, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 214 p.
- Halbwachs Maurice, 1970, *Morphologie sociale*, éd. A. Colin, Paris, 190 p.
- Heidegger Martin, e1995, *Essais et conférences*, paru sous le titre *Vorträge und Aufsätze*, trad. fr. A. Préau, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 352 p.
- Hémery Véronique, 2001, «L'espace public saisi par le droit», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 49-60.
- Hernandez Carine, 1997, *L'aménagement du quartier de Lyon Part-Dieu*, mémoire présenté en vue d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, Conservatoire des Arts et Métiers, ronéo, Evry, 64 p.
- Hert Philippe, 1999, «Internet comme dispositif hétérotopique», *Hermès— Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concep», pp. 93-107.
- Horkheimer Max, Adorno Théodor W., 1974, *La dialectique de la raison*, titre original, *Dialektik der Aufklärung. Philosophische Fragmente*, social Studies Association, Inc., New York, 1944, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, 286 p.
- Huet Bernard, 1981, *Anachroniques d'architecture*, éd. AAM, Bruxelles, 181 p.
- Huet Bernard, Lambert Michèle, Toussaint Jean-Yves, 1992, *Le logement collectif contemporain, émergence d'une typologie architecturale*, coll. Recherche, éd. du Plan Construction-METL, Paris, 119 p.
- Ibn Khaldûn, e1978, *Discours sur l'histoire universelle, Al-Muqaddima*, tomes 1, 2 et 3, traduction de Vincent Monteil, originaux XIV^{ème} siècle, 2^e édition, éd. Sindbad, Paris, 1426 p. + annexes.
- Illich Ivan, 1973, *La convivialité*, version américaine publiée sous le titre «Tools for conviviality», coll. World Perspectives, éd. Harper & Row, New York, éd. du Seuil, Paris, 159 p.
- Ishida Keichi, (en cours), *Voies publiques urbaines à travers les images inspirées par leur dénominations vernaculaires. Le cas de la France (région lyonnaise) et du Japon (région de Musashino)*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Zimmermann en co-encadrement avec JY. Toussaint, INSA.
- Jacquino-Delaunay Geneviève, Monnoyer Laurence, 1999, «Avant-Propos. Il était une fois», *Hermès— Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 9-14.
- Jencks Charles, e1985, *Le langage de l'architecture post-moderne*, 4^{ème} édition, Denoël, Paris, 168 p.
- Jodelet Denise, 1993, «Les représentations sociales. Regard sur la connaissance ordinaire», *Sciences Humaines*, n°27, pp. 22-24.
- Joseph Isaac, 1984, *Le Passant Considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, coll. Sociologie des formes, éd. Librairie des Méridiens, Paris, 148 p.
- Joseph Isaac, 1993, «L'espace public comme lieu d'action», *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 57-58.
- Jullien Marieke, 1998, *Ville et handicap mental. Le point de vue de l'autre sur l'espace public urbain*, maîtrise d'Aménagement, option Etudes Urbaines, Université Lumière Lyon 2, ronéo, 113 p. + annexes.
- Karpenko Nadya, 2001, *Eléments pour une archéologie commentée du projet de la Part Dieu : les années 1960 à 1980*, DEA INSA-IUL, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, ronéo, 128 p.
- Kaufmann Jean-Claude, 1992, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, coll. Agora, éd. Nathan, Paris, 264 p.
- Klein Annabelle, Brackelaire Jean-Luc, 1999, «Le dispositif : une aide aux identités en crise», *Hermès— Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 67-81.
- Kopp Anatole, 1975, *Changer la vie changer la ville, de la vie nouvelle aux problèmes urbains, URSS 1917-1932*, coll. 10-18, éd. Union Générale d'Éditions, Paris, 506 p.

- Lacaze Jean-Paul, 1979, *Introduction à la planification urbaine*, éd. du Moniteur, Paris, 302 p.
- Lacaze Jean-Paul, 1989, «L'urbanisme existe je l'ai rencontré du côté du pouvoir», *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, «Pratiques et professions», éd. Plan Urbain, MELTM, Paris, pp. 33-39.
- Lahire Bernard, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, coll. Essais & Recherches, éd. Nathan, Paris, 272 p.
- Laisney François, 2001, «Espaces publics : une culture de la résistance à l'automobile», in *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76 (1), «L'espace public», pp. 39-46.
- Latour Bruno, 1992, *Aramis, ou l'amour des techniques*, Coll. texte à l'appui anthropologie des sciences et des techniques, éd. la découverte, Paris, 242 p.
- Latour Bruno, 1993, *Petites leçons de sociologie des sciences*, éd. La Découverte, Paris, 254 p.
- Latour Bruno, 1994, *Pasteur. Une science, un style, un siècle*, éd. Perrin, Paris, 194 p.
- Laufer Romain, Paradeise Catherine, 1982, *Le prince bureaucrate. Machiavel au pays du marketing*, éd. Flammarion, Paris, 360 p.
- Le Corbusier, 1957, *La charte d'Athènes*, éd. de minuit, e1968, Paris.
- Le Corbusier, e1970, *Sur les quatre routes*, coll. Médiations, éd. Denoël/ Gonthier, Paris.
- Le Corbusier, e1971, *Manière de penser l'urbanisme*, première édition, 1946, éd. Bibliothèque Médiations, éd. Gonthier, Paris, 208 p.
- Le Corbusier, e1994, *Urbanisme*, première édition, 1925, coll. Champs, éd. Flammarion, Paris, 302 p.
- Le Corbusier, e1995, *Vers une architecture*, première édition, 1923, coll. Champs, éd. Flammarion, Paris, 260 p.
- Leclerc Romuald, Maarek Marcel, Toussaint Jean-Yves, 1994, «Les grands projets d'équipement face aux institutions», ouvrage collectif, *Institution et territoire*, DATAR-groupe prospective n°10, éd. de l'Aube, Paris.
- Lecomte Tristan, Louis Juliette, 2002, *Eléments pour une instrumentation de la rue. La référence à Lyon, l'exemple de Venise*, Projet d'initiation à la Recherche Développement, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, EDU-GCU-INSA, ronéo, Lyon, 128 p.
- Lefebvre Henri, 1962, *Introduction à la modernité*, coll. Arguments, éd. de Minuit, Paris, 375 p.
- Lefebvre Henri, 1968, *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, 1972, coll. points, éd. Anthropos, édition de 1986, Paris, 284 p.
- Lefort Claude, 1971, *Elément d'une critique de la bureaucratie*, coll. Tel, éd. Gallimard, Paris, édition de 1979. 1° éd. librairie Droz, Genève, 379 p.
- Léger Jean-Michel, 1990, *Derniers domiciles connus. Enquêtes sur les nouveaux logements 1970-1990*, éd. Créaphis, Paris, 168 p.
- Leroi-Gourhan André, a1964, *Le geste et la parole. Technique et langage*, tome 1, coll. Sciences d'aujourd'hui, éd. Albin Michel, Paris, 324 p.
- Leroi-Gourhan André, b1964, *Le geste et la parole. La mémoire et les rythmes*, tome 2, coll. Sciences d'aujourd'hui, éd. Albin Michel, Paris, 286 p.
- Lynch Kevin, e1976, *L'image de la cité*, paru sous le titre, *The Image of The City*, trad. fr. M.F. Vénard et J.L. Vénard, coll. Aspects de l'Urbanisme, Dunod, Paris, 221 p.
- Mangin David, Panerai Philippe, 1999, *Projet Urbain*, coll. eupalinos, éd. Parenthèses, Marseille, 192 p.
- March J.G., Simon H.A., e1987, *Les organisations, problèmes psycho-sociologiques*, traduit par JC. Rouchy, et G. Prunier de la 1^{ère} édition en langue anglaise sous le titre *Organizations*, éd. John Wiley & sons, New-York, coll. Organisation et Sciences Humaines, éd. Dunod, Paris, 253 p.
- Marié Michel, 1989, *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, éd. Méridiens Klincksieck, Paris, 214 p.
- Martin Adèle, 1999, *Représentation et usages d'un espace public : la dalle de la Part-Dieu*, DEA «Ville et Société», école doctorale «Economie Espace Modélisation et Comportement», sous la direction de M. Zimmermann et JY. Toussaint, INSA-IUL, ronéo, Lyon, 44 p.
- Martin Christian, 2000, *Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre, construire un vrai dialogue. La contribution de l'ergonome à la conduite de projet architectural*, éd. Octarès, Toulouse, 230 p.
- Marx Karl, e1977, *Le capital, critique de l'économie politique, Livre 1, le développement de la production capitaliste*, traduction de J. Roy, éd. Sociales, Paris, 762 p.

- Mauss Marcel, e1968, *Essais de sociologie*, coll. Points, éd. du Seuil, Paris, 254 p.
- Mauss Marcel, e1999, *Sociologie et anthropologie*, 1^{ère} édition, 1950, coll. Quadrige, éd. Presses Universitaires de France, Paris, 482 p.
- Merlin Pierre, Choay Françoise, 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, éd. PUF, Paris, 723 p.
- Midler Christophe, e1998, *L'Auto qui n'existait pas. Management des projets et transformation de l'entreprise. Twingo*, éd. Dunod, Paris, 216 p.
- Ministère de l'Industrie, 1995, *Les 100 technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000*, Ministère de l'Industrie — Direction Générale des Stratégies Industrielles, Paris, 306 p.
- Mission Presqu'île, 1995, *Synthèse générale du Plan Presqu'île —1990-1995*, Grand Lyon, Ville de Lyon, rapport, Lyon, 76 p.
- Moulin Raymonde, Dubost Françoise, Gras Alain, Lautman Jacques, Martinon Jean-Pierre, Schnapper Dominique, 1973, *Les architectes*, coll. archives des sciences sociales, éd. Calman Levy, Paris, 312 p.
- Mussano Romain, Romdhane Line, 1998, *Conception et pratiques des espaces publics. Retour sur le cahier des charges à partir de l'observation des usages et des usagers. Cas de la place Antonin Poncet*, rapport de PFE sous la direction de JY. Toussaint et de M. Zimmermann, INSA-GCU-EDU, ronéo, Lyon, 32 p. + annexes.
- Nadya Karpenko (en cours), *Reprendre la ville sur elle même : l'exemple du quartier de la Part Dieu à Lyon*, Thèse de doctorat sous la direction de M. Zimmermann, en co-encadrement avec JY. Toussaint.
- Norman Donald A., e2001, *The design of everyday things*, MIT Press, London, 257 p.
- Orwell George, e1983, *1984*, coll. Folio, éd. Gallimard, Paris, 439 p.
- Ouvrage Collectif, 1990, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, présentation, Y. Grafmeyer et I. Joseph, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, 378 p.
- Park Robert E., e1990, «La ville comme laboratoire social», *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, présentation, Y. Grafmeyer et I. Joseph, nouvelle édition, coll. Res-Champ Urbain, éd. Aubier, Paris, pp. 167-211.
- Paul-Levy Françoise, Segaud Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, coll. alors:, éd. CCI, Paris, 348 p.
- Peraya Daniel, 1999, «Médiation et médiatisation : le campus virtuel», *Hermès— Cognition.Communication.Politique*, n°25, «Le dispositif. Entre usage et concept», pp. 153-167.
- Perriault Jacques, 1990, «La logique de l'usage : analyse à rebours de l'innovation», *La Recherche*, n°218, pp. 216-220.
- Pinson Daniel, 1992, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, coll. Fascicule de Recherches n°23, éd. URBAMA, Tours, 258 p.
- Pinson Daniel, 1993, *Usage et architecture*, coll. villes et entreprises, éd. L'Harmattan, Paris, 190 p.
- Piron Olivier, 2003, *Renouvellement urbain. Analyse systémique*, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Plan Urbanisme Construction Architecture, Paris, 132 p.
- Pong In Shik, 2003, *Le Renouvellement Urbain : approche comparative des contextes français et coréens*, Thèse de doctorat en Aménagement et Urbanisme, sous la direction de M. Zimmermann, en co-encadrement avec JY. Toussaint, INSA de Lyon-IUL, ronéo, 444 p.
- Popper Karl, e1991, *La connaissance objective. Une approche évolutionniste*, tr. fr. par JJ. osat, 1979, *Objective Knowledge*, Oxford University Press, coll. Champs, éd. Flammarion, Paris, 580 p.
- Pornon Christophe, 1996, *Colonisation d'une place vide : les Terreaux*, ENTPE ALEAS, Lyon, 180 p.
- Pouillon Fernand, 1968, *Mémoires d'un architecte*, éd. du seuil, e1987, Paris, 488 p.
- Pouillon Fernand, 1988, «Indiscutablement les architectes se sont laissés manœuvrer... mais ils étaient contents», entretiens avec F. Dubor et M. Raynaud, coll. à propos d'archi, éd. Connivences, Paris, 92 p.
- Prost Robert (dir.), 2003, *Projets architecturaux et urbains. Mutation des savoirs dans la phase amont*, coll. recherche n°143, éd. PUCA-METLTM, Paris, 176 p.
- Quéré Louis, 1982, *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, éd. Aubiers, Paris, 216 p.
- Quéré Louis, Brezger Dietrich, 1993, «L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public», *Les annales de la recherche urbaine* n° 57-58, «Espaces publics en ville», pp. 88-99.
- Rabardel Pierre, 1995, *Les hommes et les technologies. Approche cognitive des instruments contemporains*, coll. U, série Psychologie, éd. Armand Colin, Paris, 239 p.

- Raffestin Yves, Dreidemie Frank, Léger Denys, 1996, *Réhabiliter en site occupé. Concertation avec les locataires. Diagnostic social et enquêtes techniques. Conduite du projet de réhabilitation*, coll. Méthodes, éd. Le Moniteur, Paris, 192 p.
- Ratouis Olivier, Marion Segaud, 2000, «Aménagement et développement, les "mondes" de la production territoriale : histoire d'un déplacement», tiré à part, 16 p.
- Raymond André, 1985, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, éd. Sindbad, Paris, 389 p.
- Raymond Henri, 1974, «Habitat, modèles culturels et architectures», in *Architecture d'aujourd'hui*, n° 174, dossier, «Modèles culturels et production de logements», pp. 50-53.
- Raymond Henri, 1984, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, coll. alors., éd. CCI, Paris, 293 p.
- Raymond Henri, 1985, «L'architecture ou l'habiter», *Techniques et Architecture*, n°357, pp. 41-43.
- Raymond Henri, 1988, «Urbain, convivialité, culture», *Les annales de la recherche urbaine*, n°37, pp. 3-8.
- RCP, 1994, *Référentiel de Conduite de Projet*, Grand Lyon—SEM-ICARE, np.
- Rochat Philippe, Reed Edward S., 1987, «Le concept d'affordance et les connaissances du nourrisson», *Psychologie Française*, n°32, pp. 97-104.
- Rossi Aldo, e1981, *L'architecture de la ville*, trad. fr. F. Brun, éd. L'Esquerre, Paris, 296 p.
- Rossi Aldo, e1988, *Autobiographie scientifique*, trad. fr. C. Peyre, éd. Parenthèses, Paris, 155 p.
- Rouby Stéphane, 1994, *Pour une intégration des mobiliers-émergences de réseaux dans l'espace public urbain. Le cas du grand Lyon*, thèse d'université sous la direction de M. Zimmermann, INSA-GCU de Lyon, ronéo, Villeurbanne, 180 p.
- Saint Augustin, 1994, *La Cité de Dieu. Volume 2, Livres XI à XVII*, coll. Points-Sagesses, éd. Seuil, Paris, 382 p.
- Saint Augustin, 1994, *La Cité de Dieu. Volume 3, Livres XVIII à XXII*, coll. Points-Sagesses, éd. Seuil, Paris, 366 p.
- Saint Augustin, e1994, *La Cité de Dieu. Volume 1, Livres I à X*, coll. Points-Sagesses, éd. Seuil, Paris, 464 p.
- Sansot Pierre, 1995, *Jardins publics*, coll. Petite Bibliothèque Payot, éd. Payot & Rivages, Paris, 272 p.
- Sausay Laurent, 1998, *Louis Pradel Maire de Lyon*, éd. Lyonnaise d'art et d'histoire, Lyon, 272 p.
- Sennett Richard, 1979, *Les tyrannies de l'intimité*, traduit de l'américain par A. Berman et R. Folkman, titre original, *The Fall of Public Man*, éd. Alfred A. Knopf, Inc., pour l'édition française, coll. La couleur des idées, éd. Seuil, Paris, 288 p.
- Sennett Richard, 1991, «La conscience de l'œil» in *L'espace du public. Les compétences du citoyen*, actes du colloque d'Arc-et-Senan, Plan Urbain, éd. Recherches, Paris, pp. 32-35.
- Sennett Richard, 1992, *La ville à vue d'œil. Urbanisme et société*, pour la première édition en langue anglaise, 1990, sous le titre *The Conscience of the Eye. The Design and Social Life of Cities*, traduit de l'américain par D. Dill, éd. Plon, Paris, 320 p.
- Séris Jean-Pierre, 1994, *La technique*, coll. Philosophes, éd. PUF, Paris, 418 p.
- SERL, 1989, *Lyon Part-Dieu*, Lyon, 38 p.
- Sert José Luis, 1944, *Can our cities survive ? An ABC of urban problems, their analysis, their solutions, based on the proposals formulated by the CIAM, International Congress for modern architecture*, Cambridge, Mass. the Harvard University press, London, 259 p.
- Simondon Gilbert, e1989, *Du mode d'existence des objets techniques*, première édition, 1958, coll. Res, L'invention philosophique, éd. Aubier, Paris, 338 p.
- Stébé Jean Marc, 1998, *Le logement social en France*, Col. Que sais-je ?, éd. PUF, Paris, 128 p.
- Stengers Isabelle, 2001, *Réinventer la ville, le choix de la complexité*, colloque les Urbanités, rencontres pour réinventer la ville—2000, Département de la Seine Saint-Denis, Fondation 93, citésplanètes, Montreuil, 36 p.
- Taylor Frederick Winslow, e1957, *La Direction scientifique des entreprises*, éd. Dunod, Paris, 310 p.
- Taylor W. Frederic, J. Amar, E. Belot, J-M Lahy, H. Le Chatelier, 1990, *Organisation du Travail et Economie des Entreprises*, coll. «Les classiques E.O», éd. Les Editions d'Organisation, Paris, 204 p.
- Terrin Jean-Jacques, 1998, *Qualité, conception, gestion de projet. Analyse critique et prospective de la gestion de projet et de ses relations avec la conception architecturale*, Programmer Concevoir — pratique de projet et ingénieries, éd. du Plan Urbanisme Construction Architecture, Paris, 80 p.

- Tisseron Serge, 1999, *Comment l'esprit vient aux objets*, éd. Aubier, Paris, 238 p.
- Thévenot Laurent, 1993, «Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages», in B. Conein, N. Dodier, L. Thévenot, (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, coll. Raisons Pratiques. Epistémologie, sociologie, théorie sociale, éd. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, pp. 85-111.
- Thom René, 1993, *Prédire n'est pas expliquer*, coll. Champs, éd. Flammarion, Paris, 176 p.
- Thuderoz Christian, 2000, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, coll. Le sociologue, éd. PUF, Paris, 290 p.
- Tomas François, 1995, «Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine a vingt ans», *Les annales de la recherche urbaine*, n°68-69, dossier «Politiques de la ville. Recherche de terrains», pp. 134-143.
- Tomas François, 1998, «Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. Architecture + Recherches, éd. Mardaga, Paris, pp. 15-34.
- Toussaint Jean-Yves, 1993, *Architecte-Urbaniste en Algérie. Un fragment de la crise algérienne*, Thèse sous la direction du Professeur Henri Raymond, Université de Paris X, ronéo, IPRAUS, Paris, 641 p.
- Toussaint Jean-Yves, 1995, «Le collectif d'énonciation de l'espace ou l'histoire des acteurs que cachait l'architecte», *Les Cahiers du LAUA* n°3, pp. 7-20.
- Toussaint Jean-Yves, 1996, «Le collectif d'énonciation de l'espace : production contemporaine de l'espace et modalités de professionnalisation», *Espaces et Sociétés*, n°84-85, «Villes, sciences sociales, professions», pp. 83-98.
- Toussaint Jean-Yves, 1997, *Notes sur la mise en place de l'application DEVIS et plan de communication*, rapport de recherche, EDU/VOPG/I, avec la collaboration de Pierre Bruneau, ronéo, INSA-Communauté Urbaine de Lyon, Lyon, 78 p.
- Toussaint Jean-Yves, 2000, «Les grands ensembles en France, de la réhabilitation au renouvellement urbain», *rencontre France-Hollande, réseau European Ville-Maîtres d'ouvrage*, les 23 et 24 mars à Reims.
- Toussaint Jean-Yves, 2000, «Le statut du destinataire de l'œuvre architecturale et la responsabilité de l'architecte», in Ch. Younès, T. Paquot, (dir.), *Ethique, architecture, urbain*, coll. Armillaire, éd. La Découverte, Paris, pp. 180-200.
- Toussaint Jean-Yves, Vareilles Sophie, Zimmermann Monique, 2003, *L'aménagement des espaces publics comme mise en œuvre de la démocratie. L'expérience lyonnaise de l'aménagement des espaces publics*, rapport final — Action «projet urbain et nouvelles cultures urbaines», Atelier Cultures Urbaines, contrat n°F0010X, PUCA-METL, ronéo, Lyon, 82 p.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1995, «Le projet urbain, une stratégie de connaissance sur la ville», communication aux *IV^{ème} rencontres du programme européen de modélisation de la complexité*, Aix en Provence.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1996, «Projet et processus de conception dans l'activité d'édification urbaine», communication aux *V^{ème} rencontres du programme européen de modélisation de la complexité*, Aix en Provence.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1997, «Des espoirs sociologiques. A propos d'une commande de recherche sur les espaces publics», communication au colloque *Les métiers de sociologues dans les contextes locaux*, LARES-AISLF, Rennes 2.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1998, «La conception d'un artefact, la science en pratique. Conception d'un logiciel au sein d'une collectivité territoriale», communication au *XIV^{ème} congrès mondial de sociologie* à Montréal, ronéo, 38 p.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique (dir.), 1998, *Projet-Urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. Architecture et Recherche, éditions Mardaga, Bruxelles, 202 p.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1999, *Des maîtres d'ouvrage et des architectes dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements sociaux ou comment traiter avec la demande en logements*, rapport pour le METL-DGUHC-PUCA, «La place de la maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de l'habitat. Le rôle particulier de l'architecte», Lettre de commande n°F98-31, éd. ronéo, Lyon, 212 p.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1999, «Logique technique, Logique d'usage. Les places des uns et des autres dans la conception des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain», communication à la *VII^{ème} rencontre du Programme Modélisation de la Complexité*, «Usagers, Sujets et représentations dans la conception n°II», Aix-en-Provence.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 1999, «Organization and technique : The conception of a data processing tool in an urban centre», *Conférence UDMS (Urban Data Management Society) — Venise*.

- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 2001, «De quelques difficultés à prendre en compte les usages dans la conception de produits. Le cas des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain», in Perrin Jacques (dir.), *Conception entre science et art. Regards multiples sur la conception*, coll. Formation Continue, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 215-238.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, b2001, «L'espace public comme pratique d'aménagement», in JY. Toussaint et M. Zimmermann, (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Collection des Sciences Appliquées, Presses Polytechniques Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 5-16.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique (dir.), c2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 294 p.
- Toussaint Jean-Yves, Zimmermann Monique, 2002, «Des mots aux édifices. Doctrine fonctionnaliste et pratique d'aménagement à la Part-Dieu (Lyon)», *Lieux communs, les cahiers du LAUA*, n°6, pp. 49-81.
- Tribillon Jean-François, 1985, «Equiper, servir», *Vocabulaire critique du droit de l'Urbanisme. Penser l'espace*, éd. de la Villette, Paris, pp. 49-57.
- Tripliana Frédéric, 1997, *Chronologie des projets Antonin-Poncet, République et Terreaux*, INSA-GCU-EDU, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, ronéo, Villeurbanne, 198 p.
- Vareilles Sophie, 2001, *La parole de l'habitant dans les projets urbains. Le cas des espaces publics lyonnais*, DEA, sous la direction de JY. Toussaint et M. Zimmermann, IUL-INSA, ronéo, Lyon, 82 p + annexes.
- Vérillon Pierre, 2002, «Problème et technologie : brève incursion dans la littérature pour introduire le séminaire», *séminaire de didactique des disciplines technologiques*, Cachan, tiré à part, 9 p.
- Vermersch Pierre, 2000, *L'entretien d'explicitation*, 3^{ème} édition, éd. ESF, Issy-Les-Moulineaux, 184 p.
- Ville de Saint-Nazaire, 2000, «Ils arrivent de partout pour construire des paquebots», URL, <http://www.mairie-saintnazaire.fr/actualite/Chantiers>.
- Vinck Dominique, 1999, «Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales», *Revue française de sociologie*, XL-2, pp. 385-414.
- Voisin Bruno, 2001, «Observer les lieux et les gens. Penser l'aménagement», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 147-156.
- Weber Max, e1971¹, *Economie et société*, tome 1, traduction réalisée à partir de la 4^{ème} édition allemande, éd. Plon, Paris, 650 p.
- Weber Max, e1982, *La ville*, Coll. Champ urbain, éd. Aubier Montaigne, Paris, 218 p.
- Zepf Marcus, 1999, *Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse socio-spatiale de quatre places lausannoises*, Thèse n° 1994, IREC, DA, EPFL, Lausanne, 250 p.
- Zepf Marcus, 2001, «Les paradigmes de l'espace public», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 61-72.
- Zepf Marcus, 2001, «Connaissance et traduction du paradoxe urbain», in JY. Toussaint, M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Coll. des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 173-184.

1- Weber Max, 1995, *Economie et société t.1. Les catégories de la sociologie*, traduction de J. Freund, *Wirtschaft und Gesellschaft*, 1956, et de *Rechtssoziologie*, 1967, coll. Agora, éd. Plon, Paris, 412 p ; *Economie et société t. 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport à l'économie*, traduction de J. Freund, *Wirtschaft und Gesellschaft*, 1956, et de *Rechtssoziologie*, 1967, coll. Agora, éd. Plon, Paris, 412 p.